



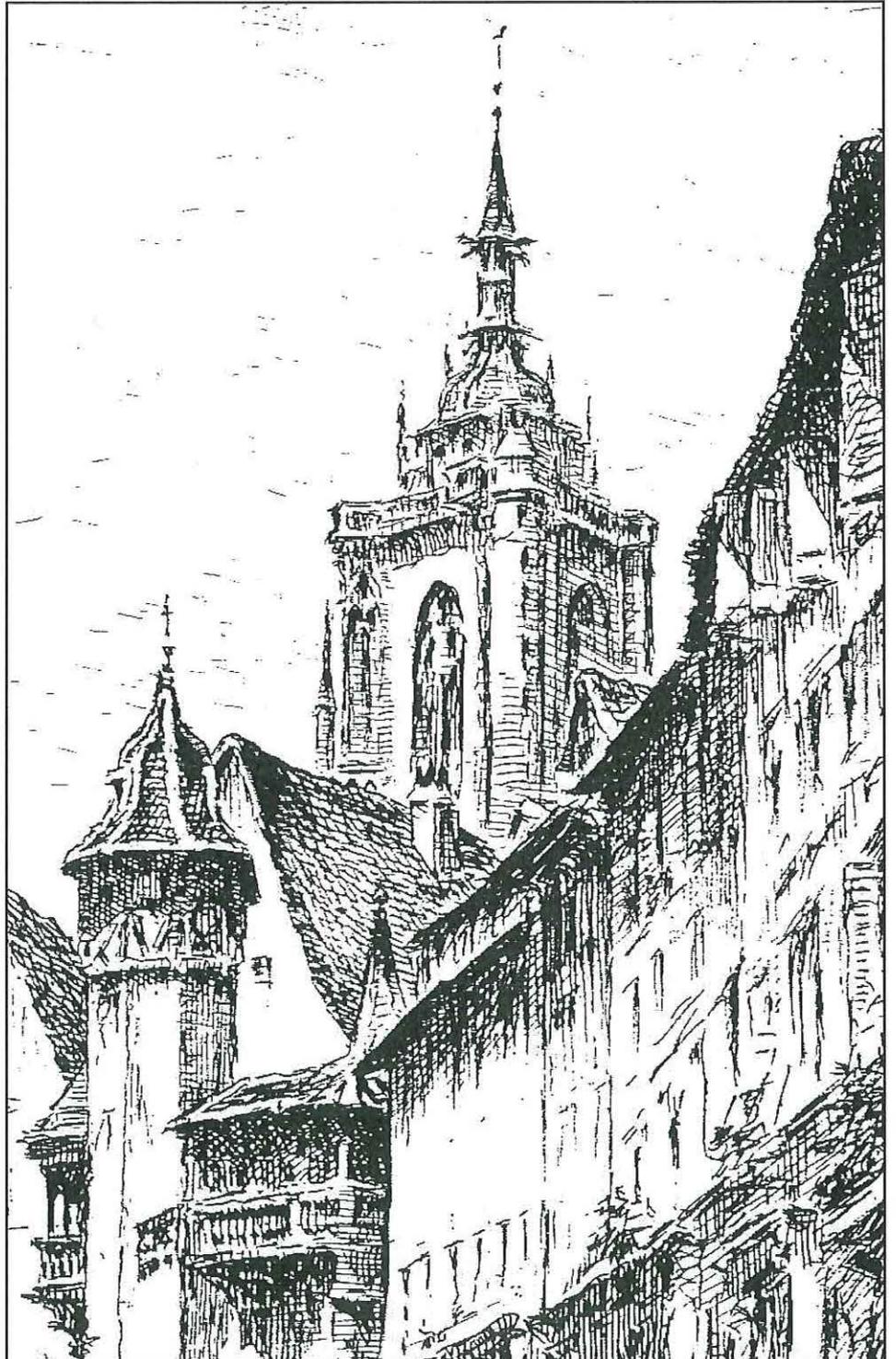
**Colmar**

**PROCES VERBAL**

**15<sup>ème</sup> Séance**

**du**

**29 novembre 2021**



**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE COLMAR  
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2021**

*Sous la présidence de Monsieur Eric STRAUMANN, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30.

Nombre de présents : 41  
Absent(s) : 1  
Excusé(s) : 7

**Présents**

M. Eric STRAUMANN, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Pascal SALA, M. Christian MEISTERMANN, Mme Nathalie PRUNIER, Mme Nadia HOOG, M. Olivier ZINCK, Mme Michèle SENGELEN-CHIODETTI, M. Barbaros MUTLU, M. Frédéric HILBERT, Mme Stéphanie ALLANCON, M. Flavien ANCELY, M. Tristan DENECHAUD, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Xavier DESSAIGNE (à partir du point 5), Mme Geneviève EBEL-SUTTER, Mme Isabelle FUHRMANN, Mme Fabienne HOUBRE, Mme Catherine HUTSCHKA, Mme Nathalie LACASSAGNE, M. François LENTZ, M. Philippe LEUZY, M. Eric LOESCH, Mme Claudine MATHIS, Mme Véronique MATTLINGER-WUCHER, M. Jean-Marc MAYER, M. Benoît NICOLAS, Mme Manurêva PELLETIER, Mme Sylvie PEPIN-FOUINAT, M. Alain RAMDANI, Mme Aurore REINBOLD, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christophe SCHNEIDER, Mme Frédérique SCHWOB, Mme Déborah SELLEGE, Mme Véronique SPINDLER, M. Oussama TIKRADI, M. Eddy VINGATARAMIN, M. Pascal WEILL, M. Yavuz YILDIZ, Mme Patricia KELLER, Mme Emmanuela ROSSI.

**Absent non excusé**

M. Xavier DESSAIGNE (jusqu'au point 4).

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

## ORDRE DU JOUR

- Point 1 Désignation du secrétaire de séance
- Point 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2021
- Point 3 Compte rendu des décisions de justice et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er au 31 octobre 2021
- Point 4 Compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er au 31 octobre 2021
- Point 5 Avenant de projet à la Convention Cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville
- Point 6 Créances irrécouvrables
- Point 7 Subventions à PREALIS au titre de la restauration scolaire et du périscolaire - année 2021
- Point 8 Attribution d'une aide financière au titre de la rentrée scolaire 2021-2022
- Point 9 Recrutement d'animateurs contractuels sur emplois non permanents dans le cadre du Programme de Réussite Educative
- Point 10 Aide à la vie associative culturelle 2ème tranche 2021
- Point 11 Attribution de subventions aux associations culturelles 2021
- Point 12 Renouvellement de la convention de mise à disposition par l'État de conservateurs à la Ville de Colmar
- Point 13 Attribution d'une subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse en 2021
- Point 14 Subvention 2021 à l'association ' Les Amis du jumelage de Colmar '
- Point 15 Recensement de la population 2022, rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs / contrôleurs
- Point 16 Révision de l'aide financière versée à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption, rebaptisée "une naissance, une adoption, un cadeau !"
- Point 17 Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (5ème tranche)
- Point 18 Renouvellement de la convention de partenariat pour le tri des déchets et la propreté de la rue de l'Espérance
- Point 19 Attribution de bourses au permis de conduire
- Point 20 Fusion des dispositifs d'attribution de bourses au permis de conduire voiture
- Point 21 Aide financière nominative de la ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer

Nombre de présents : 41  
Absent(s) : 1  
Excusé(s) : 7

**Point 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2021.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLEGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Absent non excusé**

M. Xavier DESSAIGNE.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLEGE**

**Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

**Point N° 2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2021**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Maire



Nombre de présents : 41

Absent(s) : 1

Excusé(s) : 7

**Point 3 Compte rendu des décisions de justice et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er au 31 octobre 2021.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Absent non excusé**

M. Xavier DESSAIGNE.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**PREND ACTE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE**

**Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

**Point N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE JUSTICE ET DES ARRÊTÉ PRIS PAR  
DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE  
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DURANT LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE  
2021**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

-----

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal :

1° des décisions de justice prises par délégation :

- Par une décision du 12 octobre 2021, la Ville de Colmar a mandaté Me Rouquet pour assurer sa défense devant le Tribunal Administratif de Colmar, dans le cadre du recours introduit par la SCI Guérande contre l'arrêté du 21 juillet 2020 refusant le changement temporaire d'usage d'un local d'habitation en meublé de tourisme.

2° des arrêtés pris délégation.

G.

R

## COMPTE RENDU DES ARRETES DU 01 octobre 2021 AU 31 octobre 2021

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
5 167	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SCHAFFHAUSER Elisabeth, concession n° 41809	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 168	06/10/2021	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. EL HALLANI Mohamed, concession n° 41818	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 169	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme FERRAND Christine, concession n° 41819	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 170	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. FERRY Jacques, concession n° 41808	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 171	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HAUG Marie-Rose, concession n° 41806	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 172	06/10/2021	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Pompes Funèbres Hoffarth, concession n° 41797	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 174	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme LAMBACH Régine, concession n° 41782	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 175	06/10/2021	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. RASTODER Osman, concession n° 41823	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 176	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. ZIMMERMANN Michel, concession n° 41775	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 177	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. HIMBURG Hubert, concession n° 41266	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 178	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SAMSON Liliâne, concession n° 41825	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 179	06/10/2021	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. VOGEL Pascal, concession n° 41804	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 180	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. BIKICKI Radomir, concession n° 41828	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 181	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme RIESS Marie-Madeleine, concession n° 41767	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 182	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme DAUB Marie Christiane, concession n° 40642	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	



Número	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
5 183	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. METZGER Etienne, concession n° 41816	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 184	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme OPPENDINGER Marie-Josée, concession n° 41831	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 185	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. TWAROG Achille, concession n° 41817	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 186	06/10/2021	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme RIES Kelly, concession n° 41832	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 187	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. MICHEL Philippe, concession n° 41822	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 188	06/10/2021	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme AVERSA Lia Paule, concession n° 41834	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 189	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme FRIAS RODRIGUEZ Sebastiana, concession n° 41829	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 190	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme MINOUX Marie-Thérèse, concession n° 41833	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 194	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MUNSCH Jacqueline, concession n° 41839	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 195	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. DEGOUT Jean-Louis, concession n° 41842	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 196	06/10/2021	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme COLAERT Sylvie, concession n° 41845	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 197	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. WISS Pierre, concession n° 41841	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 198	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. SEGHAIR Guy, concession n° 41843	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 199	06/10/2021	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. BANNWARTH Philippe, concession n° 41850	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 200	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BEAUFAUCHET Virginia, concession n° 40491	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 201	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme JOURNEAU Rolande, concession n° 41821	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 202	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SCHULTZ Marie-Rose, concession n° 41830	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

17

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
5 203	06/10/2021	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, M. ANSEL René, concession n° 41815	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 204	06/10/2021	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, Mme JAEG Marie-Louise, concession n° 41810	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 205	06/10/2021	Acte de concession cimetièrre, nouvelle acquisition 15 ans, M. ANSEN Timothée, concession n° 41487	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 206	06/10/2021	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, Mme VESPER Sylvia, concession n° 41851	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 207	06/10/2021	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, Mme POIREY Karine, concession n° 41840	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 208	06/10/2021	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, M. MATTER Pascal, concession n° 41835	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 209	06/10/2021	Acte de concession cimetièrre, nouvelle acquisition 30 ans, Mme COURSE Andrée, concession n° 41852	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 210	06/10/2021	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, Mme KELLER Christine, concession n° 41837	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 211	06/10/2021	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, M. MORHET Serge, concession n° 41854	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 212	06/10/2021	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, Mme OGER Marie-France, concession n° 41856	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 213	06/10/2021	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, Mme WEIGEL Marie, concession n° 41838	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 214	06/10/2021	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, M. PIGATTO Hervé, concession n° 40334	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 215	06/10/2021	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, Mme KELLER Astrid, concession n° 41758	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 216	06/10/2021	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, M. LEMEASLE Guy, concession n° 41858	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 217	06/10/2021	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, Mme SUTTER Margotte, concession n° 41859	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 218	06/10/2021	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, Mme MANGOLD Annette, concession n° 41848	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 219	06/10/2021	Acte de concession cimetièrre, renouvellement 15 ans, M. Christian DAULL - Notaire, concession n° 41844	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

A

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
5 220	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme WELCKER Thérèse, concession n° 41857	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 221	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme VOLKER Sylviane, concession n° 41853	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 222	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. COLNAT Gabriel, concession n° 41846	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 223	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. KRETZ Charles, concession n° 41855	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 224	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. ISIK Nizamettin, concession n° 41824	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 225	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme OSTER Geneviève, concession n° 41794	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 226	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. WERNERT Jacques, concession n° 41867	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 227	06/10/2021	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme METZGER Audrey, concession n° 41866	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 228	06/10/2021	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme EDEL-DUBOIS Valérie, concession n° 41864	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 229	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme FRIEH Marie-Claire, concession n° 41865	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 230	06/10/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme DELLOUE Virginie - Présidente du Conseil de Fabrique - Paroisse Saint-Léon, concession n° 41827	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
5 333	13/10/2021	Convention d'occupation précaire de la salle d'escrime "Jean-Pierre Muller" au bénéfice de la section escrime des Sports Réunis de Colmar	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
5 407	18/10/2021	Tarifs applicables au Musée Bartholdi - actualisation des tarifs valables à compter du 1er novembre 2021	02 - TARIFS	Nouvel article à la vente

Nombre de présents : 41  
Absent(s) : 1  
Excusé(s) : 7

**Point 4 Compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er au 31 octobre 2021.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjointes Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Absent non excusé**

M. Xavier DESSAIGNE.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**PREND ACTE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE  
Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

**Point N° 4 COMPTE RENDU DES MARCHÉS CONCLUS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DURANT LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2021**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

-----

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal des marchés conclus par délégation durant la période susvisée.



MARCHES PUBLICS ENTRE LE 1er ET LE 31 OCTOBRE 2021

Date de la notification	Objet du marché	Titulaire	Type de marché	Catégorie de commande	Montant HT
01/10/2021	TRANSP. LES PEP LA ROCHE 12/10 ELEM. PFISTER	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	265,00
01/10/2021	TRANSP. MARCHÉ COUVERT COLMAR 14/10 ELEM. BRANT	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	58,00
01/10/2021	TRANSP. NEULAND LE 4/10 ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	70,00
01/10/2021	TRANSP. LES PEP LA ROCHE 11/10 ELEM. PFISTER	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	265,00
05/10/2021	IMPRESSION 10.000 CARTES POSTALES (CM)	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	307,20
05/10/2021	TRANSP. TROIS EPIS LE 19/10 ELEM. PFISTER	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	165,00
05/10/2021	TRANSP. MARCHÉ COUVERT COLMAR 12/10 MAT. PASTEUR	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	204,00
05/10/2021	TRANSP. CINEMA CGR COLMAR 15/10 ELEM. ANNE FRANK	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	68,00
05/10/2021	TRANSP. OBSV. DE LA NATURE 11/10 MAT. MACE	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	70,00
05/10/2021	TRANSP. POMMERAIE A SIGOLSHEIM 05/10 MAT. BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	82,00
05/10/2021	TRANSP. LA CHAUME A ORBEY 05/10 ELEM. FRANK	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	265,00
05/10/2021	TRANSP. POMMERAIE A SIGOLSHEIM 07/10 MAT. BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	82,00
05/10/2021	TRANSP. BIOCOOP INGERSHEIM 01/10 ELEM. ROUSSEAU	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	73,00
05/10/2021	TRANSP. UNTERLINDEN 25/11 MAT. LES VIOLETTES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	58,00
05/10/2021	TRANSP. MARCHÉ COUVERT LE 15/10 MAT. ST- EXUPERY	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	68,00
06/10/2021	ROCADE VERTE - MS 09 - TVX ECLAIRAGE PUBLIC & SL	SPIE CITYNETWORKS	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	325 739,94
08/10/2021	IMPRESSION POINT COLMARIEN 279 OCTOBRE	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	10 186,00
08/10/2021	IMPRESSION DEPLIANT 4 PAGES FESTIVAL FILM	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	1 044,00
08/10/2021	IMPRESSION AFFICHES 36/58 + TOTEM-FLYERS TARIF	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	390,00
12/10/2021	TRANSP. SPECT. EUROPE 14/10 ELEM. ST NICOLAS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	138,00
12/10/2021	TRANSP. MARCHÉ COUVERT COLMAR 14/10 MAT. PASTEUR	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	68,00
13/10/2021	TRAN. ISSENHEIM ALSH 3-5 VAC 29/10/21 CSC EUROPE	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	210,00
14/10/2021	TRANSP. GUNSBACH 19/10 ELEM. WALTZ	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	630,00
15/10/2021	TRANS. ZOO MULHOUSE ALSH 6-11 VAC 29/10/21 C. JEUNES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	250,00
15/10/2021	TRANS. IHRINGEN ALSH 6-11 VAC 27/10/21 C. JEUNES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	210,00
15/10/2021	TRANS. GUEBWILLER ALSH 6-11 VAC 03/11/21 C. JEUNES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	210,00
18/10/2021	TRANSP. TROIS EPIS LE 18/10 ELEM. PFISTER	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	165,00
18/10/2021	TRANSP. UNTERLINDEN 18/11 MAT. LES LILAS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	68,00
18/10/2021	TRANSP. MUSÉE UNTERLINDEN 22/11 MAT. PFISTER	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	68,00
18/10/2021	TRANSP. WITTENHEIM ALSH 3-5 MER 10/11/21 CSC EUROPE	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	250,00
18/10/2021	TRANSP. WINTZENHEIM ALSH 3-5 MER 17/11/21 CSC EUROPE	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	165,00
19/10/2021	REMPLACEMENT SYSTEME DETECTION GAZ PARKING MAIRIE	ADS ANALYSE DETECTION SECURITE	Marché	Simple ou unique	15 144,85
19/10/2021	TRANSP. INSPE COLMAR 10/12 ELEM. PFISTER	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	68,00
19/10/2021	TRANSP. INSPE COLMAR 06/12 ELEM. PFISTER	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	68,00
20/10/2021	RUE DE LA LAUCH - MS 07 - TVX SIGNALISATION LUMINEUSE	SPIE CITYNETWORKS	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	7 946,09
25/10/2021	ACHAT 2 CLASSES MOBILE ECOLE ELEMENTAIRE PFISTER	ALSACE MICRO SERVICES	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	26 121,60
25/10/2021	TRANSP. KATZENTHAL 11/10 ELEM. BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	100,00
26/10/2021	TRAN. PISCINE AQUALIA ALSH 3-5 VAC 26-27/10/21 CSC EUROPE	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	136,00
26/10/2021	IMPRESSIONS DIVERSES FESTIVAL DU LIVRE PROGRAMME ET CARTE POSTALE	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	2 403,00
27/10/2021	TRAN. PARC ST FRANCOIS ALSH 6-11 VAC 18/08/21 CSC EUROPE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	66,00
28/10/2021	TRANSP. UNTERLINDEN 22/11 MAT. LES GERANIUMS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	68,00
28/10/2021	TRANSP. NEULAND COLMAR 16/11 MAT. LES GERANIUMS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	70,00
28/10/2021	TRANSPORTS SCOLAIRES SEPTEMBRE 2021	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	9 489,00

Nombre de présents : 42  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 7

**Point 5 Avenant de projet à la Convention Cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE  
Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

**Point N° 5 AVENANT DE PROJET À LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR  
DE VILLE**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le 14 décembre 2017, le gouvernement annonçait le lancement du programme « Action Cœur de Ville », avec pour objectif de créer les conditions efficientes au renouveau et au développement des villes « de rayonnement régional ». Puis fin mars 2018, il prononçait le nom des 222 villes retenues pour faire partie de ce plan d'actions, dont celui de Colmar.

Le 23 août 2018, la Ville de Colmar et Colmar Agglomération signaient leur convention-cadre « Action Cœur de Ville » avec l'ensemble des partenaires du programme et le 8 février 2020, le périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) était validé par arrêté préfectoral.

L'article 5 de la convention « Action Cœur de Ville » prévoit, selon la démarche établie par le gouvernement, la signature d'un avenant à notre convention-cadre afin d'engager la phase de déploiement du programme.

Comme le veut la procédure au niveau national, cet avenant a préalablement été validé par l'ensemble des partenaires lors du Comité de Projet Action Cœur de Ville du 28 juin dernier, puis transmis au référent départemental d'État pour saisine et validé par le comité régional d'engagement en septembre dernier.

Suite à cela, le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du contenu de cet avenant de projet à la convention cadre annexé à la présente délibération, avant signature par l'ensemble des partenaires.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL



Après avoir délibéré,

PREND CONNAISSANCE

du contenu de l'avenant de projet à la convention cadre Action Cœur de Ville annexé à la présente délibération

DONNE POUVOIR

à Monsieur le Maire ou à son représentant, pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire

A -



Action Cœur de Ville

Phase de déploiement

Avenant de projet



Bl



**AVENANT DE PROJET  
A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE  
ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE  
DE COLMAR**

**ENTRE**

- La Ville de Colmar, représentée par son Maire, Monsieur Éric STRAUMANN,
- La Ville de Horbourg-Wihr, représentée par son Maire, Monsieur Thierry STOEGBNER,
- La Ville de Ingersheim, représentée par sa Maire, Madame Denise STOECKLE,
- La Ville de Turckheim, représentée par son Maire, Monsieur Benoît SCHLUSSEL,
- La Ville de Wintzenheim, représentée par son Maire, Monsieur Serge NICOLE,
- Colmar Agglomération, représentée par son 1<sup>er</sup> Vice-Président, Monsieur Lucien MULLER,

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

**ET**

- L'État, représenté par Monsieur le Préfet, Monsieur Louis LAUGIER,
- Le Conseil régional du Grand-Est, représenté par son Président, Monsieur Jean ROTTNER,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, représenté par son Directeur Régional, Monsieur Patrick FRANCOIS,
- Le groupe Action Logement, représenté par sa Directrice Régionale, Madame Caroline MACÉ,
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par son Délégué Local, Monsieur Louis LAUGIER,
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, représentée par son Délégué Territorial, Monsieur Louis LAUGIER,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs » ;

d'autre part,

**AINSI QUE**

- La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace Eurométropole délégation de Colmar, représentée par sa Présidente, Madame Christiane ROTH,
- La Chambre de Métiers d'Alsace, représentée par son Vice-Président, Monsieur Raphaël KEMPF,
- Pôle Habitat Colmar Centre Alsace, représenté par son Directeur Général, Monsieur Jean-Pierre JORDAN,
- Centre Alsace Habitat, représenté par son Directeur Général, Monsieur Alain RAMDANI,

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**.

**Il est convenu ce qui suit.**

EL -

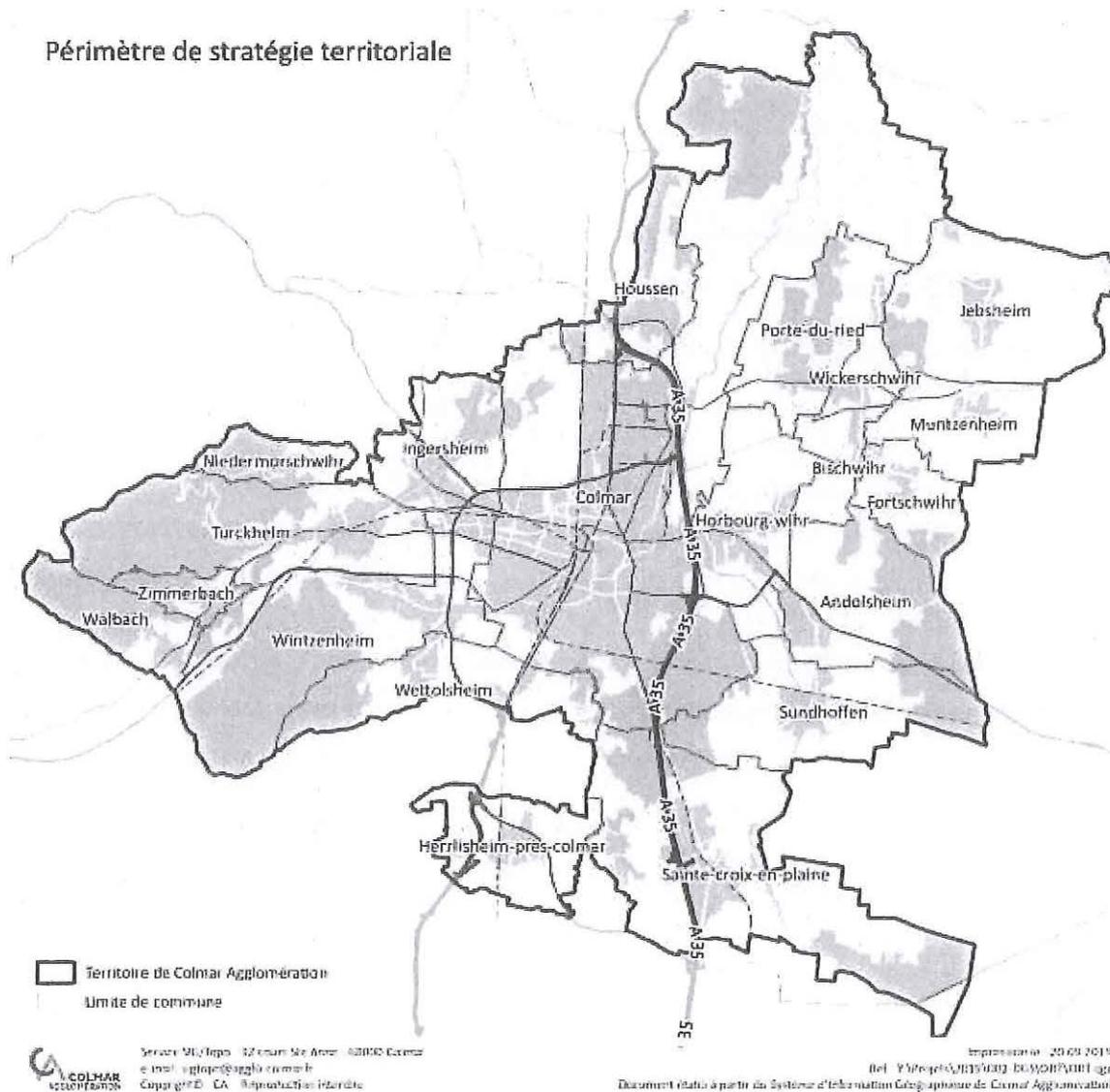
Cet avenant vient compléter les 9 articles contenus dans notre convention cadre initiale.

**Article 10. Définition des périmètres de l'ORT**

**10.1 Périmètre de stratégie territoriale**

Le périmètre de stratégie territoriale est le même que le périmètre d'études tel qu'il avait été défini à la signature de la convention cadre du 23 août 2018 soit l'ensemble du territoire intercommunal.

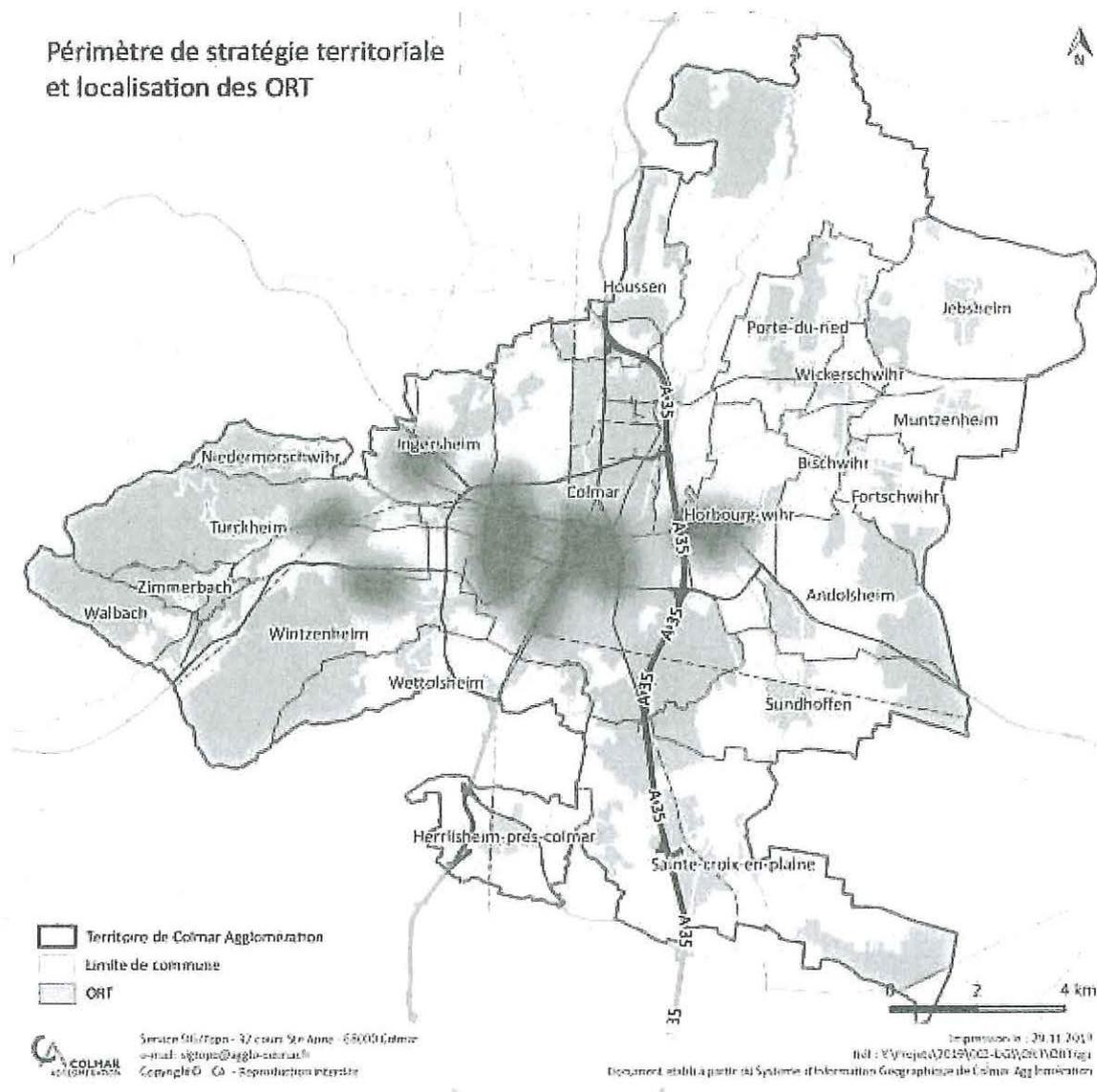
Périmètre de stratégie territoriale



*Ge*

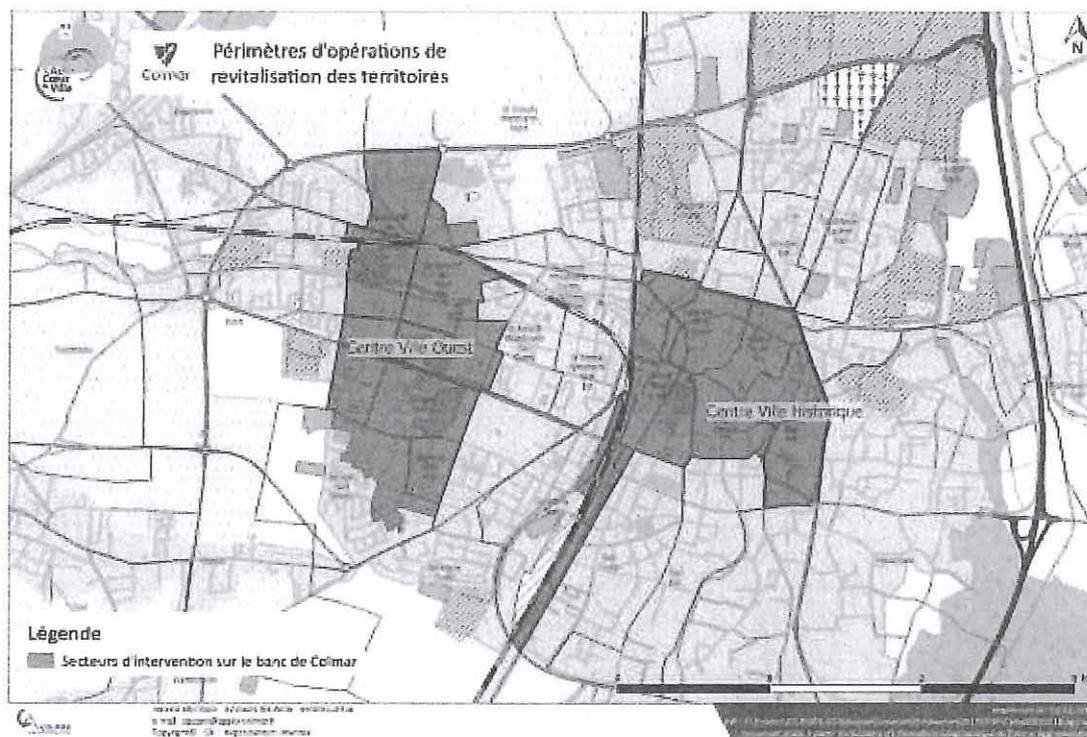
## 10.2 Secteurs d'intervention

### Périmètre de stratégie territoriale et localisation des ORT



Les secteurs d'intervention concernant la Ville de Colmar, tels qu'ils avaient été définis en 2018 initialement basés sur les IRIS, ont été redéfinis pour entrer en cohérence avec le cadastre dans le but :

- de s'assurer que les parcelles relatives à l'étude de la gare soient bien prises en compte,
- d'intégrer les QPV sur le quartier ouest,
- de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des utilisations ultérieures qui en seront faites.



En dehors de ces secteurs d'intervention, quatre secteurs d'intervention distincts ont été ajoutés, correspondant aux centres villes des quatre communes les plus peuplées après la Ville de Colmar :

- Ingersheim,
- Horbourg-Wihr,
- Turckheim,
- Wintzenheim.

L'analyse des dynamiques à l'œuvre dans ces quatre villes montre en effet un certain nombre de similitudes :

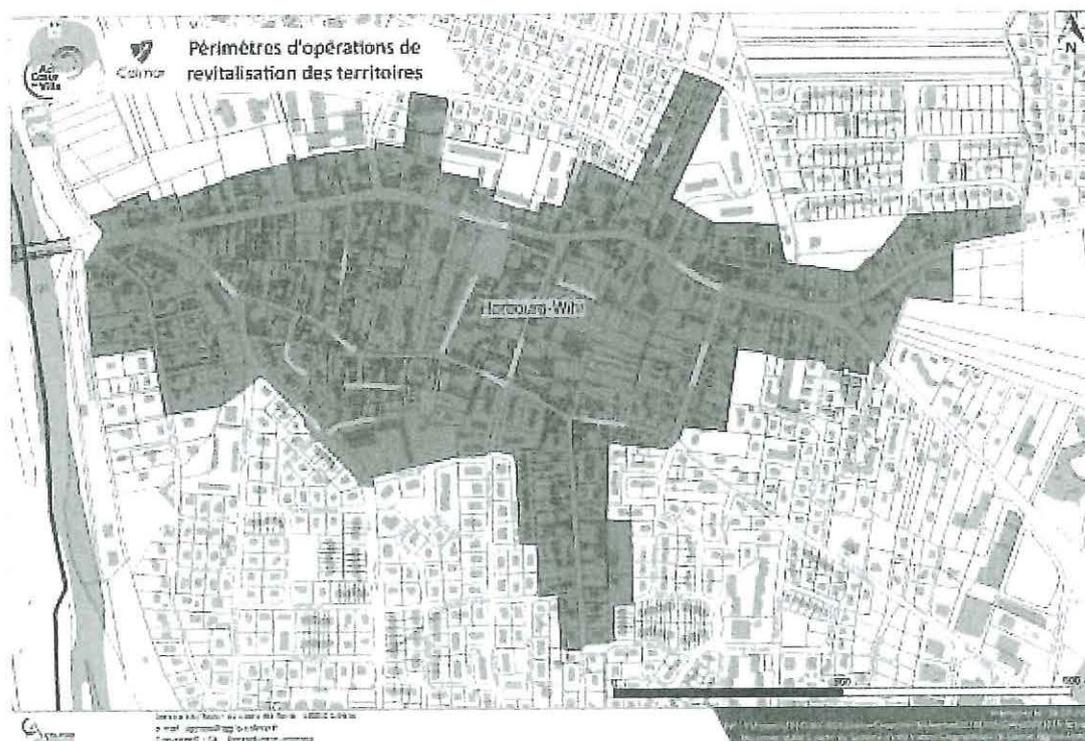
- elles sont toutes structurées autour d'une ou plusieurs rues présentant de nombreux locaux commerciaux. La présence de ces commerces reste un atout pour les communes, mais la typologie des commerces ne répond pas toujours aux besoins d'achats de proximité des habitants,
- il existe des locaux commerciaux vacants,
- le patrimoine bâti souvent très ancien mériterait d'être réhabilité pour augmenter son attractivité face aux constructions neuves souvent plus qualitatives,
- on observe une vacance de logements, ne répondant sans doute plus aux normes de qualité attendues par les habitants,
- elles sont toutes les quatre soumises à l'article 55 de la loi SRU, et sont donc contraintes dans la production de logements sociaux.

Le périmètre des secteurs d'intervention est défini sur les centralités de vie de chacune des communes englobant la ou les rues commerçantes et le bâti ancien.

### 10.2.1 Secteur d'intervention d'Ingersheim



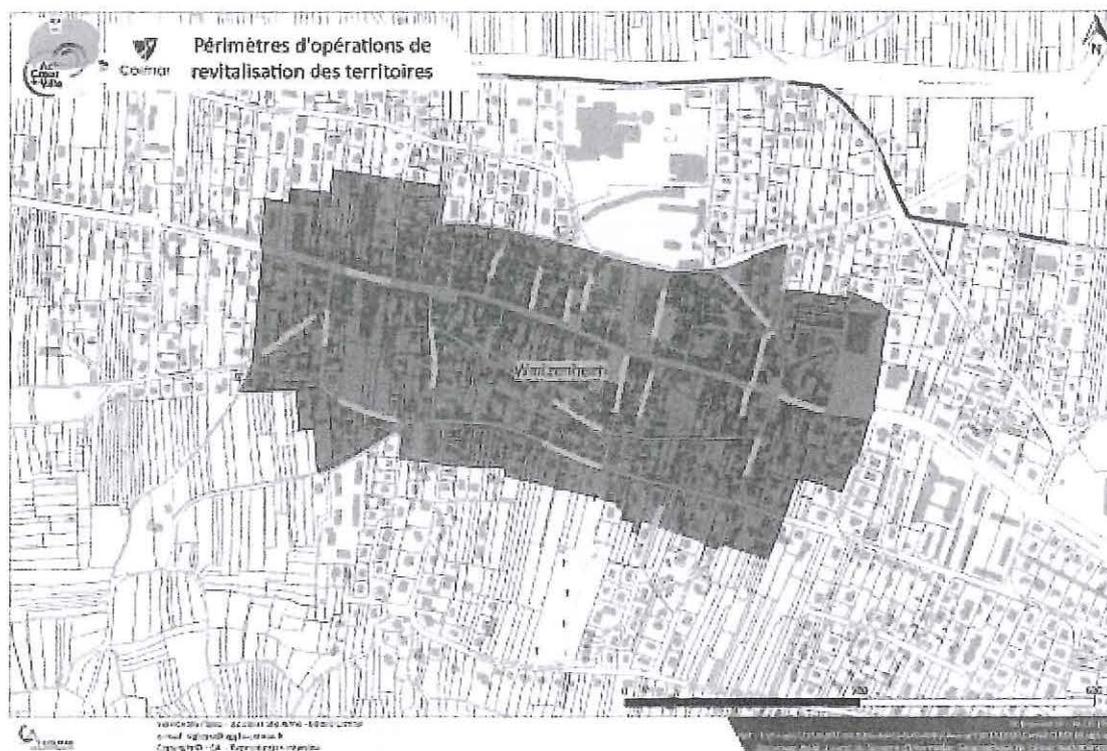
### 10.2.2 Secteur d'intervention de Horbourg-Wihr



### 10.2.3 Secteur d'intervention de Turckheim



### 10.2.4 Secteur d'intervention de Wintzenheim



G-

Le plan d'actions global comprendra une étude sur ces quatre secteurs d'intervention pour améliorer la connaissance du patrimoine bâti, et entrevoir quels sont les moyens d'action possibles à mettre en œuvre pour améliorer les différentes situations rencontrées.

## **Article 11. Bilan de la phase d'initialisation**

Dans la phase d'initialisation, la Ville de Colmar et l'Agglomération avaient produit un diagnostic du territoire, lui-même construit sur l'analyse de ses forces et faiblesses dans le dossier de candidature de mars 2018 au titre du plan national « Action Cœur de Ville ».

Pour rappel, le périmètre d'études qui avait été fixé dans cette première phase était l'ensemble du territoire de l'Agglomération. Les secteurs d'intervention étaient le centre-ville historique (comprenant 5 IRIS Insee : n° 101 à 105 Centre nord-ouest, Centre nord-est, Centre sud-est, Centre, Centre sud-ouest) prolongé jusqu'à la gare et ses dépendances (en particulier la friche de l'ancienne gare de marchandises) et le centre-ville dit « Ouest » (les 5 IRIS n° 701, 702, 803, 804 et 805 Saint Vincent de Paul est, Saint Vincent de Paul ouest, Europe nord-ouest, Europe centre et Europe nord-est).

L'ensemble des parties prenantes à la Convention-Cadre signée le 23 août 2018, tout en soulignant la pertinence de l'analyse sur la situation de Colmar et sa région dans le maillage territorial et des grands axes du projet de développement qui en découlait, avait néanmoins souhaité approfondir le diagnostic via le lancement d'études complémentaires visant à mieux éclairer certains des phénomènes ou signaux faibles à l'œuvre sur le territoire. Malgré la richesse des données Insee et celles dont disposent la commune, l'Agglomération et ses partenaires, en particulier via les documents récents de planification et d'aménagement de son territoire (SCOT, PLU, PLH, PDU, Agenda 21, etc.), il est apparu en effet que nombre d'informations faisaient défaut pour étayer parfaitement le plan d'actions du projet de territoire.

Parallèlement au lancement d'actions matures dont l'opportunité et la justesse ne faisaient pas de doute et dont l'état d'avancement est détaillé à l'article 13, il a donc été décidé de lancer une série d'études qui sont désormais achevées ou en voie d'achèvement.

Ces études enrichissent le projet de dynamisation formulé initialement en précisant, sans les modifier fondamentalement, les orientations retenues précédemment.

Le périmètre d'étude a néanmoins permis d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibrages et renforcements que pourrait nécessiter la dynamique du cœur d'agglomération.

Le périmètre de l'ORT tel que fixé séparément par arrêté préfectoral du 8 février 2020 tient compte de l'approfondissement du diagnostic réalisé au cours de l'année écoulée couvrant les cinq axes sectoriels :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

### 11.1 Études et/ou diagnostics finalisés

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs	Date de rendu
1	Étude pré opérationnelle d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat du centre-ville historique	Ville et Habitat (groupement avec d'autres BE)	Colmar Agglomération	Colmar Agglomération ANAH	Juillet 2020
1	Diagnostic accessibilité des logements sociaux	QCS SERVICES	Colmar Agglomération	Colmar Agglomération	Août 2020
1	Étude des caractéristiques quantitatives et qualitatives du parc de logements privés en copropriété présent sur l'ouest de la Ville de Colmar	URBANIS	Colmar Agglomération	Colmar Agglomération ANAH	Octobre 2020
2	Étude sur le commerce, l'artisanat et les services	AID Observatoire	Colmar Agglomération	Colmar Agglomération Banque des Territoires	Juillet 2019
2	Étude sur les flux de consommation	CCI Grand-Est	CCI Grand-Est	CCI Grand-Est	Décembre 2019
2	Étude « Tourisme et habitants » permettant de mesurer l'impact sociétal de l'activité touristique	Éric Maurence Consultants	Office de Tourisme de Colmar et sa région	OT Colmar et sa région Atout France Région Grand-Est Colmar Agglomération	Octobre 2019
3	Étude pour le renforcement de l'attractivité et le développement de l'intermodalité en gare de voyageurs de Colmar		Colmar Agglomération	Colmar Agglomération Banque des Territoires	
5	Étude Ville intelligente	ENEIS KPMG	Colmar Agglomération	Colmar Agglomération Banque des Territoires	Décembre 2019

### 11.2 Études et/ou diagnostics en cours

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs
1	Étude pré opérationnelle d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat du centre-ville historique des 4 nouveaux périmètres ORT	À venir	Colmar Agglomération	Colmar Agglomération ANAH

### 11.3 Études et/ou diagnostics complémentaires à venir

Sans objet



## 11.4 Conclusions transversales des diagnostics

La Ville de Colmar lors de son dépôt de dossier de candidature avait déjà réalisé plusieurs diagnostics qui ont abouti à un diagnostic territorial d'ensemble. Les conclusions avaient déjà été inscrites dans la Convention Cadre et le diagnostic complet était annexé à ladite convention.

Le projet de territoire avait par ailleurs été formulé selon les 5 axes sectoriels définis dans le plan national « Action Cœur de Ville ».

Au regard des conclusions des études réalisées et des actions menées depuis 18 mois, la reformulation du projet est la suivante :

### Axe 1 - Offre attractive de l'habitat en centre-ville

Les objectifs restent les mêmes que dans la convention cadre du 23 août 2018, avec les évolutions récentes suivantes :

- Rééquilibrage du parc social entre les quartiers ouest et les autres quartiers de la Ville mais aussi avec les autres communes de l'Agglomération. Le 3<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat 2019-2024 arrêté et approuvé en Conseil Communautaire en 2020.
- Créer des logements accessibles à tous les publics ou inciter à la remise sur le marché de logements sur Colmar et, en particulier, sur le centre-ville historique.  
Trois actions concrètes ont été lancées dans le sens de cet objectif :
  - L'application du dispositif Denormandie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 qui permet aux futurs propriétaires bailleurs de bénéficier d'une défiscalisation lorsqu'ils rénovent un logement dans un quartier ancien. Il est proposé au titre de l'ORT (cf. article 4) d'étendre la possibilité de mettre en œuvre cette disposition qui s'applique, de fait, sur l'ensemble du ban communal continu de Colmar aux quatre nouveaux périmètres ORT additionnels des communes de l'Agglomération concernées par la Loi SRU en cohérence avec les objectifs de production de logements qui leur sont assignés dans le PLH.
  - La mise en place à Colmar depuis le 1<sup>er</sup> août 2019 de l'obligation d'enregistrement des meublés de tourisme afin de mieux encadrer le fort développement de ce phénomène.
- Recenser et évaluer le niveau de mise aux normes du parc de logements des secteurs d'intervention.
- Rénover l'habitat social pour le rendre plus accessible et répondre aux objectifs d'équilibre global de l'habitat.
- Favoriser la rénovation thermique des logements du centre-ville historique.

### Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré

#### A. Développement commercial

Dans le diagnostic initial, il avait été fait le constat de la très bonne santé commerciale du centre-ville historique de Colmar avec un taux de vacance des cellules commerciales très faible par rapport à la moyenne nationale (7 % contre 12 %).

Il avait été néanmoins pointé la nécessité de diversifier l'offre commerciale, de favoriser les aménagements propres à faciliter la fréquentation du centre-ville par les consommateurs locaux (bassin de vie de Colmar au sens large) et de faciliter les livraisons et d'inciter les commerçants à moderniser leurs boutiques et méthodes d'approche de la clientèle, notamment en corrélation avec le volet *smartcity* (création de vitrines numériques, marketplace locale...).

Sur le centre-ville Ouest, en revanche, la fragilité des commerces avait été mise en exergue avec, avant tout, la nécessité de conforter et de redynamiser le noyau commercial Europe.

L'étude sur le commerce, l'artisanat et les services confirme la bonne santé commerciale du centre-ville historique et du bassin colmarien en général. Les dépenses annuelles totales des Habitants de Colmar Agglomération ont augmenté de + 7 % par rapport à 2014. Le taux de rétention (capacité à retenir sur place la dépense des ménages et à attirer les dépenses des ménages d'autres territoires) est de 87 %. Le taux d'évasion de la vente à distance est de 6 %. Sur Colmar Centre, malgré les *a priori* régulièrement affirmés, la part des commerces dits « touristiques » est finalement faible (moins de 15 %).

Le diagnostic montre toutefois la nécessité :

- De mieux s'attacher la clientèle de l'Agglomération (hors Ville de Colmar) et notamment les jeunes et les familles. Les recherches d'enseignes en rapport avec les besoins des habitants initiées par la Ville apparaissent d'autant plus nécessaires. L'étude des flux commerciaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie montre au niveau de l'Agglomération que pour les secteurs de l'équipement de la personne et de l'équipement de la maison, l'évasion est plus importante. L'évasion à distance pour les produits à caractère culturel ou de loisirs doit également être pris en compte.
- De repenser à terme les circuits de circulation de la clientèle mais également les fonctionnalités et prestations du centre-ville pour mieux s'attirer la clientèle. Le travail réalisé depuis de longues années sur la ceinture des parcs de stationnement et sur l'amélioration esthétique et fonctionnelle des entrées de ville avec récemment la Place du Saumon et la Montagne Vertes est souligné par l'étude tout en regrettant une communication confuse auprès des habitants sur la politique tarifaire.
- De dynamiser certains commerces qui ne se sont pas ou plus adaptés à la nouvelle donne des modes de consommation (Internet, bio, circuits courts, ...).
- D'accompagner le développement du commerce de proximité dans les communes périphériques où la construction de logements est prévisible (communes soumises à l'obligation SRU : Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim).

La stratégie souhaitable pour le centre-ville de Colmar, sur la base de plusieurs scénarii formulés par le Cabinet en charge de l'étude (AID), vise naturellement à renforcer l'attractivité du centre-ville de Colmar et des autres pôles commerciaux de l'Agglomération, notamment auprès des plus jeunes et des familles tout en ne négligeant pas la clientèle touristique en termes de retombées économiques sur les activités commerciales, artisanales et de services.

Les axes de la stratégie proposée sont les suivants :

- l'immobilier commercial : mettre en place des outils de suivi et de maîtrise de l'occupation des locaux sur certains emplacements stratégiques, adapter l'immobilier commercial aux besoins des enseignes...

- la communication et la stratégie digitale, qui doivent permettre de faire évoluer l'image du centre-ville sur des points clés tels que le stationnement, la création de lieux de rencontre et de détente,
- un travail sur le cadre urbain, la convivialité, les mobilités douces.

L'analyse du commerce sur le secteur ouest de Colmar est relativement surprenante. Certes, la vacance des cellules commerciales est importante (18 %) en lien avec la problématique de la galerie Europe, mais il est constaté une offre commerciale diversifiée en comparaison des quartiers QPV au niveau national généralement dotés uniquement d'une offre de première nécessité : alimentaire de proximité, pharmacie...

S'agissant de la Galerie des Remparts identifiée comme « entrée de ville » dans le diagnostic initial, l'opportunité d'une action forte et ciblée est confirmée. Cette action est d'ailleurs soutenue par le FISAC qui a apporté une aide financière de 157 000 € au total. La Ville a initié un travail avec le syndic de cet ensemble et les copropriétaires, qu'il sera nécessaire de poursuivre.

L'ANCT a été sollicitée pour la Galerie Europe au sein de l'espace commercial du même nom. Les démarches initiées avant la formulation du Plan Local Action Cœur de Ville, avec notamment l'aménagement du Mail Luxembourg, ont permis un véritable renouveau de ce noyau commercial avec l'ouverture de 3 nouvelles enseignes – Norma, Action et Takko – au printemps 2019. S'agissant de la galerie marchande attenante, le projet de rénovation avance lentement malgré le soutien de la Ville, de l'Agglomération, de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui ont soutenu et obtenu qu'une somme de 80 000 € du FISAC soit fléchée sur la rénovation des cellules commerciales.

L'axe 2 du Plan Local Action Cœur de Ville sur le volet commercial sera naturellement impacté dans son déploiement par les dispositions nouvelles offertes par l'outil ORT de la Loi Elan du 23 novembre 2018 qui permet de renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville via la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale dans les secteurs d'intervention (Commerce de plus de 1000 m<sup>2</sup>) et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques.

Ces dispositions s'appliqueront dans les secteurs prioritaires identifiés dans la phase d'initialisation du Plan « Action Cœur de Ville » de Colmar, à savoir les 5 IRIS Insee du Centre-ville historique prolongé jusqu'à la gare et les 5 IRIS Insee du centre-ville Ouest Europe. Elles s'appliqueront également dans les secteurs d'intervention nouvellement définis par l'arrêté préfectoral au titre de l'ORT (Cf. Art 4).

Au stade du déploiement, il est convenu que la dynamisation des commerces de proximité ne concerne pas seulement la ville centre mais aussi d'autres communes de l'Agglomération qui participent à leur échelle et aux côtés de Colmar à l'animation du centre Alsace. L'attractivité du bassin de vie colmarien est en effet le fruit d'un maillage fin sur un vaste espace.

Par ailleurs, sur la base du rééquilibrage de l'habitat social contenu dans le PLH et intégré à l'axe 1 du plan local Action Cœur de Ville, la production de logements ne peut être pensée sans le développement des mobilités et du commerce de proximité à même de répondre aux besoins des populations.

Les dispositions en faveur du maintien et du développement du commerce de proximité seront donc étendues aux quatre communes soumises aux obligations de la loi SRU en dehors de Colmar (Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim) dans les quatre nouveaux périmètres d'intervention ORT.

## B. Développement économique

Le diagnostic initial avait identifié deux priorités pour assurer le développement économique du centre-ville de Colmar :

- La reconversion de la friche ferroviaire de la gare de Marchandises route de Rouffach : la dynamisation du secteur gare apparaissait en effet indispensable pour assurer une meilleure articulation entre le centre-ville historique et les quartiers sud et en particulier la gare qui est un point de passage incontournable des flux urbains. Il s'agissait également, en développant ce pôle, de rapprocher les quartiers Est des quartiers Ouest séparés physiquement par cet obstacle que constitue la ligne de chemin de fer.
- Implanter dans le centre-ville Ouest des activités économiques afin d'assurer un meilleur équilibre entre habitat et emplois et de mieux ouvrir les quartiers concernés sur la ville.

La phase d'initialisation confirme et renforce encore ces priorités :

- Pour la gare, la Ville a répondu à l'appel à projets lancé par le Ministère de la Cohésion des Territoires « Réinventons nos Cœurs de Ville » et la reconversion de la gare de marchandises a été retenue par le jury en mars 2019 pour un accompagnement en 2020. Ce dispositif national en complément du Plan national Action Cœur de Ville a pour objectif de « faciliter l'émergence de projets et de programmes urbains innovants en centre-ville, adaptés aux marchés et aux besoins locaux, favorisant la transition écologique et l'inclusion sociale et valorisant le patrimoine architectural, paysager et urbain ». Colmar, comme toutes les villes sélectionnées, recevra un accompagnement dédié pour réaliser son projet, coordonné par le Plan d'Urbanisme Construction Architecture (Puca), organisme interministériel de recherche et d'expérimentation.
- Pour les secteurs Ouest, l'implantation d'une pépinière d'entreprises/tiers lieu identifiée dès le départ dans les actions matures est confirmée. Le début de construction de la structure débutera au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et entrera en service en 2022. La recherche d'implantation d'autres activités à caractère économique se poursuivra.

### Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

La refonte du réseau de transport en commun dont les attendus ont été présentés et validés au début de la phase d'initialisation s'est déployée en 2019 avec la mise en œuvre de son premier axe avec un circuit de navettes électriques facilitant la mobilité et la circulation dans l'hypercentre de l'agglomération. Lancées en avril, elles sont un véritable succès avec une fréquentation quotidienne de près de 400 voyageurs, supérieure aux prévisions qui prévoyaient 300 voyages par jour. Les usagers interrogés apprécient l'efficacité du service, son confort et son respect de l'environnement ainsi que la possibilité d'un arrêt à la demande. Les lignes sont fréquentées aussi bien par des usagers réguliers que par des touristes.

La refonte du réseau de transport se poursuit en intégrant les interactions entre la ville principale et les autres pôles de l'agglomération dont le développement via la construction de logements est à prendre en compte.

La digitalisation du service aux usagers évoquée au début de la phase d'initialisation reste d'actualité mais sera menée en parallèle à la réflexion sur la stratégie du territoire en matière numérique (« Smart City »).

#### Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Le projet de redynamisation du cœur de ville avait intégré 2 volets :

- Le réaménagement des points d'accès au centre-ville historique avec la Place du Saumon, la Montagne Verte, la Galerie du Rempart et la gare SNCF.
- La rénovation et/ou la mise en valeur de lieux ou de bâtiments emblématiques avec la Place de la Cathédrale, la restauration du Koïffhus, la rénovation complète de la Bibliothèque patrimoniale des Dominicains et la remise à plat du plan lumière

Les études réalisées n'ont pas modifié la perception de ces priorités.

D'ores et déjà, la place du Saumon a été complètement rénovée et la Montagne verte a vu la mise en service de son parking souterrain de près de 700 places, le 22 novembre 2019 et de l'aménagement paysager en 2020.

Seul point d'évolution majeure, la réflexion sur l'entrée de ville que constitue la gare sera approfondie avec le lancement d'une étude qui permettra de mieux appréhender les transformations nécessaires des espaces, en lieu et place d'une simple réflexion sur le jalonnement comme prévu initialement.

La rénovation des lieux et ou bâtiments emblématiques a par ailleurs débuté avec le projet d'ampleur que constitue la rénovation des Dominicains – Bibliothèque patrimoniale Jacques Chirac et la mise en place du Plan Lumière dès les marchés de Noël 2018.

Au-delà des actions déjà entreprises ou annoncées (Koïffhus, place de la Cathédrale qui a fait l'objet au printemps 2019 d'un concours d'idées et projet de rénovation de la collégiale St Martin), d'autres projets vont voir le jour d'ici 2022 et intégrer le Plan Local Action Cœur de Ville, et notamment des projets portés par les 4 communes ayant rejoint l'action cœur de ville.

#### Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics.

La phase d'initialisation n'avait pas développé d'analyse sur cet axe, bien que la modernisation du service public entrerait dans le champ de la réflexion avec le lancement de l'étude sur la Ville intelligente (« Smart City »).

L'étude lancée en mars 2019 a permis d'aboutir fin 2019 à un plan d'actions décliné en 3 orientations et 16 actions structurantes

##### **Orientation 1** : Toujours plus de qualité dans la relation à l'utilisateur

- Portail citoyen
- Politique d'inclusion numérique
- Ouverture des données publiques
- Outil de concertation citoyenne

##### **Orientation 2** : Définir l'attractivité territoriale de demain

- Conciergeries numériques
- Expérimentation sur le Smart Parking
- Analyse des flux de mobilité
- Baromètre énergétique
- Mobilités alternatives

- Poubelles connectées
- Pépinières d'entreprise
- Friche
- Gestion des risques

**Orientation 3 :** Créer une culture du numérique pour améliorer l'action de la collectivité

- Expérimentation sur le partage de donnée
- Outil de gestion en interne
- Expérimentation sur application de signalement citoyen

Cet axe 5 sera également enrichi d'actions orientées vers :

- L'accès élargi des habitants à des activités socio-culturelles, associatives et sportives de qualité,
- Le développement de l'accueil périscolaire au cœur des périmètres ORT permettant d'accompagner la politique de reconquête des logements en centre-ville.

## 11.5 Synthèse transversale AFOM (Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces)

Axe	Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville disposant d'une croissance démographique soutenue</li> <li>• Forte attractivité liée à une bonne réputation et à une économie dynamique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un manque de logements accessibles pour tous les publics</li> <li>• Un centre-ville sous contrainte (protection patrimoniale, développement touristique...)</li> <li>• Un parc existant pas toujours adapté aux standards actuels de confort</li> <li>• Un déséquilibre dans la répartition du logement social</li> <li>• Une progression des meublés de tourisme à surveiller/réguler</li> </ul>
Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une performance commerciale sur Colmar Agglomération forte (taux de rétention de 87 %)</li> <li>• Des professionnels du commerce moteurs, souhaitant investir dans leur activité à court terme,</li> <li>• Une forte densité commerciale, notamment des grandes et moyennes surfaces, qui participe à l'attractivité commerciale de l'agglomération</li> <li>• Une offre commerciale diversifiée en centre-ville et dans le quartier de l'Europe</li> <li>• Une vacance commerciale très faible en centre-ville</li> <li>• Une boucle marchande définie</li> <li>• Un apport complémentaire lié au tourisme reconnu comme une composante essentielle de l'économie locale</li> <li>• Des commerces générateurs de flux en centre-ville</li> <li>• Une tendance d'évolution des modes de consommation favorable</li> <li>• Le développement de nouveaux concepts commerciaux apportant une valeur ajoutée supplémentaire</li> <li>• Des professionnels dynamiques, des projets</li> <li>• Des projets urbains impactant positivement la commercialité</li> <li>• Des potentialités liées au renforcement de l'attractivité vis à vis de la clientèle locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des enseignes de prêt à porter en centre-ville « classiques »</li> <li>• Une clientèle locale et des professionnels pessimistes sur le dynamisme et l'attractivité de leur centre-ville</li> <li>• Des chiffres d'affaires plutôt en baisse selon les professionnels</li> <li>• Un immobilier commercial contraint avec peu de marges de manœuvre et des loyers élevés</li> <li>• Une dynamique collective présente mais fragile</li> <li>• Une conjoncture nationale de la consommation qui continue à décliner</li> <li>• Une non adaptation des professionnels aux nouveaux comportements de la clientèle</li> <li>• Des locaux commerciaux qui ne répondent pas aux attentes des locomotives</li> <li>• Une « banalisation » de l'offre</li> <li>• Départs d'enseignes du centre-ville</li> <li>• Une progression de la vente à distance pouvant à terme pénaliser l'offre de centralité notamment sur les produits à caractère culturel ou de loisirs</li> <li>• Une mutation de l'offre commerciale vers une offre commerciale touristique du centre-ville à surveiller</li> </ul>
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilité d'accès au centre-ville</li> <li>• Nombre de places de stationnement suffisantes et bien situées</li> <li>• Un réseau de transport en commun étendu sur l'ensemble du territoire de l'agglomération</li> <li>• Une gare SNCF appréciée des usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre de transport en commun à développer</li> <li>• Une communication sur le stationnement mal appropriée du public</li> <li>• Une gare quelque peu éloignée des deux Centres Villes</li> </ul>
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un cadre urbain, bâti et patrimonial attractif</li> <li>• Une offre de places de stationnement suffisante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une morphologie urbaine contrainte</li> <li>• Des équilibres centre /périphérie à retrouver</li> <li>• Une offre de stationnement mal comprise</li> <li>• Des linéaires marchands et espaces publics qualitatifs mais assez minéraux</li> </ul>
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne appropriation générale des outils et logiciels par les services de la Ville et de l'Agglomération</li> <li>• Nombreuses dématérialisations des démarches administratives</li> <li>• Appropriation de l'outil numérique dans une logique de développement durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une maturité Smart City à acquérir</li> <li>• Manque d'interconnexions et d'outils transversaux/collaboratifs</li> <li>• Multiplicité des prestataires et harmonisation à améliorer</li> <li>• Des outils numériques à déployer pour faciliter la connaissance et l'accès aux services aux habitants et aux touristes</li> </ul>

## **Article 12. Stratégie de redynamisation - Réponse aux conclusions du diagnostic**

La stratégie d'intervention pour le cœur de ville et son projet de dynamisation ont été décrits de manière détaillée dans le dossier de candidature et la convention-cadre.

Il est rappelé ci-après les grands objectifs inscrits dans la convention-cadre et leur déclinaison par sous-objectifs.

### Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

- 1 .1 - Connaître le patrimoine et le foncier existants pour le valoriser en faveur des habitants au sein des périmètres d'intervention ORT,
- 1 .2 - Conserver une dynamique de territoire par une offre de logement en phase avec les enjeux démographiques et en rééquilibrant l'implantation du logement social,
- 1 .3 - Limiter la progression des locations de meublés touristiques,
- 1 .4 - Favoriser la mise à niveau des logements pour les rendre plus attractifs (notamment sur le plan thermique),

### Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

- 2 .1 - Conforter le commerce de proximité des secteurs d'intervention ORT en faveur des habitants,
- 2 .2 - Favoriser la diversification des commerces, l'offre commerciale et l'approche clientèle,
- 2 .3 - Favoriser l'action touristique comme vecteur de développement économique et d'attractivité des cœurs de ville,
- 2 .4 - Favoriser l'implantation d'activités économiques en centre-ville à Colmar et sur les périmètres ORT.

### Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

- 3 .1 - Faciliter les déplacements dans l'hyper centre et les liaisons entre les quartiers, les périmètres ORT (centres-villes),
- 3 .2 - Promouvoir les énergies vertes et les mobilités douces,
- 3 .3 - Adapter le réseau de transport en commun et notamment les liaisons permettant d'accéder aux cœurs des villes,
- 3 .4 – Faciliter l'usage en proposant la digitalisation du service aux usagers.

### Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

- 4 .1 - Aménager l'espace public pour améliorer le confort des habitants,
- 4 .2 - Mettre en valeur le patrimoine remarquable des périmètres ORT en faveur des habitants comme des visiteurs,
- 4 .3 – Conforter des espaces de vie en cœur de ville pour développer le bien-vivre ensemble dans le respect des Résidents,
- 4 .4 – Améliorer les points d'accès aux centres-villes historiques.

### Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

- 5 .1 - Faciliter et développer l'accès aux habitants de tous âges à des lieux et des temps d'échanges et à des activités socio-culturelles, associatives et sportives de qualité,
- 5 .2 – Développer les capacités et les qualités d'accueil de l'offre périscolaire sur les périmètres d'intervention ORT,
- 5 .3 - Développer le lien citoyen par le numérique,
- 5 .4 - Accompagner les acteurs du cœur de ville vers les défis de la « Smart City».

## Article 13. Les dynamiques en cours : mise en œuvre des actions mûres

Bilan de la mise en œuvre des actions mûres :

### 13.1 Actions mûres engagées, état d'avancement

Action	Description succincte	Calendrier	Budget (€ HT)	Partenaires financeurs
1.1	<b>Rénovation de logements sociaux dans le centre-ville historique</b> Réhabilitation de 143 logements avec amélioration de la qualité de service : - Cours Sainte Anne : 67 logements - Clos de la Grenouillère : 41 logements - Rue Golbéry : 35 logements  Création de 17 logements : - Saint Josse : 12 en construction neuve et 5 en restructuration	Travaux achevés	- Cours Sainte Anne : 1 910 000 € - Clos de la Grenouillère : 625 000 € - Rue Golbéry : 755 000 € - Saint Josse : 1 480 000 €	FEDER pour l'opération Cours Sainte-Anne (234 500 € de subvention) Action Logement (inclus dans la convention bilatérale) Région (rénovation énergétique) Pôle Habitat Caisse des Dépôts (prêts)
2.1	<b>Recrutement d'un chef de projet « Action Cœur de Ville »</b>	Réalisé		Ville / ANAH
2.2	<b>Développement des aides à l'aménagement des locaux et à la rénovation des vitrines</b> - L'aide à la rénovation des vitrines versée 58 fois depuis 2009 - L'aide à l'aménagement intérieur versée 42 fois depuis 2009	Action continue	Depuis 2009 ; - 221 000 € versés pour la rénovation des vitrines - 202 000 € pour l'aménagement intérieur	Ville Agglo
2.3	<b>Élaboration d'outils marketing de promotion de la Ville de Colmar et de ses commerces</b> Création d'une page dédiée aux commerces sur le site internet de la Ville Brochure pour promouvoir l'attractivité du centre-ville	Terminée : 2019	Temps agent + 500 €	Ville de Colmar
2.3	<b>Création d'une marketplace locale</b> Projet porté par la fédération des commerçants et artisans de la Ville de Colmar, les Vitrines de Colmar	Terminée : livraison décembre 2020	238 000 €	Ville de Colmar Colmar Agglo Région Grand-Est Banque des Territoires FEDER
2.4	<b>Création d'une bourse aux locaux vacants</b>	Terminée : <a href="http://www.trouver-mon-immo-pro.fr">www.trouver-mon-immo-pro.fr</a>		CCI Grand-Est
2.5	<b>Pépinière d'entreprises</b> Construction d'une pépinière d'entreprises dédiée à l'entrepreneuriat dans le quartier Europe. Le bâtiment comprendra des cellules de type artisanal et des plateaux de bureaux pouvant servir de tiers-lieu.	Livraison prévue en début 2022	2 500 000 €	DSIL Région Grand-Est Département Agglomération
3.1	<b>Mise en place de navettes électriques</b> - Une période de test a été effectuée auprès du public du 17 au 21 septembre 2018 - Le marché d'acquisition des 4 navettes électriques « Bluebus » (avec bornes de rechargement) notifié le 5 novembre 2018	Terminée : Livraison mars 2019, Mise en circulation depuis avril 2019	796 104 €	État/DSIL (109 500€) Agglo
4.1	<b>Réalisation du « Mail Luxembourg »</b>	Travaux terminés fin 2018, Aménagement paysagé achevé en juin 2019	702 000 €	État/DSIL (57 674€) ANRU/ Pôle habitat/ Région Grand Est (73 731 € de subvention)/ Ville

4.2	<b>Mise en œuvre du Plan d'animation Lumière</b> - 21 lieux sont concernés : Musée Unterlinden, Mairie, Archives, Théâtre, Maison des Têtes, Cathédrale, Corps de garde, Koifhus, Tribunal, Petite Venise, Gare, Médiathèque, Champs de Mars, Place et fontaine Rapp, etc. - Mise en place des vidéos-projecteurs effectuée	Terminée : Inaugurée le 23 novembre 2018 pour l'ouverture des marchés de Noël	1 350 000 €	État/DSIL (225 000€) Ville
4.3	<b>Achèvement du réseau de parcs de stationnement avec le réaménagement du site de la Montagne Verte (700 places)</b>	Terminé : Livraison en décembre 2019	25 146 000 €	Région Grand-Est (500 000 € de subvention) Ville
4.4	<b>Les Dominicains, projet culturel et économique</b> - Les travaux ont débuté au début du 2 <sup>nd</sup> semestre 2018	Fin des travaux septembre 2021	14 350 600 €	État/Ministère de la Culture Région Grand-Est (2 M€ de subvention) Ville
4.5	<b>Rénovation du Koifhus</b> Restauration du plus ancien bâtiment public de la Ville de Colmar et de ses annexes qui sont des édifices emblématiques du centre historique de Colmar, acteurs de son identité, de son rayonnement et de son attractivité	Terminée : Fin des travaux Juin 2021	3 185 000 €	DRAC Région Grand-Est Département Ville

### 13.2 Actions mûres non engagées mais financées (calendrier prévisionnel)

Action	Description succincte de l'état d'avancement des actions mûres	Calendrier	Budget (€ HT)	Partenaires financeurs
5.	<b>CNAM</b> Création d'un centre de formation du CNAM à Colmar, afin de favoriser une offre de services et de formation adaptée	Septembre 2020	Budget CNAM	CNAM

### 13.3 Actions mûres non engagées au plan de financement incomplet

Action	Description succincte de l'état d'avancement des actions mûres	Calendrier	Budget (€ HT)	Partenaires financeurs

## Article 14. Plan d'action prévisionnel global et détaillé

Suite aux diagnostics établis et aux orientations déterminées au travers des axes et des objectifs de chaque axe, les partenaires publics et privés ont proposé un certain nombre d'actions concourant à l'atteinte de ces objectifs.

### 14.1 Plan d'actions global et cartographie des projets

Confère Tableau Excel par axe et par objectif et les cartographies permettant de localiser les différentes actions par axe sur les différents périmètres ORT du territoire action cœur de ville de l'agglomération de Colmar.



## 14.2 Calendrier détaillé du plan d'action

Confère Tableau Excel par axe et par objectif – onglet Calendrier.

### Article 15. Objectifs et modalités de suivi et d'évaluation des projets

Le projet Action Cœur de Ville et de l'Agglomération de Colmar nécessite une organisation particulière afin de s'assurer que la volonté stratégique de développement soit mise en œuvre.

L'organisation s'articule autour de 3 instances :

Le comité de projet : instance de validation

Ce comité est composé :

Des élus de la Ville (M. le Maire, le 1er Adjoint et les Adjoints concernés)

Des membres signataires de la convention cadre (État, Conseil Régional, Groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement, ANAH, ANRU) mais également des membres élargis (CCI, CMA, Pôle Habitat, Colmar Habitat),

Des services concernés et des personnes extérieures pourront être associés en fonction des thématiques abordées (ABF, Office de Tourisme, etc.)

Le comité technique restreint : instance de production

Composé de Mme la 1ère Adjointe au Maire, du Directeur Général des Services, du Directeur Général Adjoint des Services, du Chef du Projet et d'autres directeurs et responsables de projets et de certains élus en fonction de l'ordre du jour.

Il a pour objectif un rôle de production, il peut demander la mise en œuvre d'ateliers thématiques.

Le comité technique restreint, afin d'élargir sa réflexion, pourra s'appuyer sur des personnes ressources extérieures.

Les réunions techniques de suivi : instance de suivi des projets

Composées du Directeur du projet, ces réunions doivent permettre de présenter les projets et permettre une appropriation du projet par tous. Elles permettent également à la chefferie de projet de s'assurer du suivi et du déroulement des projets.

Afin de permettre le suivi de réalisation du programme, 4 questions prioritaires sont définies.

D'autre part, chaque fiche-action intègrera des indicateurs de suivi et d'évaluation proposés par le maître d'ouvrage mais qui reprendront un certain nombre d'indicateurs proposés dans la grille de suivi et d'évaluation du projet.

**Q1 : Le programme ACV a-t-il permis de revitaliser les centres-villes des 222 territoires bénéficiaires ?**

Cette question porte sur les cinq axes du programme. Il s'agit de se questionner sur l'efficacité, la pertinence, l'efficacité et la cohérence interne et externe du programme pour savoir si le programme a permis de répondre à l'ensemble des objectifs.

- Sous-question 1 : Comment les villes ont construit leurs projets autour des cinq axes prioritaires du programme ?
- Sous-question 2 : Est-ce que les objectifs liés aux cinq priorités du programme ont été atteints ?

**Q2 : Le programme a-t-il répondu aux besoins exprimés par les villes moyennes ?**

Il s'agit ici de questionner la pertinence du programme, c'est-à-dire sa valeur ajoutée. L'objectif est de savoir si les objectifs du programme ont répondu correctement aux problèmes identifiés ou aux besoins réels exprimés par les villes.

- Sous-question 1 : De quelle manière les élus se sont approprié le programme ?
- Sous-question 2 : Est-ce que l'ensemble des moyens mis à disposition des villes ont été mobilisés ?

**Q3 : Dans quelle mesure le partenariat a joué un rôle dans le déploiement du programme ?**

Il s'agit de mesurer combien d'acteurs sont mobilisés, en interne et en externe, au sein du programme et si leur nombre et leurs actions permettent de répondre aux objectifs. En interne, il s'agit de mesurer l'adéquation entre le programme et l'équipe qui le porte. En externe, il s'agit aussi de savoir si les acteurs sont complémentaires entre eux.

- Sous-question 1 : De quelle manière les partenaires financiers ont adapté leur offre de service aux villes ACV ?
- Sous-question 2 : De quelle manière l'expertise de chaque partenaire a été sollicitée par les villes ?

**Q4 : Les ressources financières, humaines et techniques affectées au programme ont-elles été investies sur cinq ans de manière optimale ?**

Il s'agira de savoir si le programme a utilisé de manière rationnelle les moyens financiers mis à disposition et si les objectifs ont été atteints à moindre coût (humain, financier, organisationnel). Il ne s'agit pas seulement du volet financier, mais aussi des volets temporels et humains.

- Sous-question 1 : De quelle manière les aides financières (Etat et partenaires) ont été mobilisées pour répondre aux besoins de financement ?
- Sous-question 2 : Comment ont été mobilisés les agents ACV (référents et directeurs de projet) ?
- Sous-question 3 : Comment les différentes phases du programme se sont articulées aux difficultés locales ?

Ces questions portent sur cinq critères évaluatifs :

	Q1	Q2	Q3	Q4
<b>Efficacité</b>	X			
<b>Pertinence</b>	X	X		
<b>Efficience</b>	X			X
<b>Cohérence interne</b>	X		X	
<b>Cohérence externe</b>	X		X	

**Q1 : Le programme ACV a-t-il permis de revitaliser les centres-villes des 222 territoires bénéficiaires ?**

Critères	Indicateurs	Sources
<p><b>C.1.1. Le marché du logement est plus adapté, plus attractif, et plus dynamique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de transactions enregistrées</li> <li>- Nombre de logements subventionnés</li> <li>- Taux de logements vacants et nombre de logements vacants remis sur le marché</li> <li>- Nombre de logements réhabilités, dans le cadre d'une intervention en ORI, en NPNRU, en OPAH</li> <li>- Taux de logements rénovés énergétiquement + DPE dans les mutations (efficacité du taux de logements rénovés)</li> <li>- Évolution de la consommation énergétique des villes</li> <li>- Évolution du prix du marché et comparaison avec l'évolution des prix sur le reste de la commune</li> <li>- Nombre de logements construits dont ceux dans le cadre d'une opération en RHI</li> <li>- Nombre de logements adaptés pour l'autonomie des personnes (subvention ANAH)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Engagements financiers des partenaires (Action logement, ANAH, Banques des territoires)</li> <li>o Baromètre de l'immobilier des villes (Notaires et ANCT)</li> <li>o Tableau de recensement des projets ACV</li> <li>o Données de la Mission de lutte contre la vacance (DHUP)</li> <li>o Données ENEDIS (partenariats ACV/ENEDIS)</li> </ul>
<p><b>C.1.2. Le développement commercial et économique de la ville est rééquilibré en faveur du centre-ville</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouveaux commerces</li> <li>- Typologie des commerces</li> <li>- Taux de vacance commerciale et évolution</li> <li>- Nombre d'entreprises en cœur de ville</li> <li>- Nombre de salariés dont le lieu de travail est en centre-ville</li> <li>- Nombre de prêts accordés à des indépendants dans les villes ACV et répartition des prêts par activité</li> <li>- Présence de tiers lieux</li> <li>- Taux de l'emploi industriel de la commune centre/EPCI</li> <li>- Nombre de m<sup>2</sup> de surfaces commerciales en périphérie</li> <li>- Taux de chômage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Données de l'entreprise CODATA</li> <li>o Tableau de recensement des projets ACV</li> <li>o Etude nationale sur la vacance commerciale (ANCT - DGE)</li> <li>o Données de suivi de la SIAGI</li> <li>o Données CCI France</li> <li>o Données DGE</li> </ul>

**Q1 : Le programme ACV a-t-il permis de revitaliser les centres-villes des 222 territoires bénéficiaires ?**

<p><b>C.1.3. Les mobilités permettent des déplacements plus durables et un accès facilité au centre-ville, et les services numériques favorisent les usages du cœur de ville</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure et évolution des flux entre centre-ville et périphérie (en cours de définition)</li> <li>- Mesure et évolution des flux entre la commune et son bassin de vie</li> <li>- Typologie des projets de mobilité (TC, mobilité douce...)</li> <li>- Nombre de foyers ayant le THD</li> <li>- Usages et fréquentation des infrastructures numériques (plateforme de centre-ville, etc)</li> <li>- Présence de bornes de recharge électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Tableau de recensement des projets ACV</li> <li>o Etudes Sites et Cités remarquables</li> <li>o Données de flux à construire avec partenaires publics et privés</li> <li>o Données du Cerema</li> <li>o Sondages auprès des habitants</li> </ul>
<p><b>C.1.4. Le patrimoine est valorisé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et typologie des projets de valorisation du patrimoine</li> <li>- Dispositifs de valorisation/protection du patrimoine proposés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Tableau de recensement des projets ACV</li> <li>o Étude sites &amp; cités remarquables</li> <li>o Retours qualitatifs</li> </ul>
<p><b>C.1.5. L'accès à l'offre culturelle, de loisirs et de l'enseignement supérieur est favorisé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'antennes CNAM ouvertes</li> <li>- Nombre de nouveaux cinémas ou ayant fait l'objet d'extension situés au sein du périmètre ORT et fréquentation</li> <li>- Nombre et chiffre d'affaire des commerces culturels en centre-ville</li> <li>- Nombre de micro-folies</li> <li>- Nombre de bibliothèques bénéficiant du Plan bibliothèques</li> <li>- Nombre de villes concernées par le pass culture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Tableau de recensement des projets ACV</li> <li>o Données issues de l'AMICNAM</li> <li>o Etude Sites et Cités remarquables</li> <li>o Données de l'ADRC</li> <li>o Sondages auprès des habitants</li> <li>o Données du Ministère de la culture</li> </ul>
<p><b>C.1.6. Les services publics sont mieux identifiés par les habitants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'équipements publics en centre-ville et en périphérie</li> <li>- Nombre de projets portant sur la rénovation d'un bâtiment de service public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Tableau de recensement des projets ACV</li> <li>o Sondages auprès des habitants</li> <li>o Données de la BPE</li> </ul>
<p><b>C.1.7. Les questions autour de la transition énergétique et écologique sont mieux prises en compte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production énergies renouvelables</li> <li>- Typologie des mobilités propres</li> <li>- Nombres de projets portant sur l'agriculture urbaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Données MTES</li> <li>o Données DHUP</li> <li>o Données BDT</li> </ul>

h -

**Q2 : Le programme a-t-il répondu aux besoins exprimés par les villes moyennes ?**

Critères	Indicateurs	Sources
<b>C.2.1. Les orientations du programme sont adaptées au profil des 222 villes et répondent à leurs attentes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concordance objectifs/profil des villes retenues</li> <li>Equipe ACV dédiée</li> <li>Nombre de villes début/fin de programme</li> <li>Appropriation du programme ACV par les élus</li> <li>Historique des politiques urbaines déjà mises en place</li> <li>Perception du programme par les habitants des villes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tableaux de suivi ACV</li> <li>Entretiens auprès des référents ACV</li> <li>Sondage / questionnaire échelon régional, départemental et communal</li> <li>Données ANRU</li> <li>Sondages auprès des habitants</li> </ul>
<b>C.2.2. Le programme a un effet de levier sur l'action des acteurs locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et typologie des bonnes pratiques identifiées</li> <li>Liste des pratiques innovantes classées selon les axes</li> <li>Développement de partenariats avec des acteurs locaux</li> <li>Nombre d'opérations enclenchées dans le cadre de l'AMI RCV</li> <li>Nombre d'opérations enclenchées dans le cadre de l'AMI CNAM</li> <li>Nombre de prix graines de boss locaux</li> <li>Nombre d'actions sous maîtrise d'ouvrage d'investisseurs / opérateurs privés</li> <li>Etudes du des projets innovants</li> <li>Perception du programme par les habitants des villes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des bonnes pratiques ACV</li> <li>Entretiens auprès des directeurs de projets ACV</li> <li>Liste des partenariats locaux villes/entreprises, associations ou acteurs locaux</li> <li>Tableau de recensement des projets ACV</li> <li>Recensement des études par la Banque des Territoires</li> <li>Sondages auprès des habitants</li> </ul>
<b>C.2.3. Les cinq axes du programme sont mobilisés par les villes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Classement des axes prioritaires à plusieurs échelles territoriales</li> <li>Répartition budgétaire au sein des villes par axe d'intervention</li> <li>Mobilisation des autres ministères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tableau de recensement des projets</li> <li>Données fournies par les villes</li> </ul>
<b>C.2.4. Le programme ACV s'articule avec les ORT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre conventions ORT/villes ACV</li> <li>Arguments principaux ayant conduit les villes à homologuer leur convention ACV en ORT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tableau de suivi</li> <li>Recensement des ORT</li> </ul>
<b>C.2.5 Les habitants sont satisfaits de leur centre-ville et l'attractivité touristique augmente</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perception des effets du programme par les habitants</li> <li>Fréquentation touristique en centre-ville</li> <li>Nombre d'équipements touristiques</li> <li>Fréquentation du centre-ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sondages auprès des habitants</li> <li>Données relatives au tourisme</li> </ul>

<b>Q3 : Dans quelle mesure le partenariat a joué un rôle dans le déploiement du programme ?</b>		
<b>Critères</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources</b>
<b>C.3.1. La coordination des quatre partenaires permet de mieux répondre aux besoins des villes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Comitologie partenariale</li> <li>⇒ Nombre d'évènements organisés</li> <li>⇒ Résorption et persistance de points de blocage partenariaux</li> <li>⇒ Nombre de comité local projet de projet ou autres rencontres</li> <li>⇒ Nombre et typologie de co-financements</li> <li>⇒ Nombre d'actions partenariales réalisées (Forum des solutions, AMI CNAM...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Calendrier des rencontres pour les différents échelons territoriaux / tableau suivi animation</li> <li>⇒ Entretiens individuels et groupés avec les membres du COPIL</li> <li>⇒ Entretiens avec les référents et Directeurs de projet ACV</li> <li>⇒ Questionnaire/enquête auprès des villes</li> </ul>
<b>C.3.2. Le programme a accueilli de nouveaux partenaires tout au long de son déploiement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Nombre de nouveaux partenariats</li> <li>⇒ Nombre de partenaires locaux et typologie</li> <li>⇒ Nombre d'acteurs économiques concernés (partenaires privés) et typologie</li> <li>⇒ Nombre de projets menés avec les nouveaux partenaires et répartition géographique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Tableau de suivi des nouveaux partenariats</li> <li>⇒ Nombre de conventions de partenariat signées</li> <li>⇒ Entretiens avec les référents et Directeurs de projet ACV</li> <li>⇒ Tableau de recensement des projets ACV</li> </ul>
<b>C.3.3. Le programme a mobilisé plusieurs autres services / ministères</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Nombre de ministères concernés et interventions</li> <li>⇒ Nombre actions interministérielles</li> <li>⇒ Suivi du dispositif Réinventons nos coeurs de villes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Liste ministères concernés et projets menés avec eux</li> <li>⇒ Etude Sites et cités remarquables</li> </ul>
<b>C.3.4. Le programme mobilise l'ensemble des échelons territoriaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Nombre d'échelons mobilisés / acteurs locaux selon responsabilité</li> <li>⇒ Fréquence des rencontres</li> <li>⇒ Articulation du suivi et de l'animation</li> <li>⇒ Répartition des actions selon la maîtrise d'ouvrage (communale / communautaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Tableau de suivi ACV</li> <li>⇒ Entretiens auprès des référents et directeurs de projets ACV</li> </ul>

u-

**Q4 : Les ressources financières, humaines et techniques affectées au programme ont-elles été investies sur cinq ans de manière optimale ?**

Critères	Indicateurs	Sources
<b>C.4.1. L'Etat et les partenaires ont respecté leurs engagements financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Total des engagements financiers échelle nationale et régionale</li> <li>Couverture, équilibre et/ou déséquilibres géographiques</li> <li>Taux d'utilisation de chaque outil financier / capacité des porteurs de projet à mobiliser les financements partenariaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tableau engagements financiers</li> <li>Entretiens individuels avec les partenaires financiers du programme</li> </ul>
<b>C.4.2. Les différentes phases du programme ont été respectées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Calendrier des phases selon les villes</li> <li>Adaptation des villes aux échéances fixées (signature des avenants) pour la mise en œuvre et la qualité de leur projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tableau de suivi des avenants ACV</li> <li>Doctrine des signatures d'avenants</li> <li>Entretiens auprès des référents et directeurs de projet ACV</li> </ul>
<b>C.4.3. Effet de levier grâce à l'additionalité des ressources financières et humaines employées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effet d'éviction minimal</li> <li>Nombre de Directeurs de projet co-financés par l'ANAH</li> <li>Articulation entre les différentes offres d'accompagnement en ingénierie</li> <li>Satisfaction villes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tableau suivi des engagements financiers</li> <li>Recensement des aides proposées dans le cadre du programme ACV</li> <li>Entretiens auprès des référents et directeurs de projet ACV</li> </ul>
<b>C.4.4. L'ensemble des acteurs du programme ont été mobilisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rôle et responsabilité de chacun</li> <li>Formation / information des chefs de projets</li> <li>Association des habitants / publics aux projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grille auto-évaluation villes</li> <li>Formations CNFPT et animation e-communauté</li> <li>Entretiens référents</li> <li>Entretiens équipe ACV</li> <li>Entretiens partenaires</li> </ul>

Fait à Colmar, le

<b>Ville de Colmar</b>	<b>Colmar Agglomération</b>	<b>État</b>
Représentée par son Maire, Monsieur Éric STRAUMANN	Représentée par son Vice- Président, Monsieur Lucien MULLER	Représenté par Monsieur le Préfet, Louis LAUGIER
<b>Conseil Régional du Grand Est</b>	<b>Le groupe Caisse des dépôts</b>	<b>Le groupe Action Logement</b>
Représenté par son Président, Monsieur Jean ROTTNER	Représenté par son Directeur Régional, Monsieur Patrick FRANCOIS	Représenté par sa Directrice Régionale, Madame Caroline MACÉ
<b>ANAH</b>	<b>ANRU</b>	<b>CCI Alsace Eurométropole Délégation Colmar</b>
Représentée par son Délégué Local, Monsieur Louis LAUGIER	Représentée par son Délégué Territorial, Monsieur Louis LAUGIER	Représentée par sa Présidente, Madame Christiane ROTH
<b>Chambre de Métiers d'Alsace</b>	<b>Pôle Habitat</b>	<b>Centre Alsace Habitat</b>
Représentée par son Vice- Président, Monsieur Raphaël KEMPF	Représenté par son Directeur, Monsieur Jean- Pierre JORDAN	Représenté par son Directeur, Monsieur Alain RAMDANI

Ville de Horbourg-Wihr	Ville de Ingersheim	Ville de Turckheim
Représentée par son Maire, Monsieur Thierry STOEBNER	Représentée par son Maire, Madame Denise STOECKLE	Représentée par son Maire, Monsieur Benoît SCHLUSSEL
Ville de Wintzenheim		
Représentée par son Maire, Monsieur Serge NICOLE		

6-

## ANNEXES

### Annexe 0 Préambule – Liste des rues contenues pour tout ou partie dans le périmètre ORT Colmar – Centre-Ville Historique

2 Février (Place du)	Grunewald (Rue Mathias)	Rapp (Rue)
4ème Bataillon des Chasseurs à Pied (Rue du)	Hartemann (Place Général André Hartemann)	Reims (Rue de)
5ème Division Blindée (Rue de la)	Haslinger (Place)	Reiset (Rue de)
Abattoir (Rue de l')	Henry Wilhelm (Rue)	Rempart (Rue du)
Alsace (Avenue d')	Herse (Rue de la)	République (Avenue de la)
Alspach (Rue d')	Hertenbrod (Impasse)	Richard (Rue Edouard)
Ancêtres (Petite rue des)	Hertrich (Rue)	Roesselmann (Rue)
Ancêtres (Rue des)	Hoffmeister (Impasse)	Roses (Rue des)
Ancienne Douane (Place de l')	Hôpital (Rue de l')	Rouffach (Route de)
Ancienne Mairie (Rue de l')	Ingersheim (Route d')	Rueil (Rue de)
Ancienne Poste (Rue de l')	Jeanne d'Arc (Place)	Ruest (Rue)
Ange (Rue de l')	Joffre (Avenue)	Saint Eloi (Rue)
Artisans (Rue des)	Kléber (Rue)	Saint Guidon (Rue)
Augustins (Rue des)	Laboureurs (Rue des)	Saint Jean (Rue)
Bains (Rue des)	Landeck (Rue)	Saint Josse (Rue)
Bâle (Route de)	Lasch (Rue Georges)	Saint Martin (Rue)
Basque (Rue)	Lattre de Tassigny (Avenue Jean de)	Saint Nicolas (Rue)
Bateliers (Rue des)	Lattre de Tassigny (Place Jean de)	Saint Pierre (Boulevard)
Blés (Petite rue des)	Lavandières (Quai des)	Sainte Anne (Cours)
Blés (Rue des)	Lavandières (Rue des)	Scheurer-Kestner (Place)
Boulangers (Rue des)	Leclerc (Boulevard du Général)	Schickele (Rue)
Bruat (Rue)	Lycée (Place du)	Schlumberger (Rue Camille)
Canard (Rue du)	Lycée (Rue du)	Schongauer (Rue)
Cathédrale (Place de la)	Magasin à Fourrages (Rue du)	Schwendi (Rue)
Champ de Mars (Boulevard du)	Mairie (Place de la)	Sélestat (Route de)
Chantier (Rue du)	Maison-Rouge (Impasse de la)	Semm (Rue de la)
Charpentiers (Rue des)	Manège (Rue du)	Serruriers (Rue des)
Chasseur (Rue du)	Mangold (Rue)	Sinn (Quai de la)
Chauffour (Rue)	Marchands (Rue des)	Six Montagnes Noires (Place des)
Cigogne (Rue de la)	Marché aux Fruits (Place du)	Stanislas (Rue)
Clefs (Rue des)	Marne (Avenue de la)	Taillandiers (Rue des)
Conseil Souverain (Rue du)	Martyrs de la Résistance (Place des)	Tanneurs (Petite rue des)
Corberon (Rue Nicolas de)	Mercièr (Rue)	Tanneurs (Rue des)
Cordonniers (Rue des)	Messimy (Rue)	Têtes (Rue des)
Corneille (Rue de la)	Molly (Rue Berthe)	Thann (Rue de)
Dominicains (Place des)	Montagne verte (Rue de la)	Thannaeckerlé (Sentier du)
Eau (Rue de l')	Morel (Rue)	Theinheim (Rue de)
École (Place de l')	Moulins (Rue des)	Tilleuls (Rue des)
Écoles (Rue des)	Mouton (Rue du)	Tisserands (Rue des)
Edighoffen (Rue)	Nesslé (Rue)	Tonneliers (Rue des)
Église (Rue de l')	Neuf-Brisach (Route de)	Tour Verte (Passage de la)
Enceinte (Rue de l')	Nord (Rue du)	Tourneurs (Rue des)
Est (Rue de l')	Ourdisseurs (Rue des)	Triangle (Rue du)
Etroite (Rue)	Ours (Rue de l')	Tripiers (Rue des)
Fleurent (Rue Jean-Baptiste)	Peyerimhoff (Rue de)	Trois Epis (Rue des)
Fleurs (Rue des)	Pfeffel (Rue)	Truite (Rue de la)
Fribourg (Avenue de)	Poilus (Rue des)	Turenne (Rue)
Gare (Place de la)	Poissonnerie (Quai de la)	Unterlinden (Rue d')
Gare (Rue de la)	Poissonnerie (Rue de la)	Vauban (Rue)
Gaulle (Avenue du Général de)	Porte-Neuve (Rue de la)	Vernier (Rue)
Golbéry (Rue)	Potiers (Rue des)	Weinemer (Rue)
Grand'Rue	Preiss (Rue Jacques)	Wickram (Rue)
Grenouillère (Clos de la)	Prêtres (Rue des)	Woelfelin (Rue)
Grenouillère (Rue de la)	Rapp (Place)	

## Colmar – Centre-Ville Ouest

Ammerschwih (Rue d')
Amsterdam (Rue d')
Athènes (Rue d')
Bebenheim (Rue de)
Belfort (Rue de)
Belgrade (Rue de)
Bennwih (Rue de)
Bergheim (Rue de)
Berlin (Rue de)
Berne (Rue de)
Betz (Rue Docteur Paul)
Budapest (Rue de)
Confins (Chemin des)
Copenhague (Rue de)
Dahlias (Rue des)
Diener (Rue Marco)
Eisenstadt (Rue d')
Europe (Avenue de l')
Fileurs (Rue des)
Forge (Rue de la)
Foulonnerie (Rue de la)
Frank (Rue Anne)
Genève (Rue de)
Griesbach (Rue de)
Gunsbach (Rue de)
Hirondelles (Rue des)

Hunawih (Rue de)
Hyde (Rue de)
Ingersheim (Route d')
Kastelberg (Rue du)
Katzenthal (Rue de)
Kientzheim (Rue de)
Lauenstein (Rue du)
Lausanne (Rue de)
Lemire (Rue de l'Abbé)
Liberté (Avenue de la)
Lisbonne (Rue de)
Logelbach (Rue du)
Londres (Rue de)
Lucca (Rue de)
Lugano (Rue de)
Luxembourg (Rue de)
Madrid (Rue de)
Marguerites (Rue des)
Mésanges (Rue des)
Mittelwih (Rue de)
Neuchâtel (Rue de)
Niedermorschwih (Rue de)
Oslo (Rue d')
Paris (Avenue de)
Petit Ballon (Rue du)
Pétunias (Rue des)

Poudrière (Rue de la)
Prague (Rue de)
Princeton (Rue de)
Rainkopf (Rue du)
Riquewih (Rue de)
Risler (Rue Georges)
Rome (Avenue de)
Schaedelin (Rue Henri)
Schongau (Rue de)
Schuman (Rue Robert)
Schweitzer (Rue Docteur Albert)
Sigolsheim (Rue de)
Sint Niklaas (Rue de)
Soultzbach-les-Bains (Rue de)
Stockholm (Rue de)
Tanet (Rue du)
Trois Châteaux (Rue des)
Turckheim (Rue de)
Varsovie (Rue de)
Vienne (Rue de)
Walbach (Rue de)
Wasserbourg (Rue de)
Wih-au-Val (Rue de)
Zellenberg (Rue de)
Zimmerbach (Rue de)
Zurich (Rue de)

## Horbourg-Wih

1er Février 1945 (Rue du)
5ème Division Blindée (Rue de la)
8 mai 1945 (Rue du)
Alpes (Rue des)
Bourgogne (Rue de)
Cévennes (Rue des)
Château (Rue du)
Colmar (Rue de)
Écoles (Rue des)
Gallien (Rue)

Grand'Rue
Ill (Rue de l')
Jardins (Rue des)
Kreuzfeld (Chemin du)
Neuf-Brisach (Route de)
Neuve (Rue)
Nord (Rue du)
Normandie (Rue de)
Paix (Rue de la)
Parc (Rue du)

Prétoiriens (Allée des)
Pyrénées (Rue des)
Rhin (Rue du)
Romains (Rue des)
Roseaux (Impasse des)
Scierie (Cours de la)
Sports (Rue des)
Synagogue (Rue de la)

## Ingersheim

22 Août (Rue du)
Ammerschwihr (Rue d')
Batteuse (Rue de la)
Clemenceau (Rue)
Deybach (Rue)
Écoles (Rue des)
Fecht (Quai de la)
Florimont (Rue du)

Foch (Rue du Maréchal)
Frank (Rue Anne)
Jeanne d'Arc (Rue)
Juifs (Rue des)
Masson (Rue Laurent)
Pau (Rue du Général)
Poilus (Rue des)
Quai (Rue du)

Rempart (Rue du)
République (Rue de la)
Rivière (Rue de la)
Stade (Rue du)
Steinle (Rue Joséphine)
Trois Epis (Rue des)
Tuilerie (Rue de la)

## Turckheim

Bénédictins (Rue des)
Boulangers (Impasse des)
Brûlée (Rue)
Cigogne (Rue de la)
Conseil (Rue du)
Écoles (Impasse des Anciennes)
Écoles (Rue des)
Église (Place de l')

Est (Rue de l')
Etroite (Rue)
Forgerons (Rue des)
Fossés (Rue des)
Grad (Boulevard Charles)
Grand'Rue
Grenouillère (Rue)
Pfleger (Quai du Docteur Joseph)

République (Place de la)
Sainte Anne (Rue)
Têtes (Impasse des)
Tir (Rue du)
Tuilleries (Rue des)
Turenne (Place)
Vignerons (Rue des)
Wickram (Rue)

## Wintzenheim

Ancienne Église (Rue de l')
Arras (Rue d')
Baerental (Rue de)
Basse Porte (Rue de la)
Brasserie (Rue de la)
Capelle (Rue du Lieutenant)
Castelnau (Rue)
Chapelle (Rue de la)

Cigogne (Rue de la)
Clemenceau (Rue)
Dichelgraben (Chemin du)
Dietrich (Rue François)
Etroite (Rue)
Fêtes (Place des)
Galz (Rue du)
Hohlandsbourg (Rue du)

Jardins (Impasse des)
Joffre (Rue du Maréchal)
Laboureurs (Rue des)
Lattre de Tassigny (Avenue de)
Leclerc (Avenue du Maréchal)
Logelbach (Rue du)
Martyrs (Rue des)

## Annexe 1– Conclusions des études finalisées

### SYNTHESES

#### ➤ Étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU dans le centre-ville de Colmar

##### Diagnostic de l'occupation sociale et du parc résidentiel du centre-ville

Le centre-ville est un quartier qui accueille des ménages jeunes et de petite taille : les 18-39 ans y sont sur-représentés par rapport à la moyenne communale. A l'inverse, les enfants y sont, proportionnellement, peu nombreux montrant un déficit d'attractivité pour les familles avec enfant(s). Les séniors sont sensiblement aussi représentés qu'à l'échelle communale avec un poids qui s'accroît rapidement sous l'effet du vieillissement.

Le centre-ville accueille davantage de cadres et de professions intermédiaires que la commune de Colmar. Il s'agit d'une tendance qui se renforce avec une forte diminution du poids des ouvriers dans la population du centre-ville (-16%) sur la période 2010-2015 contre une évolution de +15% pour les cadres. On peut donc présumer une tendance récente à la gentrification du centre-ville dans un contexte où le marché immobilier est dynamique et a connu une tension croissante au cours des dernières années. Dans le même temps, le taux de pauvreté demeure important : 20% des ménages du centre-ville vivent sous le seuil de pauvreté contre 16% à l'échelle de Colmar Agglomération.

Le centre-ville regroupe environ un tiers du parc résidentiel communal avec 10 524 logements sur 36 300. Cependant, les logements du centre-ville sont globalement plus petits et plus souvent occupés par des locataires du secteur privé que dans l'ensemble de la commune (54% dans le centre-ville pour 34% à Colmar). Le parc résidentiel est aussi plus ancien dans le centre-ville et plus fréquemment composé d'appartements. De fait, le parc résidentiel du centre-ville est relativement spécialisé. Enfin, le cœur de ville est plus touché par la vacance résidentielle qui atteint 11% contre 7% à Colmar et dans son agglomération.

##### Enjeux identifiés

10 enjeux d'amélioration de l'habitat privé ont été repérés au cours de la phase de diagnostic :

- Un enjeu de rénovation énergétique de l'habitat ;
- Un enjeu de diversification de l'offre résidentielle pour davantage de mixité sociale et générationnelle ;
- Un enjeu de résorption de la vacance résidentielle ;
- Un enjeu d'adaptation de l'habitat au vieillissement et à la perte d'autonomie ;
- Un enjeu de contrôle de la pression touristique sur le marché immobilier ;
- Un enjeu de prévention du risque d'incendies ;
- Un enjeu de préservation et de valorisation patrimoniale ;
- Un enjeu de connaissance et d'accompagnement des petites copropriétés potentiellement fragiles financièrement ;
- Un enjeu de lutte contre l'habitat indigne faible mais à considérer néanmoins.

Dans une démarche transversale et intégrée avec l'ensemble du projet à destination du cœur de ville, ces enjeux d'amélioration de l'habitat privé stricto sensu ont été associés à des enjeux urbains plus larges. Il s'agit notamment de :

- Renforcer les aménités urbaines à destination des habitants (espaces publics, espaces verts, végétalisation, etc.) ;
- Favoriser la mixité des usages et des fonctions en assurant une coexistence apaisée, notamment entre les dimensions résidentielle et touristique du cœur de ville ;
- Penser le centre-ville comme centre de vie au-delà du cœur historique, en suturant les coupures urbaines et en favorisant les liaisons internes grâce à des espaces publics et des cheminements adaptés et qualitatifs.

Ce diagnostic sera complété par une série de visites techniques d'une quarantaine d'immeubles par des architectes et des ingénieurs du groupement retenu. L'objectif de ces visites est de mieux connaître l'état du bâti, dans toute sa diversité, pour lister et chiffrer les besoins en travaux dans le but d'élaborer une stratégie opérationnelle.

Q.

➤ **Synthèse du diagnostic sur l'accessibilité des logements sociaux du bailleur  
Centre Alsace Habitat**

Colmar Agglomération a élaboré une étude ciblée sur l'accessibilité des logements sociaux. Le diagnostic réalisé a permis d'approfondir la connaissance du patrimoine bâti d'un bailleur social très présent sur le territoire, dans l'objectif ultérieur de réhabiliter et d'adapter les logements pour atteindre un niveau de qualité attractif. Ce diagnostic est un outil d'aide à la décision à destination du bailleur social Centre Alsace Habitat.

Le bureau d'études QCS Services s'est attaché à identifier le niveau d'accessibilité globale d'un peu plus de 400 logements sociaux. Le montant de la mise en accessibilité si elle s'avère nécessaire, a également été quantifié.

En lien avec les services de Centre Alsace Habitat, le bureau d'étude a procédé à l'analyse de 412 logements en :

- identifiant l'adresse du bien immobilier et le nombre d'entrée.
- identifiant le niveau d'accessibilité aux bâtiments (cheminement et entrée) pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes malvoyantes, malentendantes, et en quantifiant en pourcentage la situation de ce niveau d'accessibilité avant travaux de l'ensemble du bâtiment pour chacune des personnes évoquées précédemment.
- identifiant l'accès aux logements (nombre de niveaux comprenant des logements, nombre de logements en RDC de Plain-pied, présence d'un ascenseur, ascenseur accessible).
- quantifier le coût des travaux (des abords extérieurs et des parties communes).
- indiquer le nombre de logements au total, et détailler pour chacun des T1 à T6 : une dénomination permettant d'identifier précisément le logement en question, le nombre en sous-sol, en RDC et en étages ; le montant de la mise en accessibilité pour un logement UFR (Utilisateur en fauteuil roulant) ou non ; le niveau d'accessibilité pour les PMR, les personnes âgées, les personnes malvoyantes, malentendantes.

QCS Services s'est attaché à établir un classement des sites en fonction de leur accessibilité en trois groupes :

- groupe vert : sites potentiellement accessibles (5 sites).
- groupe orange : sites non accessibles bénéficiant d'un potentiel d'accessibilité (11 sites).
- groupe rouge : sites potentiellement accessibles avec de fortes contraintes techniques et géographiques (5 sites).

Des rapports d'analyse individuels pour chaque bâtiment ont été réalisés, en précisant l'état actuel et les mesures pouvant être mises en œuvre.

Le bureau d'étude a conclu en indiquant que le patrimoine est vieillissant dans l'ensemble, malgré quelques travaux de réhabilitations dans certains ensembles avec très peu de prise en compte du handicap.

L'ensemble des bâtiments analysés ne présente aucun logement de plain-pied (hors maison individuelle les Moulins et la Forge).

Certains locataires ont pu faire un retour au bureau d'étude lors des visites des logements, notamment en ce qui concerne des problèmes d'éclairage (rue des Ourdisseurs), des problèmes de chauffage (rue de Belfort) des problèmes

CA

d'accessibilité (rue Vernier), des problèmes d'humidité (rue Étroite) ainsi que divers problèmes d'odeurs.

Les rapports d'analyse individuels de chaque résidence ou groupe de bâtiment ont été transmis aux services de Centre Alsace Habitat.

*a -*

## ➤ **Synthèse de l'étude des caractéristiques du parc de logement privés en copropriété de l'Ouest de Colmar**

L'étude a porté sur l'analyse des caractéristiques quantitatives et qualitatives du parc de logements privés en copropriétés présent à l'Ouest de la ville de Colmar. Elle a permis d'améliorer la connaissance des situations et des types de fragilités rencontrées par ces copropriétés, de définir celles qui sont le plus en difficulté, et de définir un plan d'actions pour améliorer la qualité de ce parc.

Les copropriétés en difficultés se caractérisent par un ensemble de dysfonctionnements de nature diverse : il peut s'agir de problème relatif à la gouvernance, à la situation financière, à l'état du bâti, à la solvabilité des propriétaires ou à la situation sociale des occupants. A cela s'ajoutent d'autres facteurs comme l'environnement, le marché immobilier ou le contexte urbain qui peuvent également impacter la copropriété.

Le bureau d'étude Urbanis s'est donc attaché à produire un diagnostic complet de 76 copropriétés.

### 1. Éléments de cadrage sur les copropriétés du secteur d'étude

Le secteur d'étude comprend 76 copropriétés, regroupant 1 768 logements. Ce parc en copropriétés est cependant minoritaire dans ce secteur (35% des logements) qui reste dominé par les logements sociaux (55%). Ces copropriétés sont souvent de petite taille (près d'1 sur 2 a moins de 15 logements). La moitié des copropriétés ont été construites dans les années d'après-guerre, en particulier les plus grandes et sont des copropriétés dès leur origine (non issues de la vente de patrimoine HLM). Le quartier compte également 4 copropriétés mixtes de grande taille, mêlant logements privés et logements appartenant à des bailleurs sociaux.

Concernant leur occupation, en moyenne, les copropriétés sont occupées à 55% par des propriétaires occupants. Cette moyenne cache des disparités importantes entre les copropriétés du secteur d'étude : la plupart des copropriétés avec les taux les plus faibles de propriétaires occupants sont celles situées au centre du quartier et à l'extrême Nord.

Les copropriétés situées dans le secteur d'étude sont globalement dépréciées sur le marché immobilier mais des nuances existent selon la taille de la copropriété. En effet, les copropriétés de l'Ouest de Colmar présentent les valeurs immobilières les plus faibles de la commune. De manière générale sur les copropriétés du secteur, on observe une dépréciation de ces valeurs immobilières, quel que soit la taille de la copropriété. L'écart se creuse davantage selon si la copropriété est située dans le quartier prioritaire de la Ville (QPV) ou non. La valorisation de l'environnement urbain des quartiers en QPV n'a néanmoins pas eu d'impact positif sur le prix des logements.

### 2. Indice synthétique de fragilité

Afin d'identifier les copropriétés potentiellement les plus fragiles, un indice compilant les signes de fragilité sur chaque copropriété du secteur a été élaboré par le bureau d'étude. Il est constitué de différents indicateurs, triés et analysés en 5 thématiques :

- Une thématique structurelle : caractéristiques des logements et des propriétaires.
- Une thématique immobilière : niveau et évolution des prix, mutation des logements.
- Une thématique technique : qualité, état du bâti et équipements.
- Une thématique occupation sociale : niveaux de revenus et d'aides sociales des habitants.
- Une thématique gestion : immatriculation des copropriétés, modalités de gestion et situation financière.

Ces différents indicateurs ont été compilés pour chaque copropriété et chaque indicateur fait l'objet d'un système de notation pondéré : plus la note est élevée, plus la copropriété est potentiellement fragile.

### 3. Approfondissement auprès des instances de gestion des copropriétés

A l'issue de ces analyses, 19 copropriétés ont été identifiées comme étant les plus fragiles et ont fait l'objet d'entretiens approfondis avec les instances de gestion (syndics...).

Plusieurs fragilités récurrentes tirées des entretiens ressortent :

- Une proportion globalement élevée de locataires et faible de propriétaires occupants.
- Plusieurs immeubles n'ont pas réalisé de travaux depuis leur construction ou leur mise en copropriété. Les besoins en travaux de rénovation énergétique sont les plus fréquents.
- Les valeurs immobilières sont basses et le taux de mutation est faible.
- Deux copropriétés sont déjà accompagnées par l'ADIL.
- Des difficultés dans le fonctionnement peuvent être liées au multilinguisme (présence de nombreuses langues étrangères).

### 4. Perspectives opérationnelles

Les 19 copropriétés retenues comme fragiles sont réparties en trois groupes d'action :

- Un 1er groupe avec un diagnostic pré-opérationnel nécessaire pour le calibrage de dispositifs de type OPAH copropriété dégradée ou plan de sauvegarde (pour les 5 copropriétés les plus fragiles).
- Un deuxième groupe avec une action préventive de dégradation technique et financière autour d'un POPAC (pour 6 copropriétés).
- Un dernier groupe qui préconise de veiller et d'observer l'évolution des copropriétés lié à un accompagnement de l'ADIL de type VOC (9 copropriétés).

Les 5 copropriétés identifiées comme les plus en difficulté sur le parc de logements privés du secteur Ouest de Colmar font l'objet d'un approfondissement en cours d'étude et ont comme points communs :

- Des besoins en rénovation globale et en rénovation énergétique coûteuse.
- Des situations financières fragilisées par un problème récurrent d'impayés de charges des copropriétaires, parfois très élevé induisant des procédures contentieuses engagées par les syndics/administrateurs provisoire.
- Un niveau de charge courantes élevé et qui tend à augmenter, pesant sur les capacités financières des propriétaires.
- Une occupation sociale modeste, y compris parmi les propriétaires occupants et qui semblent en difficulté d'assumer l'entretien de leur patrimoine.

*Ca -*

- Des valeurs immobilières faibles qui contribuent à une paupérisation de l'occupation et un blocage des parcours résidentiels.
- Des propriétaires qui ont une mauvaise connaissance des règles de fonctionnement de la copropriété et qui s'impliquent peu.

Et -

### ➤ **Étude sur le commerce, l'artisanat et les services**

Le diagnostic réalisé sur le centre-ville de Colmar a mis en évidence des indicateurs de santé globalement au vert par rapport aux autres villes moyennes de même taille, avec peu de locaux vacants (un taux de vacance de 7% par rapport à une moyenne nationale de 12%) et un bon taux de commercialité.

Par ailleurs, l'attractivité touristique de Colmar, mais aussi la richesse de son patrimoine, la qualité de son cadre urbain et la concentration de nombreux emplois dans le centre-ville bénéficient incontestablement aux activités commerciales de la Ville.

Cependant, l'enquête menée auprès des résidents de la zone de chalandise de Colmar, montre une perception d'un centre-ville sensiblement en perte de vitesse, pas toujours identifiée par les consommateurs comme une destination shopping à part entière, notamment vis-à-vis des autres grands centres urbains régionaux et transfrontaliers. L'enquête auprès de la clientèle a également soulevé un mécontentement vis-à-vis du stationnement, qui peut être un frein à la fréquentation, bien que l'offre soit estimée suffisante par le bureau d'étude.

Par ailleurs, si la vacance commerciale reste très contenue, la sur-représentation de certaines activités (restauration, alimentaire spécialisé, boutiques souvenir...) a tendance à isoler et à faire doucement disparaître le commerce indépendant, de proximité et de bouche ainsi que certains secteurs d'activités moins rentables de la culture et des loisirs. Pourtant ces activités restent tout particulièrement importantes pour conserver un centre-ville attractif et équilibré, répondant aux attentes spécifiques des différentes cibles de clientèle : habitants, actifs, visiteurs et touristes.

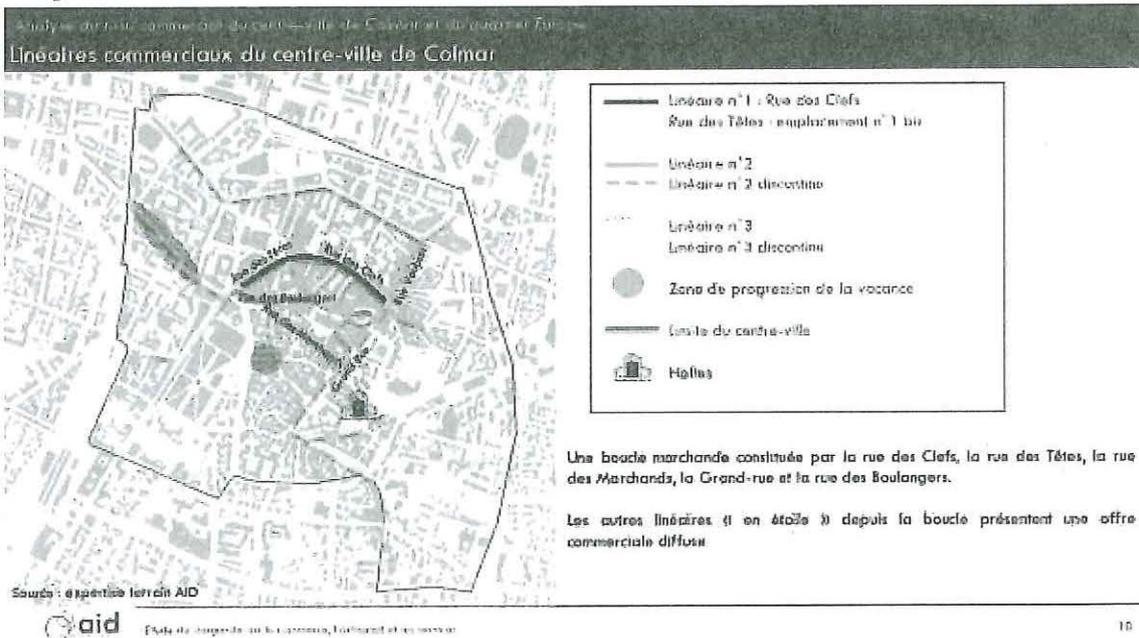
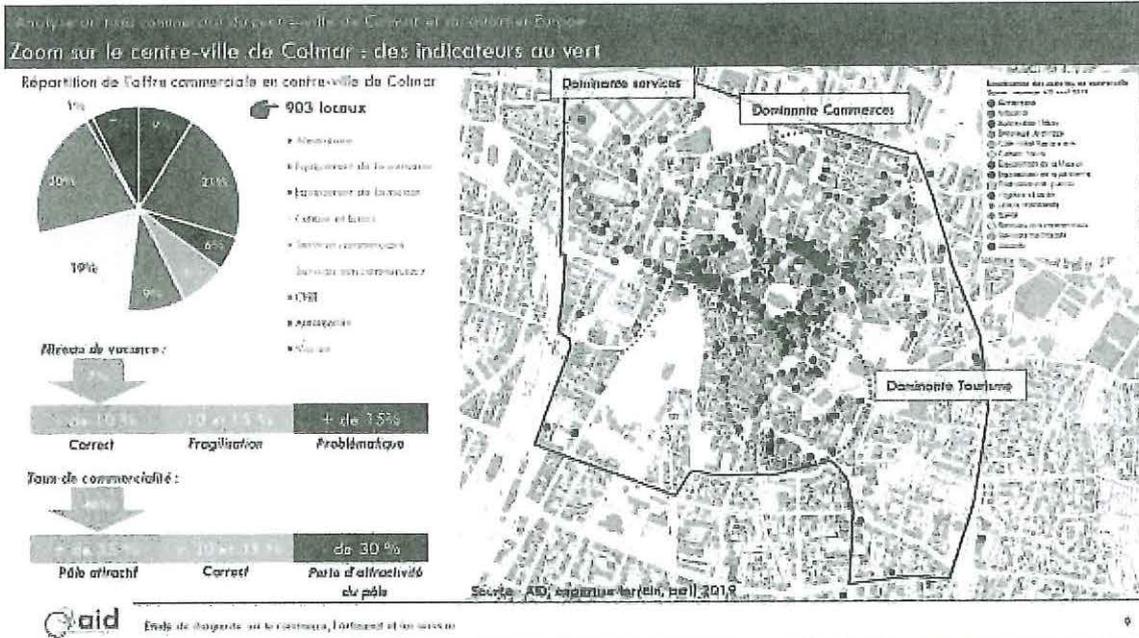
Cette lente mutation peut être expliquée par différents facteurs : des loyers particulièrement élevés, l'absence de difficultés de commercialisation pour les propriétaires qui louent au plus offrant, ou encore des locaux commerciaux de petite taille peu adaptés aux besoins des enseignes et porteurs de projets. Cette situation en matière d'immobilier peut sembler être un frein au maintien et à l'installation d'enseignes et de certains concepts commerciaux en centre-ville.

Pour répondre à cela, les élus et partenaires associés à la démarche (chambres consulaires, Vitrites de Colmar, Banque des Territoires...), ont été invités à se positionner sur la stratégie souhaitable pour le centre-ville de Colmar sur la base de plusieurs scénarii formulés par le bureau d'études. Le scénario, qu'ils ont retenu, vise à renforcer l'attractivité du centre-ville de Colmar pour les résidents de l'Agglomération (et plus largement de la zone de chalandise), à toucher une clientèle plus jeune, à attirer les familles et à s'adapter aux nouvelles attentes des clientèles. Le scénario a également pour objectif de conforter l'attractivité du centre-ville de Colmar vis-à-vis des touristes, et ainsi générer davantage de retombées économiques sur les activités commerciales, artisanales et de services.

Le plan d'action pour mettre en œuvre ce scénario est scindé en 4 axes :

- l'immobilier commercial afin de mettre en place des outils de suivi et de maîtrise de l'occupation des locaux sur certains emplacements stratégiques et d'adapter l'immobilier commercial aux besoins des enseignes.
- la prospection, la recherche d'enseignes et de porteurs de projets ainsi que l'accompagnement des commerçants pour répondre aux enjeux de demain,
- la communication et la stratégie digitale, pour permettre de faire évoluer l'image du centre-ville sur des points clés tels que le stationnement,

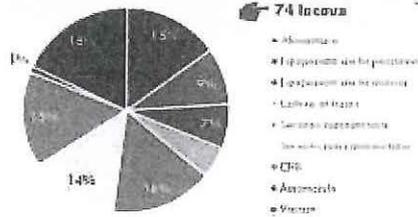
- un travail sur le cadre urbain pour développer la convivialité, les mobilités douces...



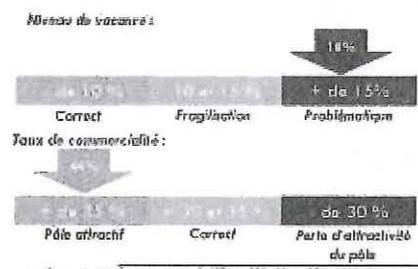
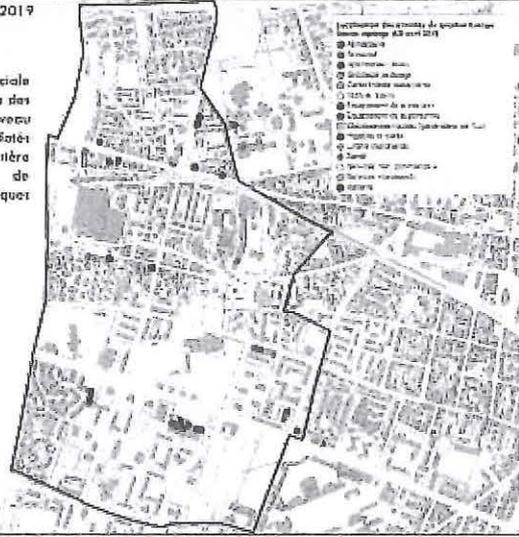
Et

Répartition de l'offre commerciale

Source : AID, expertise terrain, avril 2019

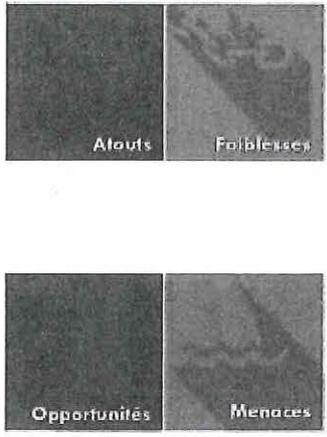


Une offre commerciale diversifiée en comparaison des quartiers CV au niveau national généralement dotés d'une offre de première nécessité : alimentaire de proximité, pharmacie, quelques services.



**Que retenir de la commercialité du centre-ville de Colmar ?**

- Des professionnels moteurs, souhaitant investir dans leur activité à court terme,
- Une forte densité commerciale notamment des CMS qui participe à l'attractivité commerciale de l'agglomération
- Une offre commerciale diversifiée en centre-ville et dans le quartier de l'Europe
- Une vacance commerciale très faible en centre-ville
- Une boucle marchande déclinée
- Un cadre urbain, bâti et patrimonial attractifs
- Une offre de places de stationnement suffisante
- Un apport complémentaire de la clientèle touristique
- Des générateurs de flux en CV
- Une tendance d'évolution des modes de consommation favorable
- Le développement de nouveaux concepts commerciaux apportant une valeur ajoutée supplémentaire
- Des professionnels dynamiques, des projets
- Des potentialités liées au renforcement de l'attractivité vis-à-vis de la clientèle locale
- Des projets urbains impactant positivement la commercialité



- Une morphologie urbaine contrastée
- Des équilibres centre-périphérie à retrouver
- Un stationnement peu lisible en termes de tarification
- Des enseignes de prêt-à-porter en centre-ville « distiques »
- Une clientèle locale et des professionnels pessimistes sur le dynamisme et l'attractivité de leur centre-ville
- Une clientèle locale qui consomme peu en centre-ville
- Des chiffres d'affaires plutôt en baisse selon les professionnels
- Un immobilier commercial contraint avec peu de marges de manœuvre et des loyers élevés
- Une dynamique collective présente mais fragile
- Une conjoncture nationale de la consommation qui continue à décliner
- Une non adaptation des professionnels aux nouveaux comportements de la clientèle
- Des locaux qui ne répondent pas aux attentes des locataires
- Une « banalisation » de l'offre
- Départs d'enseignes du centre-ville
- Une progression importante de la vente à distance pouvant à terme pénaliser l'offre de commercialité
- Un basculement de l'offre commerciale vers une offre commerciale touristique : « dynamisation » du centre-ville

Handwritten signature or mark.

## ➤ Étude de la CCI sur le commerce dans l'Agglomération de Colmar

- **Le fonctionnement commercial dans Colmar Agglomération : état des lieux** - Source : Étude menée par la CCI Alsace Eurométropole délégation de Colmar, décembre 2019

### **Le commerce dans les communes limitrophes de la Ville de Colmar :**

- À Wintzenheim, la zone des Ligibel s'est étoffée avec l'arrivée de 2 enseignes dans le domaine de l'alimentaire (Lidl et un magasin bio).
- À Horbourg-Wihr, la zone commerciale a changé de configuration depuis 2017 avec l'arrivée d'un Leclerc Brico, puis d'autres enseignes Côté Nature, Marie Bleicher, Optique Lissac, E Garette, fast food O'Malo. Ce pôle assez diversifié retient bien les achats sur place et capte aussi les achats des consommateurs de la plaine et qui viennent travailler sur Colmar.
- À Wettolsheim, essentiellement sur la route de Rouffach, se sont installés de nombreux prestataires de services aux particuliers et aux professionnels. Cette offre vient compléter celle de l'Hyper U.
- À Ingersheim, on retrouve davantage de commerces traditionnels avec quelques points de vente en alimentaire et des services implantés au sein de son centre-ville.
- À Houssen se trouvent 2 zones : La zone du Mariafeld, qui a subi quelques changements d'enseignes dans des locaux existants (fermeture du magasin Bio Naturalia en 2019) et 2 nouvelles implantations (Surgelés Picard 250 m<sup>2</sup>, Kiabi 2024 m<sup>2</sup>), et la zone du Buhfeld sur laquelle se trouvent 4 enseignes (dont Devianne, Chaussea et CCV dans l'équipement de la personne) et l'hypermarché Cora, dont la galerie commerciale s'est agrandie (surface totale de 20 850 m<sup>2</sup>, soit + 3 850 m<sup>2</sup> inaugurés en novembre 2018).

Par ailleurs, depuis 2011, plus de 30 172 m<sup>2</sup> supplémentaires ont été accordés en CDAC, que ce soient pour des nouvelles créations ou des extensions.

□ Les pôles périphériques installés dans les communes de Wintzenheim, Houssen, Horbourg-Wihr et dans le prolongement de la route de Rouffach à Wettolsheim et situés tout autour de la Ville de Colmar, viennent conforter et compléter l'offre commerciale du centre-ville colmarien. Ensemble ils exercent une attraction au-delà des limites du Scot Colmar-Rhin-Vosges.

### **Le commerce à Colmar**

Entre 2011 et 2019, l'appareil commercial de Colmar s'est modifié, que ce soit dans sa composition ou dans sa localisation géographique.

La zone des Erlen, route de Rouffach au Sud de Colmar, par exemple, est devenue un pôle commercial à part entière où se sont installées de nombreuses enseignes commerciales et de services. Ce renforcement a pour conséquence de retenir les achats des Colmariens sur place en limitant l'évasion commerciale, mais aussi de capter les achats des habitants qui résident au sud du Centre Alsace et ceux qui viennent travailler à Colmar.

Au centre-ville de Colmar, l'offre commerciale se compose essentiellement de magasins de moins de 300 m<sup>2</sup> de surface avec une forte représentativité du secteur

de l'équipement de la personne. Seul le Monoprix avec ses 2675 m<sup>2</sup> de surface reste une réelle locomotive au cœur de Colmar (et éventuellement la Fnac 1408 m<sup>2</sup>).

Contrairement aux constats sur la plupart des villes moyennes, les indicateurs de santé concernant les commerces à Colmar sont globalement au vert, avec un taux de vacance de 7% en 2019. Mais le départ récent d'enseignes dans d'autres secteurs périphériques de l'agglomération, afin de trouver des locaux plus abordables et de taille plus adaptée, témoigne des difficultés d'installation des enseignes en centre-ville.

- **Enquête de consommation auprès des ménages et performance commerciale de l'Agglomération Colmarienne** - Source : Étude CCI Alsace 2019, résultats obtenus par le biais d'enquêtes téléphoniques conduites au printemps 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 22 600 ménages frontaliers et du Grand-Est

### **Les dépenses des ménages de Colmar Agglomération**

Les résultats ci-après ont été obtenus par le biais d'enquêtes téléphoniques conduites auprès d'un échantillon représentatif de 22 600 ménages du Grand-Est et frontaliers au printemps 2019.

Les dépenses annuelles totales des habitants de Colmar Agglomération ont augmenté de 7% par rapport à 2014. La dépense annuelle moyenne de consommation courante d'un ménage de l'Agglomération est de 12 527€ en 2019 alors qu'elle était de 12 399€ en 2014. Cependant, un ménage colmarien consomme 4% de moins qu'au niveau national (soit 465 € de moins qu'un ménage français).

L'alimentaire représente 48% du budget global, l'équipement de la personne 15%, 12% pour la culture et les loisirs, 10% pour l'équipement du foyer et 8% pour l'hygiène/santé/beauté et pour le jardinage/bricolage.

Les actes d'achat se font essentiellement dans la grande distribution pour les produits dans l'alimentaire, dans le bricolage jardinage, pour l'équipement du foyer et pour les biens culturels et de loisirs, alors qu'ils ont davantage lieu dans des commerces de moins de 300 m<sup>2</sup> pour les produits « Hygiène, Santé, Beauté » et pour l'équipement de la personne.

### **La performance commerciale de Colmar Agglomération**

La performance commerciale d'un territoire se mesure par sa capacité à retenir sur place la dépense de ses ménages et à attirer les dépenses des ménages d'autres territoires.

Le commerce de l'Agglomération de Colmar obtient un très bon score puisqu'il retient 87% de la dépense des ménages résidents. Seulement 13% de la dépense des ménages résidents de la zone échappent au commerce local : 7% sont dépensés en Alsace, dans les départements limitrophes et frontaliers, alors que seulement 6% sont dépensés en vente à distance (achat sur internet, par téléphone...).

Pour les produits alimentaires et les produits d'hygiène et de beauté, les comportements d'achat des ménages sont essentiellement guidés par la proximité de l'offre, avec un taux de rétention supérieur à 88%.

G -

A contrario, ce sont les secteurs de l'équipement de la personne et de l'équipement de la maison pour lesquels l'évasion est la plus importante, avec respectivement 29% et 28% de taux d'évasion (principalement sur l'horlogerie/bijouterie, les vêtements enfants 5-12 ans et le mobilier).

L'achat de produits culturels et de loisirs se maintient assez bien sur place (79% de taux de rétention), même s'il s'agit du secteur où l'évasion à distance est la plus importante (17% contre 4% d'évasion physique).

Pour conclure, la zone de chalandise non-alimentaire de Colmar s'est maintenue pour couvrir les SCOT Colmar-Rhin-Vosges, Montagne Vignoble et Ried ainsi que la communauté de communes Centre-Haut-Rhin (Ensisheim).

Le chiffre d'affaires total de l'agglomération en matière de commerce s'élève à 957 millions d'euros, dont 579M€ proviennent de la consommation sur place des résidents de l'Agglomération, 308M€ sont générés par les ménages extérieurs à l'Agglo et 70M€ par un apport externe étranger. On relèvera également une évasion commerciale, contenue, estimée à 89M€ de chiffre d'affaires.

### ➤ Étude « Tourisme et habitants »

Le livrable de l'étude est en cours d'élaboration, mais les premières conclusions permettent de mieux comprendre la relation entre les habitants et le développement du tourisme. Les auteurs ont été particulièrement attentifs à la représentativité par quartiers, tranches d'âge et CSP de l'étude ainsi qu'à la neutralisation d'éventuels biais dans l'interrogation.

Les habitants dans leur très grande majorité reconnaissent que le tourisme apporte beaucoup à la Ville et à sa région. 88 % des Colmariens disent que le tourisme est important et 52 %, soit une majorité, reconnaissent qu'il est très important. Le tourisme est donc clairement identifié comme une des composantes de l'économie locale qui est donc nécessaire car bénéfique aux habitants (secteur pourvoyeur de revenus et d'emplois). C'est aussi un vecteur de rayonnement de la ville et de l'Alsace, de sa culture, de son patrimoine et de sa gastronomie dont ils sont fiers.

Les marchés de Noël sont clairement partie intégrante de l'identité de la Ville et sont jugés conformes à cette dernière par 77 % des Colmariens. Ils ne sont pas vécus comme une manifestation extérieure sans rapport avec leur mode de vie. 85 % des Colmariens ont visité le marché de Noël en 2018 et 60 % des personnes interrogées y ont fait au moins un achat. L'opinion qui prédomine est un maintien à l'identique des marchés de Noël ; 23 % souhaitent même leur développement contre 12 % qui opteraient pour une réduction de leur ampleur.

Il apparaît que la perception du développement du tourisme est toutefois contrastée selon les tranches d'âge. Les jeunes et les moins de 40 ans vivent avec le tourisme et ne le ressentent pas comme une contrainte. A contrario les personnes de tranches d'âge plus élevées, qui ont connues Colmar avant le fort développement du tourisme ces dernières années, sont plus critiques. Elles ne remettent pas en cause la nécessité de cette manne économique qui n'est pas délocalisable, mais elles souhaiteraient en percevoir le bénéfice immédiat. Elles n'en perçoivent pas concrètement les avantages dans leur quotidien et désireraient disposer de « facilités » leur étant strictement réservées en contrepartie des désagréments subis.

Elles peuvent par ailleurs lier le phénomène du développement touristique à une certaine perte d'identité, une augmentation des incivilités (manque de propreté, comportements inadaptés), un sentiment d'iniquité de traitement entre les quartiers dans les choix d'embellissements ou d'aménagements, avec des problèmes de circulation et de stationnement (20 % des Colmariens ressentent les inconvénients du tourisme toute l'année alors que 58 % ne les ressentent que sur certaines périodes).

Sous réserve des conclusions étayées de l'étude, le travail à mener dans les prochaines années ira dans le sens d'un perfectionnement des fonctionnalités de la Ville : observation attentive des problèmes du quotidien, meilleure répartition des flux, attention particulière aux problématiques du stationnement et de la circulation, anticipation des nuisances (propreté, comportement), communication plus adaptée...

Q -

## ➤ Étude pour le renforcement de l'attractivité et le développement de l'intermodalité en gare de voyageurs de Colmar

L'objectif de cette étude a été de réaliser un schéma directeur du réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare planifiant la requalification urbaine du pôle d'échanges ainsi que le renforcement de son intermodalité.

Les réflexions menées autour de ce schéma directeur portent sur différents thématiques :

- l'espace public et son réaménagement, permettant de le rendre plus qualitatif et lisible avec une meilleure distribution entre les différents usages (bus, taxi, livraison, voiture, cycliste, piéton, personne à mobilité réduite...),
- l'amélioration du maillage et la qualité des liaisons piétons/vélos à destination de la gare et notamment la perméabilité entre les différents quartiers de part et d'autre des voies SNCF,
- le développement de l'intermodalité entre les différents modes de transports au sein du pôle d'échanges,
- l'amélioration de l'efficacité de l'accueil de voyageurs, notamment les touristes.

Dans le cadre du diagnostic, le groupement des bureaux d'études IRIS Conseil et Eranthis a mis en évidence 3 grandes échelles géographiques et temporelles d'études liées notamment, aux saisonnalités :

### 1. L'échelle du quotidien, la gare des services et des petits commerces

Il existe une cohabitation entre les usagers de la gare et les habitants de Colmar, qui utilisent la gare pour transiter et notamment par le passage souterrain qui est très utilisé. La question générale du franchissement (tous modes) entre est et ouest, se pose.

### 2. L'échelle de la région / du département, l'intermodalité

Les pratiques et les motifs de déplacements des usagers sont multiples : aller du train au bus, garer son vélo, aller à pied, etc. pour aller travailler, commercer, étudier, se soigner et se détendre... Il est important de bien les appréhender.

### 3. L'échelle nationale et internationale

Le flux de voyageurs français et étrangers est très important pendant des festivals ou événements exceptionnels (marché de Noël : 2 millions de visiteurs sur 1 mois, Foire aux vins, etc.). Deux grands enjeux à cette échelle sont l'orientation et la signalétique depuis la gare, jusqu'au centre-ville et la Foire aux Vins, et la qualité de la vitrine de la ville, portée par le pôle gare.

A ces trois échelles s'ajoute un enjeu transversal d'utilisation du patrimoine pour développer de nouveaux services, et participer à la redynamisation urbaine du quartier.

Plusieurs scénarii sont en cours d'arbitrage politique et proposent des aménagements plus ou moins importants de l'espace public :

1. Une amélioration de l'existant qui clarifie et organise les espaces différemment pour un coût d'intervention non quantifié à ce jour mais qui reste le scénario

le moins onéreux. Son avantage réside dans l'optimisation des espaces existants avec une cohabitation repensée entre les différents usages.

2. L'aménagement d'un passage souterrain pour les modes actifs qui permet une perméabilité Est-Ouest plus importante pour les modes doux.
3. Le dernier scénario propose un franchissement des voies ferrées au moyen d'un souterrain utilisé à la fois par les modes doux mais également par les transports en commun. Ce scénario est le plus ambitieux et n'est pas quantifié à ce jour.

u -

## ➤ Étude « Ville intelligente »

Pour rappel, l'objet de l'étude était de définir et structurer un schéma directeur « territoire numérique et innovant ».

L'objectif était de définir un diagnostic des actions entreprises en matière d'exploitation des outils numériques pour améliorer l'action publique et confronter les enjeux du territoire aux moyens techniques du marché, en prenant en compte la capacité et le potentiel de mutation des services, suivant les actes identifiés suivants :

- Services numériques : Applications de la collectivité pour le grand public,
- Attractivité : Aménagement numérique du territoire, animation de l'écosystème numérique, open data, le numérique pour la culture, le patrimoine et l'éducation,
- Le Vivre-Ensemble : réseaux sociaux de quartier, information ciblée,
- Ville durable : Mobilité et réseaux intelligents,

La démarche poursuivait également l'objectif d'améliorer l'efficacité de ses services par le déploiement et l'exploitation de systèmes numériques.

À la fin du mois de mars 2019, l'étude a été confiée au cabinet ENEIS (Groupe KPMG).

Entre le début du mois d'avril et la fin du mois de mai, 35 entretiens avec chaque direction et services ont été menés afin de recueillir l'état de numérisation des services, les outils numériques déployés et les projets envisagés à court et moyen termes.

D'avril à juillet une plate-forme collaborative a été ouverte pour associer tous les agents de la collectivité et formuler des propositions, échanger, débattre... (40 idées formulées).

Dans le même temps, 2 séminaires d'acculturation sur les enjeux de la donnée pour les collectivités à destination des élus et des cadres ont été organisés.

Sur cette base, le comité de pilotage a validé les 3 axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : La qualité dans la relation à l'utilisateur,
- Axe 2 : L'attractivité territoriale de demain,
- Axe 3 : Créer une culture du numérique pour améliorer l'action de la collectivité.

6 ateliers de travail sur les thématiques déclinées en axes opérationnels se sont tenus. Pour des raisons de disponibilité des services, les réunions de travail qui devaient se tenir en juin/juillet ont été décalées en septembre reportant de fait, la livraison de l'étude finalisée en octobre et la réunion du comité de pilotage qui validera des projets opérationnels chiffrés, hiérarchisés et dont les modalités de mise en œuvre seront détaillées.

Le document ci-joint laisse apparaître toutefois une première déclinaison des actions possibles selon les axes stratégiques.

D

**Annexe 2 – Actions à maîtrise d'ouvrage privée – hors habitat**

Axe	Action	Porteur du projet	Subventions publiques	Co-investissement CDC	Besoin de financement restant
2.1	Rénovation Galerie du Rempart	AFU Association Foncière Urbaine des Ilots F et C1 représentée par Triplex	Ville de Colmar 20% FISAC		
2.1	Rénovation Galerie Europe	Syndic des copropriétaires représenté par Foncia Alsace	Ville de Colmar 20% FISAC		
2.1	Rénovation Galerie des Clefs	Permis de construire déposé par un privé Organisme privé			-
2.1	Rénovation de la friche de l'ancien cinéma Le Colisée	Permis de construire déposé par un privé			
2.4	Création d'une place de marché numérique locale	Les « Vitrites de Colmar », Fédération des Commerçants, Artisans et Services de Colmar	Ville de Colmar Colmar Agglomération Région Grand-Est FEDER	BdT	-
2.4	Création en ligne d'une bourse aux locaux vacants "Trouver mon immo pro"	CCI Gand-Est			-

1

**Annexe 3 – Tableau et cartographie des actions (Cf. détails dans fichier Excel annexe)**

Axe	Actions			Partenaires locaux
	Nom de l'Action	N° Action	Nom Secteur d'intervention ORT (le cas échéant)	
1	Mettre en oeuvre l'observatoire de l'habitat et du foncier	1.1.A	Colmar Agglomération	Bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers
1	Poursuivre le partenariat avec l'ADIL pour approfondir la connaissance des six secteurs ORT	1.1.B	Colmar Agglomération	ADIL
1	Qualifier de manière pré-opérationnelle l'habitat privé des 4 nouveaux périmètres ORT	1.1.C	Ingersheim, Horbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	En lien avec l'ANAH / Action Logement
1	Après leur élaboration, suivre les contrats communaux de mixité sociale pour les communes de Horbourg-Wihr et Turckheim	1.1.D	Horbourg-Wihr et Turckheim	Horbourg-Wihr, Turckheim, les services de l'Etat, les Bailleurs sociaux
1	Transformer des logements privés en logements sociaux	1.2.A	Colmar Agglomération	Bailleurs sociaux
1	Accroître le conventionnement du parc privé	1.2.B	Colmar Agglomération	Communes SRU, ADIL, services de l'Anch
1	Créer et développer de l'habitat en centre-ville	1.2.C	Turckheim	Bailleurs sociaux et promoteurs immobiliers
1	Rénover des logements dans un bâtiment classé à l'inventaire des monuments historiques en centre-ville	1.2.D	Turckheim	
1	Mise en oeuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux	1.2.E	Colmar Secteur Ouest	Bailleurs sociaux, les service de l'Etat et l'AREAL
1	Organiser la cotation pour l'attribution des logements sociaux	1.2.F	Colmar, Ingersheim, Horbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	Communes SRU, les Bailleurs sociaux et l'AREAL
1	Enregistrement des meublés touristiques	1.3.A	Colmar Centre-Ville historique et Turckheim	

A

1	Envisager des mesures encadrant la création de meublés de tourisme	1.3.B	Colmar Centre-Ville historique	
1	Aides à la rénovation énergétique Oktave FAIRE MaPrimeRénov	1.4.A	Colmar Agglomération	RGE, FNAIM/UNIS, SEM OKTAVE, VIALIS
1	Aider à la rénovation énergétique en appui du Programme d'Intérêt Général de la CEA	1.4.B	Colmar Agglomération	Anah et CEA
1	Aide pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords	1.4.C	Colmar Centre-Ville historique	
1	Aider à la rénovation des logements au sein des six périmètres ORT pour les propriétaires modestes et très modestes	1.4.D	Colmar Centre-Ville historique, Colmar Secteur Ouest, Ingersheim, Horbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	Anah
1	Amplifier des partenariats avec les porteurs de projets ou des opérateurs pour faciliter la mise en oeuvre des opérations de rénovation de bâtis dans les secteurs ORT	1.4.E	Colmar Centre-Ville historique, Colmar Secteur Ouest, Ingersheim, Horbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	OUSA, bailleurs sociaux, Action Logement, promoteurs privés
1	Envisager les modes d'actions possibles pour assister les cinq copropriétés recensées en grande difficulté	1.4.F	Colmar Secteur Ouest	Anah
2	Rénovation de la Galerie du Rempart	2.1.A	Colmar Centre-ville historique	
2	Rénovation de la Galerie Europe	2.1.B	Colmar Secteur Ouest	
2	Rénovation de la Galerie des Clefs	2.1.C	Colmar Centre-ville historique	
2	Rénovation de la friche de l'ancien cinéma Le Colisée	2.1.D	Colmar Centre-ville historique	
2	Agir sur l'immobilier commercial	2.2.A	Colmar Centre-Ville historique	
2	Prospecter des porteurs de projets et des enseignes commerciales	2.2.B	Colmar Centre-Ville historique	

D  
1

2	Déplacer les locaux de l'office de tourisme	2.3.A	Colmar Centre-Ville historique	En lien avec l'Office de Tourisme de Colmar et sa Région
2	Développer la marque « Colmar Capitale des Vins d'Alsace » et l'oenotourisme	2.3.B	Colmar Centre-ville historique, Colmar Secteur Ouest, Ingersheim, Horbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	En lien avec l'Office de Tourisme de Colmar et sa Région
2	Accompagner les projets touristiques	2.3.C	Colmar Centre-Ville historique & Colmar Secteur Ouest	En lien avec l'Office de Tourisme de Colmar et sa Région
2	Gérer les conflits d'usage de l'espace public	2.3.D	Colmar Centre-ville historique	En lien avec l'Office de Tourisme de Colmar et sa Région
2	Création d'un quartier d'activités sur la friche ferroviaire de la gare de marchandise	2.4.A	Colmar Centre-Ville historique	En lien avec la Banque des Territoires / SNCF et Réinventons nos Cœur de Ville
3	Aménagement de la route de Colmar et création de pistes cyclables	3.1.A	Wintzenheim	Colmar Agglomération, Colmar
3	Réaménagement du tronçon ouest de la rocade Verte - Tranche 2021	3.1.B	Colmar Centre-Ville historique	
3	Réaménagement du tronçon ouest de la rocade Verte - Tranche 2022	3.1.C	Colmar Centre-Ville historique	
3	Réaménagement de la rue du Jura, de la rue Edouard Richard et du passage sous la voie ferrée	3.1.D	Colmar Centre-Ville historique	
3	Requalification de l'Avenue de Paris	3.1.E	Colmar Secteur Ouest	
3	Requalification de l'Avenue de Rome	3.1.F	Colmar Secteur Ouest	
3	Déploiement de bornes de rechargement pour véhicules électriques	3.2.A	Colmar Centre-Ville historique	
3	Développement de la station de compression de GNV	3.2.B	Colmar Agglomération	

Et

3	Déploiement de stationnement cycles sécurisé	3.2.C	Colmar Centre-Ville historique	
3	Station intermodale vélo bus	3.2.D	Colmar Agglomération	
3	Liaison cyclable Ouest-Est au niveau du pont de la Gare	3.2.E	Colmar Centre-Ville historique	
3	Création d'une passerelle modes actifs sur l'Ill entre l'Est de Colmar et Colmar Nord et Centre	3.2.F	Colmar / Horbourg-Wihr	
3	Création d'une passerelle modes actifs au pont des Américains	3.2.G	Horbourg-Wihr	
3	Création d'une passerelle modes actifs à Ingersheim	3.2.H	Colmar Ouest Ingersheim	
3	Création d'une liaison cyclable entre la Cité Lazare de Schwendi et le giratoire Ligibell	3.2.I	Colmar Ouest Ingersheim Wintzenheim	
3	Création d'une liaison cyclable entre Niedermorschwihr et Ingersheim	3.2.J	Ingersheim	
3	Aménagement d'une liaison cyclable entre Sundhoffen et la forêt du Neuland de Colmar	3.2.K	Colmar centre-ville historique	
3	Refonte du réseau de transport en commun (aménagement de nouveaux arrêts)	3.3.A	Colmar Centre-ville historique, Colmar Secteur Ouest, Ingersheim, Horbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	
3	Etude globale de mobilité pour rendre plus performant et attractif les transports collectifs et les mobilités douces de l'agglomération	3.3.B	Colmar Agglomération	
3	Travailler la densité et la répartition des flux touristiques	3.3.C	Colmar Centre-ville historique, Colmar Secteur Ouest, Ingersheim, Horbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	En lien avec l'Office de Tourisme de Colmar et sa Région
3	Application mobile réseau TRACE	3.4.A	Colmar Centre-Ville historique	STUCE

6  
r

3	Mise en place d'un système billettique sur le réseau de bus TRACE	3.4.B	Colmar Agglomération	STUCE
3	Agir sur le digital et la communication pour faciliter le stationnement et renforcer l'attractivité du centre-ville	3.4.C	Colmar Centre-Ville historique	
4	Etude sur les îlots de chaleur et de fraîcheur Urbains	4.1.A	Colmar - 2 cœurs de Ville rattachés à l'ensemble du territoire urbain	
4	Améliorer l'ambiance urbaine, par la mise en place de végétalisation et de lieux de convivialité	4.1.B	Colmar Centre-Ville historique & Colmar Secteur Ouest	
4	Requalification complète du secteur Bel Air/Florimont	4.1.C	Colmar Secteur Ouest	
4	Etude de programmation urbaine des espaces publics Secteur Riquewihr-Sigolsheim	4.1.D	Colmar Secteur Ouest	
4	Etude de stratégie urbaine Secteur Lemire	4.1.E	Colmar Secteur Ouest	
4	Réaménagement du centre urbain	4.1.F	Horbourg-Wihr	Région, Colmar Agglomération, collectivité européenne d'Alsace
4	Renaturation de rue de la Batteuse	4.1.G	Ingersheim	
4	Renaturation de la rue du Quai	4.1.H	Ingersheim	
4	Réaménagement de la place annexe à la Mairie	4.1.I	Ingersheim	
4	Réaménagement de la cour de l'école maternelle de la Fecht	4.1.J	Ingersheim	
4	Création d'une salle de conseil municipal et de mariages	4.1.K	Ingersheim	
4	Restauration extérieure de la collégiale Saint Martin	4.2.A	Colmar Centre-Ville historique	En lien avec la DRAC et l'ABF (SDAP Haut-Rhin)

A

4	Rénovation de la chapelle Saint Pierre	4.2.B	Colmar Centre-Ville historique	En lien avec la DRAC et l'ABF (SDAP Haut-Rhin)
4	Etude de réhabilitation du Museum d'histoire naturelle et ethnographie	4.2.C	Colmar Centre-Ville historique	
4	Mise en valeur nocturne du patrimoine	4.2.D	Colmar Centre-Ville historique	
4	Création d'un parcours nocturne interactif	4.2.E	Colmar Centre-Ville historique	
4	Etude sur les espaces publics du Site Patrimonial Remarquable (SPR)	4.2.F	Colmar Centre-Ville historique	
4	Ville d'art et d'histoire : étude préalable pour un centre d'interprétation du patrimoine	4.2.G	Colmar Centre-Ville historique	
4	Travaux de réhabilitation/transformation de l'ancienne synagogue	4.2.H	Horbourg-Wihr	Collectivité européenne d'Alsace, Colmar Agglomération
4	Rénovation de l'ancienne Mairie	4.2.I	Ingersheim	
4	Rénovation de deux bâtiments classés à l'inventaire des monuments historiques	4.2.J	Turckheim	
4	Un nouveau Cœur de Ville, la place de la Cathédrale	4.3.A	Colmar Centre-Ville historique	
4	Extension de l'aire piétonne	4.3.B	Colmar Centre-Ville historique	
4	Aménagement de la Place de la Mairie	4.3.C	Turckheim	
5	Requalification de la muséographie du musée Bartholdi	5.1.A	Colmar Centre-Ville historique	
5	Etude d'évolution des usages pour une future cité des arts	5.1.B	Colmar Centre-Ville historique	

2

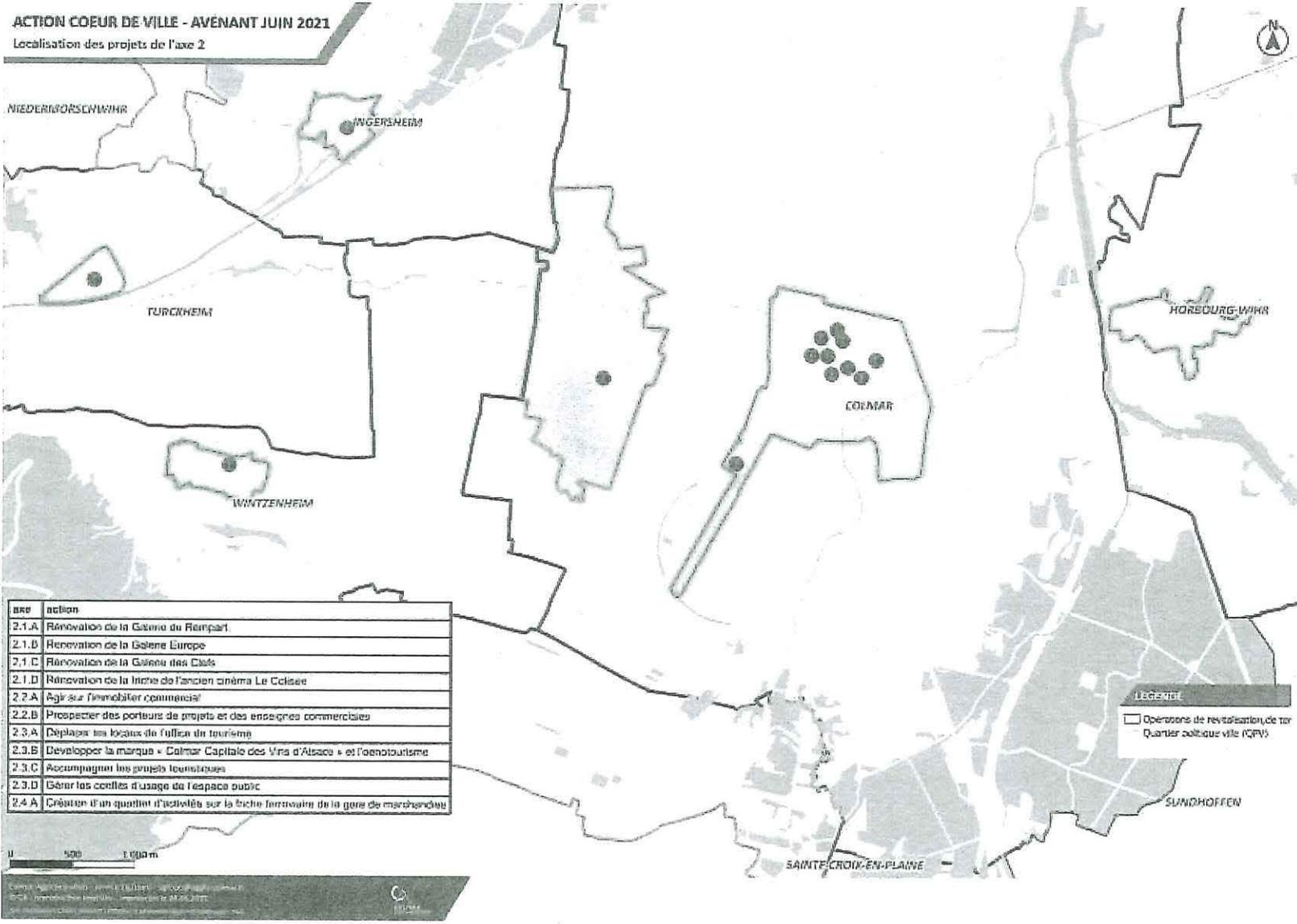
5	Construction d'un équipement sportif dans le quartier Bel'air	5.1.C	Colmar Secteur Ouest	
5	Création d'une micro-folie au centre Europe	5.1.D	Colmar Secteur Ouest	
5	Rénovation et extension du centre socioculturel "le Pacific"	5.1.E	Colmar Secteur Ouest	CAF
5	Rénovation et extension du centre socioculturel "le Florimont"	5.1.F	Colmar Secteur Ouest	CAF
5	Rénovation énergétique et extension du Foyer Saint André pour créer la Maison des Associations	5.1.G	Turckheim	Région Grand-Est
5	Aménagement d'une salle en mairie pour en faire une bibliothèque de proximité	5.1.H	Wintzenheim	CeA
5	Développer l'accueil périscolaire en Cœur de Ville	5.2.A	Turckheim	CAF 68 - Collectivité Européenne d'Alsace
5	Construction d'un accueil périscolaire, d'une cantine scolaire et de locaux administratifs	5.2.B	Wintzenheim	Caisse d'Allocation Familiales; Etat,
5	Accès facilité aux services publics via le digital	5.3.A	Colmar Centre-Ville historique	Numésia
5	Développer une culture numérique dans les services	5.4.A	Colmar Centre-Ville historique	
5	Développement d'une ville connectée	5.4.B	Colmar Centre-Ville historique	



Annexe 3 (suite) – Cartographie des actions par axe



F

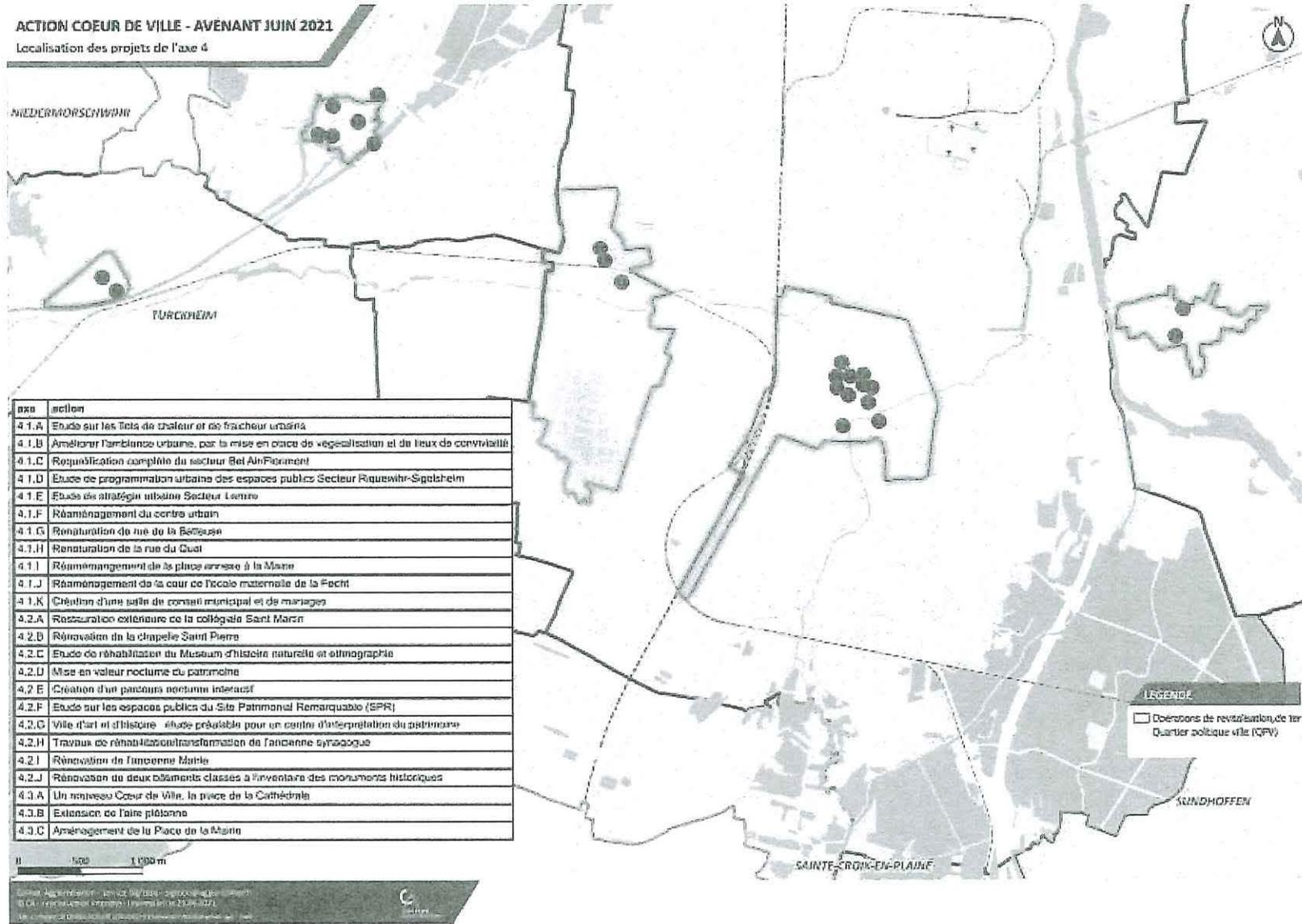




FK

**ACTION COEUR DE VILLE - AVENANT JUIN 2021**

Localisation des projets de l'axe 4



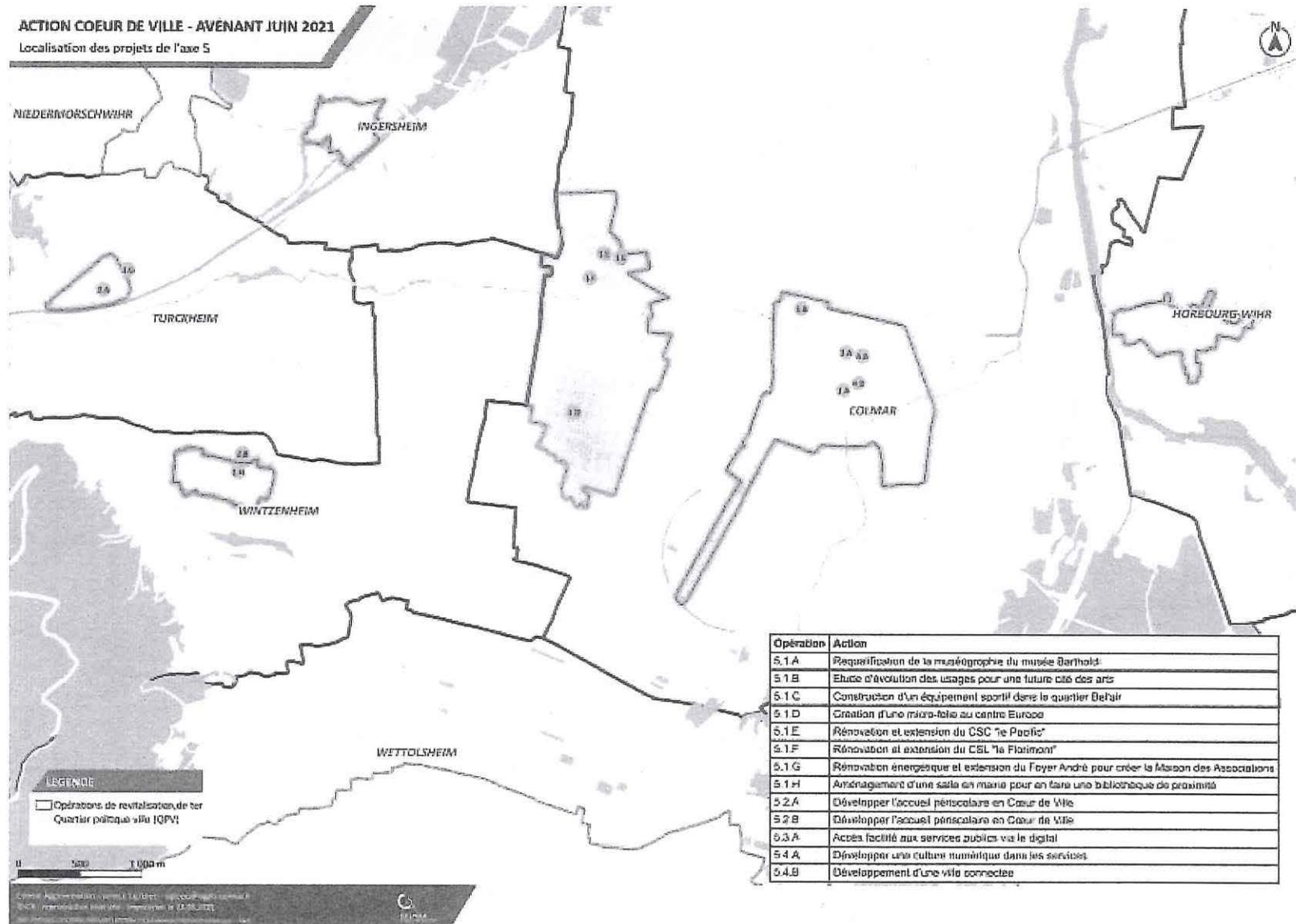
axe	action
4.1.A	Etude sur les toits de chaleur et de fraîcheur urbains
4.1.B	Améliorer l'ambiance urbaine, par la mise en place de végétalisation et de lieux de convivialité
4.1.C	Requalification complète du secteur Bel Air/Fécourt
4.1.D	Etude de programmation urbaine des espaces publics Secteur Riquewihr-Sgelsheim
4.1.E	Etude de stratégie urbaine Secteur Lemaire
4.1.F	Réaménagement du centre urbain
4.1.G	Renaturation de rue de la Belleuse
4.1.H	Renaturation de la rue du Guai
4.1.I	Réaménagement de la place arrose à la Mame
4.1.J	Réaménagement de la cour de l'école maternelle de la Facht
4.1.K	Création d'une salle de conseil municipal et de mariages
4.2.A	Restauration extérieure de la collégiale Saint Marc
4.2.B	Rénovation de la chapelle Saint Pierre
4.2.C	Etude de réhabilitation du Musée d'histoire naturelle et ethnographie
4.2.D	Mise en valeur nocturne du patrimoine
4.2.E	Création d'un parcours nocturne interactif
4.2.F	Etude sur les espaces publics du Site Patrimonial Remarquable (SPR)
4.2.G	Ville d'art et d'histoire - étude préalable pour un centre d'interprétation du patrimoine
4.2.H	Travaux de réhabilitation/transformation de l'ancienne synagogue
4.2.I	Rénovation de l'imprimerie Marie
4.2.J	Rénovation de deux bâtiments classés à l'inventaire des monuments historiques
4.3.A	Un nouveau Coeur de Ville, la place de la Cathédrale
4.3.B	Extension de l'aire piétonne
4.3.C	Aménagement de la Place de la Mame

0 500 1000 m

2

**ACTION COEUR DE VILLE - AVENANT JUIN 2021**

Localisation des projets de l'axe 5



Opération	Action
5.1 A	Requalification de la muséographie du musée Barthold
5.1 B	Etude d'évolution des usages pour une future cité des arts
5.1 C	Construction d'un équipement sportif dans le quartier Defair
5.1 D	Création d'une micro-tote au centre Europe
5.1 E	Rénovation et extension du CSC "Le Pacific"
5.1 F	Rénovation et extension du CSL "Le Flamand"
5.1 G	Rénovation énergétique et extension du Foyer André pour créer la Maison des Associations
5.1 H	Aménagement d'une salle en mairie pour en faire une bibliothèque de proximité
5.2 A	Développer l'accueil périscolaire en Coeur de Ville
5.2 B	Développer l'accueil périscolaire en Coeur de Ville
5.3 A	Accès facilité aux services publics via le digital
5.4 A	Développer une culture numérique dans les services
5.4 B	Développement d'une ville connectée

Annexe 4 – Les actions à venir

U -

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération  <b>Partenaires :</b> Bailleurs sociaux, promoteurs Immobiliers  <b>Direction / Service :</b> Direction de l'Attractivité Economique de de la Mobilité – Service Aménagement du Territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Améliorer et partager la connaissance de la situation de l'habitat et du foncier sur le territoire de Colmar Agglomération</li> <li>▶ Suivre et piloter la politique de l'habitat dans le temps</li> <li>▶ Allier les partenaires, et particulièrement les élus des communes, dans la définition de leur stratégie Habitat</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Dans le cadre du suivi des actions du Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de l'agglomération, il s'agit d'améliorer et partager la connaissance de la situation de l'habitat sur le territoire, suivre les dynamiques à l'œuvre, analyser les disponibilités foncières potentielles et mobiliser les partenaires autour de ce foncier pour tendre vers un développement cohérent avec les politiques de peuplement souhaitées</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Colmar Agglomération, communes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : Lancement</li> <li>- A partir de 2022 : Mise à jour annuelle des données et réalisation d'un bilan annuel</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> En régie</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer un dispositif d'observation et de connaissance des enjeux locaux pour mieux appréhender les dynamiques à l'œuvre sur le territoire et apporter des éléments factuels aux élus pour mesurer la mise en œuvre des politiques publiques sur cette thématique</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de l'observatoire</li> <li>- Actualisation régulière de l'observatoire</li> <li>- Conduite d'un bilan triennal avec l'ensemble des partenaires du territoire</li> <li>- Réalisation d'une évaluation finale en 2025</li> </ul>

te

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération  <b>Partenaires :</b> ADIL  <b>Direction / Service :</b> Direction de l'Attractivité Economique de de la Mobilité – Service Aménagement du Territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Poursuivre le partenariat avec l'ADIL pour approfondir la connaissance des six secteurs ORT</p>
<p><b>Descriptif :</b> Approfondir la connaissance des six secteurs ORT par l'analyse de données actualisées régulièrement permettant d'appréhender de manière pertinente les dynamiques à l'œuvre sur ces six secteurs</p>
<p><b>Cible(s) :</b> les 2 secteurs ORT de Colmar et les 4 secteurs ORT de Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> Suivi continu</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 25 000€ / an correspondant au partenariat global avec l'ADIL</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer un dispositif d'amélioration de la connaissance des dynamiques à l'œuvre sur le territoire des 6 secteurs ORT et apporter des éléments factuels aux élus pour mesurer la mise en œuvre des politiques publiques sur la thématique de l'habitat</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restitution des documents de cadrage/suivi</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération  <b>Partenaires :</b> Anah, Action Logement  <b>Direction / Service :</b> Direction de l'Attractivité Economique de de la Mobilité – Service Aménagement du Territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Améliorer la qualité du bâti situé dans les 4 secteurs ORT de Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim</p>
<p><b>Descriptif :</b> Identifier et mettre en place tous les outils opérationnels sur les périmètres des centres-bourgs des 4 communes pour agir qualitativement et quantitativement sur le bâti privé selon les différentes situations rencontrées (aspect énergie, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la vacance, suivi des stratégies de redressement des immeubles prioritaires repérés, éventuellement « copropriétés en difficulté » ...) en lien avec les services de l'Anah et Action Logement.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim, Wintzenheim</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> Exemple  - 2021 : Lancement  - 2022 : Finalisation/livraison</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 80 000€ dont 40 000€ en co-financement de l'Anah</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b>  Amélioration de la qualité du bâti privé présent sur les 4 périmètres ORT</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualification du bâti privé,</li> <li>- Outils opérationnels identifiés comme étant à mobiliser,</li> </ul>

GA

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération  <b>Partenaires :</b> Horbourg-Wihr, Turckheim, les services de l'Etat, bailleurs sociaux  <b>Direction / Service :</b> Direction de l'Attractivité Economique de de la Mobilité – Service Aménagement du Territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Tendre vers l'atteinte des objectifs SRU sur les communes de Horbourg-Wihr et Turckheim</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Suivre les démarches volontaires et partenariales entre les deux communes, les services de l'Etat et l'agglomération, permettant d'enclencher une dynamique locale de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux garantissant la mixité sociale et tendre vers l'atteinte des objectifs SRU en 2025 sur Turckheim et Horbourg-Wihr.</p> <p>L'objectif de ces contrats de mixité sociale est de proposer un cadre opérationnel d'actions pour la commune lui permettant d'engager une démarche volontaire pour atteindre le taux légal de logements sociaux à une échéance imposée.</p> <p>Il précise pour la période triennale en cours et la période triennale à venir, soit pour une durée totale de 5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les moyens que la commune s'engage à mobiliser, et notamment la liste des outils et des actions à déployer ;</li> <li>- les engagements que prendront l'Etat et Colmar Agglomération (à travers les actions de son Programme Local de l'habitat) pour accompagner les efforts de production de logements sociaux des communes.</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Colmar Agglomération, bailleurs sociaux, communes de Horbourg-Wihr et Turckheim</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : Lancement</li> <li>- A partir de 2022 : suivi annuel et continu</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> en régie (CA et communes)</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des logements locatifs sociaux sur les communes SRU déficitaires</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Type de logements (PLAI, PLUS, PLS...)</li> <li>- Nombre de logements locatifs sociaux et état des réalisations (constructions, réhabilitations)</li> <li>- Objectifs triennaux</li> <li>- Taux SRU</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération  <b>Partenaires :</b> Bailleurs sociaux  <b>Direction / Service :</b> Direction de l'Attractivité Economique de de la Mobilité – Service Aménagement du Territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Transformer des logements privés en logements locatifs sociaux  Tendre vers l'atteinte des objectifs SRU pour les communes déficitaires</p>
<p><b>Descriptif :</b> Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2020-2025, il s'agit de participer à la dynamique de création de logements sociaux dans le parc existant en aidant financièrement les bailleurs sociaux à l'acquisition-amélioration de logements à hauteur de 3 500 €/logement, avec une enveloppe annuelle de 136 500€.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Colmar Agglomération, bailleurs sociaux, communes SRU déficitaires</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b>  - 2021 : Lancement  - A partir de 2022 jusqu'en 2024 : de manière continue</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 136 500€ / an</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transformation de logements privés en logements sociaux,</li> <li>- Augmentation du taux SRU pour les communes déficitaires</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des opérations d'acquisition/amélioration réalisées sur le territoire,</li> <li>- Observatoire de l'habitat et du foncier</li> </ul>

62

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération  <b>Partenaires :</b> Communes SRU, ADIL, services de l'Anah, Agence Immobilière Sociale (AIS)  <b>Direction / Service :</b> Direction de l'Attractivité Economique de de la Mobilité – Service Aménagement du Territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Amélioration du bâti privé  Rendre accessible des logements aux personnes sous les plafonds de ressources  Tendre vers l'atteinte des objectifs SRU</p>
<p><b>Descriptif :</b> Sous l'égide des communes SRU avec le soutien de l'ADIL et des services de l'Anah, il est proposé de promouvoir le conventionnement Anah auprès des propriétaires de logements vacants et des propriétaires bailleurs par des actions de communication et d'information.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> particuliers, communes de Colmar Agglomération</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b>  - 2021 : Lancement  - A partir de 2022 jusqu'en 2024 : de manière continue</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> en régie</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif de 30 propriétaires accompagnés annuellement</li> <li>- Accompagner les communes SRU</li> <li>- Partenariat avec une Agence Immobilière Sociale (AIS)</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre le développement du parc privé conventionné sur les communes SRU</li> <li>- Consommation de l'enveloppe financière mise à disposition par Colmar Agglomération</li> </ul>

lt -

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Turckheim</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction Générale des Services</p>
<p><b>Objectifs :</b> Créer des logements dans le centre-ville</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Ville de Turckheim possède trois bâtiments en centre-ville, secteur sauvegardé au titre de la protection des monuments historiques, qu'elle souhaite transformer en immeubles collectifs</li> <li>- Une partie de ces logements (30 % minimum) seront des logements locatifs sociaux.</li> <li>- La Ville de Turckheim est soumise aux objectifs fixés par la Loi SRU en matière de réalisation de logements sociaux</li> </ul>
<p><b>Cibles :</b> nouveaux habitants</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Etude de faisabilité</li> <li>- 2023 : Choix du maître d'œuvre ou d'un bailleur social</li> <li>- 2024 : Démarrage des travaux</li> <li>- 2025 : Fin des travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> non connu</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Créer 10 à 15 logements dans le centre-ville et développer ainsi l'habitat Favoriser la mixité sociale dans le centre-ville historique, site inscrit, avec la réalisation de 30 % de logements sociaux</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Augmentation du nombre d'habitants</p>



<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Turckheim</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction Générale des Services</p>
<p><b>Objectifs :</b> Rénover quatre logements communaux dans un bâtiment historique en centre-ville</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bâtiment du Corps de Garde doit être rénové extérieurement (voir fiche Action 4.C)</li> <li>- Les trois logements communaux situés dans cet édifice seront rénovés dans le même temps afin d'offrir une opportunité d'habitat en plein centre-ville</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Etude de faisabilité</li> <li>- 2023 : Choix du maître d'œuvre</li> <li>- 2024 : Démarrage des travaux</li> <li>- 2025 : Fin des travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> non connu</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Mettre à disposition quatre logements locatifs rénovés afin d'étoffer l'offre de logements en centre-ville</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Augmentation du nombre d'habitants</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération  <b>Partenaires :</b> Bailleurs sociaux, services de l'Etat, AREAL  <b>Direction / Service :</b> Direction de l'Attractivité Economique de de la Mobilité – Service Aménagement du Territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Suivre les attributions des logements locatifs sociaux pour renforcer la mixité sociale et le peuplement dans les quartiers</p>
<p><b>Descriptif :</b>  Colmar Agglomération s'est engagée dans la définition de sa politique de peuplement conformément aux dispositions des lois ALUR et Egalité &amp; Citoyenneté.  La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) des logements sociaux fixe des orientations et suit plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préserver et renforcer la mixité sociale via des objectifs d'attribution de logements sociaux par bailleurs et par an,</li> <li>- rééquilibrer le peuplement entre les différents quartiers en orientant les attributions selon les revenus des ménages et notamment ceux du 1er quartile,</li> <li>- favoriser l'accès et le maintien dans le parc social existant des publics défavorisés.</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Colmar Agglomération, Etat, bailleurs sociaux, associations à vocation sociale</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2017 : Lancement</li> <li>- Jusqu'en 2023 : de manière continue, bilan annuel de la CIA</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 1 300 €/an</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atteinte des objectifs de peuplement indiqué dans la CIA par bailleurs et par an</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation des données dans l'observatoire de l'habitat et du foncier</li> <li>- Réalisation d'un bilan triennal et d'une évaluation finale intégrant un volet peuplement</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération  <b>Partenaires :</b> Bailleurs sociaux, AREAL et les communes SRU  <b>Direction / Service :</b> Direction de l'Attractivité Economique de de la Mobilité – Service Aménagement du Territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Définir les critères de cotation pour l'attribution des logements sociaux au service de la politique de l'habitat de Colmar Agglomération</p>
<p><b>Descriptif :</b> Instrument de mixité et de cohésion sociale, la cotation a pour objectif de pondérer les critères d'attribution des demandes de logements sociaux pour guider et orienter le peuplement et assurer un meilleur équilibre territorial.</p> <p>La cotation répond à un triple objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus de lisibilité et de transparence du dispositif de traitement de la demande et d'attribution pour le demandeur</li> <li>- Un outil d'aide à la décision (mais pas un outil d'attribution) « en vue de la mise en œuvre du droit au logement, de l'égalité des chances des demandeurs et de la mixité sociale des villes et des quartiers », tant pour la désignation des candidats en CAL que pour la décision d'attribution. Mais la CAL reste souveraine.</li> <li>- Elle décline les orientations locales en matière d'attribution</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Colmar Agglomération, bailleurs sociaux</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : lancement</li> <li>- 2022 : mise en œuvre</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> en régie</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélection des critères</li> <li>- Mieux informer le demandeur sur sa demande et être plus transparent</li> <li>- Apporter une aide à la décision dans la réalisation des objectifs d'attribution fixés par la CIA</li> <li>- Être un instrument de mixité sociale et de cohésion</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour d'information des CAL</li> </ul>

Ca

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar et de Turckheim</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction du Tourisme, des Commerces et des Relations Internationales / Direction de l'Urbanisme</p>
<p><b>Objectifs :</b> Préserver une offre de logements permanents accessibles à titre de résidence principale en instaurant des mesures d'encadrement des meublés de tourisme</p>
<p><b>Descriptif :</b> La mise en place d'un numéro d'enregistrement et l'instauration de l'autorisation préalable du changement d'usage permettent de connaître précisément le nombre de logements proposés à de la location touristique en Ville. Il a été mis en place à Colmar et vient d'être acté à Turckheim.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> Colmar : En continu depuis 2019 Turckheim : 2021</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> Temps agent</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Amélioration de la connaissance du nombre de logements privés dédiés à de l'activité touristique</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Nombre de logements recensés</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction du Tourisme, des Commerces et des Relations Internationales / Direction de l'Urbanisme</p>
<p><b>Objectifs :</b> Préserver une offre de logements permanents accessibles à titre de résidence principale en instaurant des mesures d'encadrement des meublés de tourisme</p>
<p><b>Descriptif :</b> Mise en place de mesures de compensation pour la création de chaque nouveau meublé de tourisme, en vue de préserver une offre de logements permanents accessibles à titre de résidence principale</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> 2<sup>ème</sup> semestre 2021</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> Temps agent</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Stabilisation ou diminution du nombre de logements privés dédiés à de l'activité touristique</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Nombre de logements recensés</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération  <b>Direction / Service :</b> Direction de l'Environnement et du Plan Climat / Pôle Energie</p>
<p><b>Objectifs :</b> Informer, conseiller et accompagner la rénovation énergétique de l'habitat privé, afin de lutter contre la précarité énergétique, réduire les consommations énergétiques et diminuer les émissions atmosphériques.</p>
<p><b>Descriptif :</b>          La rénovation énergétique des bâtiments et de l'habitat est au centre des différents enjeux que sont la lutte contre la précarité énergétique, la baisse des consommations et des dépenses énergétiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi le confort thermique, voire l'adaptation de l'habitat au vieillissement de la population.          Pour faciliter la réalisation de travaux, 2 conseillers, neutres et indépendants de l'Espace FAIRE de Colmar Agglomération, renseignent et orientent gratuitement les particuliers sur leurs projets de rénovation énergétique (isolation, chauffage, énergies renouvelable) et sur les aides mobilisables (ex : MaPrimeRénov', aides locales...). Cet accompagnement promeut également l'éco-rénovation, via l'utilisation de matériaux bio-sourcés.          La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, (LTECV) a pour ambition d'atteindre un niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) à l'horizon 2050 pour l'ensemble du parc bâti. Cela nécessite un conseil et une assistance spécialisée qu'un autre dispositif régional complémentaire, "OKTAVE", permet de fournir.          Parallèlement, la collectivité a mis en place, en partenariat avec VIALIS, un dispositif d'aides financières à la rénovation énergétique et au développement des énergies renouvelables dans l'habitat privé.          Ce programme, initié en 2009 par la Ville de Colmar, a été étendu en 2015 à l'échelle de Colmar Agglomération. En 12 ans d'existence, le bilan est très positif avec 4 300 dossiers aidés, correspondant à un montant global d'aide de 3,16 M €, dont 1,75 M € de la collectivité et 1,41 M € d'aides complémentaires de VIALIS sur son périmètre. Le montant global des travaux mis en œuvre dépasse les 19 M € avec effets bénéfiques sur l'économie locale. Grâce à ce dispositif et, depuis le début de l'opération, 26 800 Tonnes équivalent CO2 ont ainsi pu être évitées.          En avril 2021, la collectivité a renforcé ce dispositif en augmentant les subventions (notamment pour les foyers très modestes) et a élargi le panel des aides. Par ailleurs, une attention particulière doit être portée à la problématique de la conciliation entre rénovation énergétique et respect du patrimoine architectural.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> l'habitat privé (maisons individuelles et copropriétés).</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> action continue.</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 000 €/an pour le dispositif d'aides à la rénovation énergétique.</li> <li>• Postes des Conseillers FAIRE aidés par la Région et l'ADEME (programme SARE).</li> </ul>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Massification de la rénovation énergétique.</li> <li>▪ Diminution de la précarité énergétique.</li> <li>▪ Rénovation du bâti ancien.</li> <li>▪ Utilisation des matériaux éco-responsables et bio-sourcés.</li> <li>▪ Baisse des consommations énergétiques, des émissions de CO2 et des polluants atmosphériques.</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de contacts à l'Espace FAIRE.</li> <li>• Nombre de dossiers de rénovation.</li> <li>• Montant des aides versées.</li> <li>• Évolution de la consommation d'énergie des logements et TqCO2 évités.</li> </ul>

Se

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération  <b>Partenaires :</b> Anah, CEA  <b>Direction / Service :</b> Direction de l'Attractivité Economique de de la Mobilité – Service Aménagement du Territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Diminuer les situations de précarité énergétique sur le territoire de Colmar Agglomération</p>
<p><b>Descriptif :</b> Afin de renforcer l'effet-levier des interventions menées dans le cadre du Programme d'Intérêt Général co-piloté par l'ANAH et la CEA et à travers son Programme Local de l'Habitat 2020-2025, l'agglomération met en place des subventions complémentaires à destination des propriétaires, occupants et bailleurs, modestes et très modestes à hauteur de 500 € et 750 €/dossier avec un montant maximum de 40 000 € annuel.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs modestes et très modestes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b>  - 2020 : adoption PLH  - 2021 à 2023 : abondements du PIG68</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 40 000 €/an</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des situations de précarité énergétique</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers abondés</li> <li>- Suivi des aides de Colmar Agglomération (action 3 du Programme Local de l'Habitat)</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Urbanisme - Service Études d'Urbanisme</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation du patrimoine privé en centre ancien</li> <li>- Revitalisation du centre-ville</li> <li>- Lutte contre la vacance</li> <li>- Accompagner les propriétaires privés pour leurs travaux de rénovation</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>La Ville de Colmar est dotée d'un plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur qui couvre le territoire du Site Patrimonial remarquable dont les règles engendrent un surcoût des travaux compris dans ce périmètre. Un dispositif d'aide financière a été mis en place pour les propriétaires qui restaurent et remettent en valeur les immeubles du centre ancien.</p> <p><b>Cadre du dispositif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Périmètre : limites du SPR et de ses proches abords</li> <li>- Immeubles présentant un intérêt architectural et historique</li> <li>- Travaux : toitures, façades, réfection d'éléments en pierre, menuiseries, échafaudage, enseigne traditionnelle en fer forgé, pavage cours</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> propriétaires du SPR et de ses abords – habitants du centre-ville</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> en continu</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 20 000€ / an</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b> amélioration du patrimoine en centre ancien</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Nombre de dossiers annuels / montant accordés / répartition spatiale des dossiers Délibération en Conseil Municipal</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération  <b>Partenaires :</b> Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim, Wintzenheim, Anah, CEA  <b>Direction / Service :</b> Direction de l'Attractivité Economique de de la Mobilité – Service Aménagement du Territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Diminuer les situations de précarité énergétique au sein des six périmètres ORT pour les propriétaires modestes et très modestes</p>
<p><b>Descriptif :</b> Proposer un programme d'action de rénovation des logements, en lien avec l'ANAH, notamment pour la rénovation énergétique des logements des propriétaires bailleurs ou occupants, modestes ou très modestes, au sein des 6 périmètres ORT de Colmar Agglomération. Ce programme d'appulera sur les caractérisations pré-opérationnelles du bâti dans les six secteurs ORT de Colmar Agglomération.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> les 2 secteurs ORT de Colmar et les 4 secteurs ORT de Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim, Wintzenheim</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Lancement</li> <li>- 2023 : Poursuite des actions</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> à définir</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la qualité énergétique du bâti privé présent sur les 6 périmètres ORT</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du nombre de dossiers à travers le suivi du PIG 6B</li> <li>- Suivi des aides de Colmar Agglomération (action 3 du Programme Local de l'Habitat)</li> </ul>

**AXE.1. Habitat - Action 1.4.E : Amplifier des partenariats avec les porteurs de projets ou des opérateurs pour faciliter la mise en œuvre des opérations de rénovation de bâtis dans les secteurs ORT**

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération  <b>Partenaires :</b> OFSA, bailleurs sociaux, Action Logement, promoteurs privés  <b>Direction / Service :</b> Direction de l'Attractivité Economique de de la Mobilité – Service Aménagement du Territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Accroître avec l'aide d'autres partenaires la rénovation du bâti dans les 6 périmètres ORT</p>
<p><b>Descriptif :</b> Développer les partenariats avec les acteurs du logement pour amplifier la rénovation des logements dans les secteurs ORT</p>
<p><b>Cible(s) :</b> 6 secteurs ORT</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : lancement des partenariats</li> <li>- 2023 : mise en œuvre des rénovations</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> à définir</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation du bâti des 6 secteurs ORT</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des partenariats établis</li> <li>- Nombre de logements rénovés</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération  <b>Partenaires :</b> Anah  <b>Direction / Service :</b> Direction de l'Attractivité Economique de de la Mobilité – Service Aménagement du Territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Envisager les modes d'actions possibles pour assister les cinq copropriétés recensées en grande difficulté</p>
<p><b>Descriptif :</b> Identifier les outils opérationnels à mobiliser afin de trouver les clés budgétaires existantes ou à créer pour améliorer la situation de ces 5 copropriétés.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Colmar secteur Ouest</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : lancement</li> <li>- 2022 : fin de l'étude</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> à définir</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la situation des 5 copropriétés en difficulté</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des situations et problématiques différentes rencontrées par les copropriétés</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Commerçants et syndic des propriétaires de la Galerie (AFU des îlots F et C1) / Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Urbanisme/ Direction du Tourisme, des Commerces et des Relations Internationales</p>
<p><b>Objectifs :</b> Rénovation d'une galerie commerciale en entrée de Ville pour lui redonner de l'attractivité, de manière à inverser la tendance de désertification des locaux commerciaux pour arriver à ce que toutes les cellules commerciales soient en activité.</p>
<p><b>Descriptif :</b> Située sur un axe de pénétration majeur pour les piétons désirant se rendre en centre-ville depuis les parkings Lacarre et Scheurer-Kestner, la Galerie du Rempart nécessite depuis de nombreuses années des travaux importants de rénovation permettant de donner à cet ensemble commercial une nouvelle jeunesse.</p> <p>Un projet de rénovation de la galerie commerciale du Rempart est actuellement porté par l'Association Foncière Urbaine, regroupant l'ensemble des copropriétés de cet ensemble commercial. La Ville disposant d'un droit de superficie sur la partie centrale (prise en charge intégralement par la Ville) s'est engagée à participer financièrement à hauteur de 20% du montant HT des travaux restants à charge des copropriétaires. Ce projet de rénovation a également obtenu une aide financière au titre du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC).</p> <p>Cette rénovation portera sur la réfection des sols, plafonds et parois verticales (peinture, habillage...), une nouvelle mise en lumière, ainsi qu'une requalification des entrées et de la signalétique.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Les habitants de Colmar et environs ainsi que les touristes qui visitent la ville.</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> 10 mois de travaux</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 2 050 000 € HT, soit 2 452 000 € TTC</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Une galerie requalifiée et attractive, en lien avec son environnement proche du centre.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Taux de vacance commerciale (Baisse du nombre de locaux commerciaux vacants), stabilité financière et/ou augmentation des chiffres d'affaires des commerces, augmentation du passage dans la galerie, ressenti des utilisateurs.</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Commerçants et syndic des propriétaires de la Galerie / Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Urbanisme / Direction du Tourisme, des Commerces et des Relations Internationales</p>
<p><b>Objectifs :</b> Remettre cette galerie aux normes de sécurité et d'accessibilité afin de renforcer l'attractivité commerciale du quartier Europe-Luxembourg rénové dans la cadre de la politique de la ville.</p>
<p><b>Descriptif :</b> Le quartier Europe-Luxembourg a fait l'objet d'une rénovation complète dans le cadre de l'ANRU.</p> <p>L'ancien supermarché Match, après avoir été racheté, a été restructuré en 3 locaux commerciaux distincts, incluant un nouveau supermarché Norma de 1 000 m<sup>2</sup>, une solderie Action et un magasin de vêtements Takko.</p> <p>Reste à rénover la partie de la galerie commerciale attenante, appartenant actuellement à des propriétaires privés. Un 1<sup>er</sup> projet de rénovation, soutenu par la CCI grâce à l'obtention d'une aide financière au titre du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) et par la Ville de Colmar, qui souhaite accompagner les copropriétaires dans la rénovation de la galerie à hauteur de 20% du montant HT de travaux, ne parvient malheureusement pas à voir le jour.</p> <p>La Ville de Colmar, consciente du rôle important joué par ce centre commercial pour le quotidien des habitants, souhaite étudier les possibilités qui s'offrent à elle afin de permettre la rénovation et la remise aux normes, notamment de sécurité, de cette galerie marchande.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Les habitants du quartier</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> 7 mois de travaux</p> <p>2<sup>ème</sup> semestre 2021 : Etude préalable avec expertise juridique et foncière + analyse de la commercialité attendue</p> <p>2022 : Plan, tour de table des copropriétaires</p> <p>2023 : Appels d'offre et début des travaux</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b></p> <p>Étude préalable ;</p> <p>(ancien projet de rénovation de la galerie porté par la copropriété : 1 100 000 € TTC)</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Une galerie marchande attrayante pour les habitants du quartier</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Taux de vacance commerciale, Taux d'occupation des locaux commerciaux de la galerie, Evolution du chiffre d'affaires des commerces</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Propriétaire privé / Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Urbanisme/ Direction du Tourisme, des Commerces et des Relations Internationales</p>
<p><b>Objectifs :</b> Reconfiguration du RDC commercial, pour accueillir des entités commerciales non alimentaires avec la création de locaux commerciaux ayant des surfaces commerciales en adéquation avec la demande des enseignes donnant sur la rue commerçante numéro un du centre-ville.</p> <p>Construction de logements qualitatifs permettant la production de logements de moyenne et grande taille (T2 à T5) avec la possibilité de voir s'installer au cœur de la cité, des familles avec enfants, des jeunes couples et des personnes âgées.</p>
<p><b>Descriptif :</b> Située sur la rue commerçante N°1 du centre-ville de Colmar, cette galerie commerciale appartient à un propriétaire privé en vue d'une opération de rénovation complète.</p> <p>Le projet prévoit la réalisation d'une opération mixte commerces/logements. La surface de plancher du projet s'élèvera à 5 028 m<sup>2</sup>, dont 2 274 m<sup>2</sup> dévolue aux commerces et 2 754 m<sup>2</sup> à l'habitat.</p> <p>Un dossier de demande d'autorisation de création d'un ensemble commercial de 1870 m<sup>2</sup>, par restructuration et réhabilitation complète de la « galerie des clefs », n° 13 à 17, rues des Clefs et n°3 rue du Mouton à Colmar a été accordé en CDAC en Juin 2018.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Les habitants de Colmar et environs.</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> projet privé</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> projet privé</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Une galerie requalifiée et attractive, en lien avec son environnement (rénovation de la place de la cathédrale).</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Taux de vacance commerciale (baisse du nombre de locaux commerciaux vacants), installation de nouvelles enseignes, augmentation du passage dans la galerie, ressenti des utilisateurs.</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Propriétaire privé / Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Urbanisme / Direction du Tourisme et des commerces / Direction</p>
<p><b>Objectifs :</b> Requalification d'une ancienne friche de centre-ville pour y développer de nouveaux commerces, de nouveaux logements et une offre de service public supplémentaire dans le cœur de ville (centre de formation du CNFPT).</p> <p>Construction de logements qualitatifs permettant la production de logements de grande taille en centre-ville (allant du T3 au T5) avec la possibilité de voir s'y installer des familles avec enfants.</p>
<p><b>Descriptif :</b> Située en plein centre-ville à proximité du Musée Unterlinden et de la Galerie du Rempart, cet ancien cinéma a été racheté par un propriétaire privé en vue d'une opération de rénovation complète, estimée à plus de 10 millions d'euros.</p> <p>Le projet prévoit la réalisation d'une opération mixte bureaux/commerces/logements.</p> <p>La surface plancher du projet s'élèvera à 4 000 m<sup>2</sup> environ, incluant 1 000 m<sup>2</sup> de commerces en rez-de-chaussée, 1 000 m<sup>2</sup> de bureaux du CNFPT au 1<sup>er</sup> étage et 2 000 m<sup>2</sup> d'habitation au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étage.</p> <p>Deux logements T3, 8 logements T4 et 3 logements T5 seront construits.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Les habitants de Colmar et environs.</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> projet privé dont le permis de construire a été déposé</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> supérieur à 10 millions d'euros</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Augmentation du nombre d'habitants, pour implanter des familles en cœur de ville. Apporter une nouvelle offre de formation au sein d'une galerie requalifiée et attractive. Accroître le nombre de commerces.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Nombre de logements réalisés, installation de nouveaux commerces.</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p>Direction / Service : Direction du Tourisme, des Commerces et des Relations Internationales / Direction de l'Urbanisme</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Étudier les dispositions qui permettront de maîtriser l'immobilier commercial, notamment la mise en place des outils de suivi et de maîtrise de l'occupation des locaux sur certains emplacements stratégiques pour adapter l'immobilier commercial aux besoins des enseignes.</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Mettre en place les outils adéquats permettant de maîtriser l'immobilier commercial : le périmètre de préemption commerciale sur les linéaires de commercialité prioritaires, l'intégration de dispositions spécifiques de protection des locaux et de préservation des linéaires commerciaux stratégiques en emplacement n°1 dans le PLU, la réalisation un diagnostic d'évaluation des locaux du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (audit du PSMV)</p>
<p><b>Cible(s) :</b></p> <p>La Ville et les habitants du quartier</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <p>Mise en œuvre sur du long terme à partir de 2021</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b></p> <p>Temps agent + coût supplémentaire éventuel si appui d'un prestataire extérieur (25 000€)</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Une diminution de la vacance et obtention d'une meilleure diversité commerciale en maîtrisant les activités des secteurs stratégiques du centre-ville</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Baisse du taux de vacance des locaux commerciaux          Augmentation du nombre d'enseignes</p>

GA

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p>Direction / Service : Direction du Tourisme, des Commerces et des Relations Internationales</p>
<p><b>Objectifs :</b> L'objectif de cette action est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'implantation d'enseignes et concepts innovants pour lesquels Colmar n'est pas une priorité (ou pas encore en vue) dans les plans de développement respectifs en corrélation avec l'offre immobilière disponible,</li> <li>- Apporter à la clientèle une offre qui correspond à ses nouvelles attentes</li> <li>- Contre l'évasion commerciale vers des pôles concurrentiels jugés plus actuel par la clientèle</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les actions menées en interne en termes de prospection</li> <li>- Cibler des enseignes en fonction de la feuille de route (stratégie)</li> <li>- Identifier les qualifications des porteurs de projets indépendants et des personnes ressource en matière de développement</li> <li>- Réaliser un document de présentation de la ville et de ses opportunités foncières et/ou immobilières, avec relance téléphonique et/ou prise de rendez-vous sur site</li> <li>- Participer régulièrement aux salons spécialisés (Forum Franchise, Franchise Expo Paris, Salon des Entrepreneurs, MAPIC...)</li> <li>- Mettre en relation des développeurs avec des porteurs de projet et les propriétaires de murs et/ou fonds en phase de mutation</li> <li>- S'appuyer sur les outils mis en place sur le volet immobilier (axe 1) pour proposer des locaux et des loyers adaptés</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b></p> <p>La Ville et les habitants de la Ville et de l'Agglomération</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <p>En continu</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> Temps agent + 10 000 € (coût d'un stand)</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Une diminution de la vacance et obtention d'une meilleure diversité commerciale en maîtrisant les activités des secteurs stratégiques du centre-ville</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Baisse du taux de vacance des locaux commerciaux Augmentation du nombre d'enseignes</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar et Office de Tourisme de Colmar et sa région</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction du Tourisme, des Commerces et des Relations Internationales en lien avec l'Office de Tourisme de Colmar et sa région</p>
<p><b>Objectifs :</b> Déplacer les locaux de l'office de tourisme afin de les adapter aux besoins actuels</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repositionner le bureau d'accueil de l'office de tourisme au sein du quartier touristique afin de le rendre plus accessible et visible</li> <li>- Déplacer les services administratifs de l'office de tourisme afin de les regrouper avec le bureau d'accueil afin de faciliter les synergies dans un local plus adapté.</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Les habitants/les visiteurs/les touristes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Etude d'opportunité et de coûts</li> <li>- 2023 : Recherche de local</li> <li>- 2023/2024 : Travaux</li> <li>- 2025 : Emménagement</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> Local + travaux + déménagement entre 500 000 € et 1 000 000 €</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Une meilleure visibilité de l'office de tourisme          Un accueil répondant aux attentes actuelles          Un regroupement accueil/services administratifs pour plus de synergies</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Chiffres de fréquentation de l'office de tourisme</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar et Office de Tourisme de Colmar et sa région</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction du Tourisme, des Commerces et des Relations Internationales en lien avec l'Office de Tourisme de Colmar et sa région et l'ensemble des services</p>
<p><b>Objectifs :</b> Développer la marque « Colmar capitale des vins d'Alsace » et l'œnotourisme en mettant en place une véritable stratégie marketing, de communication et d'événements</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retravailler la terminologie « Colmar Capitale des Vins d'Alsace » pour l'intégrer dans la communication de la Ville et de l'Office de tourisme</li> <li>- Créer des visites guidées spécifiques « de la vigne au vin autour des bâtiments emblématiques liés aux vins » ainsi que des produits dérivés estampillés « Colmar Capitale des vins d'Alsace » à mettre en vente à la boutique de l'Office de tourisme</li> <li>- Solliciter de nouveaux adhérents au label Vignobles &amp; Découvertes</li> <li>- Avoir des éléments en ville qui identifient que Colmar est capitale des Vins d'Alsace : rond-point, parc, façade, scénographie spécifique</li> <li>- Capitaliser sur l'anniversaire des 70 ans de la Route des Vins pour asseoir Colmar Capitale des Vins d'Alsace : organisation d'un événement d'exception et des animations avec l'ensemble des directions de la Ville (culture, sport, commerces...) et avec les producteurs et viticulteurs de l'ensemble de l'agglomération</li> <li>- Créer un événement annuel au centre-ville de Colmar sur le modèle de « Bordeaux fête le vin » (en format plus réduit) : pass de dégustations, stand de présentation et explication autour de la vigne et du vin.</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Les habitants/les visiteurs/les touristes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : 1<sup>ères</sup> visites guidées, réflexions sur l'événement lié aux 70 ans de la Route des Vins d'Alsace</li> <li>- 2022 : Intégration dans la communication, travail sur l'événement de 2023, réflexion sur la création d'un événement annuel récurrent</li> <li>- 2023 : événement pour les 70 ans de la Route des Vins d'Alsace, éléments d'identification dans la Ville</li> <li>- 2024 et années suivantes : événement annuel</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b></p> <p>2022 : 10 000 €</p> <p>2023 : 100 000 € hors recettes</p> <p>2024 et suivantes : 50 000 €/an hors recettes</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Colmar reconnue comme Capitale des Vins d'Alsace</p> <p>Des ventes de vins d'Alsace en hausse dans les établissements de l'agglomération</p> <p>Un événement annuel reconnu, qui s'équilibre financièrement au bout de 2 saisons</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Ventes de vins d'Alsace sur le territoire</p> <p>Chiffres réseaux sociaux sur la notoriété de la marque</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar et Office de Tourisme de Colmar et sa région</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction du Tourisme, des Commerces et des Relations Internationales en lien avec l'Office de Tourisme de Colmar et sa région</p>
<p><b>Objectifs :</b> Accompagner la mise en place des projets touristiques du territoire</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un jalonnement touristique spécifique et des cartes pour développer le cyclotourisme sur le territoire de l'agglomération en lien avec Alsace à vélo</li> <li>- Aider les privés, par le biais d'appels à projet, à l'équipement de leur hébergement afin d'obtenir le label « accueil à vélo »</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b></p> <p>Les habitants/les visiteurs/les touristes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : appel à projet pour les hébergements dans le cadre de « accueil à vélo » : 20 000 €/ an (montant à affiner avec l'OT)</li> <li>- 2021/2022 : Etude des projets et de coûts, édition de cartes</li> <li>- 2023 : Installation des panneaux et jalonnement</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b></p> <p>Prévoir chaque année un budget de 5 000 à 10 000 € pour accompagner les projets</p> <p>Appel à projet pour les hébergements dans le cadre de « accueil à vélo » : 20 000 €/ an (montant à affiner avec l'OT)</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Une meilleure visibilité de l'offre touristique</p> <p>Une mise en valeur répondant aux attentes actuelles</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Chiffres de fréquentation</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar et Office de Tourisme de Colmar et sa région</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction du Tourisme, des Commerces et des Relations Internationales en lien avec l'Office de Tourisme de Colmar et sa région</p>
<p><b>Objectifs :</b> Gérer les conflits d'usages de l'espace public en zones piétonnes et mixtes et adapter la question du stationnement et des circulations en centre-ville</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soulager la pression en très haute période de fréquentation (Noël) : aménager des parkings de délestage additionnels au moment des marchés de Noël et renforcer les navettes</li> <li>- Aménager des « avantages » pour les habitants en matière de stationnement : Réserver certaines zones de stationnement aux habitants de Colmar /de Colmar Agglomération, améliorer la lisibilité tarifaire des stationnements, adopter une tarification différenciée pour les non-résidents</li> <li>- Diminuer la pression sur les zones de congestions les plus importantes : encadrer et réduire les espaces de terrasses ou d'étalages commerciaux sur certains axes (rue des marchands, Grand'Rue, rue des Serruriers...)</li> <li>- Envisager de nouvelles piétonisations afin d'apaiser la cohabitation voiture / piétons (pont de la Petite Venise, rue des Marchands, rue des Têtes...)</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Les habitants/les visiteurs/les touristes/les clients</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <p>Mise en place progressive sur du long-terme à partir de 2020</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b></p> <p>Temps agent + 10 000 € de plan de communication</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Une meilleure fréquentation répartie dans le temps et dans l'espace sur l'ensemble du territoire</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Diminution du nombre de commentaires négatifs liés au tourisme sur les réseaux sociaux</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération</p> <p>Direction de l'attractivité économique et de la mobilité / Service développement économique</p> <p><b>Partenaires :</b> la Banque des Territoires, la SNCF, et dans le cadre de « Réinventons nos Cœur de Ville ».</p>
<p><b>Objectifs :</b> Reconversion d'une friche, localisée à un emplacement stratégique, en un quartier économique</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Au sud de la ville de Colmar, le long de la route de Rouffach, existe le site désaffecté de l'ancienne gare de marchandises. Il appartient au groupe SNCF par l'intermédiaire de ses entités Réseau et Mobilités. C'est un site à rénover de manière opportune dans la mesure où il offre une emprise foncière (de l'ordre de 5 ha) à proximité de la gare voyageurs de Colmar et donc aussi du centre-ville historique. Il constitue une véritable empreinte foncière propre à imaginer un projet ayant un effet d'entraînement sur le cœur de ville en devenant un centre d'attractivité.</p> <p>Le site a pour vocation de devenir un « quartier économique » au sens qu'il est prévu d'y développer une offre immobilière à destination des entreprises (bureaux et locaux d'activités) et des commerces.</p> <p>Après acquisition du site, il est prévu l'aménagement de l'emprise avec des infrastructures avant, vraisemblablement, d'allotir les emprises bâlimentaire pour confier leur réalisation à des partenaires, soit en construction pour leur besoin propre, soit en promotion immobilière.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> entreprises, organismes de formation, investisseurs</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : étude environnementale, acquisition foncière</li> <li>- 2023 : recherche d'utilisateurs et d'investisseurs, définition du projet d'aménagement</li> <li>- 2024 - 2025 : fin de l'aménagement de la zone et commercialisation</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> à la charge de la collectivité publique, 2 500 000 € environ pour le coût d'acquisition du foncier incluant la valeur vénale du terrain et le montant des libérations / reconstitutions + 8 000 000 € environ d'infrastructures</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Dans un contexte de rareté du foncier à vocation économique, création d'environ 17 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher de locaux économiques</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de l'acte avec la SNCF</li> <li>- Définition du programme d'ensemble</li> <li>- Montant investi dans l'opération</li> <li>- Surface de plancher commercialisé</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Wintzenheim</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction Générale</p>
<p><b>Objectifs :</b> Le parti d'aménagement choisi est de tout mettre en œuvre pour développer les déplacements doux entre le centre de Wintzenheim et Colmar-centre par la création de pistes cyclables sécurisées, la végétalisation des espaces et la sécurisation de la voie.</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Actuellement, la route de Colmar reliant le centre-ville de Wintzenheim au centre-ville de Colmar est une voie large et aménagée pour les voitures. Sa largeur importante occasionne des vitesses élevées, et n'est pas sécuritaire pour les piétons et les deux roues. Elle est par ailleurs totalement minéralisée.</p> <p>Le projet consiste à aménager la route de Colmar pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir des pistes cyclables : une piste par sens de circulation sera créée en retrait de voie. Les voies cyclables seront connectées à celles de Colmar et aménagées en cohérence avec le réaménagement de la RD 83 qui va également impacter la route de Colmar,</li> <li>- Favoriser les déplacements piétons : des zones de franchissements seront aménagées à de nombreux points correspondants à l'entrée des différents quartiers,</li> <li>- Sécuriser les emplacements des transports collectifs : Les zones d'arrêts seront aménagées pour sécuriser les montées/ descentes ainsi que l'accessibilité handicapée,</li> <li>- Réduire la vitesse et améliorer la sécurité en diminuant la largeur de la voie roulante destinée aux voitures.</li> </ul> <p>Enfin, la végétalisation de cette voie est un des principaux objectifs. Une noue centrale sera créée pour favoriser la rétention des eaux et la perméabilisation des sols. Des espaces verts intégrant des hautes tiges seront réalisés pour créer des zones de fraîcheur.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants/Visiteurs/Touristes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : Maîtrise d'œuvre et marchés de travaux</li> <li>- Avril 2022 : Début des travaux</li> <li>- Avril 2025 : Fin des travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 3,5 millions</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la vitesse des véhicules</li> <li>- Sécurisation des déplacements</li> <li>- Développement de l'utilisation des moyens de déplacement doux pour se rendre de Wintzenheim-centre à Colmar – centre.</li> <li>- Développement des utilisateurs des déplacements doux.</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Fréquentation des vélos – nombre de vélos et nombre de piétons.</p>

GA

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Espace Public</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la mixité d'usages sur un axe majeur en sécurisant l'ensemble des modes de déplacement</li> <li>- Marquer la périphérie immédiate du centre historique par un aménagement qualitatif</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Requalification complète du Boulevard du Champ de Mars, du Boulevard Leclerc et de l'Avenue Joffre, avec la suppression d'une voie de circulation, la création de pistes cyclables dans les 2 sens de circulation, la mise en accessibilité des trottoirs (identifiés dans le cadre du PAVE), sécurisation des cheminements piétons et notamment des traversées en direction du cœur historique, mise en valeur du patrimoine arboré sur le tronçon, amélioration de l'accessibilité à certains établissements publics (école de musique, CPAM, Lycée Bartholdi). Assurer une transition douce entre le cœur de Ville et le parc du Champ de Mars. Mise en valeur du patrimoine bâti.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants/Commerçants/Visiteurs/Touristes – Automobilistes/cyclistes/piétons</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> trimestre 2021 : Étude</li> <li>- 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 : Travaux préalables des concessionnaires</li> <li>- 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 : Travaux de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 2 600 000 € TTC</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apaisement du trafic</li> <li>- Développement des modes doux</li> <li>- Satisfaction des usagers</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptages</li> <li>- Retours d'expériences des usagers</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Espace Public</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la mixité d'usages sur un axe majeur en sécurisant l'ensemble des modes de déplacement</li> <li>- Marquer la périphérie immédiate du centre historique par un aménagement qualitatif</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Requalification complète du Boulevard St Pierre, rénovation du pont sur la Lauch, traitement des carrefours et notamment celui avec la route de Bâle et la rue Turenne, constituant une entrée majeure au cœur historique avec la suppression d'une voie de circulation, la création de pistes cyclables dans les 2 sens de circulation, la mise en accessibilité des trottoirs (identifiés dans le cadre du PAVE), sécurisation des cheminements piétons et notamment des traversées en direction du cœur historique, mise en valeur du patrimoine arboré sur le tronçon, amélioration de l'accessibilité à certains établissements publics (Lycée Bartholdi). Mise en valeur du patrimoine bâti.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants/Commerçants/Visiteurs/Touristes – Automobilistes/cyclistes/piétons</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : Étude</li> <li>- 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2022 : Travaux d'ouvrage d'art</li> <li>- 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2022 : Travaux préalables des concessionnaires</li> <li>- 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 : Travaux de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 2 600 000 € TTC</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apaisement du trafic</li> <li>- Développement des modes doux</li> <li>- Satisfaction des usagers</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptages</li> <li>- Retours d'expériences des usagers</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Espace Public</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connexion piétonne entre l'Ouest et l'Est de la voie ferrée, pour favoriser l'accès au centre-ville,</li> <li>- Organiser l'espace public, et notamment le stationnement</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Requalification complète des rues Edouard Richard, du Jura et reprise du revêtement du passage piéton sous la voie ferrée permettant de grandement améliorer l'accessibilité piétonne au Centre-Ville historique depuis l'ouest de la voie ferrée.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants/Commerçants/Visiteurs – Automobilistes/piétons</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020 : Études rue Edouard Richard</li> <li>- 1<sup>er</sup> trimestre 2021 : Études rue du Jura</li> <li>- 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ; Travaux préalables des concessionnaires rue Edouard Richard</li> <li>- 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2021 : Travaux de voirie et d'éclairage public rue Edouard Richard</li> <li>- 1<sup>er</sup> trimestre 2021 : Travaux préalables des concessionnaires</li> <li>- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2021 : Travaux de voirie et d'éclairage public rue du Jura et reprise du passage souterrain</li> <li>- 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 : Travaux de plantations</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 560 000 € TTC</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apaisement du trafic</li> <li>- Développement des modes doux</li> <li>- Satisfaction des usagers</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptages</li> <li>- Retours d'expériences des usagers</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Espace Public</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un aménagement cyclable inexistant jusque-là sur un axe majeur</li> <li>- Apaiser et sécuriser la circulation automobile sur un axe où les incivilités sont fréquentes</li> <li>- Organiser l'espace public pour une meilleure desserte des équipements : centre commercial, Mosquée, pépinière d'entreprises, ...</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Requalification complète de l'Avenue de Paris, intégrant des pistes cyclables sécurisées, des trottoirs aux normes d'accessibilité et des dispositifs de sécurité pour apaiser la circulation, et ainsi contribuer à un partage harmonieux de l'espace public.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants/Commerçants/Visiteurs – Automobilistes/cyclistes/piétons</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : Tronçon entre l'Avenue de l'Europe et l'Avenue de Rome</li> <li>- 2022 : Tronçon entre l'Avenue de Rome et la rue de Berne</li> <li>- 2023 : Tronçon entre la rue de Berne et la rue de Vienne</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 1 650 000 € TTC</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apaisement du trafic</li> <li>- Développement des modes doux</li> <li>- Satisfaction des usagers</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptages</li> <li>- Retours d'expériences des usagers</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Espace Public</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un aménagement cyclable inexistant jusque-là sur un axe majeur</li> <li>- Apaiser et sécuriser la circulation automobile sur un axe où les incivilités sont fréquentes</li> <li>- Organiser l'espace public</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Requalification complète de l'Avenue de Rome, intégrant des pistes cyclables sécurisées, des trottoirs aux normes d'accessibilité et des dispositifs de sécurité pour apaiser la circulation, et ainsi contribuer à un partage harmonieux de l'espace public.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants/Visiteurs – Automobilistes/cyclistes/piétons</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Tronçon entre la rue Betz et l'Avenue de Paris</li> <li>- 2023 : Tronçon entre l'Avenue de Paris et la rue d'Amsterdam</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 1 000 000 € TTC</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apaisement du trafic</li> <li>- Développement des modes doux</li> <li>- Satisfaction des usagers</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptages</li> <li>- Retours d'expériences des usagers</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Espace Public + Direction de l'attractivité et de la mobilité / Service Aménagement du territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Développement de l'électromobilité dans l'agglomération en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participant aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en accompagnant la transition vers les véhicules électriques</li> <li>- Établissant un maillage de borne de recharge pertinent à l'échelle de la Ville et de l'agglomération</li> <li>- Permettant à l'utilisateur d'accéder facilement à une borne quel que soit l'endroit où il se trouve</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité de Colmar Agglomération, un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables sera réalisé.</p> <p>Le renforcement de l'offre de recharge pour véhicules électriques par le rajout d'une trentaine de bornes de rechargement permettra de favoriser la mobilité de véhicules propres.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants/Visiteurs/Touristes - Automobilistes - Usagers de véhicules électriques</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Etudes</li> <li>- 2022-2023 : Déploiement des bornes électriques</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 600 000 € (1<sup>ère</sup> tranche Ville de Colmar)</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation et facilitation de l'utilisation des voitures électriques ou hybrides rechargeables dans l'agglomération</li> <li>- Incitation à changer de véhicule pour un véhicule électrique</li> <li>- Réduction des émissions de gaz à effet de serre</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bornes installées dans l'agglomération</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'attractivité et de la mobilité /Service aménagement du territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Développer la capacité de recharge en GNV du parc de bus TRACE</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Rénover les principaux éléments de la station de compression de gaz existante composée de deux compresseurs.</p> <p>Installer un troisième compresseur pour adapter la station à la consommation de gaz et l'usage de la station les prochaines années dans le cadre de la refonte à venir du réseau mais également de la mise en place du futur THNS Colmar-Breisach</p>
<p><b>Cible(s) :</b> usagers du réseau TRACE</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- automne 2021 : lancement de l'appel d'offres</li> <li>- début 2022: début des travaux</li> <li>- fin 2022 : fin des travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 800 000 €</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Augmentation de la capacité de recharge de la station GNV.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Nombre de bus alimentés au GNV.</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Espace Public</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir des possibilités de stationnement alternatifs aux seuls arceaux à vélos</li> <li>- Répondre à des besoins différents</li> <li>- Attirer une nouvelle cible de touristes (cyclotourisme)</li> <li>- Diversifier l'offre de stationnement.</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Déploiement d'une offre de stationnement sécurisé (individuel et/ou collectif) à destination des cyclistes pour favoriser l'usage pendulaire du vélo pour les trajets domicile travail au centre-ville, mais également pour développer le vélo tourisme, dont les pratiquants sont à la recherche d'une offre sécurisée pour la nuit passée en cœur de ville.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants/Visiteurs/Touristes – Cyclistes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Etudes</li> <li>- 2022-2023 : Déploiement des équipements de stationnement cycles</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 300 000 € TTC</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter au maximum les stationnements anarchiques des cycles</li> <li>- Accueil de nouveaux types de cyclistes</li> <li>- Satisfaction des usagers</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de remplissage des nouveaux équipements</li> </ul>

<b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération
<b>Direction / Service :</b> Direction de l'attractivité et de la mobilité / Service aménagement du territoire
<b>Objectifs :</b> Développement de l'intermodalité bus/vélo
<b>Descriptif :</b> Améliorer l'intermodalité entre les deux types de transports bus et cycle et favoriser l'usage des modes doux
<b>Cible(s) :</b> usagers du réseau TRACE et cyclistes
<b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> - 2022 : premières installations - 2024 : fin des installations
<b>Coût du projet estimé :</b> 100 000 €
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Développement de l'usage combiné du vélo et du bus dans l'agglomération.
<b>Indicateur(s) de suivi :</b> Nombre de stations installées.

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar  <b>Direction / Service :</b> Direction de l'Espace Public</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'usage du vélo en offrant une possibilité supplémentaire de franchissement de la voie ferrée</li> <li>- Favoriser la mixité d'usages sur un axe majeur en sécurisant l'ensemble des modes de déplacement</li> <li>- Assurer des continuités d'itinéraires cyclables</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Création d'une liaison cyclable sécurisée entre l'Ouest et le centre-ville au niveau du pont de la Gare, incluant le réaménagement des rampes du pont, du revêtement du pont et de la rue Georges Lasch.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants/Visiteurs/Touristes – Cyclistes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Finalisation des études, notamment de trafic</li> <li>- 2022-2023 : Travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 630 000 € TTC</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des modes doux, et plus spécifiquement du vélo.</li> <li>- Satisfaction des usagers</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour d'expérience des usagers</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'attractivité et de la mobilité / Service aménagement du territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Réaliser une liaison modes actifs entre le nord-est de l'agglomération et la ZI Nord.</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Création d'une passerelle piétons et cycles pour le franchissement de l'ill entre le canal de Colmar et l'allée du Ladhof au niveau de l'Ecluse puis voie verte le long voie ferrée vers la ZI Nord de Colmar et le centre-ville au Sud pour relier à la centralité de Colmar les communes du nord est de l'agglomération</p>
<p><b>Cible(s) :</b> cyclistes et piétons de l'agglomération</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- début 2022 : début des études</li> <li>- fin 2022 : début des travaux</li> <li>- fin 2023 : fin des travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 1 400 000 €</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Développement de l'usage du vélo et maillage du réseau cyclable de l'agglomération</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Livraison de la passerelle</p>

<b>Pilotage de l'action :</b> Commune de Horbourg-Wihr
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation, sécurisation et mise en valeur du pont dit « des Américains »</li> <li>- Création d'une passerelle pour favoriser les déplacements doux à l'échelle intercommunale</li> <li>- Continuité des pistes/itinéraires cyclables au sud de l'agglomération</li> </ul>
<b>Descriptif :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une passerelle autoportée exclusivement réservée aux déplacements doux,</li> <li>- Conservation de la structure métallique de l'ancien pont.</li> </ul>
<b>Cible(s) :</b> Les habitants de Horbourg-Wihr + les citoyens de l'agglomération + tous les cyclistes et piétons.
<b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : signature du marché de maîtrise d'œuvre et commencement des travaux</li> <li>- d'ici 2022 : réception des travaux</li> </ul>
<b>Coût du projet estimé :</b> 400 000€ sans les coûts de maîtrise d'œuvre
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liaison déplacement doux avec Sundhoffen, Sainte-Croix en Plaine</li> <li>- Possibilité d'accéder à la déchetterie communale en vélo,</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de suivi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réouverture du pont actuellement fermé à la circulation</li> </ul>

<b>Pilotage de l'action :</b> Commune de Horbourg-Wihr
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation, sécurisation et mise en valeur du pont dit « des Américains »</li> <li>- Création d'une passerelle pour favoriser les déplacements doux à l'échelle intercommunale</li> <li>- Continuité des pistes/itinéraires cyclables au sud de l'agglomération</li> </ul>
<b>Descriptif :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une passerelle autoportée exclusivement réservée aux déplacements doux,</li> <li>- Conservation de la structure métallique de l'ancien pont.</li> </ul>
<b>Cible(s) :</b> Les habitants de Horbourg-Wihr + les citoyens de l'agglomération + tous les cyclistes et piétons.
<b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : signature du marché de maîtrise d'œuvre et commencement des travaux</li> <li>- d'ici 2022 : réception des travaux</li> </ul>
<b>Coût du projet estimé :</b> 400 000€ sans les coûts de maîtrise d'œuvre
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liaison déplacement doux avec Sundhoffen, Sainte-Croix en Plaine</li> <li>- Possibilité d'accéder à la déchetterie communale en vélo.</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de suivi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réouverture du pont actuellement fermé à la circulation</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Commune de Ingersheim  <b>Direction / Service :</b> Direction de Services</p>
<p><b>Objectifs :</b> Création d'une passerelle modes actifs</p>
<p><b>Descriptif :</b>          La passerelle existante est vétuste et ne permet pas le passage des cycles en sécurité (la largeur est insuffisante, les garde-corps ne protègent pas correctement).          Dans le cadre de ce projet, il est prévu de remplacer l'ancienne passerelle par une passerelle mixte qui répondra aux différentes normes.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Aménagement à destination des riverains et des touristes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b>          - 2021 : études          - 2022 : travaux</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> Ce projet, sur la base de ratios réel d'aménagements similaires, est estimé à 265 000 euros HT</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b>          Partage sécurisé de l'espace public entre piétons et cycles</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b>          Réalisation de l'aménagement</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'attractivité et de la mobilité / Service aménagement du territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Développement de l'usage des modes actifs dans l'agglomération</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Réalisation d'une voie verte dans la continuité de l'aménagement cyclable réalisé entre la gare de Turckheim et la Cité Lazare de Schwendi entre les centralités de Turckheim et Colmar.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> cyclistes et piétons</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : début des études</li> <li>- 2024 : fin des travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 230 000 €</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Développement de l'usage du vélo et maillage du réseau cyclable de l'agglomération</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Livraison de l'itinéraire</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'attractivité et de la mobilité / Service aménagement du territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Développement de l'usage des modes actifs dans l'agglomération</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Ingersheim et Niedermorschwihr pour rejoindre le cœur de ville d'Ingersheim</p>
<p><b>Cible(s) :</b> cyclistes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : début des études</li> <li>- 2024 : fin des travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 300 000 €</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Développement de l'usage du vélo et maillage du réseau cyclable de l'agglomération</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Livraison de l'itinéraire</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'attractivité et de la mobilité / Service aménagement du territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Développement de l'usage des modes actifs dans l'agglomération</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Aménagement cyclable en bordure de la D13 entre la centralité de Sundhoffen et l'entrée de la forêt du Neuland avec franchissement sécurisé au niveau de la D13.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> cyclistes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : début des travaux</li> <li>- 2022 : fin des travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 150 000 €</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Développement de l'usage du vélo et maillage du réseau cyclable de l'agglomération</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Livraison de l'itinéraire</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'attractivité et de la mobilité / Service aménagement du territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Amélioration du service aux usagers</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Colmar Agglomération va mettre en service au second semestre 2022 son nouveau réseau de bus urbains TRACE. Il permettra ainsi un développement important de l'offre en transports publics notamment entre les secteurs cœurs de ville de Colmar et les communes de Wintzenheim, Horbourg-Wihr, Ingersheim et Turckheim. Ce nouveau réseau aura pour objectif d'accélérer et de faciliter le report modal de la voiture particulière vers les transports publics et ainsi de favoriser la mobilité durable au sein de l'agglomération colmarienne. De nouveaux arrêts et terminus seront à aménager dans le cadre de ce projet.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> usagers et non-usagers du réseau TRACE</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- juin 2021 : début des études</li> <li>- printemps 2022 : début des travaux</li> <li>- été 2022 : fin des travaux</li> <li>- septembre 2022 : mise en service du nouveau réseau</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 1 500 000 €</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Développement de l'usage du réseau TRACE et report modal de la voiture vers les transports en commun</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Fréquentation du réseau TRACE, nombre de km commerciaux parcourus par jour.</p>

*At*

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'attractivité et de la mobilité / Service aménagement du territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Amélioration de la connaissance des dynamiques à l'œuvre en matière de déplacements sur le territoire de Colmar Agglomération ainsi qu'à l'échelle plus large du Centre Alsace.</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Consolidation du modèle multimodal numérique de trafic de l'agglomération de Colmar :</p> <p>Phase 1 : collecte de données sur les déplacements et la mobilité avec les nouvelles technologies numériques. Ces données pourront être utilisées de manière transversale sur d'autres compétences de Colmar Agglomération (par exemple, cf. Action 3.3.C).</p> <p>Phase 2 : consolidation du modèle numérique en développant les données attributaires du modèle.</p> <p>Phase 3 : élaboration de simulations visant à améliorer l'attractivité des transports collectifs et des mobilités douces.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> usagers des transports publics et cyclistes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : lancement de l'étude</li> <li>- 2024 : fin de l'étude</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 700 000 €</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Développement de l'usage des transports publics et du vélo et report modal de la voiture vers ces deux modes</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Réalisation de l'étude dans ses trois phases</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar et Office de Tourisme de Colmar et sa région</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction du Tourisme, des Commerces et des Relations Internationales en lien avec l'Office de Tourisme de Colmar et sa région, le service mobilité de Colmar Agglomération et le service voirie de la Ville</p>
<p><b>Objectifs :</b> Travailler la densité et la répartition des flux touristiques pour alléger la pression touristique du centre-ville et avoir une meilleure répartition géographique des flux touristiques dans l'ensemble de l'agglomération</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le travail sur la mise en place et le soutien aux navettes touristiques :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un circuit reliant Colmar à Turckheim, dans le cadre des navettes de Noël du Grand Pays de Colmar</li> <li>• Développer la navette Cœur de ville au sein de la Ville de Colmar pour la relier avec la gare et les principaux centres d'intérêt avec une rotation dans les deux sens,</li> <li>• Continuer le soutien financier à la navette des crêtes tout en créant de nouveaux arrêts au sein de Colmar Agglomération</li> <li>• Améliorer les transports en commun de Colmar Agglomération (intensité, régularité, lisibilité),</li> <li>• Développement les modes de transports doux</li> </ul> </li> <li>- Inciter au stationnement « touristique » en périphérie du centre-ville : améliorer les jalonnements liés aux parkings en ouvrage qui ceinturent le centre-ville (en lisibilité et communication pour inciter)</li> <li>- Favoriser la multiplication des itinéraires de visites dans la Ville de Colmar (nouveaux circuits de découverte) mais également dans certaines communes de l'Agglomération</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Les habitants/les visiteurs/les touristes/les clients locaux</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <p>Mise en place progressive sur du long-terme à partir de 2021</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b></p> <p>Coût des transports à mettre en place : prévoir une enveloppe de 30 000 à 40 000 €/an (navettes de Noël, des crêtes....)</p> <p>Coût du jalonnement spécifique : 10 000 € ???</p> <p>Communication : affiches, site internet, réseaux sociaux...</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Une meilleure fréquentation répartie dans le temps et dans l'espace sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Augmentation de la fréquentation touristique dans les communes de l'Agglomération en dehors du centre-ville de Colmar</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'attractivité et de la mobilité / Service aménagement du territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Développement de l'usage des transports collectifs et numérisation du parcours client TRACE</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Développer l'attractivité du réseau de bus en proposant une application smartphone intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le guide horaire du réseau de bus</li> <li>- une carte interactive du plan du réseau, du tracé des lignes de bus et une position des bus en temps réel</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> usagers du réseau TRACE</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : début du projet</li> <li>- 2022 : mise en service de l'application</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 25 000 €</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Développement de l'usage des transports publics et modernisation de l'image du réseau TRACE.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Nombre de téléchargements de l'application et de connexions par mois.</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Colmar Agglomération</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'attractivité et de la mobilité / Service aménagement du territoire</p>
<p><b>Objectifs :</b> Développement de l'usage des transports collectifs et numérisation du parcours client TRACE</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Mise en place d'un nouveau système de billettique qui s'inscrit dans la démarche plus globale de Smart City et poursuit plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer le parcours digital des usagers sur le réseau de bus</li> <li>- améliorer l'efficacité du réseau de bus et le service client</li> <li>- faciliter le report modal vers le transport en commun</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> usagers du réseau TRACE</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : début de l'étude</li> <li>- 2023 : mise en service du nouveau système</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 400 000 €</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Développement de l'usage des transports publics et modernisation de l'image du réseau TRACE.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Fréquentation réelle du réseau TRACE.</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction du Tourisme, des Commerces et des Relations Internationales en lien avec la Direction de l'Espace public et la Direction de la Communication</p>
<p><b>Objectifs :</b> En lien avec les actions mises en place dans le volet <i>Smartcity</i></p> <p>L'objectif de cette action est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire évoluer la perception sur le stationnement en centre-ville : offre, marge de manœuvre, tarification, avantages...</li> <li>- Renforcer le jalonnement dynamique pour mettre en avant les disponibilités et conditions de stationnement en centre-ville</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b> Paiement du stationnement via les applications PayByphone, Easypark ou Flowbird. Mettre en place une campagne de communication <i>Streetmarketing</i> concernant le stationnement. Etoffer les systèmes d'information clientèle sur des points névralgiques d'entrées de ville et de centre-ville quant aux disponibilités de stationnement situées aux abords par le biais d'un jalonnement dynamique et d'une application.</p>
<p><b>Cible(s) :</b></p> <p>Les consommateurs/clients du centre-ville et les professionnels commerçants</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> 2022/2023</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b></p> <p>Temps agent + coût prestataire pour campagne de communication (10 000€) + coût application + jalonnement dynamique 50 000 €</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Une meilleure fréquentation du centre-ville et des commerces</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Augmentation du trafic piétons en centre-ville Augmentation du nombre d'enseignes</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Urbanisme – Direction de l'Environnement</p>
<p><b>Objectifs :</b> Avoir une connaissance claire de la situation des différents espaces urbains par rapport au risque lié à la chaleur afin d'être en mesure de définir une stratégie d'intervention sur les espaces publics et des propositions à mettre en œuvre sur les aménagements des espaces privés</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Cartographie des îlots de chaleur et de fraîcheur urbains avec analyse et descriptions des principales causes et effets (typologies urbaines, orientations des espaces, plantations, présence de l'eau, revêtements de sols, etc.) et leurs impacts sur le confort dans les espaces publics et les constructions.</p> <p>Préconisations pour les réaménagements des différents espaces publics (des espaces publics majeurs aux cours d'écoles, des axes principaux de déplacements aux voies de dessertes résidentielles, etc.).</p> <p>Préconisation pour les aménagements des espaces privés (secteurs de construction neuve comme emprise urbaine existante).</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants- usagers des équipements publics</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> 2022/2023 : étude diagnostique et préconisations</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 20 000€</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Avoir des orientations/guides en matière d'aménagement d'espaces public à croiser avec les autres enjeux (déplacements actifs, végétalisation, perméabilisation, requalification des espaces, amélioration du cadre de vie, santé, etc.)</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Différentiel de fréquentation des espaces publics après prise en compte des préconisations dans le cadre d'un réaménagement</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction du Tourisme, des Commerces et des Relations Internationales en lien avec la Direction de la Communication, la Direction de la Voirie et des Réseaux, la Direction de l'Urbanisme et de la Renovation Urbaine et la Direction du cadre de Vie</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer de la végétalisation et des lieux de convivialité dans le centre-ville</li> <li>- Implanter du mobilier urbain de confort, connecté et innovant ainsi que des espaces permanents ludiques et de loisirs offrant une expérience client atypique (action à intégrer dans le volet <i>SmartCity</i> également)</li> </ul>
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>L'objectif de cette action est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager un renforcement de la convivialité en centre-ville par la végétalisation, en profitant de la présence de cafés et de restaurants et en réaffirmant la place du piéton</li> <li>- Améliorer l'expérience centre-ville pour les familles, les visiteurs, les touristes et les actifs notamment</li> <li>- Rallonger le temps de fréquentation</li> <li>- Communiquer sur une image d'un centre-ville accueillant et « facile »</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b></p> <p>Les visiteurs/habitants/consommateurs/clients du centre-ville et les professionnels commerçants</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <p>Étude de faisabilité en 2021</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b></p> <p>Temps agent + étude et acquisition végétaux + travaux d'aménagements afférents 50 000 € + achat de mobilier urbain 150 000 € (peut varier en fonction du niveau de service proposé)</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Une meilleure fréquentation du centre-ville</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Augmentation du trafic piétons en centre-ville  Augmentation du nombre d'habitants en centre-ville  Augmentation du nombre d'enseignes</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'espace public</p>
<p><b>Objectifs :</b> Adapter les espaces publics existants et à créer aux usages des habitants et en lien avec les nouveaux équipements publics</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Cette action s'inscrit dans le cadre du programme global de renouvellement urbain du quartier Bel’Air-Florimont.</p> <p>Le projet prévoit la requalification complète de l'ensemble des espaces publics du secteur compris entre la rue de Riquewihr et la rue d'Hunawihr. Ce secteur est en profonde mutation : le foncier libéré suite à la démolition de la cité Bel’Air permet la construction de nouveaux équipements publics (gymnase, centre socioculturel) et une réorganisation de l'espace public dans ce secteur. Une étude spécifique de programmation urbaine sera menée en amont des travaux, afin de permettre une définition fine des usages de ces espaces, en lien avec les attentes des habitants et le fonctionnement des équipements publics (voir action 4.1.D). Une attention particulière sera portée sur la place du piéton et des mobilités douces.</p> <p>L'opération concerne l'ensemble des voiries existantes et à créer, y compris la rue de Riquewihr, axe majeur du quartier mais également entrée d'agglomération ainsi que les larges espaces publics piétons au droit des équipements.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants / usagers des équipements publics.</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : Étude de programmation urbaine</li> <li>- 2022-2024 : Travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 3.740.000€ HT</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Aménagement des espaces publics existants : rue de Riquewihr, rue de Hunawihr Création d'un espace public central, d'un parking public, d'une nouvelle voie piétonne au nord du secteur, d'une nouvelle voie circulaire au sud du secteur</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Fréquentation des espaces publics après réalisation</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Urbanisme – Service Politique de la ville</p>
<p><b>Objectifs :</b> Définir les usages de l'espace public en lien avec les attentes et besoins des habitants et des usagers</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Le réaménagement des espaces publics du quartier Bel'Air-Florimont et plus particulièrement du secteur compris entre le site de l'ancienne cité Bel'Air et le square des vignes est un élément majeur du programme de renouvellement urbain.</p> <p>Une étude de programmation sur ces espaces permettra d'accompagner la Ville de Colmar dans la conception des projets opérationnels financés par l'ANRU. L'étude définira les usages et programmes des différents espaces, en lien avec les besoins et les attentes des habitants et des usagers. La phase de concertation de l'étude sera centrale.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants- usagers des équipements publics</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> 2021 : concertation et étude</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 15 000€</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Analyse des besoins et attentes des habitants et usagers Plan guide des espaces publics du secteur d'étude</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Fréquentation des espaces publics après réalisation</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar          Direction / Service : Direction de l'Urbanisme - Service Politique de la ville</p>
<p><b>Objectifs :</b> Inscrire le secteur Lemire dans le projet de renouvellement urbain du quartier Bel'Air-Florimont</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Le secteur Lemire, inclus dans le centre Quartier Ouest, présente de nombreux enjeux fonciers et de rénovation urbaine.</p> <p>Situé à la marge du quartier prioritaire Bel'Florimont, ce secteur n'a pas fait l'objet d'une étude de stratégie urbaine dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.</p> <p>Les projets actuels et les opportunités foncières qui en découlent amènent la Ville de Colmar à se positionner sur le devenir de ce secteur.</p> <p>Une étude de stratégie urbaine, regroupant à la fois une étude foncière aboutissant à un montage opérationnel et une stratégie de recomposition urbaine, permettra d'insérer le secteur Lemire dans la continuité du programme de renouvellement urbain.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> 2021 : étude</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 30 000€</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Plan de composition urbaine du secteur Lemire, s'articulant avec le projet du NPNRU          Montage opérationnel déclinant la stratégie foncière à mener</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Mobilisation du foncier</p>

Ge -

Etude de stratégie urbaine Secteur Lemire - périmètre d'étude

Edition du 11/06/21



Echelle 1/2500

Colmar Agglomération ©

Version 1 Juin 2021

Ca -

<b>Pilotage de l'action :</b> Commune de Horbourg-Wihr
<b>Objectifs :</b> Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Descriptif :</b> Création un nouvel espace public partagé répondant aux nouveaux enjeux environnementaux (îlots de fraîcheur, désimperméabilisation des sols ...), et de valorisation du patrimoine archéologique communal- Secteur centre / place du 1 <sup>er</sup> février
<b>Cible(s) :</b> Habitants/Visiteurs/Touristes
<b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> - 2022 : Étude d'opportunité et de faisabilité. - 2025 : Travaux
<b>Coût du projet estimé :</b> Etudes : 15 000 € TTC ; Travaux : 1 500 000 € TTC
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> - Développer l'image et l'attractivité du centre-ville - Réappropriation de l'espace urbain par les habitants - Création d'un espace de rencontre et de vie - Réintroduire des espaces végétalisés dans la cité - Mise en valeur du patrimoine archéologique de la commune - Réaménagement et renouvellement du mobilier urbain - Améliorer l'accessibilité et la mobilité (déplacements doux) - Rationaliser le stationnement et les déplacements
<b>Indicateur(s) de suivi :</b> - Fréquentation par les habitants et les touristes - Retours de satisfaction des usagers et des touristes - Volume d'animation organisé au centre-ville - Fréquentation des commerces du centre-ville

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville d'Ingersheim</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de Services</p>
<p><b>Objectifs :</b> Réaménagement de la rue de la batteuse, mise à ciel ouvert d'une portion de cours d'eau</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>La rue de la batteuse est actuellement occupée par une voirie entièrement imperméabilisée et cet espace est traversé par un cours d'eau entièrement recouvert. Il n'existe pas d'espaces sécurisés dédiés à la mobilité douce.</p> <p>Dans le cadre du réaménagement de cette voie, il pourrait être proposé le maintien de la voie existante pour la circulation motorisée avec la création d'un espace dédié aux piétons et une ouverture de la portion canalisée du cours d'eau permettant une mise en valeur paysagère dans cet espace urbain en réduisant l'artificialisation et en végétalisant certains ilots.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Aménagement à destination des riverains, des touristes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> Exemple</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Étude d'opportunité</li> <li>- 2023 : Etudes</li> <li>- 2024 : Travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> Ce projet, sur la base de ratios réels d'aménagements similaires, est estimés à 250 000 euros HT</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage sécurisé de l'espace public et réduction de l'artificialisation de cours d'eau</li> <li>- Amélioration de la qualité du cadre de vie, en augmentant la part du végétal sur cet espace</li> <li>- Respect des normes d'accessibilité aux handicapés.</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de l'aménagement</li> </ul>

G-

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville d'Ingersheim</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de Services</p>
<p><b>Objectifs :</b> Réaménagement de la rue du quai, naturalisation des abords du cours d'eau</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>La rue du quai est actuellement occupée par une voirie classique accompagnée de stationnements et cet espace est traversé par un cours d'eau dont les rives sont bétonnées. Il n'existe pas d'espaces sécurisés dédiés à la mobilité douce.</p> <p>Dans le cadre du réaménagement de cette voie, il pourrait être proposé le maintien de la voie existante pour la circulation motorisée avec la création d'un espace dédié aux piétons et une renaturalisation des berges permettant une mise en valeur et un lien paysager dans un espace urbain en réduisant l'artificialisation de cet espace naturel.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Aménagement à destination des riverains, des commerçants, des visiteurs et des associations</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> Exemple</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Étude d'opportunité / Etudes</li> <li>- 2023 : Travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> Ce projet, sur la base de ratios réels pour des opérations similaires, est estimé à 100 000 euros HT</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Partage sécurisé de l'espace public et réduction de l'artificialisation de cours d'eau          Amélioration de la qualité du cadre de vie, en augmentant la part du végétal sur cet espace          Respect des normes d'accessibilité aux handicapés.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Réalisation de l'aménagement</p>

Et

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville d'Ingersheim  <b>Direction / Service :</b> Direction de Services</p>
<p><b>Objectifs :</b> Réaménagement de la place de la mairie, point de rencontre essentiel de la collectivité</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Au niveau du centre de la commune, à proximité immédiate de la Mairie, la ville possède une place. Actuellement, le stationnement occupe la majorité de cet espace sans visibilité des surfaces dédiées aux piétons, aux cyclistes, et aux automobilistes.</p> <p>Dans le cadre du réaménagement de cette place, il pourrait être proposé la création d'espaces sécurisés pour chaque type d'utilisateurs y compris à la création d'un espace pour le marché et la vente à emporter afin de faciliter le commerce de proximité et les services aux usagers. Ce projet comprendrait également la réduction des surfaces imperméabilisées et la création d'îlots de verdure complémentaires.</p> <p>Ce lieu sera également mis à la disposition des associations pour l'organisation de manifestations culturelles et festives.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Aménagement à destination des riverains, des commerçants, des visiteurs et des associations</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> Exemple</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Étude d'opportunité</li> <li>- 2023 : Etudes</li> <li>- 2024 : Travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> Ce projet, sur la base de ratios réels, est estimé à 250 000 euros HT</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Partage sécurisé de l'espace public et amélioration de la visibilité de l'ensemble mairie-annexes.          Amélioration de la qualité du cadre de vie, en augmentant la part du végétal sur cet espace pour le moment essentiellement minéral          Renforcement de la mixité social          Respect des normes d'accessibilité aux handicapés.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Réalisation de l'aménagement</p>

At

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville d'Ingersheim</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de Services</p>
<p><b>Objectifs :</b> Réaménagement de la cour de l'école maternelle de la Fecht</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Au niveau du groupe scolaire situé au niveau du quai de la Fecht, l'école maternelle a à sa disposition une cour de récréation entièrement revêtue par un enrobé avec très peu de végétation.</p> <p>Dans le cadre du réaménagement de cette cour, il est envisagé de réduire les espaces imperméabilisés et de végétaliser certains secteurs avec des plantations afin de réduire les ilots de chaleur et offrir aux jeunes habitants de notre commune un environnement scolaire plus adapté et plus nature.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Aménagement à destination de la jeunesse</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> Exemple</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Étude d'opportunité</li> <li>- 2023 : Études</li> <li>- 2024 : Travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> Ce projet, sur la base de ratios réels, est estimé à 100 000 euros HT.</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Amélioration de la qualité du cadre de vie, en augmentant la part du végétal sur cet espace pour le moment essentiellement minéral</p> <p>Respect des normes d'accessibilité aux handicapés.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Réalisation de l'aménagement</p>

G-

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville d'Ingersheim</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de Services</p>
<p><b>Objectifs :</b> Création d'une salle de conseil municipal et de mariages au sein de la Mairie et mise en accessibilité de ce nouvel espace</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Actuellement la Mairie est localisée 42 rue de la République et sa salle de conseil municipal se situe au niveau de l'ancienne mairie, 5 rue du maréchal Foch. Cette distance ne facilite pas l'organisation des services internes de la collectivité et la lisibilité pour les usagers.</p> <p>Des études de faisabilités sont actuellement en cours afin de définir l'implantation la plus fonctionnelle pour la création de cette salle de conseil et mariage au sein du bâtiment de la mairie qui compte tenu de sa taille permettrait aisément la réalisation de cette opération. Ces travaux seront accompagnés d'une mise en accessibilité de cette salle. Ce nouvel espace sera accessible à la population pour un certain nombre d'événements comme les mariages, les pacs, ou encore des réunions publiques.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Aménagement à destination des habitants, des visiteurs</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> Exemple</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : Étude d'opportunité</li> <li>- 2022 : Études</li> <li>- 2023/24 : Travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> Ce projet, sur la base de ratios réels pour des dossiers similaires, est chiffré à 500 000 euros HT</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Amélioration de la visibilité des services à la population          Respect des normes d'accessibilité aux handicapés.          Adéquation du projet aux exigences de l'architecte des bâtiments de France          Recherche d'une diminution de l'impact environnemental de l'opération.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Réalisation de l'aménagement</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de de l'Education de l'Enfance et de la Jeunesse</p>
<p><b>Objectifs :</b> Restauration extérieure de la collégiale Saint Martin</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Cet édifice, élément majeur de l'identité visuelle de la ville et de son centre historique sauvegardé, est un bâtiment du XIIIème / XVIème siècles, classé au Monument Historique. Les dispositions prises dans le cadre de cette rénovation devront s'harmoniser avec les réglementations applicables à ce type d'édifice, notamment l'application des règles de contrôle scientifique et technique des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de l'Architecte des Bâtiments de France (SDAP Haut-Rhin). L'objectif est donc de lui redonner sa splendeur d'antan en travaillant sur la restauration des façades, des gardes corps et des statues en grés, les réparations de charpente et de couverture (tuiles, zinc, cuivre.), sur les vitraux et les menuiseries bois extérieures.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Touristes, visiteurs, habitants colmariens</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021-2022 : Choix du maître d'œuvre et études Diagnostic sanitaire et patrimonial</li> <li>- 2023-2028 : Travaux par tranches</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 9 600 000 € TTC</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Restauration de qualité dans conformément aux prescriptions et contraintes imposées par un monument historique classé et qui rentrera en adéquation avec la rénovation complète de la place de la cathédrale.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Les différentes étapes de l'opération en lien avec la DRAC et l'ABF</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Exemple Ville de Colmar</p> <p>Direction / Service : Direction de de l'Éducation de l'Enfance et de la Jeunesse</p>
<p><b>Objectifs :</b> Restauration complète du bâtiment (intérieur et extérieur)</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Ce bâtiment du XVIIIème, propriété de la commune, est un Monument Historique classé (arrêté du 26 juin 1920). Bien qu'é géré indépendamment, le bâtiment s'intègre avec le Lycée Bartholdi (Région Grand-est), lui-même classé. En conséquence, l'ensemble de l'opération devra s'harmoniser avec les réglementations applicables à ce type d'édifice, notamment l'application des règles de contrôle scientifique et technique des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP Haut-Rhin). L'édifice marqué par le temps doit être restauré en profondeur tant sur le plan intérieur qu'extérieur. Bien que ne recevant plus de culte depuis des années, cet édifice culturel est toujours consacré. Il s'agit également d'un établissement recevant du public dont le classement résulte de l'utilisation annuelle unique pendant le festival international de musique classique de Colmar. L'objectif est donc de lui redonner sa splendeur d'antan et de permettre une utilisation tout au long de l'année.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Touristes, visiteurs et colmariens</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> Exemple</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : Diagnostic sanitaire et patrimonial</li> <li>- 2022 : Choix du maître d'œuvre et études</li> <li>- 2023/2024/2025 : Travaux de restauration</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 4 000 000 € TTC</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Restauration de qualité conformément aux prescriptions et contraintes imposées par un monument historique classé.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Les différentes étapes de l'opération en lien avec la DRAC et l'ABF</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de la Culture</p>
<p><b>Objectifs :</b> Le Museum abrite des collections très diversifiées dans un bâtiment ancien peu adapté à ses fonctions et posant à présent des problèmes de sécurité des collections et des publics. Une étude permettrait de dessiner des pistes de réhabilitation (accessibilité PMR, parcours muséographique, externalisation éventuelle de tout ou partie des réserves)</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Le musée d'histoire naturelle de Colmar est à la fois un outil de vulgarisation scientifique et un acteur de la sauvegarde de l'environnement naturel par son activité d'étude et d'observation du vivant. A l'instar des autres équipements de ce type, il se fonde sur des collections essentiellement constituées à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle. Mi municipal, mi associatif, il mène une action protéiforme en résonance avec les enjeux actuels de connaissance et de sauvegarde du patrimoine naturel.</p> <p>Pour autant ses espaces sont vieillissants et sa muséographie trop ancienne, ne donnant pas à lire l'acuité de ses missions dans un contexte contemporain, et peu attractif pour les familles.</p> <p>Par ailleurs, des espaces débordants de collections et organisés selon des préceptes anciens mettent en péril la sécurité des œuvres comme du public, tout en interdisant l'accès aux PMR.</p> <p>Une étude de programmation architecturale permettra d'anticiper au mieux la rénovation, selon différentes phases, de ce lieu qui reste à être approprié par les familles colmariennes comme par les acteurs de la biodiversité.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Partenaires professionnels de la biodiversité et de l'écologie Public familial Scientifiques et conservateurs de musée</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 /23 : Étude</li> <li>- 2024 : désignation d'un architecte et sélection d'un projet</li> <li>- 2025/2026 : travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 35 000 €</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Attractivité (touristique et habitants)</li> <li>Synergies (acteurs de la biodiversité)</li> <li>Protection du patrimoine culturel et naturel</li> <li>Accessibilité des équipements culturels</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> livrable comprenant un programme architectural en lien avec le Projet scientifique et culturel de l'établissement</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Espace Public</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelles mises en valeur nocturne du patrimoine</li> <li>- Limiter la pollution lumineuse</li> <li>- Economies d'énergie</li> <li>- Utilisation accrue des dispositifs mis en place dans le cadre du Plan d'Animation Lumière</li> <li>- Purge des bâtiments publics des projecteurs et cheminements de câbles disgracieux</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Mise en valeur nocturne du patrimoine par une utilisation accrue des installations de vidéo mapping déployées dans le cadre du Plan d'Animation Lumière, en lieu et place des installations classiques d'illuminations, conduisant à la suppression massive de projecteurs et de cheminement de câbles sur des édifices remarquables et protégés, pour la plupart au titre du règlement du site patrimonial remarquable.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants/Visiteurs/Touristes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : Premiers essais et réalisations sur 2 bâtiments</li> <li>- 2022-2023 : Poursuite du déploiement</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 50 000 € TTC</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Redécouverte des monuments colmariens sous un éclairage différent</li> <li>- Satisfaction des visiteurs</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour d'expérience des usagers</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Espace Public</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir une nouvelle façon de découvrir la Ville</li> <li>- Créer une animation nocturne</li> <li>- Utilisation accrue des dispositifs mis en place dans le cadre du Plan d'Animation Lumière</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Création d'un parcours nocturne interactif entre les sites équipés d'installations de videomapping, permettant d'organiser des visites nocturnes originales et ainsi développer une nouvelle forme d'attractivité pour le cœur de ville.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants/Visiteurs/Touristes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Etudes</li> <li>- 2022-2023 : Déploiement</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 120 000 € TTC</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Redécouverte des monuments colmariens sous un éclairage différent</li> <li>- Satisfaction des visiteurs</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour d'expérience des usagers</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Urbanisme – Service Etudes d'Urbanisme</p>
<p><b>Objectifs :</b> Le Plan de Sauvegarde et de mise en valeur de la Ville (PSMV) ne contient pas d'étude spécifique sur ses espaces publics. Au travers de cette étude, il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'améliorer la connaissance des espaces publics du Centre-Ville notamment sous les angles historiques et patrimoniaux,</li> <li>- de nourrir la réflexion générale autour des usages et de l'appropriation des espaces de centre ancien,</li> <li>- d'accompagner le projet de piétonnisation engagé par la Ville,</li> <li>- d'envisager l'élaboration d'un guide de préconisations dans le cadre du réaménagement des espaces publics du SPR.</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>La Ville de Colmar est dotée d'un plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur qui couvre le territoire du Site Patrimonial remarquable.</p> <p>En concertation avec M. l'Architecte des Bâtiments de France, l'étude historique et patrimoniale des espaces publics du SPR sera menée par une équipe aux compétences avérées en histoire des centres anciens et architecture du patrimoine. Ce travail d'histoire urbaine permettra de guider les projets de réaménagement en cours ou à venir.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> riverains, Colmariens, des commerçants, visiteurs.</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> 2021 / 2022</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 15 000 € - subvention de 7 500 € de la DRAC</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Guide pour le réaménagement des espaces publics du Centre-Ville</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Rendu de l'étude</p>



<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de la Culture</p>
<p><b>Objectifs :</b> Etude pour la définition d'un Centre d'interprétation du patrimoine</p>
<p><b>Descriptif :</b> La Ville s'est engagée pour un renouvellement profond de l'approche de son patrimoine dans sa diversité, via une candidature au label art et histoire, qui permet une approche transversale de la notion de patrimoines (architecture, différentes époques, rayonnements, réception auprès des publics, rayonnement du territoire.</p> <p>Outre un inventaire exhaustif et un travail de médiation actualisé et ciblé, ce label peut s'assortir d'un centre d'interprétation du patrimoine, qui offre au public les clés de compréhension de ces patrimoines matériels et immatériels dans un espace dédié, et notamment dans une optique d'appropriation par les habitants.</p> <p>L'étude préalable pourra esquisser la constitution de cet espace nodal, central à ce projet et déterminant de sa visibilité. Il s'agit d'un véritable démultiplicateur de l'accès au patrimoine dans tous ses aspects, favorisant le retour sur investissement consenti par la Ville de Colmar, par le rayonnement et la transmission de ce patrimoine entendu dans sa diversité.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants/Visiteurs/Touristes/Acteurs du patrimoine</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Étude d'opportunité, définition des partenaires et des objectifs,</li> <li>- 2023 : définition du périmètre, budget prévisionnel, calendrier</li> <li>- 2024/2025 : Mise en œuvre</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> à définir</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b> L'étude permettra de définir le périmètre du projet, sa localisation et ses principaux contenus, sa mise en œuvre et son calendrier prévisionnel, son articulation avec les différentes parties prenantes (Tourisme, acteurs patrimoniaux, autres projets en cours type cité du Vin...) et de chiffrer le projet.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Un comité de pilotage pourra valider les différentes étapes. Un calendrier définira les étapes prévisionnelles.</p>

<b>Pilotage de l'action :</b> Commune de Horbourg-Wihr
<b>Objectifs :</b> Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Descriptif :</b> Création d'un espace culturel et de loisirs dans le bâtiment de l'ancienne synagogue
<b>Cible(s) :</b> Habitants/associations/acteurs publics ou privés œuvrant dans le monde la culture
<b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> - 2023 : Étude d'opportunité et de faisabilité. - 2024-2025 : Travaux
<b>Coût du projet estimé :</b> Etudes : 300 000 € TTC ; Travaux : 1 700 000 € TTC
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Augmenter l'offre culturelle au sein de la commune Rendre la culture accessible à tous, en proximité Organiser des rencontres et expositions, dynamiser le lien social Mise en valeur, sécurisation et mise aux normes du bâtiment qui a un caractère historique Proposer un lieu de rencontre associatif et culturel Développer le volume de partenariat pour l'animation du lieu
<b>Indicateur(s) de suivi :</b> Nombre de manifestations culturelles (expositions, conférences etc. ...) organisées Fréquentation de l'espace Retombées presse

Ca-

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville d'Ingersheim  <b>Direction / Service :</b> Direction de Services</p>
<p><b>Objectifs :</b> Rénovation de l'ancienne mairie</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>L'ancienne Mairie est actuellement composée d'une salle communale en partie inférieure et de logements sociaux en partie supérieure. Cette construction située au plein cœur de la commune, est un monument historique implanté au sein d'un tissu bâti remarquable qui constitue un véritable écrin pour cet édifice protégé au titre du patrimoine.</p> <p>Dans le cadre de ce projet, il est prévu de redonner à cette bâtisse son caractère emblématique en accord avec l'architecte des bâtiments de France en prévoyant notamment le ravalement des façades.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Aménagement à destination des riverains, des habitants et des élus</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : Étude d'opportunité</li> <li>- 2022 : Etudes</li> <li>- 2022 : Travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> Ce projet, sur la base de ratios réels, est chiffré à 75 000 euros HT.</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Restauration de bâtiments historiques</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Réalisation de l'aménagement</p>

BT

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Turckheim</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction Générale des Services</p>
<p><b>Objectifs :</b> Rénover deux bâtiments communaux inscrits à l'inventaire des monuments historiques</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en valeur ces deux édifices qui appartiennent au patrimoine historique de Turckheim</li> <li>- Les deux bâtiments, la Mairie et le Corps de Garde, constituent le centre historique de Turckheim, séparés par la place de la Mairie.</li> <li>- Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'aménagement de la Place de la Mairie (fiche action 4.B)</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants, visiteurs, touristes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Etude de faisabilité</li> <li>- 2023 : Choix du maître d'œuvre</li> <li>- 2024 : Démarrage des travaux</li> <li>- 2025 : Fin des travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> non connu</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Mise en valeur de ces deux édifices remarquables classés à l'inventaire des monuments historiques</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Suivi des travaux</p>

Ca -

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction des Espaces Publics</p>
<p><b>Objectifs :</b> La préservation des perspectives sur la Collégiale, sa mise en valeur, la présence du canal, l'appropriation de l'espace piétonnisé par les Colmariens et les visiteurs, l'embellissement du cadre de vie, sont autant d'enjeux auxquels l'aménagement devra répondre sur le site ou à l'échelle du Centre-Ville.</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>La place de la Cathédrale et son édifice sont situés à l'épicentre de notre cité. Les dimensions de son réaménagement sont multiples : patrimoniale, historique, commerciale, touristique... La valorisation de cet espace interroge également sur les déplacements mais aussi sur une nouvelle manière de vivre en Ville, de mieux vivre en Ville. La place est située au Centre du Site Patrimonial Remarquable, écrin de la Collégiale. Sa conception sera donc menée en parallèle des études relatives aux travaux de rénovation de l'édifice.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Aménagement à destination des riverains, des Colmariens, des commerçants, des visiteurs</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> 2021 / 2023</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 7 000 000 €</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Pacification de l'espace et mise en valeur de la Collégiale</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Avancement des travaux</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Espace Public</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pacifier les déplacements en cœur de ville</li> <li>- Améliorer la qualité de vie en centre-ville</li> <li>- Evacuer l'automobile du cœur de ville pour mettre en valeur l'ensemble de son bâti</li> <li>- Favoriser les modes doux de déplacement.</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Dans la poursuite et l'accompagnement du réaménagement de la Place de la Cathédrale, extension de l'aire piétonne, induisant à court et moyen terme le réaménagement complet d'espaces publics importants du centre-ville historique, tels que la Place Jeanne d'Arc ou la Place du Marché aux Fruits, permettant une mise en valeur de l'espace public et du patrimoine remarquable limitrophe.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants/Commerçant/Visiteurs/Touristes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Etudes</li> <li>- 2023-2024 : Travaux de requalification d'espaces publics</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 800 000 € TTC</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimisation de l'usage des parkings en ouvrage ceinturant le centre-ville</li> <li>- Amélioration de l'attractivité de la navette électrique du cœur de ville</li> <li>- Réappropriation de certains espaces par les piétons</li> <li>- Satisfaction des usagers</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Statistiques des parkings</li> <li>- Statistiques de la navette électrique</li> <li>- Retour d'expérience des usagers</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Turckheim</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction Générale des Services</p>
<p><b>Objectifs :</b> Mettre en valeur la Place de la Mairie</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre aux piétons cet espace de vie et d'animations en supprimant le stationnement des véhicules</li> <li>- Mettre en valeur cette place et renforcer son rôle de lien physique entre deux édifices remarquables que sont la Mairie et le Corps de Garde qui abrite l'Office de tourisme</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants, visiteurs, touristes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : Etude de faisabilité</li> <li>- 2022 : Choix du maître d'œuvre</li> <li>- 2023 : Démarrage des travaux</li> <li>- 2024 : Fin des travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> non connu</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Mettre en valeur cette place qui constitue le centre de la cité historique de Turckheim Faire que les habitants et les visiteurs puissent se réapproprier cet espace de vie, tout en étant à proximité des commerces et des services publics</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Satisfaction des habitants et des visiteurs</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p>Direction / Service : Direction de l'Architecture et de la Culture</p>
<p><b>Objectif :</b> Avoir un parcours muséal en parfaite adéquation avec l'utilisation souhaitée du Musée.</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>L'objectif de la ville est double : travailler sur un nouveau parcours de visite du musée et revoir l'agencement des salles qui en découle.</p> <p>Ce nouveau parcours entraîne un renouvellement global de la muséographie mais également des travaux conséquents d'aménagement, tels que la modification de l'accueil, le cloisonnement ou décroisonnement de certains espaces et les différents accès à l'étage et au bâtiment proprement dit. L'ensemble de ces éléments seront définis sur la base du projet scientifique et culturel (PSC).</p> <p>Ce musée se trouvant dans le secteur sauvegardé de la Ville de Colmar est basé dans la maison natale d'Auguste BARTHOLDI. Il abrite sur trois niveaux l'espace consacré à ce sculpteur et peintre emblématique du XIXème siècle. Le musée, inauguré le 18 novembre 1922, conserve une importante collection de sculptures, peintures, dessins, photographies d'ébauches et maquettes.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Touristes, visiteurs et colmariens</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Projet Scientifique et Culturel (PSC)</li> <li>- 2023 : Choix du maître d'œuvre et études</li> <li>- 2024/2025 : Travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 700 000 € TTC</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Parcours muséographique répondant aux attentes actuelles</p> <p>Protection du patrimoine culturel</p> <p>Accessibilité des équipements culturels</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Livrables en phases conception et réalisation.</p>

Ca

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de la Culture</p>
<p><b>Objectifs :</b> Un renouvellement est souhaité sur le site de l'ancienne manufacture des tabacs Route d'Ingersheim qui accueille actuellement le Centre dramatique national, le Studio-Opéra, l'École arts plastiques, la maison des associations avec plus de 90 associations actives et une association culturelle à proximité (Lézard). La jouissance des lieux par chaque acteur étant juxtaposée, il est envisagé de faire évoluer le modèle et le site en accueillant le conservatoire, tout en développant une vie sur le site, qui conjugue vitalité associative et créative, et enseignement artistique pluridisciplinaire, entendu des fondamentaux à la professionnalisation.</p>
<p><b>Descriptif :</b>  Étude de pré-programmation urbaine permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir des besoins pour le conservatoire de Colmar et son éventuel déménagement ;</li> <li>- Envisager l'avenir possible du site en "quartier culturel créatif" en anticipant les synergies qui peuvent être développées en partant des acteurs du site (Centre dramatique national, Studio-Opéra ; École arts plastiques, maison des associations, association culturelle, résidence d'artistes) avec éventuellement l'ajout d'acteurs (tiers lieu, artisanat d'art, résidence d'artistes, auberge de jeunesse, espaces ludiques pour la jeunesse du quartier...)</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants, public culturel, jeunes en formation, associations</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <p>2022 : étude prospective et évaluation des besoins,  2023 : esquisse de scénarios avec des groupes de travail associant usagers, experts, habitants...</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 100 000 €</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Croiser les enjeux urbains en créant une passerelle urbaine entre centre historique et autres quartiers  Articuler la création et l'enseignement artistique selon les standards nationaux  Dynamiser, rajeunir et requalifier le tissu associatif</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Participation des parties prenantes  Tenue d'un calendrier  Livrable exploitable dans le cadre d'une programmation architecturale</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction des Sports</p>
<p><b>Objectifs :</b> Développement de la « mixité » en QRR et accessibilité au « Sport Pour Tous » dans le cadre des QPV - Développer le lien social au travers d'actions ciblées (fête de quartier, fête du sport, ALSH, CLAS, Envie de sport...)</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un gymnase type « complexe sportif multi activités » ⇒ 2 grandes salles, dont une modulable de 400m<sup>2</sup> et une salle de réunion partagée (surface totale 2900 m<sup>2</sup>) ;</li> <li>- Equipement structurant Type C (Régional) avec tribune de 250 places</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Publics prioritaires ciblés : groupes scolaires (tous niveaux) ; clubs sportifs, associations sportives et culturelles.</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> Opérationnel janvier 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Étude d'opportunité + réunions de quartier à programmer (présentation du projet aux habitants) et démarrage du chantier (début 2<sup>ème</sup> semestre 2022)</li> <li>- 2022/2023 : Groupe de travail avec les différents protagonistes et acteurs (utilisateurs potentiels)</li> <li>- 2023/2024 : Fin de programme – levée de réserves</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> Total 6 800 000 € TTC</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Cette réalisation sera destinée à encourager et à développer la pratique sportive et l'éducation physique et sportive, pour le plus grand nombre de groupes scolaires – étudiant.e.s, lycéen.n.es, collégien.n.es et élémentaires, En soirée et le week-end, cet équipement permettra également de répondre aux besoins des associations sportives locales, afin d'y pratiquer notamment du futsal, du basketball, du volley-ball, du badminton, les arts du cirque et de la boxe, entre autre.</p> <p>Cette opération correspond à une volonté municipale de réaliser dans ce secteur de la ville, un équipement entièrement dédié au développement de la pratique sportive scolaire (lycéenne, collégienne et élémentaire) et associative (centres sociaux, clubs sportifs), contribuant à l'attractivité du quartier, à son désenclavement, en le reliant à son territoire.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Fréquentation par le public scolaire, associatif et sportif, en particulier issu du quartier Bel'Air/Florimont</p>

Et -

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de la Culture</p>
<p><b>Objectifs :</b> Le programme de Micro Folie piloté par la Villette et le ministère de la culture a pour objectif de mettre à disposition d'un public parfois éloigné de la culture, des contenus culturels d'excellence, par une plateforme culturelle de proximité qui prend place dans un lieu existant, en convoquant les ressources digitales, en favorisant la démocratisation et la généralisation de celles-ci, par-delà le seul accès aux contenus culturels. Cette micro folie sise au centre Europe, permettrait un rééquilibrage partiel et nécessaire pour une offre culturelle colmarienne essentiellement concentrée dans le secteur historique.</p>
<p><b>Descriptif :</b> La micro-folie peut comprendre un musée numérique, un ludothèque/médiathèque, un Fab Lab, un espace de réalité virtuelle et comprend toujours des dispositifs de médiation culturelle à disposition des animateurs.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants du quartier Europe, et habitants des autres quartiers, jeunes porteurs de projets....</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : Dossier de candidature (juillet) définissant le contexte, les publics, le lieu d'implantation, le fonctionnement, la structuration</li> <li>- 2022 : Elaboration, recrutements, acquisition de matériel, installation dans les espaces, pré projet prévisionnel</li> <li>- 2023/2024 : Mise en œuvre</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 80 000 euros HT hors frais de fonctionnement (a minima un adulte relais et un service civique)</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Au centre Europe, elle viendrait compléter l'offre culturelle existante (salle Europe, bibliothèque centre socioculturel), en proposant au public des activités nouvelles et en permettant une courroie de transmission entre structures nationales, régionales comme colmarienne, et des publics de proximité déjà présents dans le lieu, tout en favorisant une approche active.</p> <p>Elle permettrait par sa singularité dans le paysage culturel, d'attirer le public hors quartier politique de la ville, dans cet espace, notamment des publics jeunes ou des publics curieux de l'offre culturelle nationale, notamment via le Musée numérique et lutterait ainsi contre une certaine « ghettoïsation » des offres « politiques de la ville » dédiées, qui participent aussi à une stigmatisation des habitants.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Bilan de fréquentation, rapport d'activité, nombre de partenaires, liste des projets développés avec les habitants du quartier et hors quartier, liste des activités partenariales avec les acteurs en présence dans le centre Europe.</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse</p>
<p><b>Objectifs :</b> Maintenir et développer la qualité des activités et des services du centre socioculturel de Colmar, en développant et en modernisant ses équipements, en consolidant sa présence dans le quartier Florimont-Bel'Air, notamment en direction des jeunes et des adolescents.</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Le projet consiste en la réhabilitation et l'extension du local Pacific, Situé rue de Riquewihr. Il est utilisé par le centre socioculturel de Colmar, Il sera destiné prioritairement à l'accueil des jeunes et des adolescents. Grâce à ces travaux qui le rendront attractif dans un quartier en devenir, le Pacific disposera d'une nouvelle salle de réunion, d'un espace d'accueil informel en direction des jeunes, d'un espace numérique et multimédia, ainsi que d'un espace scénique.</p> <p>Il pourra ainsi devenir le point d'appui des animations et des activités développées par le CSC dans ce quartier en pleine mutation, participant à répondre à un besoin d'équipement public, tout en étant porteur des valeurs et des objectifs du projet social du Centre Socloculturel de Colmar, notamment en termes de lien social, de vivre ensemble et de citoyenneté.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants du quartier Florimont Bel'Air, colmariens et des habitants de l'agglomération colmarienne, usagers du centre socioculturel de Colmar.</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2019-2021 : Etude et définition du projet – Phases APS et APD – Recherche de financements externes</li> <li>• 2021-2022 : Phase travaux (début prévisionnel dernier trimestre 2021)</li> <li>• 2022 : Réception des travaux et mise en service du bâtiment</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 562 000 € HT, dont 442 000 € HT pour les travaux et 120 000 € HT pour les aménagements et équipements.</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'accueil des jeunes et des adolescents, dans le cadre d'activités mais également d'un accueil informel</li> <li>• Réhabiliter le bâtiment Pacific, emblématique dans la vie du quartier depuis sa construction</li> <li>• Renouveler, moderniser et réaffirmer la présence du Centre Socloculturel de Colmar dans le quartier Florimont Bel'Air</li> <li>• En développant des activités spécifiques sur ce site, favoriser la mixité et attirer les usagers du CSC, quel que soit leur quartier ou leur commune d'origine.</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi (après réception du bâtiment) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités développées</li> <li>• Partenariats extérieurs au CSC (associations...) pour l'utilisation locaux</li> <li>• Nombre d'usagers accueillis, enquêtes de satisfactions, succès des accueils informels</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse</p>
<p><b>Objectifs :</b> Maintenir et développer la qualité des activités et des services du centre socioculturel de Colmar, en développant et en modernisant ses équipements, en consolidant sa présence dans le quartier Florimont-Bel'Air, notamment en direction des enfants et des activités pour les adultes.</p>
<p><b>Descriptif :</b> Le projet consiste en la réhabilitation et l'extension du local Florimont, l'un des sites historiques du centre socioculturel de Colmar. Il pourra ainsi devenir le point d'appui des animations et des activités développées par le CSC dans ce quartier en pleine mutation, participant à répondre à un besoin d'équipement public, d'animations de proximité, apte à accueillir les ALSH des 3-5 ans et des 6-11 ans, tout comme les activités en direction des familles et des adultes. Grâce aux équipes d'animation qui y seront basées, cet équipement sera porteur des valeurs et des objectifs du projet social du Centre Socioculturel de Colmar, notamment en termes de lien social, de vivre ensemble et de citoyenneté.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants du quartier Florimont Bel'Air, colmarais et des habitants de l'agglomération colmarienne, usagers du centre socioculturel de Colmar.</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2019-2021 : Etude et définition du projet – Phases APS et APD – Recherche de financements externes</li> <li>• 2021-2022 : Phase travaux (début prévisionnel dernier trimestre 2021)</li> <li>• 2022 : Réception des travaux et mise en service du bâtiment</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 1 100 417 € HT, dont 1 417 000 € HT pour les travaux et 100 000 € HT pour les aménagements et équipements.</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'accueil des plus jeunes et des adultes en améliorant les conditions et la qualité de l'accueil</li> <li>• Réhabiliter le bâtiment Florimont, qui représente une implantation traditionnelle et forte dans ce quartier</li> <li>• Renouveler, moderniser et réaffirmer la présence du Centre Socioculturel de Colmar dans le quartier Florimont Bel'Air</li> <li>• En développant des activités spécifiques sur ce site, favoriser la mixité et le vivre ensemble en donnant une alternative aux communautarismes et aux réflexes de repli de certaines populations</li> <li>• Attirer les usagers du CSC, quel que soit leur quartier ou leur commune d'origine</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi (après réception du bâtiment) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités, d'animations de proximité et d'ALSH organisés</li> <li>• Nombre d'enfants et d'adultes accueillis</li> <li>• Enquêtes de satisfactions auprès des usagers et des habitants</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Turckheim  <b>Direction / Service :</b> Direction Générale des Services</p>
<p><b>Objectifs :</b> Rénover et aménager le Foyer André en maison des associations</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rénover cet édifice qui accueille déjà quelques associations ainsi que l'école de musique</li> <li>- aménager ce bâtiment par une extension afin d'accueillir l'ensemble des associations locales aujourd'hui dispersées dans différents bâtiments</li> <li>- sa situation privilégiée en limite de centre-ville favorise son accessibilité</li> </ul>
<p><b>Cibles :</b> Associations</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : Choix du maître d'œuvre et avant-projet détaillé</li> <li>- 2022 : Démarrage des travaux</li> <li>- Novembre 2023 : Fin des travaux</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 2 800 000 € HT</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Créer une maison intergénérationnelle, lieu de rencontres pour les habitants, regroupant l'ensemble des associations locales à proximité du centre-ville  Offrir des locaux mieux adaptés à la pratique de la musique  Rénovation énergétique du bâtiment avec l'installation de panneaux solaires</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Satisfaction des habitants</p>

*W*

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Wintzenheim  <b>Direction / Service :</b> Direction Générale</p>
<p><b>Objectifs :</b> Permettre l'accès à la lecture publique pour les habitants de Wintzenheim par la création de deux lieux « relais-lecture » de proximité.</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Suite à l'arrêt du passage du bibliobus à Wintzenheim, le Conseil Départemental ayant cessé ce service, l'objectif est de créer deux « petites bibliothèques », deux relais-lecture à Wintzenheim-centre dans les locaux de la mairie et à Wintzenheim- Logelbach dans les locaux de la mairie-annexe.</p> <p>A Wintzenheim-centre, une salle de réunion sera mise à disposition pour le relais-lecture. Cette salle est située au rez-de-chaussée et est accessible de l'extérieur indépendamment de la mairie.</p> <p>Elle sera équipée d'étagères pour les ouvrages (dont une partie des fonds sera prêtée par la CEA) ainsi que d'un système informatique permettant le suivi des prêts au public. Une partie des fonds sera également acquise par la commune.</p> <p>Le même équipement est prévu à la mairie annexe de Logelbach.</p> <p>Lors de l'arrêt du bibliobus, des habitants se sont portés volontaires pour suivre ce projet et ensuite assurer son fonctionnement. L'objectif est aussi d'aider à la création d'un groupe local de personnes souhaitant faire vivre ces lieux de lecture, leur assurer la formation nécessaire, et les accompagner dans ce projet.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : Etude de faisabilité</li> <li>- 2022 : Aménagement des deux sites</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> un budget de 100 000 € par relais-lecture a été déterminé soit un budget total de 200 000€.</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Fréquentation des relais-lecture par la population et création d'une association de lecteurs rattachée aux deux relais-lecture.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Fréquentation des relais-lecture par les habitants</p>



<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Turckheim</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction Générale des Services</p>
<p><b>Objectifs :</b> Aménager un nouvel accueil péri scolaire et de loisirs sans hébergement</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sortir l'accueil péri scolaire actuel du Groupe Scolaire Charles Grad</li> <li>- Transformer une ancienne maison de maître qui se trouve à proximité du groupe scolaire en un accueil péri scolaire et de loisirs sans hébergement</li> <li>- Rénover une ancienne maison de maître abandonnée, la Villa du Docteur ENGASSER, datant de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle en la transformant en un accueil péri scolaire et de loisirs sans hébergement</li> <li>- Préserver et valoriser son parc arboré</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Familles</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : Concours maîtrise d'œuvre et avant-projet détaillé</li> <li>- 2022 : Démarrage des travaux</li> <li>- Septembre 2023 : Ouverture du nouvel accueil péri scolaire</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 2 800 000 € HT</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Augmenter la capacité d'accueil de 90 à 150 enfants afin de faire face à l'augmentation de la population</p> <p>Sortir l'accueil péri scolaire actuel du Groupe Scolaire afin de libérer des locaux pour ouvrir de nouvelles classes</p> <p>Offrir à proximité du Groupe Scolaire un accueil péri scolaire de qualité aux enfants</p> <p>Mettre en valeur cette maison de maître de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle abandonnée depuis des années, ainsi que son parc arboré, situés au centre-ville</p> <p>Aménager les abords de cette propriété afin de créer un espace public entre le Groupe Scolaire et le futur accueil péri scolaire</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Satisfaction des familles</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Wintzenheim</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction Générale</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre aux besoins identifiés demandant un équipement adapté pour l'enfance à savoir un accueil péri-scolaire et une cantine scolaire, complément indispensable aux écoles, et rendre ainsi le groupe scolaire du centre-bourg plus attractif en présentant un pôle scolaire de proximité complet avec une école maternelle, une école élémentaire, un accueil péri-scolaire et une cantine.</li> <li>- Améliorer la qualité du parc communal avec des bâtiments publics répondant aux exigences environnementales actuelles.</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b> Actuellement, l'accueil péri-scolaire est éloigné du centre-bourg et il n'y a pas de cantine scolaire. Par ailleurs, l'accueil péri-scolaire est excentré, occupant les seuls locaux disponibles, des anciens logements qui ne sont pas adaptés à l'accueil des enfants et maintenant sous-dimensionnés.</p> <p>Quant à la cantine, il n'y a pas de centre de restauration scolaire et les enfants sont éclatés en plusieurs groupes qui se déjeunent en partie au collège et en partie à la cantine de Logelbach.</p> <p>Certains parents, surtout ceux des enfants en maternelle, trouvent ce système contraignant et non-sécurisant pour les tout-petits et préfèrent scolariser leurs enfants dans l'enseignement privé et donc dans d'autres communes. Il s'agit donc de renforcer l'attractivité du centre-bourg par un équipement péri-scolaire de proximité complétant les écoles existantes tout en adaptant les bâtiments communaux aux exigences environnementales.</p> <p>Le presbytère actuel est situé idéalement à côté du groupe scolaire. Il est occupé par les services administratifs de la communauté de paroisses. Une étude a été menée pour connaître les possibilités de rénovation et d'extension du bâtiment. Il s'avère que le bâtiment est difficilement adaptable et qu'en termes thermiques, il n'est pas du tout isolé. Il apparaît plus sensé de déconstruire ce bâtiment pour réaliser un édifice fonctionnel et adapté.</p> <p>En conséquence, les locaux administratifs pour la communauté de paroisses doivent obligatoirement être reconstruits dans la mesure où le nouvel équipement sera édifié sur le terrain actuellement occupé par le presbytère et que l'évêché accepte la démolition du presbytère à condition de reloger les services administratifs de la communauté de paroisses sur site.</p> <p>Ainsi, le projet comprend la construction d'un accueil péri-scolaire d'une capacité 90 places, de 180 enfants en restauration scolaire et de 230 m<sup>2</sup> de surface de bureaux pour la communauté de paroisses. Concernant les espaces extérieurs, le projet donne également l'opportunité de réaménager les cours d'écoles pour créer des zones de fraîcheur et des espaces adaptés pour les petits.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Exemple : Habitants</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> 2021 : maîtrise d'œuvre et préparation des marchés de travaux          Avril 2022 : démarrage des travaux          Janvier 2024 : Fin des travaux</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 3,7 millions HT</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Fréquentation en augmentation des écoles, du service péri-scolaire, de la cantine scolaire.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Inscription aux écoles + Inscription à l'accueil péri-scolaire + Inscription à la cantine</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction des Systèmes d'Information</p>
<p><b>Objectifs :</b> Faciliter les démarches des citoyens et touristes pour profiter des services proposés par la ville.</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dématérialisation de l'inscription aux ciné pass avec paiement en ligne et prise de RDV pour la récupération</li> <li>- Dématérialisation des activités animations été (catalogue et achat en ligne)</li> <li>- Billetterie en ligne théâtre et salle de spectacle europe</li> <li>- Billetterie en ligne et gestion des accès aux équipements nautiques</li> <li>- Gestion des activités sportives (hors nautiques et animations été) :</li> <li>- Pré-Inscription et réinscription conservatoire</li> <li>- Abonnement en ligne des parkings couverts</li> <li>- Portail des associations (gestion des subventions, suivi administratif et relationnel)</li> <li>- Numérisation des archives des dominicains</li> <li>- portail des associations (gestion des subventions, suivi administratif et relationnel)</li> <li>- Pépinière d'entreprise (équipement informatique et téléphonique)</li> <li>- Espace de stockage sécurisé pour les personnes en précarité (Inclusion numérique)</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants/Touristes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2019/2021 : Étude d'opportunité</li> <li>- 2020/2023 : Réalisation</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 500 000 €</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Augmentation de la fréquentation des lieux touristiques  Augmentation de la disponibilité des billetteries en ligne  Garantir un service fluide et continu</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Satisfaction usagers et billetteries</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction des Systèmes d'Information</p>
<p><b>Objectifs :</b> Faire en sorte que les outils numériques soit utilisés couramment par les agents, sans appréhension avec 3 objectifs : Gagner du temps, participer à l'inclusion numérique, faciliter le pilotage des politiques publiques</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>La culture du numérique doit devenir un réflexe qu'intègrent usagers, agents, directions et élus. C'est un outil transversal permettant de concevoir les politiques publiques.</p> <p>Pour ce faire les actions envisagées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de matériel informatique aux élus</li> <li>- Parapheur électronique</li> <li>- Signature électronique</li> <li>- Dématérialisation des assemblées</li> <li>- Dématérialisation des arrêtés</li> <li>- GED</li> <li>- GMAO</li> <li>- Migration vers une messagerie et un outil collaboratif en ligne (SAAS)</li> <li>- Télétravail</li> <li>- Accès en libre-service à des postes informatique pour les agents non équipés</li> <li>- Réseau très haut-débit avec les sites distants</li> <li>- Déploiement WIFI Interne</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Agents et élus.</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020/2021 : Étude</li> <li>- 2021/2023 : Mise en œuvre</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 500 000 €</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Utilisation courante et collaborative des logiciels          Banaliser l'utilisation des logiciels en mobilité          Banaliser le télétravail</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Satisfaction des agents et des élus</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Ville de Colmar</p> <p><b>Direction / Service :</b> Direction des Systèmes d'Information</p>
<p><b>Objectifs :</b> Faciliter les déplacements des citoyens (touristes et habitants), l'usage des infrastructures. Faciliter le suivi et la maintenance par les agents</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poubelles connectées</li> <li>- Eclairage intelligent</li> <li>- Baromètre énergétique</li> <li>- Parking intelligent</li> <li>- Conciergerie</li> <li>- Déploiement du WiFi public</li> <li>- Relève automatique de sonde (t°, circulation, pollution, etc.)</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Habitants/Touristes/Agents</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021/2023 : Étude d'opportunité</li> <li>- 2023/2024 : Recherche</li> <li>- 2023/2027 : Réalisation</li> </ul>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 1 000 000 €</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Economies Anticipation Gain de réactivité Facilité de circulation Tranquillité</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Satisfaction des habitants</p>

*Ca*

Nom Secteur d'intervention ORT (le cas échéant)	Axe	N°	Actions		Engagements financiers (obtenus et confirmés* à indiquer par un astérisque)													Calendrier		
			Action	Description succincte	Partenaires locaux	Coût total	DSIL	FNADT	DETR	Autres	CDC	Action Logement	Anah	EPCI	Ville	Dép.	Région	Date	Date	
																		lancement	livraison	
Colmar Agglomération	1	1.1.A	Mettre en oeuvre l'observatoire de l'habitat et du foncier	Dans le cadre du suivi des actions du Programme Local de l'habitat 2020-2025 de l'agglomération, il s'agit d'améliorer et partager la connaissance de la situation de l'habitat sur le territoire, suivre les dynamiques à l'oeuvre, analyser les disparités foncières potentielles et mobiliser les partenaires autour de ce travail pour tendre vers un développement cohérent avec les politiques de peuplement souhaitées.	Bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers	En régie													2021	2022
Colmar Agglomération	1	1.1.B	Poursuivre le partenariat avec l'ADIL pour approfondir la connaissance des six secteurs ORT	Approfondir la connaissance des six secteurs ORT par l'analyse de données actualisées régulièrement permettant d'appréhender de manière pertinente les dynamiques à l'oeuvre sur ces six secteurs.	ADIL	25 000 € / an													de manière continue	de manière continue
Ingersheim, Horbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	1	1.1.C	Qualifier de manière pré-opérationnelle l'habitat privé des 4 nouveaux périmètres ORT	Améliorer la connaissance de l'habitat privé des centres-villes des communes d'Ingersheim, Horbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim, permettant de caractériser les situations rencontrées (vacance, vétusté, insalubrité...), d'identifier les outils opérationnels à mettre en place, de définir les modalités de mise en oeuvre de l'amélioration de l'habitat et de trouver les clés budgétaires existantes ou à créer.	En lien avec l'ANAH / Action Logement	80 000 €					40 000 €	40 000 €						2021	2022	
Horbourg-Wihr et Turckheim	1	1.1.D	Après leur élaboration, suivre les contrats communaux de mixité sociale pour les communes de Horbourg-Wihr et Turckheim	Suivre la démarche volontaire et partenariale avec les services de l'Etat et l'agglomération, permettant d'enclencher une dynamique locale de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux garantissant la mixité sociale et tendre vers l'atteinte des objectifs SRU en 2025.	Horbourg-Wihr, Turckheim, les services de l'Etat, les Bailleurs sociaux	En régie								En régie	En régie				de manière continue	de manière continue
Colmar Agglomération	1	1.2.A	Transformer des logements privés en logements sociaux	Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme Local de l'habitat 2020-2025, il s'agit de participer à la dynamique de création de logements sociaux dans le parc existant en aidant financièrement les bailleurs sociaux à l'acquisition-amélioration de logements à hauteur de 3 500 €/logement, avec une enveloppe annuelle de 136 500 €.	Bailleurs sociaux	136 500 €/an													2021	chaque année de 2021 à 2024
Colmar Agglomération	1	1.2.B	Accroître le conventionnement du parc privé	Sous l'égide des communes SRU avec le soutien de l'ADIL et des services de l'Anah, il est proposé de promouvoir le conventionnement Anah auprès des propriétaires de logements vacants et des propriétaires bailleurs par des actions de communication et d'information.	Communes SRU, ADIL, services de l'Anah	En régie													2021	chaque année de 2021 à 2024
Turckheim	1	1.2.C	Créer et développer de l'habitat en centre-ville	La Ville possède trois bâtiments tous situés en centre-ville dans lesquels elle souhaite créer des logements dont 30 % de logements sociaux.	Bailleurs sociaux et promoteurs immobiliers	Non connu													2022	2024
Turckheim	1	1.2.D	Rénover des logements dans un bâtiment classé à l'inventaire des monuments historiques en centre-ville	Le but est de rénover trois logements communaux existants dans le bâtiment du Corps de Garde.		Non connu													janvier 2022	septembre 2025
Colmar Secteur Ouest	1	1.2.E	Mise en oeuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux	Sur la période 2017-2023, cette convention suit plusieurs objectifs : - préserver et renforcer la mixité sociale via des objectifs d'attribution de logements sociaux par bailleurs et par an, - rééquilibrer le peuplement entre les différents quartiers en orientant les attributions selon les revenus des ménages et notamment ceux du 1er quartier, - favoriser l'accès et le maintien dans le parc social existant des publics défavorisés.	Bailleurs sociaux, les services de l'Etat et l'AREAL														déc 2017	déc 2023
Colmar, Ingersheim, Horbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	1	1.2.F	Organiser la cotation pour l'attribution des logements sociaux	Instrument de mixité et de cohésion sociale, la cotation a pour objectif de pondérer les critères d'attribution des demandes de logements sociaux pour guider et orienter le peuplement et assurer un meilleur équilibre territorial.	Communes SRU, les Bailleurs sociaux et l'AREAL	En régie													2021	2022
Colmar Centre-Ville historique et Turckheim	1	1.3.A	Enregistrement des meublés touristiques	La mise en place d'un numéro d'enregistrement et l'instauration de l'autorisation préalable au changement d'usage permettent de connaître précisément le nombre de logements proposés à des locations touristiques en Ville. Il a été mis en place à Colmar et vient d'être acté à Turckheim.		En régie													2019-2020	chaque année
Colmar Centre-Ville historique	1	1.3.B	Envisager des mesures encadrant la création de meublés de tourisme	Il pourra être envisagé prochainement des mesures de compensation supplémentaire pour la création de chaque nouveau meublé de tourisme, en vue de préserver une offre de logements permanents accessibles à titre de résidence principale.															2021-2022	2022
Colmar Agglomération	1	1.4.A	Aides à la rénovation énergétique Oktave FAIRE MaPrimeRénov	Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat privé et collectif : - poursuivre le financement du service public FAIRE, - proposer à tous les habitants de l'agglomération un soutien pour la rénovation énergétique des bâtiments, - promotion et explication de l'articulation de tous les dispositifs de soutien à la rénovation énergétique, - proposer un accompagnement des copropriétés pour leur rénovation énergétique (dispositif en phase de démarrage porté par la SEM OKTAVE en lien avec la Région Grand Est).	RGE, FNAM/UNIS, SEM OKTAVE, VIALIS														2020	2021 à 2023
Colmar Agglomération	1	1.4.B	Aider à la rénovation énergétique en appui du Programme d'Intérêt Général de la CEA	Afin de renforcer l'effet-levier des interventions menées dans le cadre du Programme d'Intérêt Général co-piloté par l'ANAH et la CEA et à travers son Programme Local de l'habitat 2020-2025, l'agglomération met en place des subventions complémentaires à destination des propriétaires, occupants et bailleurs, modestes et très modestes à hauteur de 500 € et 750 €/dossier avec un montant maximum de 40 000 € annuel.	Anah et CEA	40 000 €/an													2020	2021 à 2023
Colmar Centre-Ville historique	1	1.4.C	Aide pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords	Dans le cadre de sa politique de valorisation et de revitalisation de son cœur historique, la Ville de Colmar a mis en place, depuis plus de quarante ans, une aide financière pour les propriétaires qui restaurent et remettent en valeur les maisons anciennes du Centre Ville.		En continu													En continu	En continu

Nom Secteur d'intervention ORT (le cas échéant)	Axe	N°	Actions		Engagements financiers (obtenus et confirmés* à indiquer par un astérisque)													Calendrier		
			Action	Description succincte	Partenaires locaux	Coût total	DSIL	FNADT	DETR	Autres	CDC	Action					Dép.	Région	Date	Date
												Logement	Anah	EPCI	Ville	lancement			livraison	
Colmar Centre-Ville historique, Colmar Secteur Ouest, Ingersheim, Harbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	1	1.4.D	Aider à la rénovation des logements au sein des six périmètres ORT pour les propriétaires modestes et très modestes	Proposer un programme d'action de rénovation des logements, en lien avec l'ANAH, notamment pour la rénovation énergétique des logements des propriétaires bailleurs ou occupants, modestes ou très modestes, au sein des 6 périmètres ORT de Colmar Agglomération. Ce programme d'appuiera sur les caractéristiques pré-opérationnelles du bail dans les six secteurs ORT de Colmar Agglomération.	Anah	A définir													2022	2023
Colmar Centre-Ville historique, Colmar Secteur Ouest, Ingersheim, Harbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	1	1.4.E	Amplifier des partenariats avec les porteurs de projets ou des opérateurs pour faciliter la mise en oeuvre des opérations de rénovation de bâtis dans les secteurs ORT	Promouvoir la diversité des produits immobiliers proposés sur le territoire intercommunal pour répondre aux besoins des ménages du territoire et renforcer son attractivité.  Réflexions en cours avec l'OFSA, Organisme du Foncier solidaire d'Alsace, travaillant sur le décloisonnement du bail et du foncier en terme de prix.	OFSA, bailleurs sociaux, Action Logement, promoteurs privés													2022	2023	
Colmar Secteur Ouest	1	1.4.F	Envisager les modes d'actions possibles pour assister les cinq copropriétés recensées en grande difficulté	Identifier les outils opérationnels à mobiliser et trouver les clés budgétaires existantes ou à créer pour améliorer la situation de ces copropriétés	Anah	A définir												2021	2022	
Colmar Centre-ville historique	2	2.1.A	Rénovation de la Galerie du Rempart	Un projet de rénovation de la galerie commerciale du Rempart est actuellement porté par l'Association Foncière Urbaine, regroupant l'ensemble des copropriétaires de cet ensemble commercial. La Ville dispose d'un droit de superficie sur la partie centrale (prise en charge intégralement par la Ville) s'est engagée à participer financièrement à hauteur de 20% du montant HT des travaux restants à charge des copropriétaires. Ce projet de rénovation a également obtenu une aide financière au titre du Fonds d'intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC). Cette rénovation portera sur la réfection des sols, plafonds et parois verticales (peinture, habillage...), une nouvelle mise en lumière, ainsi qu'une requalification des entrées et de la signalétique.		2 500 000 € Coût porté par les copropriétaires					1 550 000 € à charge des propriétaires privés (150 000 € obtenus au titre du FISAC)						950 000 € (partie centrale à 100% + 20% du montant des travaux à charge des propriétaires privés)	sera sollicitée	2018	2023
Colmar Secteur Ouest	2	2.1.B	Rénovation de la Galerie Europe	L'ancien supermarché Match, après avoir été racheté, a été restructuré. Reste à rénover la partie de la galerie commerciale adjacente, appartenant actuellement à des propriétaires privés. Un 1er projet de rénovation, soutenu par la CCI ou titre du FISAC et par la Ville de Colmar, qui souhaite accompagner les copropriétaires dans la rénovation de la galerie à hauteur de 20% du montant HT de travaux, ne parvient malheureusement pas à voir le jour. La Ville de Colmar, consciente du rôle important joué par ce centre commercial pour le quotidien des habitants, souhaite étudier les possibilités qui s'offrent à elle afin de permettre la rénovation et ramène aux normes de sécurité de cette galerie marchande.		Etude préalable expertise juridique et foncière + analyse commerciale du marché : ??  (ancien projet de rénovation porté par la copropriété : 1 100 000 € TTC)					(80 000 € FISAC à destination des exploitants)							en cours de définition	2018	2023
Colmar Centre-ville historique	2	2.1.C	Rénovation de la Galerie des Clefs	Projet porté par un organisme privé visant à faire du développement commercial en RDC et de l'habitat en sur-développement du bâtiment existant																
Colmar Centre-ville historique	2	2.1.D	Rénovation de la triche de l'ancien cinéma Le Collisée	Opération mixte Intégrati : - 1 000 m² de commerce en RDC - 1 000 m² pour l'antenne du CNFPI au 1er étage - 2 000 m² d'habitation au 2ème et 3ème étage																
Colmar Centre-Ville historique	2	2.2.A	Agir sur l'immobilier commercial	Mettre en place les outils adéquats permettant de maîtriser l'immobilier commercial : - le périmètre de préemption commercial sur les linéaires de commercialité prioritaires. - l'intégration de dispositions spécifiques de protection des locaux et de préservation des linéaires commerciaux stratégiques en emplacement n°1 dans le PLU. - la réalisation d'un diagnostic d'évaluation des locaux du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (audi du PSMV)		Temps agent + coût d'un prestataire extérieur (25 000€)										25 000 €			2021	
Colmar Centre-Ville historique	2	2.2.B	Prospecter des porteurs de projets et des enseignes commerciales	Favoriser l'implantation d'enseignes et concepts innovants pour lesquels Colmar n'est pas une priorité (ou pas encore en vue) dans les plans de développement respectifs en coordination avec l'offre immobilière disponible. Apporter à la clientèle une offre qui correspond à ses nouvelles attentes. Contrôler l'évasion commerciale vers des pôles concurrentiels jugés plus attractifs par la clientèle.		Temps agent + 10 000 € (coût d'un stand sur les salons professionnels)												En continu	En continu	
Colmar Centre-Ville historique	2	2.3.A	Déplacer les locaux de l'office de tourisme	- Repositionner le bureau d'accueil de l'office de tourisme au sein du quartier touristique afin de le rendre plus accessible et visible - Déplacer les services administratifs de l'office de tourisme afin de les regrouper avec le bureau d'accueil afin de faciliter les synergies dans un local plus adapté.	En lien avec l'Office de Tourisme de Colmar et sa Région	Local + travaux + déménagement entre 500 000 € et 1 000 000 €												2022	2025	



Nom Secteur d'intervention ORT (le cas échéant)	Axe N°		Actions		Engagements financiers (obtenus et confirmés* à indiquer par un astérisque)													Calendrier	
	Action	Description succincte	Partenaires locaux	Coût total	DSIS	FNADT	DETR	Autres	CDC	Action Logement	Anah	EPCI	Ville	Dép.	Région	Date	Date		
																lancement	livraison		
Colmar Centre-Ville historique	3	3.2.A	Déploiement de bornes de rechargement pour véhicules électriques	Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité de Colmar Agglomération, un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables sera réalisé. Le remplacement de l'offre de recharge pour véhicules électriques par le rajout d'une trentaine de bornes de rechargement permettra de favoriser la mobilité de véhicules propres.		600 000 €											2022	2023	
Colmar Agglomération	3	3.2.B	Développement de la station de compression de GNV	Rénover les principaux éléments de la station de compression de gaz existante composée de deux compresseurs. Installer un troisième compresseur pour adapter la station à la consommation de gaz et l'usage de la station les prochaines années dans le cadre de la réforme à venir du réseau mais également de la mise en place du futur THNS Colmar-Breisach		800 000 €											2021	2022	
Colmar Centre-Ville historique	3	3.2.C	Déploiement de stationnement cycles sécurisé	Déploiement d'une offre de stationnement à destination des cyclistes pour favoriser l'usage pédestre du vélo pour les trajets domicile travail au centre ville, mais également pour développer le vélo tourisme, dans les parcs ou à la recherche d'une offre sécurisée pour la nuit passée en cœur de ville		300 000 €											2022	2023	
Colmar Agglomération	3	3.2.D	Station intermodale vélo bus	Améliorer l'intermodalité entre les deux types de transports-bus et cycle- et favoriser l'usage des modes doux		100 000 €											2022	2024	
Colmar Centre-Ville historique	3	3.2.E	Liaison cyclable Ouest-Est au niveau du pont de la Gare	Création d'une liaison cyclable sécurisée entre l'Ouest et le centre-ville au niveau du pont de la Gare, incluant le réaménagement des rampes du pont, du revêtement du pont et de la rue Georges Lach		630 000 €											2022	2023	
Colmar / Horbourg-Wihr	3	3.2.F	Création d'une passerelle modes actifs sur l'ill entre l'Est de Colmar et Colmar Nord et Centre	Création d'une passerelle piétons et cycles pour le franchissement de l'ill entre le canal de Colmar et l'Allée du Lathof au niveau de l'Écluse puis voie verte le long voie ferrée vers la ZI Nord de Colmar et le centre-ville au Sud		1,4M€											2022	2023	
Horbourg-Wihr	3	3.2.G	Création d'une passerelle modes actifs au pont des Américains	Création d'une nouvelle passerelle autoportée sur l'ill destinée aux déplacements doux et conservation de la structure du pont dit des Américains Etude du MDE avant lancement des travaux		400 000 €	oui							oui			2021	2022	
Colmar Ouest Ingersheim	3	3.2.H	Création d'une passerelle modes actifs à Ingersheim	Création d'un ouvrage de 3m de large sur une portée de 45m sur la Fecht Estimation travaux phase APD		265 000 €								oui			2022	2024	
Colmar Ouest Ingersheim Winzenheim	3	3.2.J	Création d'une liaison cyclable entre la Cité Lazare de Schwendi et le giratoire Ligibell	Réalisation d'une voie verte dans la continuité de l'aménagement cyclable réalisé entre la gare de Turckheim et la Cité Lazare de Schwendi		230 000 €											2022	2024	
Ingersheim	3	3.2.L	Création d'une liaison cyclable entre Niedemorschwihr et Ingersheim	Réalisation d'un itinéraire cyclable de connexion entre Ingersheim et Niedemorschwihr pour rejoindre le cœur de ville d'Ingersheim		300 000 €											2022	2024	
Colmar centre-ville historique	3	3.2.K	Aménagement d'une liaison cyclable entre Sundhoffen et la forêt du Neuland de Colmar	Aménagement cyclable en bordure de la D13 entre Sundhoffen et l'entrée de la forêt du Neuland avec franchissement sécurisé au niveau de la D13		150 000 €											2021	2022	
Colmar Centre-ville historique, Colmar Secteur Ouest, Ingersheim, Horbourg-Wihr, Turckheim et Winzenheim	3	3.3.A	Refonte du réseau de transport en commun (aménagement de nouveaux arrêts)	Colmar Agglomération va mettre en service au second semestre 2022 son nouveau réseau de bus urbains TRACE. Il permettra ainsi un développement important de l'offre en transports publics notamment entre les secteurs caenn de ville de Colmar et les communes de Winzenheim, Horbourg-Wihr, Ingersheim et Turckheim. Ce nouveau réseau aura pour objectif d'accélérer et de faciliter le report modal de la voiture particulière vers les transports publics et ainsi de favoriser la mobilité durable au sein de l'agglomération colmarienne. De nouveaux arrêts et terminus seront à aménager dans le cadre de ce projet ainsi que le développement de la station de compression de GNV.		1 500 000 €											fin-2021	2022	
Colmar Agglomération	3	3.3.B	Etude globale de mobilité pour rendre plus performant et attractif les transports collectifs et les mobilités douces de l'agglomération	Consolidation du modèle multimodal numérique de trafic de l'agglomération de Colmar. Phase 1 : collecte de données sur les déplacements et la mobilité avec les nouvelles technologies numériques. Ces données pourront être utilisées de manière transversale sur d'autres compétences de Colmar Agglomération (par exemple, cf action 3.3.C.) Phase 2 : consolidation du modèle numérique en développant les données attributaires du modèle. Phase 3 : Elaboration de simulations visant à améliorer l'attractivité des transports collectifs et des mobilités douces		700 000 €											2022	2024	
Colmar Centre-ville historique, Colmar Secteur Ouest, Ingersheim, Horbourg-Wihr, Turckheim et Winzenheim	3	3.3.C	Travailler la densité et la répartition des flux touristiques	Alléger la pression touristique du centre-ville et avoir une meilleure répartition géographique des flux touristiques dans l'ensemble de l'agglomération en : - Poursuivant le travail sur la mise en place et le soutien aux nouvelles touristiques : nouvelles de Noël reliant Colmar à Turckheim, développer la navette Cœur de ville pour la relier avec la gare, continuer le soutien financier à la navette des crêtes et créer de nouveaux arrêts au sein de Colmar Agglomération, développer les modes de transport doux - Inciter au stationnement « touristique » en périphérie du centre-ville - Favoriser la multiplication des itinéraires de visites (nouveaux circuits de découverte : circuit des enseignes...)	En lien avec l'Office de Tourisme de Colmar et sa Région	Coût des transports à mettre en place : prévoir une enveloppe de 30 000 à 40 000 €/an (navettes de Noël, des crêtes...)											En continu	En continu	
Colmar Centre-Ville historique	3	3.4.A	Application mobile réseau TRACE	Développer l'attractivité du réseau de bus en proposant une application smartphone intégrant : - le guide horaire du réseau de bus - une carte interactive du plan du réseau, du tracé des lignes de bus et une position des bus en temps réel	STUCE	25 000 €											2021	2022	





Nom Secteur d'intervention ORT (le cas échéant)	Axe	N°	Actions		Engagements financiers (obtenus et confirmés* à indiquer par un astérisque)													Calendrier		
			Action	Description succincte	Partenaires locaux	Coût total	DSIL	FNADT	DETR	Autres	CDC	Action Logement		EPCI	Ville	Dép.	Région	Date	Date	
												Anah	ANRU					lancement	livraison	
Colmar Centre-Ville historique	5	5.1.B	Etude d'évolution des usages pour une future cité des arts	Etude de préprogrammation urbaine et d'usages permettant de : définir des besoins pour le conservatoire de Colmar et son éventuel déménagement ; - envisager l'avenir possible du site en "quartier culturel créatif" en anticipant les synergies qui peuvent être développées en partant des acteurs du site (Centre dramatique national, Studio-Opéra, Ecole arts plastiques, maison des associations, association culturelle) avec éventuellement l'ajout d'acteurs (lieu lieu, artisanat d'art, résidence d'artistes...)		100 000 €													2021	2022
Colmar Secteur Ouest	5	5.1.C	Construction d'un équipement sportif dans le quartier Bel'air	Création d'un gymnase type « complexe sportif multi activités » ⇒ 2 grandes salles, dont une modulable de 400m² et une salle de réunion partagée (surface totale 2900 m2) ; - Equipement structurel Type C (Régional) avec tribune de 250 places		6 800 000 €						ANRU 505 635 ANS (A solliciter) Feder (A Solliciter)			Reste à charge	sera sollicitée	sera sollicitée	juin 2022	Janvier 2024	
Colmar Secteur Ouest	5	5.1.D	Création d'une micro-loie au centre Europe	Une décollation numérique de l'offre culturelle nationale via les Micro-loies portées par la Villelle.		80 000 €	selon répartition du programme national											2022	2023	
Colmar Secteur Ouest	5	5.1.E	Rénovation et extension du centre socioculturel "Le Pacifc"	L'objectif est de rénover ce bâtiment d'une surface d'environ 210 m² en maintenant l'activité du secteur multimédia tout y ajoutant une extension pour accueillir une multi-usage d'environ 30 m².	CAF	562 000 €				449 600 €						sera sollicitée	janvier 2021	mai 2022		
Colmar Secteur Ouest	5	5.1.F	Rénovation et extension du centre socioculturel "Le Florimont"	L'objectif est de rénover ce bâtiment d'une surface d'environ 600 m² (460 m² au RDC et 140m² au sous-sol) Il sera constitué d'une salle dite cuisine pédagogique ainsi que 4 salles d'activités de loisirs selon l'âge des enfants.	CAF	1 100 417 €				495 187 €						sera sollicitée	janvier 2021	décembre 2022		
Turckheim	5	5.1.G	Rénovation énergétique et extension du Foyer Saint André pour créer la Maison des Associations	Le bâtiment, situé à moins de 5 minutes à pied du centre-ville, accueille actuellement l'Ecole de Musique et quelques associations. Le but est de le rénover et d'y ajouter une extension pour qu'il devienne la maison intergénérationnelle de toutes les associations de Turckheim avec des salles mieux adaptées pour les activités de l'Ecole de Musique.	Région Grand-Est	1 900 000 €											Février 2020	Novembre 2023		
Wintzenheim	5	5.1.H	Aménagement d'une salle en mairie pour en faire une bibliothèque de proximité	L'objectif est de permettre l'accès à la lecture publique pour les habitants de Wintzenheim par la création de deux « relais-lecture » de proximité, suite à l'arrêt du passage du bibliobus à Wintzenheim, le Conseil Départemental ayant cessé ce service. L'objectif est de créer deux « petites bibliothèques », deux relais-lecture à Wintzenheim-centre dans les locaux de la mairie et à Wintzenheim-Logelbach dans les locaux de la mairie-annexe. A Wintzenheim-centre, une salle de réunion sera mise à disposition pour le relais-lecture. Cette salle est située au rez-de-chaussée et est accessible de l'extérieur indépendamment de la mairie.	CeA	200 000 €												2021	2022	
Turckheim	5	5.2.A	Développer l'accueil périscolaire en Cœur de Ville	Une ancienne maison de maître a été acquise en 2014 par la Ville de Turckheim. Le projet est de transformer en accueil périscolaire et de loisirs d'une capacité de 150 places, et de mettre en valeur cet édifice, son parc arboré, de la fin du 19ème siècle ainsi que ses abords, situés dans un périmètre de protection des monuments historiques.	CAF 68 - Collectivité Européenne d'Alsace	2 800 000 €											Février 2020	août 2023		
Wintzenheim	5	5.2.B	Construction d'un accueil périscolaire, d'une cantine scolaire et de locaux administratifs	Ce projet a vocation à répondre aux besoins des familles souhaitant scolariser leurs enfants à Wintzenheim centre. Actuellement, il n'y a pas de cantine scolaire et l'accueil périscolaire est excentré et sous-dimensionné par rapport à la demande. La construction d'un accueil périscolaire et d'une cantine, équipements de proximité, aménagés et adaptés comprennent une capacité de 90 places pour l'accueil périscolaire, de 180 enfants en restauration scolaire et de 230 m² de surface de bureaux pour la communauté de paroisses.	Caisses d'Allocation Familiales; Etat.	3 700 000 €											Avril 2022	Janvier 2024		
Colmar Centre-Ville historique	5	5.3.A	Accès facilité aux services publics via le digital	- Dématérialisation des activités : gestion des accès et billetterie en ligne aux équipements nautiques, au théâtre, salle de spectacle europe, cinéma, piscine, animations d'été, abonnement en ligne des parkings couverts, inscription au conservatoire... - Gestion des activités sportives (hors nautiques et animations été) - Portail des associations (gestion des subventions, suivi administratif et relationnel) - Numérisation des archives des Dominicains - Espace de stockage sécurisé pour les personnes en précarité (inclusion numérique)	Numésta	500 000 €												2021	2022	
Colmar Centre-Ville historique	5	5.4.A	Développer une culture numérique dans les services	Nécessité d'optimisation de l'activité territoriale par l'appropriation des outils numériques adéquats : Fourniture de matériel informatique aux élus, parapapier électronique, signature électronique, dématérialisation des assemblées et des arrêtés, GED, GMAD, migration vers une messagerie et un outil collaboratif en ligne, développement du télétravail, accès en libre service à des postes informatiques pour les agents non équipés, réseau très haut-débit avec les sites distants, déploiement WiFi interne		500 000 €												2020	2022	
Colmar Centre-Ville historique	5	5.4.B	Développement d'une ville connectée	Les 1ères actions vont être initiées : éclairage public intelligent, coffre fort numérique avec inclusion, conseil numérique, billetterie du transport urbain. D'autres actions sont en projet dans un second temps : poulets connectés, parking intelligent, déploiement du wifi public, récupérer et analyser les données concernant la collectivité		1 200 000 €												2021	2024	

Nom Secteur d'intervention ORT (le cas échéant)	Axe	N°	Action	Date	Date	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Colmar Agglomération	1	1.1.A	Mettre en oeuvre l'observatoire de l'habitat et du foncier	2021	2022									
Colmar Agglomération	1	1.1.B	Poursuivre le partenariat avec l'ADIL pour approfondir la connaissance des six secteurs ORT	de manière continue	de manière continue									
Ingersheim, Harbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	1	1.1.C	Qualifier de manière pré-opérationnelle l'habitat privé des 4 nouveaux périmètres ORT	2021	2022									
Harbourg-Wihr et Turckheim	1	1.1.D	Après leur élaboration, suivre les contrats communaux de mixité sociale pour les communes de Harbourg-Wihr et Turckheim	de manière continue	de manière continue									
Colmar Agglomération	1	1.2.A	Transformer des logements privés en logements sociaux	2021	chaque année de 2021 à 2024									
Colmar Agglomération	1	1.2.B	Accroître le conventionnement du parc privé	2021	chaque année de 2021 à 2024									
Turckheim	1	1.2.C	Créer et développer de l'habitat en centre-ville	2022	2024									
Turckheim	1	1.2.D	Rénover des logements dans un bâtiment classé à l'inventaire des monuments historiques en centre-ville	janvier 2022	septembre 2025									
Colmar Secteur Ouest	1	1.2.E	Mise en oeuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux	déc 2017	déc 2023									
Colmar, Ingersheim, Harbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	1	1.2.F	Organiser la cotation pour l'attribution des logements sociaux	2021	2022									
Colmar Centre-Ville historique et Turckheim	1	1.3.A	Enregistrement des meublés touristiques	2019-2020	chaque année									
Colmar Centre-Ville historique	1	1.3.B	Envisager des mesures encadrant la création de meublés de tourisme	2021-2022	2022									
Colmar Agglomération	1	1.4.A	Aides à la rénovation énergétique Oktave FAIRE MaPrimeRénov	2020	2021 à 2023									
Colmar Agglomération	1	1.4.B	Aider à la rénovation énergétique en appui du Programme d'Intérêt Général de la CEA	2020	2021 à 2023									
Colmar Centre-Ville historique	1	1.4.C	Aide pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords	En continu	En continu									
Colmar Centre-Ville historique, Colmar Secteur Ouest, Ingersheim, Harbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	1	1.4.D	Aider à la rénovation des logements au sein des six périmètres ORT pour les propriétaires modestes et très modestes	2022	2023									
Colmar Centre-Ville historique, Colmar Secteur Ouest, Ingersheim, Harbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	1	1.4.E	Amplifier des partenariats avec les porteurs de projets ou des opérateurs pour faciliter la mise en oeuvre des opérations de rénovation de bâtis dans les secteurs ORT	2022	2023									
Colmar Secteur Ouest	1	1.4.F	Envisager les modes d'actions possibles pour assister les cinq copropriétés recensées en grande difficulté	2021	2022									
Colmar Centre-ville historique	2	2.1.A	Rénovation de la Galerie du Rempart	2018	2023									
Colmar Secteur Ouest	2	2.1.B	Rénovation de la Galerie Europe	2018	2023									
Colmar Centre-ville historique	2	2.1.C	Rénovation de la Galerie des Clefs											
Colmar Centre-ville historique	2	2.1.D	Rénovation de la friche de l'ancien cinéma Le Collisée											
Colmar Centre-Ville historique	2	2.2.A	Agir sur l'immobilier commercial	2021										
Colmar Centre-Ville historique	2	2.2.B	Prospecter des porteurs de projets et des enseignes commerciales	En continu	En continu									
Colmar Centre-Ville historique	2	2.3.A	Déplacer les locaux de l'office de tourisme	2022	2025									
Colmar Centre-ville historique, Colmar Secteur Ouest, Ingersheim, Harbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	2	2.3.B	Développer la marque « Colmar Capitale des Vins d'Alsace » et l'oenotourisme	2021	2024									
Colmar Centre-Ville historique & Colmar Secteur Ouest	2	2.3.C	Accompagner les projets touristiques	2021	2023									
Colmar Centre-ville historique	2	2.3.D	Gérer les conflits d'usage de l'espace public	En continu	En continu									
Colmar Centre-Ville historique	2	2.4.A	Création d'un quartier d'activités sur la friche ferroviaire de la gare de marchandise	2018	2022 pour l'acquisition									
Wintzenheim	3	3.1.A	Aménagement de la route de Colmar et création de pistes cyclables	Avril 2022	Avril 2025									
Colmar Centre-Ville historique	3	3.1.B	Réaménagement du tronçon ouest de la rocade Verte	juin-21	nov-21									
Colmar Centre-Ville historique	3	3.1.C	Réaménagement du tronçon ouest de la rocade Verte - Tranche 2022	mars 2022	novembre 2022									
Colmar Centre-Ville historique	3	3.1.D	Réaménagement de la rue du Jura, de la rue Edouard Richard et du passage sous la vole ferrée	avril 2021	juillet 2021									
Colmar Secteur Ouest	3	3.1.E	Requalification de l'Avenue de Paris	2021	2023									
Colmar Secteur Ouest	3	3.1.F	Requalification de l'Avenue de Rome	2022	2023									
Colmar Centre-Ville historique	3	3.2.A	Déploiement de bornes de rechargement pour véhicules électriques	2022	2023									
Colmar Agglomération	3	3.2.B	Développement de la station de compression de GNV	2021	2022									
Colmar Centre-Ville historique	3	3.2.C	Déploiement de stationnement cycles sécurisé	2022	2023									
Colmar Agglomération	3	3.2.D	Station Intermodale Vélo bus	2022	2024									
Colmar Centre-Ville historique	3	3.2.E	Liaison cyclable Ouest-Est au niveau du pont de la Gare	2022	2023									
Colmar / Harbourg-Wihr	3	3.2.F	Création d'une passerelle modes actifs sur l'ill entre l'Est de Colmar et Colmar Nord et Centre	2022	2023									
Harbourg-Wihr	3	3.2.G	Création d'une passerelle modes actifs au pont des Américains	2021	2022									
Colmar Ouest Ingersheim	3	3.2.H	Création d'une passerelle modes actifs à Ingersheim	2022	2024									
Colmar Ouest Ingersheim Wintzenheim	3	3.2.I	Création d'une liaison cyclable entre la Cité Lazare de Schwendi et le giratoire Liqibell	2022	2024									
Ingersheim	3	3.2.J	Création d'une liaison cyclable entre Niedermorschwihr et Ingersheim	2022	2024									
Colmar centre-ville historique	3	3.2.K	Aménagement d'une liaison cyclable entre Sundhoffen et la forêt du Neuland de Colmar	2021	2022									
Colmar Centre-ville historique, Colmar Secteur Ouest, Ingersheim, Harbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	3	3.3.A	Refonte du réseau de transport en commun (aménagement de nouveaux arrêts)	fin-2021	2022									
Colmar Agglomération	3	3.3.B	Etude globale de mobilité pour rendre plus performant et attractif les transports collectifs et les mobilités douces de l'agglomération	2022	2024									
Colmar Centre-ville historique, Colmar Secteur Ouest, Ingersheim, Harbourg-Wihr, Turckheim et Wintzenheim	3	3.3.C	Travailler la densité et la répartition des flux touristiques	En continu	En continu									
Colmar Centre-Ville historique	3	3.4.A	Application mobile TRACE	2021	2022									
Colmar Agglomération	3	3.4.B	Mise en place d'un système billettique sur le réseau de bus TRACE	2021	2023									
Colmar Centre-Ville historique	3	3.4.C	Agir sur le digital et la communication pour faciliter le stationnement et renforcer l'attractivité du centre-ville	2022	2023									
Colmar - 2 cœurs de Ville rattachés à l'ensemble du territoire urbain	4	4.1.A	Etude sur les îlots de chaleur et de fraîcheur Urbains	2022	2022									
Colmar Centre-Ville historique & Colmar Secteur Ouest	4	4.1.B	Améliorer l'ambiance urbaine, par la mise en place de végétalisation et de lieux de convivialité	2021	2023									
Colmar Secteur Ouest	4	4.1.C	Requalification complète du secteur Bel Air/Florimont	2019	2024									

Nom Secteur d'intervention ORT (le cas échéant)	Axe	N°	Action	Date	Date	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Colmar Secteur Ouest	4	4.1.D	Etude de programmation urbaine des espaces publics Secteur Riquewihr-Sigolsheim											
Colmar Secteur Ouest	4	4.1.E	Etude de stratégie urbaine Secteur Lemire	2021	2022									
Harbourg-Wihr	4	4.1.F	Réaménagement du centre urbain	2022	2025									
Ingersheim *	4	4.1.G	Renaturation de rue de la Batteuse	janvier 2022	août 2024									
Ingersheim	4	4.1.H	Renaturation de la rue du Qual	janvier 2022	septembre 2023									
Ingersheim	4	4.1.I	Réaménagement de la place annexe à la Mairie	Juin 2022	Septembre 2024									
Ingersheim	4	4.1.J	Réaménagement de la cour de l'école maternelle de la Fecht	mai 2022	août 2024									
Ingersheim	4	4.1.K	Création d'une salle de conseil municipal et de mariages	juin 2021	septembre 2024									
Colmar Centre-Ville historique	4	4.2.A	Restauration extérieure de la collégiale Saint Martin	sept-22	2028									
Colmar Centre-Ville historique	4	4.2.B	Rénovation de la chapelle Saint Pierre	mars-21	déc-25									
Colmar Centre-Ville historique	4	4.2.C	Etude de réhabilitation du Museum d'histoire naturelle et ethnographie	2022	2022									
Colmar Centre-Ville historique	4	4.2.D	Mise en valeur nocturne du patrimoine	2021	2023									
Colmar Centre-Ville historique	4	4.2.E	Création d'un parcours nocturne interactif	2022	2023									
Colmar Centre-Ville historique	4	4.2.F	Etude sur les espaces publics du Site Patrimonial Remarquable (SPR)	2021	2022									
Colmar Centre-Ville historique	4	4.2.G	Ville d'art et d'histoire : étude préalable pour un centre d'interprétation du patrimoine											
Harbourg-Wihr	4	4.2.H	Travaux de réhabilitation/transformation de l'ancienne synagogue	2023	2025									
Ingersheim	4	4.2.I	Rénovation de l'ancienne Mairie	septembre 2021	octobre 2022									
Turckheim	4	4.2.J	Rénovation de deux bâtiments classés à l'inventaire des monuments historiques	janvier 2022	septembre 2025									
Colmar Centre-Ville historique	4	4.3.A	Un nouveau Cœur de Ville, la place de la Cathédrale	2021	2023									
Colmar Centre-Ville historique	4	4.3.B	Extension de l'aire piétonne	2023	2024									
Turckheim	4	4.3.C	Aménagement de la Place de la Mairie	octobre 2021	Décembre 2024									
Colmar Centre-Ville historique	5	5.1.A	Requalification de la muséographie du musée Bartholdi	2022	2024									
Colmar Centre-Ville historique	5	5.1.B	Etude d'évolution des usages pour une future cité des arts	2021	2022									
Colmar Secteur Ouest	5	5.1.C	Construction d'un équipement sportif dans le quartier Bel'air	Juin 2022	Janvier 2024									
Colmar Secteur Ouest	5	5.1.D	Création d'une micro-fole au centre Europe	2022	2023									
Colmar Secteur Ouest	5	5.1.E	Rénovation et extension du centre socioculturel "Le Pacific"	janvier 2021	mai 2022									
Colmar Secteur Ouest	5	5.1.F	Rénovation et extension du centre socioculturel "Le Florissant"	janvier 2021	décembre 2022									
Turckheim	5	5.1.G	Rénovation énergétique et extension du Foyer Saint André pour créer la Maison des Associations	Février 2020	Novembre 2023									
Wintzenheim	5	5.1.H	Aménagement d'une salle en mairie pour en faire une bibliothèque de proximité	2021	2022									
Turckheim	5	5.2.A	Développer l'accueil périscolaire en Cœur de Ville	Février 2020	août 2023									
Wintzenheim	5	5.2.B	Construction d'un accueil périscolaire, d'une cantine scolaire et de locaux administratifs	Avril 2022	Janvier 2024									
Colmar Centre-Ville historique	5	5.3.A	Accès facilité aux services publics via le digital	2021	2022									
Colmar Centre-Ville historique	5	5.4.A	Développer une culture numérique dans les services	2020	2022									
Colmar Centre-Ville historique	5	5.4.B	Développement d'une ville connectée	2021	2024									

Axe	Action	Porteur du projet	Subventions publiques	Co-investissement CDC	Besoin de financement restant	
2.1.	Rénovation Galerie du Rempart	AFU Association Foncière Urbaine des Ilots F et C1 représentée par Triplex	Ville de Colmar 20% FISAC			
2.1.	Rénovation Galerie Europe	Syndic des copropriétaires représenté par Foncia Alsace	Ville de Colmar 20% FISAC			
2.1.	Rénovation Galerie des Clefs	Permis de construire déposé par un privé				
2.1.	Rénovation de la friche de l'ancien cinéma Le Colisée	Permis de construire déposé par un privé				
2.4	Création d'une place de marché numérique locale	Les « Vitrines de Colmar », Fédération des Commerçants, Artisans et Services de Colmar	Ville de Colmar Colmar Ag	BdT		Terminée
2.4	Création en ligne d'une bourse aux locaux vacants "Trouver mon immo pro"	CCI Gand-Est				Terminée

Nombre de présents : 42  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 7

**Point 6 Créances irrécouvrables.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE  
Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

### Point N° 6 CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

RAPPORTEUR : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

Le Trésorier Principal de la Ville de Colmar vient de présenter l'état des créances irrécouvrables d'un montant total de **33.150.30€**, se rapportant aux exercices 2013 à 2021 concernant le budget principal.

Les créances irrécouvrables se ventilent comme suit :

- les créances qui n'ont pu être recouvrées par le comptable public malgré toutes les diligences qu'il a effectuées et qui sont proposées en non-valeur. Il est précisé qu'il conserve toujours la possibilité de recouvrer les créances admises en non-valeur dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune » ;
- les créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective qui constituent des pertes définitives pour la collectivité.

Les créances concernent les produits budgétaires détaillés dans les tableaux figurant en annexe 1 et 2

Les motifs des pertes sur créances irrécouvrables sont les suivants :

Libellés	Montants
<b>1. Créances admises en non-valeur</b>	
Absence - Adresse inconnue	582.49 €
Carence	5.854.09 €
Poursuite sans effet	4.224.54 €
Clôture insuffisante actif sur RJ-LJ	197.70 €
<b>Sous -total 1</b>	<b>10.858.82 €</b>
<b>2. Créances éteintes</b>	
Insuffisance d'actif et liquidation judiciaire	20.528.76 €
Surendettement	1.762.72 €
<b>Sous total 2</b>	<b>22.291.48 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33.150.30 €</b>

Il est cependant proposé :

- d'admettre des créances en non-valeur pour un montant de **10.529.82 €**,

G.

- de rejeter l'admission de créances en non-valeur pour un montant de **329 €** dans la mesure où les diligences ou les pièces justificatives présentées par le comptable afin d'en démontrer l'irrécouvrabilité se révèlent insuffisantes.
- d'admettre les créances éteintes pour un montant de **22.291.48 €**.

En conséquence, il est vous demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Ressources du 10 novembre 2021,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'ADMETTRE en non-valeur les créances pour un montant de 10.529,82 € sur le budget principal.
- de REJETER l'admission en non-valeur de dossiers présentés sur le budget principal pour un montant de 329 € pour insuffisance de diligences ou de pièces justificatives des dossiers présentés.
- d'ADMETTRE en créances éteintes les dossiers présentés pour un montant de 22.291,48 € sur le budget principal.
- de DONNER tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint au Maire disposant d'une délégation dans le domaine concerné pour la bonne application des présentes.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CHARGE

Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



CREANCES IRRECOUVRABLES PAR PRODUIT ET PAR DEBITEUR					
NATURE DE LA CREANCE	DEBITEUR	MONTANT DE LA CREANCE	MOTIF	Créances admises en non-valeur	Motif de non-admission
<b>Taxe locale sur publicité</b>	COLMAR PUB	3 572,81	Liquidation judiciaire	3 572,81	
	INSTITUT STEFFAN	280,99	Poursuite sans effet	280,99	
	JFA CHAUFFAGE	893,80	Liquidation judiciaire	893,80	
	LE SELECT CLUB	674,25	Liquidation judiciaire	674,25	
<b>TOTAL</b>		<b>5 421,85</b>	(inférieur seuil poursuite)	<b>5 421,85</b>	
<b>Ecole de musique : Droits</b>	MOULIN DELPHINE	425,90	Carence	425,90	
<b>TOTAL</b>		<b>425,90</b>		<b>425,90</b>	
<b>Bibliothèques : non restitution de documents</b>	ALLAMIGEON CHRISTOPHE	254,35	Poursuite sans effet (inférieur seuil poursuite)	254,35	
	APATOUT FRANCINE	58,08	Poursuite sans effet (inférieur seuil poursuite)	58,08	
	BISHAJ FLORA	298,55	Demande de renseignement négative	298,55	
	BOUKHECHEM SABAH	45,67	Poursuite sans effet (inférieur seuil poursuite)	45,67	
	DIETSCH KEVIN	10,94	Poursuite sans effet (inférieur seuil poursuite)	10,94	
	ESCOT CLEMENTINE	10,93	Poursuite sans effet	10,93	
	GIVAUDAN CINDY	125,98	Poursuite sans effet (inférieur seuil poursuite)	125,98	
	HAFFNER MONIA	120,58	Poursuite sans effet (inférieur seuil poursuite)	120,58	
	HURST MEBARKIA NADIA	112,84	Poursuite sans effet	112,84	
	KAIZERLI KARIM	82,35	Poursuite sans effet	82,35	
	MATHIEU SANDRINE	361,75	Surendettement et effacement dette	361,75	
	OTTERMATTE LAETICIA	123,88	Poursuite sans effet	123,88	
	PIERREZ ANGELIQUE	589,71	Carence	589,71	
	REDELSPERGER SANDRA	233,76	Poursuite sans effet (inférieur seuil poursuite)	233,76	
	REITZ MARIE-JOSE	32,19	Poursuite sans effet (inférieur seuil poursuite)	32,19	
	RODRIGUEZ ELODIE	124,41	Surendettement et effacement dette	124,41	
	THOMANN AURELIE	337,64	Poursuite sans effet	337,64	
	VINCENZT CINDY	483,81	Poursuite sans effet (inférieur seuil poursuite)	483,81	
	WERNICKE JENNIFER	158,83	Poursuite sans effet (inférieur seuil poursuite)	158,83	
	ZIEGLER NICOLE	153,22	Surendettement et effacement dette	153,22	
<b>TOTAL</b>		<b>3 719,47</b>		<b>3 719,47</b>	
<b>Centre socio culturel Europe : participation aides aux temps libres</b>	CAF DU HAUT-RHIN	199,50	Poursuite sans effet (inférieur seuil poursuite)		Diligences insuffisantes
<b>TOTAL</b>		<b>199,50</b>			
<b>Rbt trop perçu cotisations URSSA</b>	POLE EMPLOI SERVICES	30,00	Poursuite sans effet (inférieur seuil)		Diligences insuffisantes
<b>TOTAL</b>		<b>30,00</b>			
<b>Grillen : location locaux</b>	BLOCK EKIP GROUPE	86,05	Poursuite sans effet (inférieur seuil poursuite)	86,05	
<b>TOTAL</b>		<b>86,05</b>		<b>86,05</b>	
<b>TVA 20%</b>		17,25		17,25	
<b>Occupation du domaine public Droits de place - droit de voirie (échafaudage, clôture, store)</b>	A3P SARL	102,08	Poursuite sans effet	102,08	
	BAR L'ENTRACTE	9,30	(inférieur au seuil poursuite)	9,30	
	BELLES CHAUSSURES FAVORIS	99,50	Poursuite sans effet		Diligences insuffisantes
	BIONAT CHAUSSURES	113,93	Liquidation judiciaire	113,93	
	BOUYGUES TELECOM	3,87	(inférieur au seuil poursuite)	3,87	
	CHEZ GUS	321,78	N'habite pas à l'adresse indiquée (demande de renseignement négative)	321,78	
	COLMAR PUB	45,15	Liquidation judiciaire	45,15	
	GERMAIN PATRICIA	0,02	Poursuite sans effet	0,02	
	JEHL YVAN	0,01	(inférieur au seuil poursuite)	0,01	
	L INSTITUT STEFFAN	17,08	Poursuite sans effet	17,08	
	LA CENTRALE DE FINANCEMENT	197,70	Clôture insuffisante actif sur RJ-LJ	197,70	
	LES PRO DU PIED	97,25	Liquidation judiciaire	97,25	
	LORBERT	0,55	(inférieur au seuil poursuite)	0,55	
	LUCKY TRAITEUR SARL	76,80	Liquidation judiciaire	76,80	
	MANN CEDRIC	0,40	(inférieur au seuil poursuite)	0,40	
	NO SIESTA	259,85	Liquidation judiciaire	259,85	
	PRO EQUIPEMENT	27,00	Liquidation judiciaire	27,00	
	SIMOUD ABDELGHANI	21,05	Poursuite sans effet	21,05	
	TESTO	9,00	Poursuite sans effet (inférieur seuil poursuite)	9,00	
	WILL S	123,75	Liquidation judiciaire	123,75	
<b>TOTAL</b>		<b>1 526,07</b>	(inférieur au seuil poursuite)	<b>1 426,57</b>	
<b>SRC : redevance d'occupation du Colmar Stadium</b>	ASSOC.SPORTS REUNIS COLMAR	14 497,66	Liquidation judiciaire	14 497,66	
	GIAMMARIA SCHRISTIAN	33,66	Poursuite sans effet	33,66	
<b>TOTAL</b>		<b>14 531,32</b>		<b>14 531,32</b>	

*u*

CREANCES IRRECOURVABLES PAR PRODUIT ET PAR DEBITEUR					
NATURE DE LA CREANCE	DEBITEUR	MONTANT DE LA CREANCE	MOTIF	Créances admises en non-valeur	Motif de non-admission
Loyers immeubles communaux	MILHEIRO ANACLETO RAPHAEL	4 838,48	Carence	4 838,48	
<b>TOTAL</b>		<b>4 838,48</b>		<b>4 838,48</b>	
Location de Parkings	CHEZ GUS SAHIN KENAN SOLOVIEUX VALERY	217,25 2,17 566,77	N'habite pas à l'adresse indiquée Poursuite sans effet Poursuite sans effet (demande de renseignement négative)	217,25 2,17 566,77	
<b>TOTAL</b>		<b>786,19</b>		<b>786,19</b>	
<b>TVA 20%</b>		<b>157,25</b>		<b>157,25</b>	
Application Droit des Sols	INSTITUT STEFFAN	74,49	Poursuite sans effet	74,49	
<b>TOTAL</b>		<b>74,49</b>		<b>74,49</b>	
Crèches - Garderie	CHEVILLARD PRESCILLA PIETREMONT AURELIE SALING RAPHAEL SOUALAH ABDELK	26,51 133,34 40,12 146,51	Poursuite sans effet Surendettement et effacement dette Poursuite sans effet Surendettement et effacement dette	26,51 133,34 40,12 146,51	
<b>TOTAL</b>		<b>346,48</b>		<b>346,48</b>	
Tourisme-Commerces Centre Ville	KELLER JESSE	990,00	Surendettement et effacement dette	990,00	
<b>TOTAL</b>		<b>990,00</b>		<b>990,00</b>	
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>32 975,80</b>		<b>32 646,80</b>	
<b>TOTAL T.V.A. 20 %</b>		<b>174,50</b>		<b>174,50</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>33 150,30</b>		<b>32 821,30</b>	

Q - .

CREANCES IRRECOURRABLES PAR PRODUIT ET PAR EXERCICE

NATURE DE LA RECETTE	2016 et antérieur	2017	2018	2019	2020	2021	Total par ligne
Taxe locale sur publicité extérieure	4 381,20	893,80		146,85			5 421,85
Ecole de musique : Droits d'Ecolage	425,90						425,90
Bibliothèques : non restitution de documents	1 027,97	1 016,91	222,22	585,30	867,07		3 719,47
Centre socio culturel Europe : participation aides aux temps libres	199,50						199,50
Rbt trop perçu cotisations URSSAF	30,00						30,00
Grillen : location locaux	86,05						86,05
TVA : 20 %	17,25						17,25
Occupation du domaine public	121,95	259,85	568,61	367,90	207,76		1 526,07
Droits de place - droit de voirie (échafaudage, clôture, store)							
SRC : redevance d'occupation du Colmar Stadium	14 497,66				33,66		14 531,32
Loyers immeubles communaux			3 327,51	1 510,97			4 838,48
Location parkings				566,75	219,44		786,19
TVA : 20 %				113,37	43,88		157,25
Application Droit des Sols						74,49	74,49
Crèches - garderies				163,16	183,32		346,48
Tourisme-commerces centre ville						990,00	990,00
<b>Total HT</b>	<b>20 770,23</b>	<b>2 170,56</b>	<b>4 118,34</b>	<b>3 340,93</b>	<b>1 511,25</b>	<b>1 064,49</b>	<b>32 975,80</b>
Total TVA 20 %	17,25			113,37	43,88		174,50
Total TVA 2,1 %							
<b>Sous-total budget principal</b>	<b>20 787,48</b>	<b>2 170,56</b>	<b>4 118,34</b>	<b>3 454,30</b>	<b>1 555,13</b>	<b>1 064,49</b>	<b>33 150,30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 787,48</b>	<b>2 170,56</b>	<b>4 118,34</b>	<b>3 454,30</b>	<b>1 555,13</b>	<b>1 064,49</b>	<b>33 150,30</b>

*Ce*

Nombre de présents : 42  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 7

**Point 7 Subventions à PREALIS au titre de la restauration scolaire et du périscolaire - année 2021.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE  
Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

## Point N° 7 SUBVENTIONS À PREALIS AU TITRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DU PÉRISCOLAIRE - ANNÉE 2021

RAPPORTEUR : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

L'intervention de la Ville de Colmar dans le domaine scolaire et périscolaire se manifeste par des aides financières à l'association Préalys, au titre de la restauration scolaire dans le cadre du contrat de concession de service public d'une part, et du périscolaire organisé par l'association d'autre part.

### 1-Participation au titre de la concession du service public de restauration scolaire :

Après concertation entre le concessionnaire et l'autorité concédante, et au regard du contexte économique et financier lié à la crise sanitaire, le montant de la participation pour l'année 2021 se monte à **465 000 €** soit une augmentation de 35 000 € par rapport aux exercices précédents.

L'augmentation de la compensation versée par la ville a été décidée au regard du déficit 2020 (13 987 €) lié à la baisse d'activité au printemps 2020 (fermeture des écoles et cantines), aux frais inhérents à l'ouverture d'un nouveau site de cantine, Le Bel'Air, en janvier 2020, et à une augmentation des charges de l'association.

Le résultat prévisionnel pour l'année 2021 est également en déficit à hauteur de 71 121€, l'association PREALIS ayant fait face à des dépenses supplémentaires (protocole sanitaire renforcé, ouverture d'un site provisoire de mars à juillet dans la salle des Catherinettes).

Compte tenu de ce qui précède, et des avances versées en janvier, avril, juin et octobre (393 750 €), le montant de la participation restant à verser à l'association PREALIS pour l'année 2021 au titre de la concession de service public de restauration scolaire est de **71 250 €**.

### 2-Subvention au titre de l'activité périscolaire de PREALIS

La Ville de Colmar soutient financièrement les activités périscolaires de l'association PREALIS. Il s'agit de l'accueil du matin et soir en maternelle et élémentaire. A noter que depuis septembre 2021, il s'agit d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) le soir pour les maternelles. PREALIS s'est ainsi mise en conformité avec la réglementation Jeunesse et sports.

L'exercice 2020 présente un résultat négatif de 20 740 €, en raison de la fermeture des écoles au printemps 2020. Pour 2021, le déficit est estimé à 18 622 €, l'association ayant vu ses charges augmenter dans le cadre de la mise en conformité réglementaire du périscolaire du soir en maternelle (affrètement de bus, recrutement de directeurs BPJEPS et BAFD par site de regroupement).

Compte tenu de ce qui précède, le montant de la subvention de fonctionnement au titre du périscolaire se monte à **209 300 €** soit une augmentation de 5 000 € par rapport aux exercices précédents.

Les avances versées en janvier et mars sont de 102 150 €, le montant du solde de la subvention à verser à l'association PREALIS pour l'année 2021 au titre de ses activités périscolaires est donc de 107 150 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Services à la Population du 9 novembre 2021,

Après avoir délibéré,

DECIDE

D'attribuer pour l'année 2021 :

- une compensation de 465 000 € au titre de la concession du service public de restauration scolaire,
- une subvention de 209 300 € au titre des activités périscolaires du matin et du soir en maternelles et élémentaires.

APPROUVE

Le versement à l'association PREALIS du solde de :

- 71 250 € au titre de la concession du service public de restauration scolaire,
- 107 150 € au titre du périscolaire du matin et du soir, en maternelles et élémentaires.



MAIRIE DE COLMAR  
DIRECTION DE L'EDUCATION DE L'ENFANCE ET DE  
LA JEUNESSE  
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2021

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021

CHARGE

Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

*Ce .*

Nombre de présents : 42  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 7

**Point 8 Attribution d'une aide financière au titre de la rentrée scolaire 2021-2022 .**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE  
Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

**Point N° 8 ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU TITRE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022**

RAPPORTEUR : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

La Ville de Colmar, afin d'aider les familles à faire face aux dépenses liées à la rentrée scolaire et de leur maintenir ainsi le pouvoir d'achat, a proposé l'attribution d'une aide financière aux familles colmariennes dont un enfant est entré en école élémentaire (CP) ou au collège (6<sup>ème</sup>) à la rentrée 2021. Cette action de la précédente majorité est reconduite.

Par délibération du 27 juin 2016, il a été décidé de fixer les montants et les modalités de versement de l'aide, à partir de la rentrée scolaire 2016-2017, comme suit :

- 75 € pour chaque enfant qui entre pour la première fois en école élémentaire (C.P.). A titre de mesure d'accompagnement du pouvoir d'achat, dans le cas où un autre enfant de la même famille est déjà en école élémentaire, la subvention est portée à 100 €, à la condition que la famille soit exonérée d'impôt sur le revenu,
- 100 € pour un enfant entrant pour la première fois au collège (6<sup>ème</sup>).

Depuis la rentrée 2019/2020, l'aide est conditionnée à la présence effective de l'élève le jour de la rentrée d'école. En cas d'absence de l'enfant, l'aide ne sera pas attribuée, sauf cas de force majeure qui sera précisé par la direction de l'école de l'enfant.

Au titre de l'année 2020, 95 125 € ont ainsi été versés aux familles colmariennes.

Il convient, dans le cadre de ce dispositif, d'attribuer la participation de la Ville aux foyers figurant sur la liste en annexe.

Le récapitulatif de l'intervention de la Ville pour la rentrée 2021-2022 se présente comme suit :



Intitulé	Familles bénéficiaires	Montant de l'intervention de la Ville
CP- Aide à 75 €	330	24 750 €
CP- Aide à 100 €	164	16 400 €
6 <sup>ème</sup> – Aide à 100 €	559	55 900 €
<b>Total</b>	<b>1053</b>	<b>97 050 €</b>

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Services à la Population du 9 novembre 2021,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et remplissant les conditions précisées ci-dessus
- d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Nom	Prénom	Montant Aide
FERAT	Quentin	100,00
HAFID	Amal	75,00
PAIN	Lara	100,00
VIAL	Louis	100,00
PEYREBERE	Louise	100,00
ALLAVERDIYEV	Vusal	100,00
ELBEL	Adèle	75,00
JEANVOINE	SAMUEL	75,00
FRANDJI	NATHAN	100,00
SITOVSKYI	Lucas	75,00
BROGGI	Anatole	100,00
BROGGI	Mathilde	100,00
DIDIER ERIALC	ELEHANA	75,00
SCHNEIDER	Asel	100,00
AMAND MATTHEISS	Lélian	100,00
GRECO	Lucie	100,00
SUTTER	Léo	100,00
VIEUXTEMPS	Svetlana Solveig	100,00
ZIMMER	Noam	100,00
LEONARD	Ana	100,00
LEONARD	Hugo	75,00
SCHMIDT	Lily-Rose	100,00
PIERROT PIN	Aliya	75,00
EKIN	Célia	100,00
COLIN	Bérénice	100,00
COLIN	Stan	75,00
DIRR	Eline	100,00
ARSLAN	Tuana	100,00
BOUTEMINE	Jewihra	100,00
NOGUELOU	Tanya	100,00
KRIZEK	Léa	100,00
KRIZEK	Louise	75,00
PELIN	Clara	75,00
MOUNIER	Léa	100,00
KAROLEWICZ	Louane	100,00
MADONNA	Marco	100,00
DE SOUSA CHAVES	Laura	100,00
RODRIGUEZ	Noah	75,00
MULLER	PHILIPPE	75,00
ZOLA MINGIELE	Henrique	100,00
KLEMENT	Noé	100,00
STROHL--EDDAOUI	Ryan	100,00
CHERNI	Wissem	100,00
CHERNI	Youssef	100,00
CREMONA	Sofiane	100,00
EZZAHI	Serine	100,00
ECKHOUT	Zoé	100,00
MOUSSAFIR	Zena	100,00

G.

GRARI	Hamza	100,00
MUSTAFI	Zafir	100,00
OURACI	Assil	100,00
LIEBENGUTH BELABED	Nicolas	100,00
CELARIER	Lilou	75,00
VELSCHER	Amaury	100,00
HAZEMANN	Alice	75,00
SOUPRAMANIEN--BALERO	Nathan	100,00
HERBERT	Antonin	100,00
HERBERT	Yoann	100,00
GRUHN	Paul	100,00
WOLFF	Tya	100,00
FLORENTZ BALKI	Ilyes	75,00
LEMAIRE	Jade	100,00
TONNOT	Samuel	100,00
MISBACH	Elise	100,00
BEGUE	Emmie	100,00
DRINI	Médina	75,00
MAGNOLIA	Emma	100,00
KELLER	Ethan	75,00
GRAFF	Louise	75,00
DESNOUVAUX	Anna	100,00
BIRKEL	Arthur	100,00
TROETSCHLER	Léandre	75,00
PFLIMLIN	Baptiste	75,00
FISICHELLA	Rim	100,00
GRAEHLING	Louane	100,00
GRAEHLING	Tim	75,00
BIERLING	Jacques	100,00
DOURLEN	Kenny	75,00
SAVIC	Hugo	100,00
DABO	Amadou Kola	100,00
VIOLETTE	LIAM	75,00
CHARPENTIER-GUBBIOTTI	Clément	100,00
NUSSBAUM	Gaétan	100,00
NUSSBAUM	LUCY	75,00
M'DOGO	Ayman	100,00
GAUTHIER D'AUNOUS	Timothée	100,00
GAROFALO CUNIAL	Adam	75,00
DJOUHADA	Djibril	75,00
HINSCHBERGER	Isaure	100,00
BOURG	Colombe	100,00
FALJI	Younes	75,00
KLEIN PICHAULT	Lise	100,00
CHOLLAT	ALICE	75,00
SAQUI	Wiaam	100,00
LALLEMAND ZUBINSKI	Cyprian	100,00
GAFNER	Estella	100,00
ADELLE	Leonie	100,00
ADELLE	Noham	100,00
DE OLIVEIRA LEOTE	Tom	100,00

GUEYE	Diama	100,00
DE BOISSET	Louise	75,00
OUFARY	Anouar	75,00
DEMANGEAT BRAU	Loan	75,00
ROCHDI	Lina	75,00
CHERIF	Mohamed	100,00
WETTERER	Mathis	75,00
SLIMANI	ANAIS	75,00
VELOU	Djeiden	75,00
BERGE	Eden	75,00
CHERCHARI	Abbygaëlle	100,00
ANDRE NGUNZA	Davidson	100,00
R'MOUQUE	Hedi	100,00
EL FILALI	Marwa	100,00
LEROY	Léonard	75,00
ALLA	Maryam	75,00
ZERIZER	Maya	100,00
HERNANDEZ MURGIA	LAURIANE	100,00
ACHIRAFFI	Jaydan	100,00
MARTIN	Sophia-Mathilde	75,00
LAURENCE	Saadjany	100,00
HIRACHI PEREIRA NABAIS	Alexandre	100,00
GUTHMANN-DUHAMEL	SACHA	75,00
ESTERMANN	Amelie	75,00
BOETSCH	Arthur	75,00
BOETSCH	Edouard	100,00
REVERCHON	MATHYS	100,00
BOUZAGUI	Lina	100,00
DE ABREU MACHADO	Miklos	100,00
MACHADO	Mayara	75,00
SOLTANI	Ethan	100,00
AGIRBAS	Tarik	100,00
ADJE	Carssielle	100,00
BERNARD	Hugo	75,00
CHASSARD	Rose	100,00
SCHINDELE	Arsène	75,00
PELLEGRINI	Mathis	100,00
MIRAIL	Plume	75,00
WAGNER	Shaelynn	100,00
ARIZMENDI	Alexis	100,00
MAELAIN	Inès	100,00
HODONOU	Léna	100,00
PFRIMMER	Lise	75,00
GAZIZA	FARES	100,00
TOISON	AXEL	100,00
TOISON	Annabelle	75,00
NADJIM-BALZANO	Samuel	75,00
KEIGLER	HUGO	100,00
HERZOG CANGEMI	Lorenzo	75,00
GENCER	Fatih	100,00
REISACHER-KAYSER	Léo	100,00

MEYER	Julia	100,00
TURAN	Abdullah	100,00
GASPAR	Yoan	100,00
BRAL	SALOME	100,00
DI LEGAMI	Luciano	100,00
GREWIS	KEYLA	75,00
FAURE	Loukas	75,00
OULKADI EL IDRISSI	Soufiane	100,00
BOSSHARTH	Ghadir	100,00
THEVENIN--METZGER	Aymé	100,00
GAZAL	Robin	75,00
BADR	Hajar	100,00
HAMONIC	Elise	100,00
HEYBERGER--MONOT	Eloïse	100,00
BALYS	Louise	100,00
EL KHEDIM	Khadija	75,00
LAAFOU	Adnane	100,00
LAAFOU	Hajar	75,00
LAAFOU	Kaouthar	75,00
NASIRI	Nour	100,00
BARADEL	Fatine	100,00
MARTIN	Louise	75,00
WECK	Maéva	100,00
RITTIMANN SPEHNER	Zian	75,00
MONNIN	Gabriel	100,00
STAEBLER	ROMAN	100,00
REGNIER	Deva	75,00
PETIT	Raphael	75,00
OUSMOUH	Aya	75,00
SCHMITT	Merlin	100,00
BOUCHENITFA	Ranim	100,00
LUBOKOLO SAMBA	Kemi	100,00
TAMENNAITE	Sami	100,00
AKASHA	Lageen	100,00
RAMAJ	Deart	100,00
BOUTAHRI	Mohamed-Amine	100,00
NAGHOUCHE	Maïssa	100,00
SAMOILA	David	100,00
ZINAOUI	Mohammed Amin	100,00
GUESSAR	Amira	75,00
BOUSSELHAM	Zaineb	100,00
ABDERRAZAK-GIL	Adam	75,00
KUDIMANA	Jean-Filipe	100,00
MULLER	Ruben	100,00
KAVAK	Kenan Efe	100,00
VINGATARAMIN	HYLIAN	100,00
PLORI	Enes	75,00
DÖNMEZ	Tuana-Elisa	75,00
BELOUD	MOSTAFA	100,00
RADI	Rayan	100,00
COLOMINA	Louise	75,00

G

COLOMINA	Margot	100,00
DELICE	ESMA	75,00
ENNAJI	Rayan	100,00
ENNAJI	AYOUB	75,00
GOSSARD	Emma	100,00
BOUCHOUIT	Amine	100,00
THALASSE	Eline	100,00
MAGASSA	Hawa	100,00
MAGASSA	Adama	100,00
BELLE BELLE	Caleb	100,00
BENHALLA	Fahd	100,00
CÉSAR	Jackson	100,00
CÉSAR	Ketty-Joyce	100,00
CAES	Mylia	75,00
OUTAMGHART	Hafsaâ	100,00
EL HAMZAOUI	Smain	100,00
CAKIR	Semih	75,00
TASDEMIR	Okan	100,00
ÖZCAN	Néva	100,00
KARAKISLA	Eray	100,00
SOULI	Emna	100,00
OGUR	Almina	100,00
OGUR	Selim Yagiz	75,00
JERBI	Telid	100,00
AOUAK	Najwa	100,00
MOUTAI	Nassim	100,00
SEBAA	Marwa	100,00
SEBAA	Mohamed	100,00
SCHWARTZ	Quentin	100,00
DIBLING	LOUKA	100,00
AÏSSOU	Mohammed	100,00
OUSSENI BAMANA	Maïssa	100,00
ABDOU BACAR	Houssam-Eddine	100,00
KALAÇ	Mina	75,00
REITTER	Rita	75,00
BASER	Semih	75,00
SOUALAH	Nezim	100,00
SOUALAH	Mehdi	100,00
KARAMESE	Enes	75,00
GOULOUZELLE	Emiliano	100,00
CHEROUEL	Wassim	100,00
BACHA	Rayan	75,00
SOMMER	Ashley	100,00
MERCAN	Mustafa	75,00
MERCAN	Selim	100,00
HILDWEIN	Léonie	100,00
SERIN	Selim	75,00
NEDJAR	Younes	100,00
HEYMANN	NOE	100,00
DA SILVA	Noah	100,00
AYDIN	Azad	100,00

HOARAU	Noa	100,00
FERREIRA	Amélie	75,00
DONATH	Nassim	100,00
AMRAOUI	Habib	100,00
SAMAT	Chahd	75,00
VAUTRIN	Yann	75,00
KAROUI	Lina	75,00
JENN	Corentin	75,00
MASSON CAPITANI	Lhéanna	75,00
DE OLIVEIRA CRUZ	Alessio	75,00
LEVAL	Adam	100,00
TEKIN	Yasin	100,00
DAHNOUCHE	Dounia	100,00
DAHNOUCHE	Dalia	100,00
SCHMITT HAEFELE	Luca	100,00
BATUSHAJ	Arian	100,00
BERISHA	Anisa	75,00
RIETTE	Marion	100,00
BOHN	Senna	100,00
HAJRUSI	Yassine	100,00
GLAVANOV	Mirko	100,00
HAGER	Pauline	100,00
SASAKI	Lynn	100,00
MERAND	Foucauld	75,00
GUICHAOUA	ANNABELLE	100,00
BOUCHER	ROMAIN	100,00
BOUCHER	Emilie	75,00
DURIEUX	Prune	100,00
FLISSI	Naël	75,00
DOLLO BEAUFILS	Martin	100,00
DUDAK	ZEYNEP	100,00
KEMRES	Hejar	100,00
MAURICE	Marilou	100,00
WURTZ	Salomé-Einhoa	100,00
YAPRAK	Irem-Nur	75,00
CHEBBAH	Lylia	75,00
ALLKHADDAR	Ilian	100,00
NAGHMOUCHI	Rana	100,00
ANCEL BETTELE	Eva	100,00
BOUAHMAR	Célia	75,00
STALTER--DOS SANTOS	Emma	100,00
REHMAN	Shawaiz	100,00
DAHMANI	Eddine	75,00
FELLETTI ROMANO	Maria	75,00
JIN	Virgile	100,00
DUR GROSSIORD	Samuel	100,00
GARGOURI	Yassin	100,00
SPRATLEY	Adéline	100,00
HALILOVIC	Romano	100,00
SERIN	Paolina	100,00
LEMOINE	Louis	100,00

G

LEMOINE	Sacha	75,00
KARADAVUT	Alya	100,00
HAMIMED	Chaïma	100,00
AMRI	ILYESS	100,00
RUNACHER	Maxime	100,00
UYUR	Leyla	100,00
REINHARDT	MICHEL	100,00
REINHARDT	DINKY	75,00
DE CARVALHO	Ewan	100,00
ANTONELLI	MARTINA	100,00
MSTOEVA	Lana	100,00
LIBERGE	Victoria	75,00
VERDUZZO-KRAEMER	Lucas	100,00
PAPA ALI	Akram	100,00
TIKRADE	Zakaria	100,00
QUENTIN	Andgel	75,00
RAFFNER	Quentin	100,00
ALEMANN	Bastien	75,00
MAURER	Benjamin	75,00
LOUNNAS	Edouard	75,00
BODEIN	Célia	100,00
BERTOT	Nathan	75,00
JERIDI	Issra	100,00
DALLI	Matteo	75,00
KIEGER BOEHRER	Anna	75,00
BECKER	Alain	100,00
KHELIFI	Rym	100,00
ROTH	Elodie	100,00
LAOUAR	Meissa	100,00
COSTE	Noha	100,00
PAPAI	Adam	75,00
HARRAD	Ziyad	100,00
FRIZ	Noé	100,00
FRIZ	Raphaël	75,00
STEY	MIA	100,00
MONNIER	Manon	100,00
SAMAH	Dounia	100,00
MEYER	Pauline	75,00
BOUDENINE	Narjiss	100,00
GONZALEZ	Eléa	100,00
EVCEN	Emir	100,00
PAUTOT	Marius	75,00
MEYER	Louna	100,00
HERZOG	Mila-Mey	100,00
LEO	Jonathan	100,00
ELLONEN	Lily	75,00
SEGHERI	Sami	100,00
LUDWIG	Adrien	100,00
GHENIOU	NASSIM	75,00
WIEBE	Jonathan	100,00
HEMIMED	Kenza	75,00



HEMIMED	Ihsen	100,00
SILVESTRE	Pauline	75,00
SILVESTRE	Robin	75,00
BARHOUMI	Rayan	100,00
MENAGE	Kimora	100,00
BURGER	Marcus	100,00
AOUADI GHOZLANI	Youssef	100,00
ANTOINE	Océane	100,00
LASY	Yoan	100,00
KILIC	Enis	100,00
YILDIRIM	Selim	75,00
SIMON	Lyam	100,00
ESCANDE	Luna	100,00
LACOMBLE	Noham	100,00
ZWINGELSTEIN	Léo	75,00
LERMURIER	Alan	75,00
JUNG	Quentin	100,00
BODEIN	Florian	75,00
BRETON	AMBRE	75,00
FLOTTÉ	Octavien	100,00
UHMANN	Margot	100,00
LÖRCH	Nikita-Ion	100,00
ESSAYI	Noham	75,00
GHAZOUALI	Kenza	75,00
WALGENWITZ	Romane	100,00
BERNARD	Evan	100,00
ARLEN	Héloïse	75,00
BEUVANT--EMMA	LILIANA	100,00
FRENO-KISS	Gaspard	100,00
BOUABID	Wassim	100,00
KUENTZLER	BEVERLY	100,00
WAGNER	KIMBERLY	100,00
DALLI	Emma	75,00
BENHAMZA	Chaïma	100,00
PHILIPP	Charlie	100,00
GUICHARD	Pierre	100,00
BURGER	Raphaël	75,00
ISIK	Mirsat	100,00
BOZTEPE	Ayaz	75,00
DAUVILLIE	ETHANN	100,00
HAIL	Lina	100,00
HAIL	Adam	100,00
EKINCI	Kutluk-Bilgehan	100,00
BOUDJAOUI	Amjed	75,00
KAISER VON DER BRUGGEN	Léonard	100,00
DEMIR	Ömer Asaf	75,00
HAETTY	Louison	100,00
FLUCK	Clara	75,00
LECREUX	Léonie	100,00
SPAHIC	Ilda	100,00
NEOCEL	SOAN	100,00

Gt

OLGUN	Ali	100,00
ILTIS	Eléonore	100,00
ALVAREZ	Luna	75,00
COUILLIARD	Soukaïna	100,00
ALVIANI	Meryem	100,00
VON ROHLAND	Anastasia	75,00
BLUM STAUB	Maxine	75,00
TUYSUZ	Yigit	75,00
SIMMONS	Dimitri	100,00
EL RAMOUZ	Ilyas	100,00
GUEDES	ALYCIA	75,00
DITTLY	Jean	100,00
HAEFFELIN	Emma	75,00
TAIEM	Bitoul	100,00
TAIEM	Raghad	75,00
LATEA	Lea	100,00
MORISSEAU	Mia	75,00
PARVANI	Emad	100,00
MATTER SCHUBNEL	Luna	100,00
SIESO	Mila	100,00
PAUKALE	Shadaya	100,00
TOUBRA	Asmahane	100,00
SCHAEFFER	Margot	75,00
BOUKHANA	Rawane	75,00
GIERTLER	EDEN	75,00
MULLER	Sacha	100,00
MGUIL	Rayan	100,00
TAVUS	Bedirhan	75,00
OZMADEN	Avni Ethem	100,00
FREYMUTH	Héloïse	100,00
FREYMUTH	Timothée	75,00
MARBACH	Mégane	75,00
WAGNER	Corentin	100,00
SCHMITT	Timeo	75,00
SCHUMACHER	Martin	100,00
JUDITH	Siobhane	100,00
QUINTLE	ARTHUR	75,00
FALCONE--THOMAS	Fausto	100,00
FALCONE THOMAS	Ennio	100,00
BÜYÜKUYSAL	Mustafa	75,00
RAMI	Tiziana	100,00
DUTROU	Alexis	100,00
KUZU	Erva	75,00
YASAROGLU	Isa	75,00
KAYNAR	Mirsad-Ali	100,00
MARTINEZ	Julie	100,00
BRINGY	Maxime	100,00
BOULMAIZ	Sabrina	100,00
RAZKI	HAMZA	100,00
WALDER	Jade	75,00
CISSE	Moussa	75,00

60

LANG--MARIMOUTOU	Lyne	100,00
BOUBGHAL	Sofiene	100,00
CHERNI	Rayan	100,00
CHEBBAH	Yannis	100,00
MEYER	Julie	100,00
PARLAK	Ali	100,00
ACHAICHI	Wassim	75,00
DURAN	Sarah	100,00
HADEY	Coralie	100,00
GÜLCAN	Mehmet	100,00
RONNER	Maya	100,00
KHIARI	Ilyes	100,00
EDWIGE	Samuel	100,00
BOUCHAIR	Mehdi	100,00
GURES	Mia	75,00
RICLET	EVA	100,00
CHENOUKI	Ahmed	100,00
CHENOUKI	Younes	100,00
BUREK	Erna	100,00
ZAEPFFER	JULES	75,00
REBAOUI	Amira-Ines	100,00
BOUDEBOUZ	Yanis	100,00
GOLLY	Romane	75,00
BOUDEBOUZ	Aïssa	75,00
BINNER	Séléna	100,00
BARRY	Saidou	100,00
BINGOL	Melda	100,00
KARAKISLA	Sémih	100,00
KARAKISLA	Sinem	100,00
CHIRALIEV	Miri	75,00
DJEBLI	Nawel	100,00
DIDI	Stanéla	100,00
BARABANT	Eloïse	100,00
MEMIC	Tarik	75,00
EL HALLANI	Soujoude	75,00
SONNTAG	Ethan	100,00
GHOUATI	Mohamed	100,00
KEMMOUCHE	Nayla	100,00
MEGUELLATI	Zacharie	100,00
SONDER	Brittany	100,00
LATIFI	Tuana	100,00
MOMBONG	Hermeille	75,00
ROSSET	TONI	100,00
SUNBUL	Maya	100,00
HAMIDOU	JANNAT	75,00
SELMAN	Amir Yasser	75,00
EL OUALI	Alya	75,00
RAOUF	Salma	100,00
OULED KHALIFA	Youssef	75,00
TURKSEVER	Eda	100,00
NEMOUCHI	Sophia	100,00

At

CHOUGUI	Alin	100,00
CHOUGUI	Rofran	100,00
LUTA	Dion	100,00
BOUCHY	Adam	100,00
BOUCHY	Zakaria	100,00
BAHLAWI	Roniya	75,00
TOUSSAINT	Vahé	75,00
DEMIRKAYA	Omer	75,00
HADDADOU	Maria	100,00
GÛLCAN	Betül	100,00
GAPP	Louissette	100,00
KAYNAR	Melike	100,00
DAG	Ilyas	75,00
DAG	Elif	75,00
DAG	Mikail	100,00
LAMBERT	Alice	100,00
BECHLER	Evan	100,00
MALHOMME	Jules	100,00
KESSOUR	Anissia	100,00
DEVIT CORRADO	EMY	75,00
PICOT	Léo	100,00
FISCHER	Maëlys	100,00
UGUR	Assia	100,00
CICHECKI	Gaspard	100,00
ABREU FARIA	Matilde	100,00
BOUTAHRI	Inès	100,00
BOURBLANC	Sasha	100,00
BAYALA	Thibaut	75,00
DELY	Jeanne	75,00
ZIEGLER	Ewan	100,00
PITRUZZELLA	Naïa	100,00
SENNI	Fadwa	100,00
KHENIFAR	Marwan	100,00
ZABDI	Haroun	75,00
MANSOURI--GODINHO	Silya	100,00
MKOYAN	Sarah	100,00
NAMOYAN	Mane	100,00
RUFI	Luciana	100,00
RUFI DAVID NEVES	Lana	75,00
CAROTO	Ruben	100,00
NUNES	Lena	100,00
TSVETANOV	Nikola	100,00
ILIC	Maksim	75,00
MILOJKOVIC	Danilo	100,00
GIDEMANN KLEINHENY	Bryanna	100,00
MUNIER	HUGO	75,00
ROQUES	Océane	100,00
LAURENT	Walid	100,00
SELTZUNG	ARTHUR	100,00
RANC	Sacha	100,00
MARSCHALL	Noeline	100,00

FERNANDES DO AMARAL	Leandro	100,00
DIETERICH	Kayla	75,00
SANTALLA	Nicole	100,00
ROMAIN--ENZ	Maëlyss	100,00
KILIÇLI	Ela	100,00
MOUSQUET	Lucie	100,00
ALVES DA SILVA	Mattéo	100,00
YILMAZ	ZEYNEP-SUDE	100,00
LECOMPTE	LENA	75,00
CLOCHEY	Gabin	100,00
MICHELIN	Léona	75,00
GUIRA	Dalia	100,00
NERI	LISA	75,00
HEBINGER	AXELLE	75,00
BODEIN RIETH	Sévane	75,00
RIETH	Guillaume	100,00
BODEIN	Aaron	75,00
OLIVEIRA	Léandro	75,00
ZAIBET	Amine	100,00
TRICO	MAI-LY	75,00
GOKGUL	Sena	100,00
BODEIN	Sylvain	100,00
FURLANO	Eloïse	75,00
OZCAN	Irem	100,00
OZCAN	Eslem-Sara	75,00
DELLENBACH	Léa	100,00
LAVENTIN	BENJAMIN	100,00
RIMI	Rayan	75,00
YUCEL	Neslihan	100,00
YUCEL	Muhammed-Ali	75,00
GOMES	TANIA	100,00
PACHART	Manon	100,00
DUPRÉ	Yliana	100,00
DUPRE	Elina	75,00
GALATI	LINA	75,00
GEIGER	CLAIRE	100,00
MEHDI	Adam	100,00
NAGHRACHI	Mehdi	75,00
NAGHRACHI	Marwa	100,00
VITAM	Roman	100,00
KHENIFAR	Ayham	75,00
WINTERSTEIN-COLOTTÉ	ISAAC	100,00
OBERLIN	Alycia	75,00
DE JONG--CHAZOULE	Maria	100,00
MAADI	Kamel	100,00
MAADI	Neyla	100,00
KARATAS	Saliha	75,00
NAGHOUCHE--PALESE	Nadir	100,00
LALLEMAND - SCHILLER	LEO	75,00
GUTH	Isia	75,00
ANSEL	Louis	100,00

A -

CRON	Raphaël	75,00
TINIK	Kuzey	100,00
BALTENWECK	Loris	75,00
BOUZEMI	YOUNES	100,00
WIDMER	Gwenaël	100,00
ABBE	Edouard	75,00
DAVID	Gabin	100,00
FREYERMUTH	Aloys	100,00
ISAERT	ELEONORE	75,00
LEY	Antoine	100,00
WILHELM	Léana	100,00
YANAR	Sudem	100,00
ABRANTES	Lyna	75,00
ARMBRUSTER-NEGUL	Charlyne	100,00
VOGELEISEN	Inès	100,00
GENEVE	Giuliana	100,00
KUCHEL	Zoé	100,00
CIFTCI	Miray	75,00
BERSCHY	Lou	75,00
SICK	Rose	100,00
ADAM	Léo	100,00
GRAEHLING	Juliano	75,00
MARCK	Elouan	100,00
FERREIRA	Sarah	75,00
TADJER	Inès	100,00
AGODOR	Alicia	100,00
VONE BONSIRMIN	Antoine	75,00
MECHE	CLARA	75,00
KOCA	Rumeysa	75,00
ERGELIN KLEIN	Mia	75,00
MERKLEN	Margaux	100,00
ARSLAN	Eren	100,00
SPERISSEN SINGHARAT	Lana	100,00
KUHN	Matthieu	75,00
HERZ	Charlotte	100,00
WALTHER	Louis	75,00
LOUNI	Neyla	75,00
CHRISTOPHE	Valentine	100,00
GALLOIS	Ninon	100,00
GABUS	Jeanne	100,00
MILLART	Titouan	100,00
FRICK	Michaël	75,00
MEYER	Léna	100,00
PERONNIN	Félix	100,00
GIRARD	Estebana	75,00
PRATT	Isée	75,00
JAILLETTE	Gabriel	75,00
CAMU DOUCET	TIMEO	75,00
SCHROEDER	Albéric	100,00
KAMM	Yanis	100,00
SCHMIT	Sixtine	75,00

NOMBRET	Mazarine	75,00
TUNCEL	EYMEN	100,00
TEKIN	Eva	75,00
TEKIN	Téoman	100,00
CHIHEB	Marwa	100,00
NIKIEV	Soumaya	100,00
GIOVANNACCI	Arthur	75,00
BOUDARRAJA	Nourimene	100,00
SPENLE	Justin	75,00
KAYNAR	Kutay	75,00
IANNI	Apolline	100,00
ROPERS	Emilie	100,00
TOUDJI	Rania	100,00
SCHICKE	Arthur	100,00
DOLLÉ	ézio	75,00
MENGUY	Maëly	100,00
PETIT	Syriane	100,00
CHARRETEUR	Maël	100,00
SCHAEFER	Cyrielle	100,00
OUERGI	Mehdi	100,00
ABDOUL	Karim	100,00
RENAUD HABERSTZER	Hugo	100,00
SAHIN	Belinay	100,00
BARBERON	Océane	100,00
MAALEM	Meïssa	100,00
NOUCER	Nassim	75,00
MAHBOUB	Inès	100,00
SDIRI	Waël	100,00
MALOUK	Assiya	100,00
BIEWALD	Killian	100,00
ALTUNTAS	Zeynep	100,00
HEHN	Marina	75,00
MARCHAL	Cyrielle	100,00
OTMANI	Adam	75,00
MOUNENI	Neila	75,00
HECKLE	Izzy	75,00
CARDOSO NUNES	Mathéo	100,00
LODO	Noah	100,00
DHOUIB	LINDA	100,00
GOETZ	LYA	75,00
ABIDI	Khadija	100,00
DAALECH	Kaïs	100,00
BELKHIRI	Mikaël	100,00
TASSART	Quentin	100,00
BOULIVAN	Paul Alexandre	100,00
HOUNI	Leyna	100,00
HOUNI	Inès	75,00
HUSSER	Phybie	100,00
MARTIN	Gabriel	75,00
BUJALA	Wiktor	100,00
SLASSI	Imran	100,00

G

BRUNO--KOHSER	Paul	100,00
TALI	SALMA	100,00
LIHYA	Neila	100,00
AKDAG	Melissa	100,00
CHAIB GRAELHING	Shaynise	75,00
BREYSSE	Soan	75,00
AYOUB	Alae	75,00
AYOUB	Lokmane	75,00
MUJKIC	Meryem	75,00
DA SILVA	Julie	75,00
AARGANE	Ilyes	100,00
SICK	Joris	100,00
KOUSSA	Manaim-Rym	100,00
KEAT	ELYAS	100,00
ONAR	AMIR	100,00
DURINGER	Lyse	100,00
EL JAUJAT	Adam	100,00
YAGCI	Eymen	100,00
BOUGARBA	Hamza	100,00
GRETHEN	Clémence	75,00
URUSHIHARA	Momoka	100,00
THEOPHILE	Lisa	100,00
ECKERT	Elsa	100,00
LECOMTE	Elyse	100,00
DESCARSIN	Gaetan	100,00
PORTMANN	Valentine	75,00
CARLIER--SORIANO	Alexandre	100,00
CHIPPONI	Athenais	100,00
MANSOT	Eloise	100,00
GHENIOU	Liam	100,00
FERHAD	Djessym	75,00
PROSPA	Ethan	100,00
ROQUEJEOFFRE	Camille	100,00
COTLEUR	Emma	100,00
WIJNGAARDS	Carel	100,00
FEILE	Amalia	75,00
DUMONT	Romane	100,00
ROUGEOT	Baptiste	100,00
DUMONT	Emma	100,00
BEAUVOIS	Baptiste	75,00
XIA	Hugo	100,00
LESSER	Bastien	100,00
KIZU MAKENGO	Kenaya	75,00
MHADHEB	Wassim	100,00
KETTERER	Antonin	75,00
WEBER	Rose	100,00
FERMAUD	Jade	100,00
PEUBLE	Léo	100,00
CHAUMONT	Damien	75,00
LAMOUCHE	Alvyn	100,00
MEYER	Geoffrey	100,00

Ca

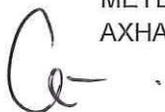
ROCHER HAAS	Laurina	100,00
RAMEAU	Christêlà	75,00
BODEIN	Magalie	100,00
KOPP	William	100,00
MERTZ	Cloé	100,00
MERTZ	Mathias	100,00
MERTZ	Maxence	100,00
MUZINGI KAMASAKI	KELYA-HELENA	100,00
TRAUSCHEID - - AMBROSI	Léna	100,00
BAPTISTE	Nina	100,00
MZE BOINA	Miyad	100,00
ROUGON	Noémie	100,00
SONNTAG--LAURET	Lola	100,00
CHOUITTEUR	Zaïm	100,00
CHOUITTEUR	Samy	75,00
EDDAM	Jahid	100,00
BONNETIER	Thymaë	75,00
YALÇIN	Beyza	100,00
MULLER GRAEHLING	Kézia	75,00
LECLERC	Meddy	100,00
ELHAKNI	Ayoub	100,00
CARON	Anis	100,00
DEGOUT SONNTAG	Lohan	100,00
KOLOKILAGI KAIVAVAU	Juliana	75,00
DJEBLI	Tedj-Eddine	75,00
KIRY	Baptiste	100,00
EGLIN	Justine	100,00
SIMON-JEAN	Gabriel	100,00
ALIZARD	Erwan	75,00
KERN	Clément	100,00
ESCOT	Gauthier	75,00
STRABBING	Cayden	100,00
BIECHLIN	Charline	75,00
ROMINGER	Arthur	75,00
STRITTMATTER	Erwann	100,00
TOURE	Mahawa	100,00
VANGEE	Ghislano	75,00
KAYSER	Elio	75,00
KAYSER	Leia	100,00
RIGUEUR	SHIRLEY	100,00
DIMA MARENGO	Orjensa	75,00
TOLINGA	GEORGE	75,00
LAMBRE ADRIEN	Luthessya	75,00
PIERRE	Shalynie	100,00
MILOUD	Maïssa	100,00
MANSORI	Fresha	100,00
BOETSCH	CHANEL	100,00
SULA	Jeton	75,00
GEVORGYAN	Alina	100,00
APATOUT	Jayden	75,00
APATOUT-FISTON	Anna	100,00



BEGANOVIC	Melina	100,00
AMRI	Bissen	75,00
ALIJA	Arela	100,00
DIALLO	Djouhaïratou	100,00
GRACA	Dion	100,00
OGIERIAKHI	EMMANUEL	100,00
NAJI MOHAMMED	Modicir	100,00
NGAM	Mathis	75,00
KEGIROV	YOUSOUF	75,00
KEGIROVA	AMIRA	75,00
MAYAMONUSUA	Angie	100,00
KHURRAM	Muhammad abubakker	100,00
BACO	Aïdan	100,00
FETAHU	Amar	75,00
BIN SULTAN	Sakif	100,00
ÇARDACU	Matilda	100,00
TAIEM	Reem	100,00
CHETOUTA	Mahjouba	75,00
ZEINAL ABIDEEN (ZEIN ALABDIN)	Mohammad	75,00
ERDEMIR	Eray	75,00
KADRIJA	Xhemal	100,00
KADRIJA	Joy	100,00
BENYOUNES	Khaled	100,00
ABDELLAH OMAR	Sofiane	100,00
ETTWILLER	Noam	100,00
HIEBER	Antoine	75,00
REXHEPI	Eris	100,00
PIERRE	Madisson	75,00
GUESMI	Kamyl	100,00
DE MASSIA	Marie Mélite	100,00
YILDIZ	Yunuscan	75,00
BENHASSINE	Ayoub	100,00
BOVAR	Basile	100,00
GILLARDEAUX WAILLE	Gabriel	75,00
BEN MANSOUR	Sarah	100,00
SCHERB AUBIN	Mélusine	75,00
MAMBADI	Himida	75,00
DASSONVILLE	Albin	100,00
HODZIC	Selma	100,00
HODZIC	Sara	100,00
DEMOISSON	Cloé	100,00
JUTTET	AGNES	75,00
PHILIPP	MATHIAS	75,00
LE BEC	Baptiste	100,00
ANDREMONT	Shaynis	75,00
AHAMED	Nourana	100,00
ZIND	Dario	100,00
ADELSON	Léa	100,00
LARHIARI	Nour	100,00
MERHAWI	Semhar	100,00



RABAH	Khadija	100,00
SI MOHAMMED	Mohammed	100,00
MEYER	Mathéo	100,00
TARAUDE	Charlotte	75,00
TAILON	Abel	100,00
BILON	Adan	100,00
BILON	Tya	75,00
AHMAMAD	Rania	100,00
GHAOUES	Yasmina	100,00
SHEVCHENKO	Anastassia	75,00
BOUTI	Yazid	100,00
BEN SACI	Aya	100,00
CHADLI	Ayman	75,00
BARO	Nizam	100,00
BRAHIM	Ayett	100,00
COLOTTE	Alzarro	100,00
SEJDIC	Silvia	75,00
COURAGEUX	Lou	100,00
ALKHIR	Solomon	100,00
NZABAKURANA	Joëlle	100,00
ORBEGOZO	Cassy	100,00
JEMILI	Mohamed Haroun	100,00
MADI BACO	Hilma	100,00
MUSTAFA	Jasmina	100,00
ANJAIA	Mohammad	100,00
ANTONI	NOAH	100,00
DEMO	Krisildo	75,00
MULLER EHRHART	Antonin	75,00
DUARTE LOPES	VALENTIN	100,00
DUARTE LOPES	PATRICK	100,00
MACQUART PLAIT	Manon	100,00
OULED MABROUK	Ilyes	75,00
RAMADANOVIC	Yusuf	75,00
ISMAILOVA	Samira	100,00
BODEIN--HESSLE	Floryne	100,00
YKEALO TEKLEMARIAM	SIERAEL	75,00
GOLAY	Gustave	100,00
MANEVY	Jérémy	100,00
ALI DIMASSI	MALIKA	100,00
RASOOLI	Samir	100,00
HARROUNI	Islem	100,00
LANDOLT	Mélissa	100,00
KAZAZ	Erdin	100,00
KAZAZ	Edina	75,00
MEGHOZZI	Yara	100,00
MEGHOZZI	Youssra	100,00
NOUJAID	Hajar	75,00
TEMAURI PITRUZZELLA	Sasha	75,00
REHAN	Shames	100,00
MEYER	Enzo	100,00
AXHAMI	Lorent	100,00



NADIR	Myriam	100,00
KARIMOV	Emin	75,00
AZIMI	Yusuf	100,00
AZIMI	Yusra	100,00
BODEIN	Carmen	75,00
OBERLIN	Célio	100,00
BALLY--PLISSON	Marion	100,00
KILICASLAN	Lamia	100,00
KILICASLAN	Asya	100,00
BERTAL	Siham	100,00
LE GUILLOU	LOIS	100,00
AL HADI	Aicha	75,00
WILSON	Kévin	75,00
NDIAYE	Elhadj	75,00
GAROUCSI	Yasser	75,00
ANDRE	Guerson	100,00
THABTI	Amira	100,00
ALIJA	Reisa	75,00
SEJDIU	Levin	100,00
MERIMECHE	Sami	75,00
KHIARI	Ariane	75,00
CHAMIHY	Iyed	100,00
PAILHES	Nadine	75,00
NEDJAR	Arij	100,00
MAHBOUB	Samia	100,00
BOURGANIS	Alexis	100,00
MAHAMAT CHERIF	Soufiane	75,00
HUSSER	Anouk	100,00
GUERNOUB	Daoud	100,00
STOLL--DIALLO	MELISSA	100,00
STOLL--DIALLO	ELISA	100,00
IBRAHEM	Hasan	100,00
KIENAST	Amélie	100,00
GERMÉ	Lyhana	75,00
NEVES	Maeva	100,00
FRIESE DA SILVA	Victoria	100,00
FRIESE--DA SILVA	Hélène	100,00
MEYER-GUILLEMIN	Nola	100,00
MAHMOUD	MOHAMAD SAMI	100,00
RABAH	Ali	75,00
OGUZ	Abdul-Hamid	100,00
MARIEZ	Molly	100,00
CHAMIHY	Haytam	100,00
MEYER	Lina	75,00
MATONDO--DIAGOURAGA	Mariyama	100,00
BODEIN	Amélia	75,00
ECHEFU	Chiderad	100,00
CHECCACCI	Kayla	100,00
N'DIAYE	Assia	75,00
BRIGHTON	NICOLAS	75,00
CABEZAS-MANDON	Vincent	100,00

CABEZAS-MANDON	Paul	100,00
TARANOFF	Valentin	100,00
PAIN	Cassy	75,00
PAIN	Tiana	100,00
ROY	CELESTE	100,00
KAPICI	Altay Tuna	75,00
OULELOU	Octavie	100,00
GUG	Savannah	100,00
HADEF	Ibrahim	100,00
JOLY KAMMER	Flora	100,00
LINCKER	Martin	100,00
EL MADANI	Rayane	100,00
EL MADANI	Marwa	75,00
MULLER	Maëlys	100,00
LEYES	Laurick	100,00
DEGE	Yekta	100,00
GUNALAN	Anushiya	75,00
MULLER	Justin	100,00
VAN MONCKHOVEN	MAY-LINE	75,00
ROUISSI	Elissa	75,00
LITZLER-MULLER	TIMEO	100,00
EL MADANI	Amine	100,00
WILLMANN	Capucine	100,00
PATRY	Max	75,00
CHABANE	Farah	100,00
KESKIN	Kiymet	75,00
TERE	Océane Kumuhei	75,00
MARQUARD	Franck	100,00
EL GARAH	Naïla	75,00
SOLOMANJARY	Faresh	100,00
GRÉGOIRE SAINTE MARIE	Adrien	100,00
TUUGAHALA	Kenzo	100,00
BENNACER	Waël	75,00
KIENER	Pauline	100,00
HAJJAOUI	Ilhane	75,00
MIHRAJE	Dounia	100,00
FONTAINE	Inaya	100,00
BOUDEBOUZ	Lila	100,00
PHILIPPO	Christina	100,00
PERONET	Curtis	100,00
BOUSBIA LAICHE	Noor	100,00
MEYER	Faustine	100,00
BOUDRA	Sarah	100,00
SANTUNE	Lamya	100,00
AMANE	Anis	100,00
MESAÏ-AHMED	Laïd	100,00
UGUR	Neyla	100,00
SERFAD	Zahya	100,00
MEYER RIBEIRO	Nathan	100,00
KEITA	Sinkoun	75,00
AGZIEGRI	Miraç	100,00



PELLADEAUD	SAMUEL	100,00
SCHMITT	Bradley	100,00
KAPLAN	Nisa	75,00
MADONNA	Kyllian	100,00
ALVES DIAS PARET	Iloa	100,00
CHALTE	Wyatt	75,00
ERRAGHAY	Malak	100,00
GOMBO BECHIR	Mariam	100,00
BOUNAHAT	Safira	100,00
CHOUCHANE	Narimène	100,00
ALMANESBA	Mohamed	75,00
STUDER	Juliette	100,00
BULUT	Umut	100,00
BULUT	Ufuk	100,00
FERNAND	Jacques	75,00
OZDIL	KERIM	100,00
LONGHI	Hassane	100,00
SERFAD	Safa	100,00
SERFAD	Marwa	100,00
DJEDRA	Yassine	100,00
OZMANIAN	Gulnara	100,00
COSTE	Cameron	100,00
MANDIKI	Ani	100,00
DEMAILLY-RIPERT	Elise	100,00
BETINA	Salah	100,00
GERBIER	Aliette	100,00
FLESCH	Gian louka	75,00
SIADOUS	Shemar	100,00
SIADOUS	Enzo	100,00
SCHOLTUS	Pierre	100,00
BRUXER	Ella	75,00
LEPETZ	Renan	75,00
MOOS	Fanny	75,00
PEREZ DE SAN ROMAN	Alana	100,00
LOBEL	Vincent	75,00
THOMAS	Benjamin	100,00
KHASSASSE	Jouhaïna	100,00

Nombre de présents : 42  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 7

**Point 9 Recrutement d'animateurs contractuels sur emplois non permanents dans le cadre du Programme de Réussite Educative .**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE  
Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

**Point N° 9 RECRUTEMENT D'ANIMATEURS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON  
PERMANENTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE EDUCATIVE**

RAPPORTEUR : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

Le Programme de Réussite Educative de la Ville de Colmar mis en place fin 2018 a été inscrit dans les enjeux et les objectifs du **contrat de ville 2015-2022 au sein du volet « Réussite Educative »**.

Ce dispositif permet de mettre en œuvre un accompagnement individuel et personnalisé pour des enfants et des adolescents entre 2 et 16 ans, rencontrant des difficultés scolaires, éducatives, sociales et/ou de santé et issus des quartiers prioritaires de la Ville.

Dans le cadre d'ateliers de soutien (« clubs coup de pouce langage » ou les ateliers de « vacances apprenantes ») il est nécessaire de procéder au recrutement contractuel d'animateurs (de l'ordre de 3 à 6 par an), en application de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Ce personnel, rémunéré en référence au 1er échelon du grade d'adjoint territorial d'animation (catégorie C), sera employé à temps non complet, selon les modalités suivantes :

	<b>Temps de travail</b>	<b>Ecole maternelle</b>	<b>Ecole Elémentaire</b>
<b>Atelier Périscolaire</b>	Temps de préparation	0h30	0h30
	Temps auprès des enfants	1h	1h30
<b>Atelier extrascolaire</b>	Temps de préparation	0h30	0h30
	Temps auprès des enfants	3h00	3h00

6 heures de formation au dispositif seront rémunérées sur ces mêmes bases.

Afin de permettre d'adapter au plus juste les besoins selon les situations rencontrées, il convient de prévoir le recrutement de candidats titulaire d'un diplôme de niveau IV minimum (baccalauréat). Ceux-ci pourront être notamment, des étudiants, des personnes retraitées n'ayant pas atteint l'âge limite applicable dans la Fonction Publique, du personnel AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) sous contrat avec l'Education Nationale, ou encore du personnel contractuel d'accompagnement de la restauration scolaire employé à temps non complet par la Ville.

Pour une plus grande souplesse de gestion, il pourra être fait recours, pour le recrutement de ce personnel, au service de mise à disposition temporaire proposé contre refacturation par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, en application de l'article 25 de la loi n° 84-

53 précitée.

Les frais de personnel seront pris en charge dans le cadre des crédits annuels du budget du PRE inscrits au CCAS.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Services à la Population du 9 novembre 2021,

Après avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement sur emploi non permanent, du personnel contractuel destiné au développement d'ateliers personnalisés du programme de réussite éducative,

DIT

Que ce personnel sera rémunéré selon les modalités exposées ci-dessus et que les crédits correspondants sont inscrits annuellement sur le budget du Programme de Réussite Educative,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Nombre de présents : 42  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 7

**Point 10 Aide à la vie associative culturelle 2ème tranche 2021.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE  
Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

**Point N° 10 AIDE À LA VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE 2ÈME TRANCHE 2021**

RAPPORTEUR : Mme ODILE UHLRICH-MALLET, Adjointe

Colmar possède un tissu associatif très étendu qui contribue au dynamisme de la ville et renforce le lien social. Afin d'encourager les jeunes à s'impliquer dans des initiatives culturelles, il est proposé de verser une aide annuelle de 50 € aux associations culturelles dont le siège est à Colmar, pour chaque membre colmarien de 6 à 16 ans.

Par délibération du 31 mai 2021, le Conseil Municipal a accordé 1 000,00 € pour l'Aide à la Vie Associative Culturelle (1<sup>ère</sup> tranche) à 2 associations.

Une autre association concernée par ce dispositif a présenté la liste de ses adhérents entrant dans la catégorie d'âge mentionnée ci-dessus : La Manécanterie de Saint-Jean pour 82 membres actifs, soit une subvention de 4 100,00 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Services à la Population du 9 novembre 2021,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

le versement de la subvention précitée.

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021 article 6574 fonction 30.

CHARGE

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Nombre de présents : 42

Absent(s) : 0

Excusé(s) : 7

**Point 11 Attribution de subventions aux associations culturelles 2021 .**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE**

**Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

## Point N° 11 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES 2021

RAPPORTEUR : Mme ODILE UHLRICH-MALLET, Adjointe

### I. Subventions aux associations culturelles – 6<sup>ème</sup> tranche 2021

La Direction de la Culture dispose au Budget Primitif 2021 d'un crédit de 290 000 € en faveur des associations à vocation culturelle.

Par délibération du 19 avril, 31 mai, 28 juin, 27 septembre et du 25 octobre 2021 ont été attribués 205 548 €.

Il est proposé d'affecter une 6<sup>ème</sup> tranche de subventions d'un montant de **16 000 €**, détaillée dans le tableau ci-après :

Association	Objet	Propositions	Observations
Fabrique Opéra d'Alsace	Subvention d'amorçage pour la production d'un opéra coopératif	5 000 €	
RDL (Radio Dreyeckland Libre)	Productions d'émissions culturelles	5 000 €	
F.A.C.E.T.T.E.S.	Ateliers de théâtre adaptés aux personnes différentes (trisomie 21, tendances autistiques, dysphasies)	2 700 €	
Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar	Programmation culturelle et artistique « hors les murs » pendant la fermeture	1 500 €	A déjà perçu en 2021 une subvention de 4 918 €
Aching	Organisation de concerts au Grillen	1 300 €	
GoodVib'z	Organisation d'un concert au Grillen	500 €	
<b>Total</b>		<b>16 000 €</b>	

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021, à l'article 6574 – fonction 30.

II. Ligne budgétaire

La Ville de Colmar soutient depuis de nombreuses années la Comédie de Colmar.

Une avance pour un montant total de 324 350 € et un acompte de 158 325 € ont été accordés à la Comédie de Colmar par délibération du Conseil Municipal du 19 avril et du 27 septembre 2021.

Pour l'année 2021 nous proposons de verser un solde de 166 025 € :

Association	Avance sur subvention (CM du 19/04/2021)	Avance sur subvention (CM du 27/09/2021)	Propositions
Comédie de Colmar	324 350 €	158 325 €	166 025 €
<b>Total</b>			<b>166 025 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021, à l'article 6574 – fonction 3119

III. Fonds d'Encouragement Culturel (FEC) en 2021, 2<sup>ème</sup> tranche

Le Budget Primitif 2021 prévoit un crédit de subventions de 10 000 € en faveur du Fonds d'Encouragement Culturel.

Cette enveloppe budgétaire est destinée à encourager des manifestations culturelles exceptionnelles.

Par délibération du 25 octobre le Conseil Municipal a accordé 900 €.

Il est proposé d'affecter une 2<sup>ème</sup> tranche de subventions d'un montant de 4 990 €, détaillée dans le tableau ci-après :

Association	Objet	Proposition
CESURE	Masterclass des élèves de l'Orchestre symphonique des jeunes du CRD	4 990 €
<b>Total</b>		<b>4 990 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021, à l'article 6745 – fonction 30.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Services à la Population du 9 novembre 2021,



MAIRIE DE COLMAR  
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES  
DIRECTION DE LA CULTURE

Séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2021

Après avoir délibéré,

APPROUVE

Les propositions de subventions aux associations culturelles.

CHARGE

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

G.

**CONVENTION**  
**relative à l'attribution d'un concours financier à l'association**  
**La Comédie de Colmar, au titre de l'année 2021**

**Entre**

**La Ville de Colmar,**

Dûment représentée par son Maire en exercice, Monsieur Eric STRAUMANN, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, ci-après désignée par les termes, « **la Commune** », d'une part,

**Et**

**L'Association « La Comédie de Colmar »**

dont le siège social est situé 6 route d'Ingersheim à Colmar, représentée par son président, Monsieur Serge THIRODE, ci-après désignée sous le terme « **l'association** », d'autre part,

Vu la demande de subvention visant à soutenir les activités de la Comédie de Colmar.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Colmar du 29 novembre 2021 autorisant le Maire à accorder une subvention d'un montant de 648 700 € à la Comédie de Colmar afin de contribuer au rayonnement de ses activités et faire face à leurs charges salariales.

**Il est convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les actions suivantes :

Création et production dans le domaine dramatique, ainsi que des missions associées.

Compte tenu de l'intérêt local de ces actions, la Commune a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers à l'association.

**ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée d'une année.

**ARTICLE 3 – DESCRIPTIF DU PROGRAMME D'ACTION DE L'ASSOCIATION**

La Comédie de Colmar propose au public un programme annuel de créations théâtrales.

**ARTICLE 4 – MONTANT DU SOUTIEN DE LA COLLECTIVITÉ**

Conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022, la Ville apporte une subvention annuelle de 641 000 €, la subvention a été augmentée à hauteur de 648 700 € pour les années 2020 et 2021.

## **ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Le versement de la subvention s'effectue de la manière suivante : versement fractionné,

- Un acompte, de 324 350 €, voté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 19 avril 2021, et versé selon les modalités définies dans la convention du 19 avril 2021.
- Un 2<sup>ème</sup> acompte d'un montant de 158 325 €, voté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 septembre 2021, et versé selon les modalités définies dans la convention du 27 septembre 2021.
- **Le solde après signature de la présente convention, soit un montant de 166 025 €.**

Le versement sera effectué à la Société Générale

Code établissement : 30003

Code guichet : 02420

Numéro de compte : 00050004109

Clé RIB : 40

L'ordonnateur de la dépense est le Maire de la Ville de Colmar.

Le comptable assignataire est le Trésorier Principal Municipal de Colmar.

## **ARTICLE 6 – QUALITÉ DE LA SUBVENTION**

Concernant la qualité de la subvention, il est précisé que les recettes commerciales prévisionnelles de l'activité de présentation de spectacles et des actions d'accompagnement vers le public représentent tout au plus 20% des produits annuels, compte tenu d'un prix de vente moyen du billet inférieur à 10 € et d'une fréquentation prévisionnelle d'environ 20 000 spectateurs. Sur cette base, afin de compenser l'insuffisance de prix résultant des objectifs de soutien à la création et dans le but de favoriser l'accès du plus grand nombre et permettant la mise en œuvre du projet artistique et culturel, la Ville de Colmar accorde à la Comédie de Colmar des subventions pour ses missions et son projet artistique et culturel.

Cette subvention est spécialement versée en contrepartie de la réalisation des activités et des actions précitées et est destinée à compléter le prix de vente des billets.

La présente subvention est donc assujettie à la TVA en vigueur.

## **ARTICLE 7 - COMMUNICATION**

Le gestionnaire s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Commune dans les informations et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications et affiches visant les objectifs couverts par la présente convention.

## **ARTICLE 8 - ÉVALUATION**

L'association s'engage à fournir, dans les trois mois qui suivent la fin de son exercice comptable, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions.

La Commune procède, conjointement avec l'association, à l'évaluation, sur un plan quantitatif comme qualitatif, des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt local, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-29 du CGCT.

#### **ARTICLE 9 – BILAN DE L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE**

Il ressort des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, que l'association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle de la collectivité qui l'a accordée.

Aussi, elle s'engage, d'une part, à tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations et, d'autre part, à fournir le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

En outre, sur simple demande de la Commune, l'association devra lui communiquer les pièces susvisées et d'une manière générale tous documents de nature juridique, fiscale, sociale et de gestion utiles.

#### **ARTICLE 10 – AUTRES ENGAGEMENTS**

En cas de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association et pour laquelle la subvention a été octroyée, celle-ci doit en informer la Commune sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par ailleurs, l'association s'engage à informer la Commune de tout changement apporté dans ses statuts.

#### **ARTICLE 11 - SANCTIONS**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans les conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit de la Commune, celle-ci pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et après avoir préalablement entendu ses représentants notamment dans les cas suivants :

- inexécution ou modification substantielle des termes de la convention,
- retard dans les conditions d'exécution de la convention.

La Commune en informera l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 12 – RÉVISION DES TERMES**

La présente convention ne peut être modifiée que par un avenant signé par la Commune et l'association en exécution d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Gt

**ARTICLE 13 - ASSURANCE**

L'Association souscrira une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile. Elle paiera la prime afférente sans que la responsabilité de la Commune puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence celle-ci.

**ARTICLE 14 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir.

**ARTICLE 15 – LITIGES**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le

Pour l'association  
Le Président,

Pour la Ville de Colmar  
Le Maire,

Serge THIRODE

Eric STRAUMANN



Nombre de présents : 42  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 7

**Point 12 Renouvellement de la convention de mise à disposition par l'État de conservateurs à la Ville de Colmar.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE  
Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

**Point N° 12 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PAR L'ÉTAT DE  
CONSERVATEURS À LA VILLE DE COLMAR**

RAPPORTEUR : Mme ODILE UHLRICH-MALLET, Adjointe

Depuis les années 1930, l'Etat met à disposition des Villes pour les bibliothèques municipales classées des conservateurs de bibliothèque. En effet, ces bibliothèques abritent des collections appartenant à l'Etat, car issues des confiscations à la Révolution. Ces conservateurs sont responsables de la gestion scientifique des établissements.

Depuis 2010, le dispositif a été révisé : il est désormais triennal et fait l'objet d'un bilan, commun à la Collectivité et à l'Etat. L'Etat trace aussi de grands objectifs à cette mise à disposition (patrimoine, numérique, constructions...). Dans ce cadre, la Ville de Colmar bénéficie de deux conservateurs.

Ce soutien substantiel en cadres scientifiques accompagne le fort investissement de la Ville dans son service des bibliothèques. Après l'ouverture du Pôle Média-Culture Edmond Gerrer en 2012, la modernisation de la bibliothèque Europe en 2014 et l'extension de la bibliothèque Bel'Flore cette année, l'ambitieuse opération de rénovation de la Bibliothèque des Dominicains touche à sa fin.

Ainsi, par convention en date du 22 novembre 2018, la Ville de Colmar bénéficie à titre gratuit de la mise à disposition de deux conservateurs des bibliothèques auprès de la bibliothèque municipale classée (BMC) de Colmar. Effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de trois ans, cette convention arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Celle-ci organise la collaboration du ministère de la culture et des collectivités territoriales pour la mise en œuvre de la politique de lecture publique. Elle permet ainsi de conjuguer efficacement les objectifs des politiques culturelles locales et les priorités de l'État.

Elle a pour objet la mise à disposition auprès de la Ville de Colmar, par l'État, de conservateurs des bibliothèques et de conservateurs généraux des bibliothèques régis par le décret du 9 janvier 1992 modifié, dans la limite de deux agents, dont l'un assurant les fonctions de direction.

La nouvelle convention (projet en annexe 1) qui sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2024, est accompagnée, des profils de postes des deux conservateurs (annexes 2 et 3), du bilan de la mise à disposition en cours (annexe 4) et des objectifs pour la future mise à disposition (annexe 5).

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Services à la Population du 9 novembre 2021,

Après avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Enseignement, jeunesse, culture et sports du \_\_\_\_\_ ,

Après avoir délibéré,

**ACCEPTÉ**

la mise à disposition de la Ville de 2 conservateurs d'État pour le service Lecture Publique  
selon les modalités prévues dans le projet de convention annexé au présent rapport

**DONNE**

pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de mise à  
disposition de conservateurs d'État pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024  
et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Le Maire

A.

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS DE L'ETAT

Entre l'État d'une part,

Le ministère de la Culture,

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Représentés par le préfet

Et

La Ville de **COLMAR**, domiciliée à représentée par , en exercice, Monsieur/Madame  
, dûment habilité.e par la délibération n° en date du ou sa représentante Madame/  
Monsieur , dûment habilité.e par arrêté n° en date du , ci-après dénommée la  
collectivité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine ; notamment le Livre Ier, Titre III et le Livre III ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la  
fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale  
portant modification de certains articles du code des communes et notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines  
positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de mise à disposition et de  
cessation définitive de fonction, notamment son titre Ier ;

Vu le décret n°92-26 du 9 janvier 1992 modifié portant statut particulier du corps des  
conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques ;

Vu le décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long  
de la vie des fonctionnaires de l'État, notamment le chapitre VII ;

Vu le décret n°2007-1780 du 17 décembre 2007 modifié relatif à la gestion des personnels des  
bibliothèques relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de  
la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel  
d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Et

modifié par le décret n° 2019-1392 du 17 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2006 modifiant l'arrêté du 16 décembre 1996 fixant la liste des bibliothèques habilitées à recevoir le dépôt légal imprimeur.

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 relatif aux modalités d'application à certains fonctionnaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur du décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2019 portant fixation du plafond de prise en charge du compte personnel de formation ;

Vu la délibération du conseil municipal du \_\_\_\_\_ autorisant Madame/Monsieur le Maire ou son/sa représentante à signer la convention de mise à disposition ;

Il est convenu ce qui suit :

#### **Article 1 : objet de la convention de mise à disposition**

La présente convention organise la collaboration du ministère de la culture et des collectivités territoriales pour la mise en œuvre de la politique de lecture publique. Elle permet ainsi de conjuguer efficacement les objectifs des politiques culturelles locales et les priorités de l'État.

Elle a pour objet la mise à disposition auprès de la Ville/Agglomération de COLMAR, par l'État, de conservateurs des bibliothèques/conservateurs généraux des bibliothèques régis par le décret du 9 janvier 1992 modifié susvisé, dans la limite de deux (2) agents.

#### **Article 2 : nature des activités**

Les conservateurs généraux et conservateurs d'État des bibliothèques mis à disposition auprès de la collectivité territoriale contribuent à la mise en œuvre de la politique publique définie par le ministère de la culture à travers les axes suivants :

- Le pilotage du processus de transfert de compétences des missions de la bibliothèque au niveau intercommunal et la mise en œuvre de la mutualisation des services et des infrastructures des bibliothèques présentes sur le territoire de l'intercommunalité ;
- La mise en œuvre de la politique de sauvegarde, de signalement et de valorisation du patrimoine ;
- La conduite de projets numériques dans le cadre de la politique numérique de l'Etat et du programme national des Bibliothèques numériques de référence ;
- La conduite de projets de construction ou de rénovation d'équipements ou de réseaux d'équipements.

Le cas échéant, ils peuvent se voir confier des fonctions de direction.

Sont annexées à la présente convention les fiches de postes précisant la nature des activités des agents mis à disposition, ainsi que la liste des objectifs accompagnée des indicateurs utiles à l'évaluation du dispositif.

### **Article 3 : modalités de la mise à disposition**

Les agents font l'objet d'arrêtés de mise à disposition pris par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, après avis du ministère de la Culture, qui prend en charge leur rémunération.

Chaque arrêté précise la durée de la mise à disposition et la nature de leurs fonctions, en référence à la fiche de poste figurant en annexe.

Les arrêtés de mise à disposition précités seront annexés à la présente convention, dès que communication en sera reçue du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Les mises à disposition régies par la présente convention sont prononcées pour une durée de trois ans. Les conservateurs généraux et conservateurs d'État des bibliothèques expriment leur accord à leur mise à disposition auprès de la collectivité territoriale, en remplissant et signant le formulaire de mise à disposition du ministère de l'enseignement supérieur.

Les postes faisant l'objet d'une mise à disposition sont pourvus par la collectivité territoriale selon les règles de mobilité de droit commun et dans le cadre des deux mouvements réservés chaque année aux conservateurs généraux et conservateurs d'État des bibliothèques.

Les mises à disposition peuvent prendre fin, avant l'expiration de leur durée, par arrêté du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, à sa demande, à celle de la collectivité territoriale ou de l'agent, après avis du ministère de la culture, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. La fin anticipée de la mise à disposition ne peut être prononcée moins de trois mois avant le début de l'ouverture des mouvements réservés aux conservateurs généraux et conservateurs des bibliothèques.

Lorsque la demande est formulée par l'agent, une dispense partielle d'exécution du préavis peut lui être accordée, après avis du ministère de la culture.

### **Article 4 : conditions d'exercice**

L'agent mis à disposition en application de la présente convention est placé sous l'autorité hiérarchique de Monsieur/Madame le (Maire ou Président de la communauté d'agglomération). L'autorité responsable fixe, par référence aux règles en vigueur au sein de sa collectivité territoriale l'organisation du service. L'autorité responsable prend les décisions relatives aux congés annuels et aux congés de maladie régis par les points 1° et 2° de l'article 34 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 susvisée.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, prend, après avis de la collectivité territoriale, les décisions relatives aux congés de formation prévus à l'article 24 du décret du 15 octobre 2007 susvisé, aux articles 22 et 30 du 9 janvier 1992 modifié susvisé.

Le ministère de la culture prend, après avis de la collectivité territoriale en lien avec le département de la programmation, des réseaux et des territoires -service du livre et de la lecture de la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) -, l'application des mesures relatives à la mobilisation du compte personnel de formation (CPF) régi par le

G

décret du 6 mai 2017 et l'arrêté du 31 janvier 2019 susvisés.

#### **Article 5 : évaluation des activités des agents**

L'agent mis à disposition bénéficie des conditions d'avancement applicables à l'ensemble des personnels de son corps d'appartenance.

La manière de servir de l'agent mis à disposition fait l'objet d'un rapport, selon le cadre utilisé par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, établi par le supérieur hiérarchique direct, rédigé après un entretien individuel. Ce rapport est transmis à l'agent, qui peut y porter ses observations. La collectivité territoriale l'adresse ensuite au ministère de la culture qui le communique au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

#### **Article 6 : régime disciplinaire**

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, exerce le pouvoir disciplinaire à l'encontre des fonctionnaires mis à disposition. La collectivité territoriale saisit, par l'intermédiaire du ministère de la culture, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de toute question disciplinaire.

En cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et la collectivité territoriale, après avis du ministère de la culture.

#### **Article 7 : rémunération**

La rémunération de l'agent est prise en charge par le ministère de la culture.

Cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit. La collectivité territoriale est ainsi exonérée du remboursement au ministère de la culture de la rémunération, des cotisations et contributions y afférentes du fonctionnaire mis à disposition conformément aux dispositions de l'article 1 de la loi du 28 novembre 1990 susvisée. Cette exonération est totale pour la durée de la mise à disposition.

La collectivité territoriale prend en charge les frais de déplacement et d'hébergement hors de sa résidence administrative, les frais de participation à des séminaires, colloques ou formations dont il peut bénéficier, selon les modalités prévues par les textes en vigueur au moment de la demande.

Le ministère de la Culture, service des ressources humaines du secrétariat général a en charge l'alimentation du CPF. Après décision de la collectivité territoriale et du ministère de la Culture (DGMIC), son instruction et son financement relèvent du service des ressources humaines du secrétariat général, bureau de la formation professionnelle et du développement des compétences du ministère de la Culture.

Le remboursement des frais de changement de résidence est pris en charge par le ministère de la culture. La collectivité territoriale a la faculté de faire bénéficier les agents mis à disposition des mêmes conditions que celles appliquées aux agents territoriaux en matière de frais de restauration.

 Sans préjudice d'un éventuel complément de rémunération dûment justifié, l'agent mis à

disposition peut être indemnisé par la collectivité territoriale des frais et sujétions auxquels il s'expose dans l'exercice de ses fonctions suivant les règles en vigueur dans la fonction publique territoriale.

#### **Article 8 : exécution de la convention**

Le ministère de la culture met en œuvre les missions de contrôle des activités réalisées dans le cadre de la présente convention sans préjudice du contrôle technique qu'il exerce sur les bibliothèques territoriales.

Les modalités d'évaluation de l'exécution de la convention font l'objet d'une annexe détaillée à la présente convention. Cette évaluation est communiquée par la collectivité territoriale au plus tard le 30 juin 2024.

Le bilan final de l'exécution de la convention est établi par le ministère de la culture et la collectivité territoriale.

#### **Article 9 : dispositions diverses**

La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2022, pour s'achever le 31 décembre 2024.

Au-delà de cette date, elle doit faire l'objet d'une reconduction expresse.

Toute modification aux présentes dispositions fait l'objet d'un avenant. Toute modification des annexes est soumise à l'approbation des parties et de l'agent concerné.

Chacune des parties devra notifier aux autres, avec un préavis de six mois, son intention de dénoncer la convention.

Fait à \_\_\_\_\_ en deux exemplaires originaux, le

Pour le ministère de la culture

et le ministère  
de l'enseignement supérieur, de la recherche  
et de l'innovation,

Pour la Ville de **COLMAR**,  
Madame/Monsieur le Maire ou son/sa  
représentante,



## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste :</b> <b>Directeur(rice) de la bibliothèque municipale classée de Colmar</b>	<b>Catégorie statutaire / Corps :</b> A/Conservateur des bibliothèques A/Conservateur général <b>RIFSEEP :</b>
--	---

**Domaine(s) Fonctionnel(s) :** Elaboration et pilotage des politiques publiques

**Emploi(s) Type :** Cadre de direction d'un service territorial EPP 09

**Localisation administrative et géographique / Affectation :**  
**Bibliothèque municipale de Colmar**  
Site du Pôle Média-Culture  
1 place de la Montagne Verte  
68000 Colmar

**Missions et activités principales :**  
Le (la) titulaire du poste sera chargé(e) d'assurer la direction de la bibliothèque de la Ville de Colmar  
A ce titre, il (elle) assurera les missions suivantes :

- pilotage d'un réseau de 4 bibliothèques, dont la médiathèque centrale (PMC, 5 200 m2), la bibliothèque étude et patrimoine (Dominicains, 3 000 m2) et deux bibliothèques de quartier (Europe et Bel'Flore)
- l'organisation annuelle du Festival du Livre de Colmar (20 à 25 000 visiteurs, plus de 200 stands de libraires, éditeurs, associations, programmation de rencontres et animations sur 12 000 m2 au parc des expositions de Colmar)
- l'intégration de la BMC de Colmar dans les politiques de coopération régionale et nationale, et les programmes initiés par le Ministère de la Culture et le CNL
- l'application de la politique culturelle municipale

Dans le cadre des orientations définies par l'État et la Ville dans la convention de mise à disposition, le (la) directeur(trice) veillera particulièrement :

- à la rédaction des documents fondateurs de l'action de la bibliothèque (PCSES, plan d'urgence, politique documentaire)
- au développement de l'offre numérique, notamment dans le cadre d'une bibliothèque numérique de référence
- au signalement des collections, manuscrites comme imprimées

Dans l'exercice de ses fonctions, le/la titulaire du poste encadre une équipe de 60 agents environ

*At*

<b>Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)</b>
<b>Compétences techniques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaissances bibliothéconomiques approfondies, en particulier en histoire du livre, en techniques de conservation et en catalogage (incunables, manuscrits...), ainsi qu'en lecture publique : expert</li><li>- Culture générale de haut niveau, connaissance du secteur culturel local : expert</li><li>- Intérêt pour l'informatique documentaire et les technologies numériques : expert</li><li>- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, des partenaires institutionnels et des politiques de lecture publique : expert</li></ul>
<b>Savoir-faire</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Elaborer une stratégie : expert</li><li>- Conduite de projet : expert</li><li>- Manager une équipe : expert</li><li>- Rédiger : expert</li></ul>
<b>Savoir-être</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Capacité d'écoute : expert</li><li>- Sens de l'organisation : expert</li><li>- Sens du travail en équipe : expert</li><li>- Esprit d'initiative : expert</li><li>- Capacité de travail : expert</li><li>- Disponibilité : expert</li><li>- Sens du service public : expert</li></ul>
<b>Environnement professionnel :</b>  <b>Liaisons hiérarchiques :</b> Placé (e) sous l'autorité directe du Directeur de la Culture  <b>Liaisons fonctionnelles :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Elus</li><li>- Services de la collectivité</li><li>- Acteurs culturels et académiques</li></ul>
<b>Perspectives :</b>
<b>Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :</b> grande disponibilité ; service public ; travail régulier le samedi et aussi le dimanche Temps de travail : selon règlement du service
<b>Profil du candidat recherché (le cas échéant) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Conservateur / conservateur général des bibliothèques</li><li>- Une expérience de direction sur un poste similaire constituerait un atout.</li></ul>
<b>Qui contacter :</b> Tél : Mél :
<b>Date de mise à jour de la fiche de poste : 21.09.2021</b>



## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste :</b> Responsable des collections patrimoniales et d'étude	<b>Catégorie statutaire / Corps :</b> A/Conservateur des bibliothèques A/Conservateur général <b>RIFSEEP :</b>
--	---

**Domaine(s) Fonctionnel(s) :** cadre réservé au DGMIC/SLL-DRAT

**Emploi(s) Type :** cadre réservé au DGMIC/SLL-DRAT

**Localisation administrative et géographique / Affectation :**  
Bibliothèque Municipale de Colmar  
Site des Dominicains  
1, Place des Martyrs de la Résistance, 68000 Colmar

**Missions et activités principales :**  
Le (la) titulaire du poste sera chargé(e) d'assurer les missions suivantes :

- la responsabilité opérationnelle du site des Dominicains, bibliothèque étude et patrimoine du réseau de la Bibliothèque Municipale classée de Colmar, (3 200 m<sup>2</sup>, 440 000 documents manuscrits, imprimés, iconographiques et numismatiques du VIII<sup>e</sup> à nos jours)
- la mise en œuvre et le suivi des aspects bibliothéconomique, - notamment l'accueil des publics - muséographique et scientifique de ce site
- la participation à la direction générale de la Bibliothèque municipale

Dans le cadre des orientations définies par l'État et la Ville dans la convention de mise à disposition, le (la) titulaire du poste veillera particulièrement :

- à la mise en œuvre de la politique de sauvegarde, de signalement et de valorisation du patrimoine
- à la conduite de projets numériques dans le cadre de la politique numérique de l'Etat et du programme national des Bibliothèques numériques de référence

Dans l'exercice de ses fonctions, le/la titulaire du poste encadre une équipe de 13 agents

**Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)**

**Compétences techniques**

- Connaissances bibliothéconomiques approfondies, en particulier en histoire du livre, en techniques de conservation et en catalogage (incunables, manuscrits...) : expert
- Culture générale de haut niveau, connaissance du secteur culturel local : expert
- Intérêt pour l'informatique documentaire et les technologies numériques : maîtrise
- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, des partenaires institutionnels et des politiques de lecture publique : maîtrise

**Savoir-faire**

- Elaborer une stratégie : maîtrise
- Conduite de projet : maîtrise
- Manager une équipe : maîtrise
- Rédiger : maîtrise

**Savoir-être**

- Capacité d'écoute : maîtrise
- Sens de l'organisation : maîtrise
- Sens du travail en équipe : maîtrise
- Esprit d'initiative : maîtrise
- Capacité de travail : expert
- Disponibilité : expert
- Sens du service public : expert

**Environnement professionnel :**

**Liaisons hiérarchiques :** Placé (e) sous l'autorité directe du directeur de la BMC de Colmar

**Liaisons fonctionnelles :**

- Autres unités de la bibliothèque
- Autres services de la collectivité, notamment techniques
- Partenaires culturels et académiques

**Perspectives :**

**Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :** grande disponibilité ; service public ; travail régulier le samedi, et dans une moindre mesure le dimanche  
Temps de travail : selon règlement du service

**Profil du candidat recherché (le cas échéant) :**

- Conservateur

**Qui contacter :**

Tél :  
Mél :

**Date de mise à jour de la fiche de poste : 21.09.2021**

GA -

Mairie de Colmar  
Direction de la Culture  
Service des Bibliothèques

Annexe 4 rattachée au point n° 12  
Renouvellement de la convention de mise à disposition  
par l'État de Conservateurs à la Ville de Colmar  
Séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2021



Colmar, le 6 avril 2021

M. Nicolas Georges  
Directeur  
Service du Livre et de la Lecture  
Ministère de la Culture  
182, rue Saint-Honoré  
75 001 Paris

Affaire suivie par :  
jean-arthur.creff@colmar.fr

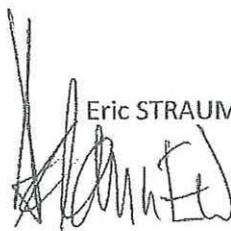
Monsieur le Directeur,

Vous trouverez avec ce courrier les éléments demandés concernant la mise à disposition de deux conservateurs des bibliothèques de 2019 à 2021.

Je ne peux que souligner la qualité de l'apport de ces personnels à la Ville de Colmar, en particulier alors que le projet de rénovation de la Bibliothèque patrimoniale des Dominicains touche à sa fin et devrait être achevé avant la fin de l'année.

A partir de l'ouverture de ce nouvel équipement, il sera essentiel de consolider son fonctionnement dans le cadre du réseau des bibliothèques, au service de tous les habitants. L'apport de ces deux agents restera évidemment essentiel.

Je remercie vivement le Ministère de la Culture pour ces deux mises à disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

  
Eric STRAUMANN

Copie : DRAC Grand Est, conseiller livre et lecture Strasbourg (M. Charrier)

*C*

## BILAN DES ACTIONS MENÉES SUR LA PÉRIODE 2019 -2021

### A. Synthèse du projet culturel et scientifique de la Bibliothèque

Pour la définition de son projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES), qui est encore en rédaction, il est essentiel que la Bibliothèque municipale de Colmar se réfère à ses origines, son histoire et son inscription dans un territoire particulier.

La Bibliothèque municipale de Colmar s'inscrit d'abord dans le temps long.

Héritière des nombreuses bibliothèques médiévales de couvents et d'abbayes du territoire, elle abrite des collections précieuses, très représentatives du Rhin supérieur, terre de l'invention de l'imprimerie. La bibliothèque compte ainsi une collection de 2 300 incunables.

Construite sur ce fondement patrimonial, la bibliothèque municipale de Colmar a su s'adapter et proposer une offre de lecture publique aux citoyens de Colmar.

Installée en 1951 dans le bâtiment des Dominicains, la bibliothèque développe au fil des années une offre de lecture adulte de distraction, une offre jeunesse, une offre musique (vinyle puis CD) tout en continuant à proposer une offre de lecture savante ou semi-savante (fonds d'études, alsatiques) et en constituant le patrimoine de demain.

Dès le début des années 2000, une réflexion débute sur le futur du bâtiment des Dominicains et l'avenir de la bibliothèque municipale de Colmar.

Ces réflexions amènent à :

- l'installation en 2012 des activités de lecture publique dans un ancien hôpital du XVIIIème siècle, bien connu des Colmariens pour avoir aussi abrité un IUT jusqu'au début des années 90. Ce lieu propose aux Colmariens un lieu de lecture publique et de vie de grande qualité. C'est le Pôle Média Culture Edmond Gerrer.
- la décision de rénover le bâtiment historique des Dominicains. L'APD est validé en 2017, et les travaux commencent en 2018. Ce chantier devrait être achevé à la fin de 2021.

En 2022, le réseau sera ainsi complet avec deux bibliothèques centrales, abritées dans des bâtiments patrimoniaux prestigieux, l'une dédiée à la lecture publique, l'autre au patrimoine, et deux bibliothèques de quartier récemment rénovées (en 2020 pour la bibliothèque Bel'Flore). Le service des bibliothèques gère de plus le Festival du livre, plus important festival du Grand Est en fréquentation.

Dotée d'un budget d'acquisition autorisant un travail de qualité, ainsi que d'un budget de fonctionnement permettant de proposer un programme culturel varié, la Bibliothèque est donc totalement opérationnelle.

Ce service public se positionne comme étant au service de tous les habitants de Colmar et de son territoire : il s'adresse à l'ensemble de la population.

Dans cette optique, la bibliothèque travaillera ainsi :

- le maintien et le développement d'une offre de lecture publique moderne et de qualité

Comme indiqué, la Ville de Colmar fournit un effort conséquent pour sa bibliothèque. Les équipes se doivent donc de fournir aux usagers un service moderne, en adaptant en particulier les horaires aux besoins des habitants.

- le souci de la préservation, de la valorisation et de l'enrichissement de son patrimoine, tout en facilitant son appropriation par les habitants

Il s'agit de se confronter à l'enjeu de faire vivre le nouvel équipement ouvert pleinement en 2022 : appropriation par les habitants, par les universitaires et par les érudits locaux. Il s'agira aussi de l'inscrire dans le paysage de l'EAC.

- la politique documentaire, notamment pour les supports non livres

6-

C'est dans ce cadre que se positionne la réflexion sur l'offre de musique. La bibliothèque a ainsi entamé une réflexion approfondie sur l'après-CD en proposant des concerts et des vinyles. De même, la réflexion sur l'offre de ressources électroniques se poursuit : cette réflexion a connu une forte accélération en raison de la crise sanitaire. Une offre renforcée a été proposée.

Il sera aussi nécessaire de bien délimiter les responsabilités des deux grandes maisons du réseau, et de bien définir le niveau des collections.

- l'offre d'animations et de contenus culturels cohérents avec sa mission et l'offre présente sur le territoire

La bibliothèque propose une offre cohérente qui se confronte aux enjeux de l'actualité et du territoire. Il convient d'affirmer la transversalité de ces actions avec les autres institutions du territoire (CDN, théâtres municipaux, Conservatoire, salle de musique actuelle, Ecole d'art, Musées...).

Il importe aussi de capitaliser sur les enseignements de la crise sanitaire et de valoriser le travail numérique et les captations.

Le modèle du festival du livre doit aussi être enrichi pour faire face à ces enjeux.

- la médiation, sous toutes ses formes, y compris numériques
- la notion de tiers-lieu

## **B. Appréciation des résultats obtenus au vu des objectifs définis dans le cadre des missions inscrites dans la convention**

### 1. Suivi du projet des Dominicains de Colmar

Indicateur : mise en service du nouvel équipement

Au 1<sup>er</sup> avril 2021, le projet est en cours d'achèvement, mais a pris beaucoup de retard pour plusieurs raisons liées à la complexité du bâtiment et à l'incendie de Notre-Dame (l'entreprise Le Bras a dû quitter le chantier, ce qui a provoqué des retards importants).

Au moment de la rédaction de ce document, il est prévu que le projet soit terminé à l'été 2021 pour le bâtiment, la bibliothèque elle-même pouvant être opérationnelle à la fin de l'année 2021.

### 2. Réalisation du projet d'extension de la bibliothèque Bel'Flore

Indicateur : mise en service de l'équipement restructuré

Ce projet a été réalisé au cours de l'année 2021. L'annexe de 75 m<sup>2</sup> pour un budget de 300 000 € est opérationnelle depuis la rentrée, à la grande satisfaction des usagers.

### 3. Elaboration du PCSES du réseau des bibliothèques de Colmar

Indicateur : document validé ou prêt pour la validation par les tutelles

Le document n'a pas été rédigé. Les lignes directrices sont prêtes et il pourrait être présenté aux élus en 2022.

### 4. Mise en œuvre du projet Dominicains de Colmar

Indicateur : mise en service du nouvel équipement

Les travaux ne sont pas achevés. En revanche, le projet scientifique et culturel, ainsi que les modalités d'organisation du nouvel équipement dans le cadre du réseau, ont été travaillés selon les orientations des élus.

### 5. Adoption de la Charte de la conservation par la ville de Colmar

Indicateur : charte adoptée par la Ville

Ce travail n'a pas été entamé. Il est prévu en relation avec la fin de la rédaction du PCSES et de la charte de politique documentaire.

## 6. Définition et mise en œuvre du volet numérique du projet Dominicains de Colmar

Indicateur : nombre de vues mises à disposition des publics physique et virtuel

Le projet de rénovation du bâtiment des Dominicains devrait être terminé à la rentrée 2021.

L'appel d'offres pour la numérisation d'un corpus relativement important de documents du fonds patrimonial est en cours au 1<sup>er</sup> avril.

L'objectif est de 100 000 vues permettant de nourrir les outils pour la visite du parcours muséal et d'entamer la mise en place d'une bibliothèque numérique, pour laquelle le logiciel a été acheté.

### **C. Présentation du bilan stratégique des actions menées par le ou les conservateurs d'Etat mis à disposition sur la période 2019 / 2021**

La Bibliothèque de Colmar compte sept cadres A (trois conservateurs, quatre bibliothécaires ou attachés de conservation) pour une soixantaine d'agents.

Sur les trois conservateurs, deux sont mis à disposition par l'Etat. Ils occupent *de facto* les postes les plus importants en termes de définition de la stratégie de l'établissement, puisqu'il s'agit du poste de directeur et du poste de responsables des collections patrimoniales, poste particulièrement important compte tenu des collections et du projet de rénovation de la bibliothèque patrimoniale des Dominicains.

Le directeur a été nommé le 1<sup>er</sup> janvier 2019 au début de cette période de mise à disposition. Les orientations de la convention ont donc été proposées aux élus et au Ministère de la Culture par la directrice précédente

Sur ses deux années de présence, le directeur actuel a affirmé l'unicité de la bibliothèque dans ses deux grandes composantes, lecture publique et patrimoine, tout en confirmant l'importance du Festival du livre et de l'animation dans la structure bibliothèque. M. le Maire de Colmar a confirmé cette orientation structurelle, résolument tournée vers le service de tous les habitants.

Pour ce qui concerne les collections patrimoniales, le conservateur mis à disposition a eu à cœur d'affirmer la dimension scientifique du projet en collaborant de manière constructive avec tous les acteurs de ce projet, en particulier au quotidien la direction de l'architecture. Il a aussi veillé à travailler sur l'aspect scientifique, tant dans le cadre du projet que plus généralement autour de la valorisation et de la conservation des collections. Le comité scientifique du projet des Dominicains, dont le conservateur mis à disposition a assuré le secrétariat, a permis de confirmer la dimension scientifique de ce projet.

Des orientations nouvelles ont aussi été proposées pour la politique documentaire, l'animation, les horaires et la gestion de l'équipe dans le souci de fournir aux usagers le service le plus pertinent compte tenu de la bonne qualité des ressources allouées, de l'évolution des usages et des besoins du territoire.

Face à la crise sanitaire, la direction de la bibliothèque a adopté une politique très volontariste de propositions de services nouveaux et d'ouverture au plus près des autorisations gouvernementales. Il importe de souligner le bon esprit des équipes, toujours prêtes à évoluer sur les services et les horaires pendant cette crise.

**Partie A – Projet scientifique et culturel de la bibliothèque territoriale (à remplir lors de l'évaluation finale en 2024 – 2 pages)**

Sur la période 2022-2024, toutes les bibliothèques classées devront disposer d'un Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES), l'actualiser si besoin et le mettre en œuvre. Elles auront identifié un référent handicap et auront mis en place un système de comptage des entrées.

**Partie B – Objectifs – Indicateurs**

Domaines d'activité	Intitulé des objectifs (jusqu'à 2 par domaine d'activité)	Description des objectifs	Intitulé des indicateurs (jusqu'à 2 par objectif)	Valeur cible prévue au 30 juin 2024	Valeur cible réalisée au 30 juin 2024	Observations
PATRIMOINE	Poursuite du signalement des collections patrimoniales (manuscrits et imprimés)		1) Finalisation CRI (Catalogue Régional des Incunables) du Haut-Rhin	Finalisation du CRI (env. 1700 notices)		- Tous les catalogues papier ont été rétroconvertis : intégration de la rétroconversion 2017 au CCFr en attente : 80 000 notices env. - Fonds en dépôt (CPC, SHN) restent tributaires d'interventions extérieures - Fonds XXe (Volksbücherei ...) en-dehors du champ
			2) Catalogage "Livre en main" sur divers fonds d'imprimés et enrichissement du CGM Catalogue Général des Manuscrits) via Tapir	2 000 notices imprimés XVIe-XIXe 600 notices Msss (CGM)		
	Elaboration du plan d'urgence	Pour l'ensemble du réseau		Terminé début 2024		
NUMERIQUE	Suite de la numérisation des collections		50 000 vues produites	Terminé début 2024		Sous réserve d'un financement. Calendrier contraint : Projet intellectuel, montage financier et passation du marché effectifs <u>au tout début 2023 au plus tard.</u>
	Constitution d'une BNR (Bibliothèque Numérique de Référence)	Réflexion avec la Bibliothèque Humaniste de Sélestat		Architecture du projet et environnement administratif achevé		

**Partie C – Bilan des actions menées sur la période 2022-2024 (éléments qualitatifs) (à remplir lors de l'évaluation finale au 1er juin 2024) 2-3 pages maximum.**

**Partie D – Avis Circonstancié**

Date :

Visa du directeur ou de la directrice

Date :

Visa du Maire ou de son/sa représentant.e

Nombre de présents : 42  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 7

**Point 13 Attribution d'une subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse en 2021.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE  
Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

**Point N° 13 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE  
MULHOUSE EN 2021**

RAPPORTEUR : M. MICHEL SPITZ, Adjoint

Depuis 1991, la Ville soutient l'activité de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse pour ses interventions à Colmar.

Cette aide était initialement accordée en raison de la participation de l'Orchestre aux productions de l'Opéra national du Rhin à Colmar, suite à l'intégration à l'orchestre de 11 musiciens recrutés directement par l'opéra.

Au fil des années, la présence de l'Orchestre à Colmar dans le cadre des productions de l'Opéra ayant progressivement diminué, il a conjointement été décidé de compenser cette baisse d'activité par d'autres interventions (Concerts éducatifs pour les écoles, concerts publics, masterclasses).

Vous trouverez en annexe le programme complet de ces interventions au cours de la saison 2021-2022, avec 4 concerts-éducatifs au Théâtre Municipal, 6 concerts-éducatifs à la Salle Europe, deux concerts à l'Eglise Saint-Matthieu, des masterclasses pour les élèves du CRD de Colmar.

A compter de 2023, l'Orchestre Symphonique de Mulhouse inclura dans le programme colmarien un Concert de Nouvel An qui sera donné dans le cadre de l'église Saint-Matthieu.

L'entrée pour l'ensemble de ces concerts sera gratuite.

Le Service du Théâtre Municipal dispose au BP 2021 d'un crédit de 70 200 € pour l'attribution de cette subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse. Ce montant est identique à celui de 2020.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL



Vu l'avis de la Commission Services à la Population du 9 novembre 2021,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

la proposition de subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse.

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021, fonction 3119, article 6558, soit 70 200 €,

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer une convention particulière avec l'Orchestre Symphonique de Mulhouse, la subvention étant supérieure à 23 000 €, conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

CHARGE

M. le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Nombre de présents : 42  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 7

**Point 14 Subvention 2021 à l'association ' Les Amis du jumelage de Colmar '**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE  
Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

**Point N° 14 SUBVENTION 2021 À L'ASSOCIATION ' LES AMIS DU JUMELAGE DE COLMAR '**

RAPPORTEUR : Mme MICHÈLE SENGELEN-CHIODETTI, Adjointe

L'association des Amis du Jumelage de Colmar œuvre depuis 1991 pour maintenir les liens entre les habitants des villes jumelées. L'association participe également aux nouvelles orientations que la Ville a souhaité donner aux relations avec l'ensemble de ces villes.

Malgré une période très perturbée, l'association a su maintenir des liens avec les Villes partenaires sans toutefois pouvoir réaliser des échanges en présentiel, ni d'animations en local et pour ses adhérents. Pour cette raison, l'association « Les Amis du Jumelage de Colmar » n'a pas sollicité, pour l'année 2020, de soutien financier auprès de la Ville de Colmar.

Elle propose, pour la fin de l'année 2021, des sorties et surtout l'organisation de l'accueil du « Bergsteigerchor » et du Maire de la Ville de Schongau (D) avec une soirée musicale.

Une invitation de délégations des villes jumelées pour l'ouverture des marchés de Noël en novembre 2021 a dû être reportée en 2022.

Pour cela, l'association présente un budget prévisionnel 2021 de 10 770 € incluant l'évaluation du bénévolat. Les recettes de l'association sont composées des contributions des membres, des contributions des participants aux séjours et animations et de la subvention de la Ville. Le montant de l'aide municipale sollicitée est de 2 800 €.

Pour soutenir l'association et ses actions, même réduites, il est proposé d'accorder à l'association « Les Amis du Jumelage de Colmar » une subvention de 1 800 € pour l'année 2021.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Ressources du 10 novembre 2021,



Après avoir délibéré,

APPROUVE

la proposition de subvention à l'association « Les Amis du Jumelage de Colmar » pour un montant de 1 800 €.

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021.

CHARGE

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Nombre de présents : 42

Absent(s) : 0

Excusé(s) : 7

**Point 15 Recensement de la population 2022, rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs / contrôleurs**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE**

**Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

**Point N° 15 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022, RÉMUNÉRATION DES AGENTS  
RECENSEURS ET DES COORDONNATEURS / CONTRÔLEURS**

RAPPORTEUR : Mme MICHÈLE SENGELEN-CHIODETTI, Adjointe

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement de la population se déroule chaque année, aux mois de janvier et de février. Il s'effectue par sondage auprès d'un échantillon représentatif d'adresses tirées au sort par l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE).

**En 2022, le recensement se déroulera du 20 janvier au 26 février.** Il concernera :

- d'une part, 3 104 logements, répartis sur tout le territoire communal, soit 8 % de la population colmarienne.
- d'autre part, le recensement quinquennal des habitations mobiles et des personnes sans abri (HMSA).

**13 agents recenseurs et 5 coordonnateurs / contrôleurs seront nécessaires pour prendre en charges ces missions.**

Par ailleurs, depuis 2014, les personnes recensées ont la possibilité de répondre à l'enquête via Internet. Cette méthode est privilégiée et doit remplacer, progressivement, le support papier. Les agents recenseurs proposent donc systématiquement aux personnes recensées d'utiliser cette option.

**La dotation forfaitaire versée par l'INSEE en 2022, d'un montant de 12 607 €, est en baisse de 3,37 % par rapport à la dernière dotation versée, en 2020.**

Pour mémoire, l'enquête de recensement 2021 a été reportée à 2022, en raison de la crise sanitaire.

Il est proposé de maintenir la rémunération des agents au même niveau que par le passé, soit :

- **Pour les agents recenseurs** (montants bruts) :
  - 1,27 € par bulletin individuel,
  - 2,53 € par feuille de logement.
- **Pour les agents coordonnateurs/contrôleurs** (montants bruts) :
  - 0,32 € par bulletin individuel,
  - 0,28 € par feuille de logement.

Gt -

Si la fonction de recenseur est exercée par des agents municipaux/communautaires, elle est accomplie en dehors des heures de service.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Ressources du 10 novembre 2021,

Après avoir délibéré,

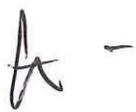
APPROUVE

Les modalités relatives à la rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs / contrôleurs exposées dans le rapport.

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Nombre de présents : 42

Absent(s) : 0

Excusé(s) : 7

**Point 16 Révision de l'aide financière versée à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption, rebaptisée "une naissance, une adoption, un cadeau !"**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE**

**Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

**Point N° 16 RÉVISION DE L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉE À L'OCCASION D'UNE NAISSANCE OU D'UNE ADOPTION, REBAPTISÉE "UNE NAISSANCE, UNE ADOPTION, UN CADEAU !"**

RAPPORTEUR : Mme MICHÈLE SENGELEN-CHIODETTI, Adjointe

Lors de la séance du 15 septembre 2008, le Conseil Municipal a décidé de marquer chacune des naissances de nouveaux Colmariens par un geste symbolique.

Le 22 mars 2010, le Conseil Municipal a étendu cette opération aux adoptions plénières d'enfants. La date officielle de l'adoption étant, dans ce dispositif, assimilée à la date de naissance.

Le nombre de naissances et d'adoptions plénières est d'environ 850 par an.

Jusqu'à présent, les parents pouvaient opter entre quatre propositions :

- l'octroi de bons d'achats, d'une valeur de 75 €, dans les magasins de puériculture et de vêtements pour enfants, à travers les chèques cadeaux de la Fédération des Commerçants de Colmar « *Les Vitrines de Colmar* » ;
- le versement de 75 € sur un livret d'épargne ;
- la plantation d'un arbre dans un espace public portant le prénom de l'enfant ;
- la fourniture d'un arbre à planter dans leur jardin personnel.

Au regard des statistiques des options retenues, force est de constater que les heureux parents orientent très largement leur choix vers les bons d'achats (49,50 %) et pour le versement sur le livret d'épargne (44,40 %).

L'achat de chèques cadeaux par un acheteur public est constitutif d'un marché public de prestations de services, soumis au Code de la Commande Publique.

A l'issue de la consultation, le 26 octobre 2021, il a été décidé par le pouvoir adjudicateur, d'attribuer ce marché, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à la Fédération des Commerçants, Artisans et Services de Colmar, dénommée « *Les Vitrines de Colmar* ».

Ce dispositif permettra de soutenir le commerce de proximité ainsi que le pouvoir d'achat des Colmariens.



Il est précisé que les chèques cadeaux seront remis aux bénéficiaires au regard de l'acte de naissance ou du justificatif de l'adoption plénière et sur présentation d'un formulaire de participation dûment complété, accompagné d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Cette remise pourra s'effectuer soit concomitamment à la déclaration de naissance, soit dans les deux mois qui suivent, en Mairie auprès du Service Population.

Aussi, et au regard de ce qui précède, il est proposé de maintenir ce geste symbolique lors de naissances ou d'adoptions plénières d'enfants de Colmariens, en remplaçant les 4 propositions initiales par :

- la remise de chèques cadeaux d'un montant de total de 75 €, à valoir dans les commerces adhérents aux « *Vitrines de Colmar* » ;

ou

- la plantation d'un arbre (effectuée de novembre à mars) portant le prénom de l'enfant, dans un espace public.

Les crédits correspondants à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif 2022.

Ces mesures s'appliqueront pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022, date à laquelle elles feront l'objet d'une évaluation, pour apprécier de l'opportunité de la pérenniser.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Ressources du 10 novembre 2021,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- de PERENNISER, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022, le geste symbolique lors de naissances ou d'adoptions plénières d'enfants de Colmariens, en remplaçant les 4 propositions initiales par la remise de chèques cadeaux d'un montant total de 75 €, à valoir dans les commerces adhérents aux « *Vitrines de Colmar* » ou par la plantation d'un arbre (effectuée de novembre à mars) portant le prénom de l'enfant, dans un espace public,



- d'APPLIQUER les nouvelles mesures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et, par conséquent, de supprimer les autres formules,
- d'INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif 2022.

Le Maire

G

Nombre de présents : 42  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 7

**Point 17 Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (5ème tranche).**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE  
Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

**Point N° 17 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU TITRE DU FONDS D'ACTION SPORTIVE  
(5ÈME TRANCHE)**

RAPPORTEUR : M. BARBAROS MUTLU, Adjoint

Par délibérations en date des 28 juin 2021, 27 septembre 2021 et 25 octobre 2021, le Conseil Municipal avait décidé d'allouer des subventions exceptionnelles à 8 structures associatives et à des sportifs, à titre individuel, pour un montant de **7 050 €**.

Entre-temps, il a été procédé à l'instruction de deux demandes supplémentaires.

Sur la base du bilan financier et sportif respectif qui devront être présentés, il est proposé d'allouer :

- à Peggy Borocco, pour sa participation au championnat du monde de culturisme, qui s'est déroulé du 2 au 9 novembre 2021 à Santa Susanna en Espagne ; **300 €**
- à l'ESRCAC, pour l'organisation de la 36<sup>ème</sup> édition des Courses DNA de Colmar, qui s'est déroulée le dimanche 7 novembre 2021, au centre-ville de Colmar. **1 500 €**

En rajoutant cette contribution complémentaire de **1 800 €**, le montant total des subventions exceptionnelles attribuées par la Ville aux associations et aux sportifs colmariens au titre du Fonds d'Action Sportive 2021, s'élèverait à **8 850 €**.

Récapitulatif des dépenses :

	BP 2010	21 440 €	Réalisé	20 452 €
	BP 2011	21 440 €	Réalisé	21 040 €
	BP 2012	21 440 €	Réalisé	21 040 €
	BP + DM 2013	26 440 €	Réalisé	26 200 €
	BP 2014	21 440 €	Réalisé	21 350 €
	BP 2015	21 440 €	Réalisé	14 200 €
	BP 2016	7 000 €	Réalisé	6 200 €
	BP 2017	8 000 €	Réalisé	7 000 €
	BP 2018	8 000 €	Réalisé	7 550 €
	BP 2019	8 000 €	Réalisé	7 700 €
	BP 2020	8 000 €	Réalisé	5 500 €
	BP 2021	10 000 €	Réalisé	8 850 €



En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Services à la Population du 9 novembre 2021,

Après avoir délibéré,

DECIDE

d'allouer une subvention exceptionnelle :

- à Peggy Borocca, pour un montant de 300 € ?
- à l'ESRCAC, pour un montant de 1 500 €.

AUTORISE

le versement de ces subventions.

DIT

que les crédits nécessaires sont disponibles au budget de l'exercice 2021.

CHARGE

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Nombre de présents : 42

Absent(s) : 0

Excusé(s) : 7

**Point 18 Renouvellement de la convention de partenariat pour le tri des déchets et la propreté de la rue de l'Espérance.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE  
Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

**Point N° 18 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE TRI DES  
DÉCHETS ET LA PROPRETÉ DE LA RUE DE L'ESPÉANCE**

RAPPORTEUR : Mme NATHALIE PRUNIER, Adjointe

Par délibération en date du 28 mai 2018, la Ville de Colmar a décidé de confier à M. LAVENTIN Ismaël, micro-entrepreneur demeurant 22 rue de l'Espérance, une mission visant à améliorer le tri des déchets et la propreté sur le site de la rue de l'Espérance.

La convention de partenariat, conclue entre la Ville de Colmar et Monsieur LAVENTIN, a été renouvelée à trois reprises. Elle arrive à échéance le 30 novembre 2021.

Dans le cadre de cette convention, M. LAVENTIN s'était engagé à :

- accentuer les efforts pour faire respecter la propreté du quartier de l'Espérance et éviter le dépôt d'encombrants de toute sorte sur le site
- veiller à ce que la zone de ferrailage, prévue pour permettre aux travailleurs indépendants légalement déclarés d'exercer leur activité, ne devienne pas un lieu de stockage pérenne
- améliorer le tri des déchets,
  - en sensibilisant les habitants au respect des consignes et en améliorant l'utilisation des bornes de tri
  - en contactant la société en charge de la relève des bennes lorsque cela s'avère nécessaire pour éviter l'accumulation de déchets sur la voie publique.

En contrepartie, la Ville de Colmar a financé les prestations réalisées à raison d'un montant forfaitaire mensuel de 666,50 € après contrôle du service fait par les services municipaux concernés (Police Municipale, Propreté, CCAS).

Afin de vérifier le respect de ces engagements, la Police municipale s'est rendue régulièrement sur le site.

Il a été constaté une réelle amélioration de la propreté. Quelques encombrants subsistent encore çà et là. La Ville mettra à disposition deux bennes de collecte des encombrants, sur une journée, pour permettre à Monsieur LAVENTIN de finaliser le nettoyage du site, avec l'aide des habitants.

Le stationnement des véhicules est à améliorer, notamment pour faciliter la relève des bennes et le passage de la balayeuse. Monsieur LAVENTIN rappellera aux habitants la nécessité de respecter les règles élémentaires de stationnement, dans l'intérêt de tous.

Enfin, pour éviter de nouvelles dégradations sur les conteneurs enterrés, il sensibilisera les habitants, et notamment les enfants, au respect de ces équipements, utiles à l'ensemble des habitants.

En contrepartie de ces prestations, il est proposé de rémunérer M. LAVENTIN Ismaël, micro-entrepreneur, à raison d'un montant forfaitaire de 8 000 € maximum par an, payable en 12 mensualités de 666,50 €, après contrôle du service fait par les services municipaux concernés (Police municipale, propreté, CCAS).

La Ville s'engage également à soutenir Monsieur LAVENTIN dans l'exercice de ses missions :

- en adressant un courrier aux habitants pour les rappeler à leurs obligations,
- en assurant un passage régulier de la Police municipale pour vérifier que les consignes sont respectées,
- en organisant un passage de la balayeuse, en concertation avec Monsieur LAVENTIN.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Services à la Population du 9 novembre 2021,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

la convention de partenariat jointe à la présente délibération entre la Ville de Colmar et M. LAVENTIN Ismaël conclue pour une durée d'une année, soit jusqu'au 30 novembre 2022.

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2021 et 2022

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire





**Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et Monsieur LAVENTIN Ismaël**

**Entre**

**La Ville de Colmar**, dûment représentée par son Maire en exercice, Monsieur Eric STRAUMANN, ou son représentant, habilité par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Colmar du 29 novembre 2021,

d'une part,

et

**Monsieur LAVENTIN Ismaël**, micro-entrepreneur, immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal d'Instance de Colmar sous le n° 442375465, demeurant 22 rue de l'Espérance 68000 COLMAR

d'autre part,

**il est exposé et convenu ce qui suit :**

**Préambule**

Par délibération en date du 28 mai 2018, la Ville de Colmar a décidé de confier à Monsieur LAVENTIN Ismaël, micro-entrepreneur demeurant 22 rue de l'espérance, une mission visant à améliorer le tri des déchets et la propreté sur le site de la rue de l'Espérance.

La convention de partenariat, conclue entre la Ville de Colmar et Monsieur LAVENTIN, a été renouvelée à trois reprises. Elle arrive à échéance le 30 novembre 2021.

Dans le cadre de cette convention, M. LAVENTIN était chargé :

- d'assurer une surveillance régulière du site,
- de faire respecter la propreté du site et de ses abords immédiats,
- d'éviter le dépôt d'encombrants de toute sorte sur le quartier de l'Espérance et veiller à ce que la zone de ferrailage, prévue pour permettre aux travailleurs indépendants légalement déclarés d'exercer leur activité, ne devienne pas un lieu de stockage pérenne,
- d'accompagner les habitants à la déchetterie pour éviter les dépôts sauvages ou proposer ce service aux habitants du quartier s'il s'agit d'encombrants ordinaires. Cette prestation n'englobe pas les encombrants nécessitant un traitement professionnel (pneus, véhicules hors d'usage stockés pour la ferraille...) dont la responsabilité incombe à chaque famille concernée,
- d'améliorer l'utilisation des bornes de tri.

G

Afin de vérifier le respect de ces engagements, la Police municipale s'est rendue régulièrement sur le site.

En contrepartie, la Ville de Colmar a financé les prestations réalisées à raison d'un montant forfaitaire de 666,50 € par mois, après contrôle du service fait par les services municipaux compétents.

#### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

Afin de poursuivre le travail mené par M.LAVENTIN de juin 2021 à novembre 2021, la Ville de Colmar a décidé de renouveler la convention conclue avec Monsieur LAVENTIN Ismaël, micro-entrepreneur, résidant 22 rue de l'Espérance à COLMAR, en application de l'article 30.8 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 qui dispose qu'un acheteur peut passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour les marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, montant en vigueur au 1er janvier 2020.

La présente convention vise à préciser les missions et prestations attendues de la part de Monsieur LAVENTIN Ismaël. Elle précise aussi les montants et les modalités de financement de la Ville de Colmar pour permettre à Monsieur LAVENTIN Ismaël d'exercer ses missions.

#### **ARTICLE 2 : Engagements de Monsieur LAVENTIN Ismaël**

Monsieur LAVENTIN Ismaël sera l'interface entre les services compétents de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération, le département gestion urbaine de proximité du bailleur Pôle Habitat Centre Alsace et les habitants de la rue de l'Espérance pour les questions liées à la propreté du site.

A ce titre, il s'engage à :

- assurer une surveillance régulière du site,
- finaliser le nettoyage du site avec l'aide des habitants et veiller au maintien de la propreté rue de l'Espérance et aux abords immédiats,
- faciliter le passage de la balayeuse en demandant aux habitants de stationner correctement leurs véhicules et en mobilisant les habitants pour regrouper feuilles et papiers au milieu de la voie publique,
- éviter le dépôt d'encombrants de toute sorte sur le site et veiller à ce que la zone de ferrailage, prévue pour permettre aux travailleurs indépendants légalement déclarés d'exercer leur activité, ne devienne pas un lieu de stockage pérenne,
- accompagner les habitants à la déchetterie pour éviter les dépôts sauvages ou proposer ce service aux habitants du quartier s'il s'agit d'encombrants ordinaires. Cette prestation n'englobe pas les encombrants nécessitant un traitement professionnel (pneus, véhicules hors d'usage stockés pour la ferraille...) dont la responsabilité incombe à chaque famille concernée,

- améliorer le tri des déchets et le respect des équipements mis en place par la Ville, soit :
  - sensibiliser les habitants au respect des équipements (conteneurs enterrés),
  - améliorer l'utilisation des bornes de tri,
  - contacter la société en charge de la relève des bennes lorsque cela s'avère nécessaire pour éviter l'accumulation de déchets sur la voie publique.
  
- procéder à l'ensemble des déclarations réglementaires prévues par le statut de micro-entrepreneur liées à l'accomplissement de ces prestations (chiffre d'affaires, paiement des cotisations sociales obligatoires, déclaration de revenus,...) dans le cadre de son activité pour la Ville de Colmar,
  
- souscrire une assurance pour couvrir tous les risques qu'il pourrait être amené à rencontrer lors de l'exercice de son activité et notamment une assurance de responsabilité civile professionnelle (ou RC Pro) dès lors qu'un dommage causé dans le cadre de l'activité professionnelle et des prestations est constaté par un tiers. Il devra justifier à chaque demande de l'existence de cette dernière.

### **ARTICLE 3 : Engagements de la Ville de Colmar**

La Ville de Colmar s'engage à :

- financer les prestations réalisées par Monsieur LAVENTIN Ismaël, à raison d'un montant forfaitaire de 8 000 € maximum par an, payable en 12 mensualités de 666,50 €, après contrôle du service fait par les services municipaux concernés (Police municipale, propreté, CCAS).
- soutenir Monsieur LAVENTIN dans l'exercice de ses missions :
  - en adressant un courrier aux habitants pour leur rappeler la nécessité de maintenir les lieux propres et de respecter les équipements mis en place par la Ville ainsi que la réglementation en matière de stationnement,
  - en assurant un passage régulier de la Police municipale pour vérifier que les consignes précitées sont respectées et pour rappeler, en tant que de besoin, les habitants indisciplinés à leurs obligations,
  - en organisant, au cours de l'exécution de la présente convention, un passage de la balayeuse, en concertation avec Monsieur LAVENTIN,
  - en mettant à disposition 2 bennes de collecte des encombrants, sur une journée à définir, pour permettre à Monsieur LAVENTIN de finaliser le nettoyage du site, avant le terme de la présente convention, avec l'aide des habitants de la rue de l'Espérance.

### **ARTICLE 4 : Modalités de versement de la contribution financière de la Ville de Colmar**

Les versements mensuels seront effectués par virement sur le compte bancaire professionnel de Monsieur LAVENTIN Ismaël, ouvert au Crédit Mutuel Vignoble et Châteaux à Wintzenheim sous le numéro 000 20 882 101 36 / code établissement 10278 / code guichet 03260.

L'ordonnateur de la dépense est le Maire de la Ville de Colmar.

Le comptable assignataire est le Trésorier Principal Municipal de Colmar.



**ARTICLE 5 : Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

**ARTICLE 6 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1er décembre 2021. Elle expire le 30 novembre 2022. Elle prendra fin en cas de cessation d'activité, définitive ou temporaire, de la micro-entreprise de Monsieur LAVENTIN Ismaël.

**ARTICLE 7 : Résiliation**

La résiliation de la présente convention interviendra au cas où il devrait être mis fin à l'application de l'action décrite à l'article 2, dans le respect d'un préavis de 1 mois, notamment en cas de manquement aux obligations respectives des parties.

La Ville se réserve également la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans indemnité ni mise en demeure et préavis, pour tout motif d'intérêt général, en cas de faute lourde ou en cas d'impossibilité pour M. LAVENTIN d'exécuter les missions confiées ou de remplir les engagements décrits à l'article 2.

**ARTICLE 8 : Règlement des différends**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

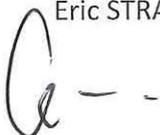
En cas de désaccord persistant, la présente convention peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public sont informés qu'ils ont la possibilité de déposer leurs recours par voie électronique, via l'application dénommée « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr/>) ».

Fait en deux exemplaires,

A Colmar, le .....

Pour la Ville de Colmar  
Le Maire

Monsieur LAVENTIN Ismaël

Eric STRAUMANN  


Nombre de présents : 42  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 7

**Point 19 Attribution de bourses au permis de conduire.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE  
Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

**Point N° 19 ATTRIBUTION DE BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE**

RAPPORTEUR : Mme EMMANUELLA ROSSI, Adjointe

**A. Jeunes Colmariens âgés de 15 à 23 ans**

Depuis la mise en place au 01/10/2008, du dispositif en faveur des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans, **959** bourses au permis de conduire voiture ont été attribuées pour un montant total de **588 232,60 €**.

**24** nouvelles candidatures Jeunes, déclarés éligibles par la commission idoine, ont rempli les engagements pris dans la charte signée avec la Ville, soit :

- la réussite à l'épreuve théorique du permis de conduire B,
- la réalisation d'un bénévolat de 20 heures au sein d'une association colmarienne.

Il vous est donc proposé de leur attribuer une bourse, conformément au tableau joint en annexe 1 et selon les modalités prévues dans la charte susvisée. Le total des bourses à attribuer au titre de la présente délibération s'élève à **14 996 €**.

Depuis début 2021, **120** dossiers ont ainsi été traités pour un montant de **75 468 €** et **26** associations colmariennes à but non lucratif ont bénéficié de **2 640** heures de bénévolat. Depuis la mise en œuvre de cette opération, **983** bourses au permis de conduire ont été attribuées pour un montant total de **603 238,60 €**.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Ressources du 10 novembre 2021,

Après avoir délibéré,

**APPROUVE**

- l'attribution des bourses au permis de conduire conformément aux annexes 1 et 2 de la présente délibération ;

**DIT**



- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 sous le chapitre 011, fonction 5221, article 6288, pour un montant de **14 996 €** pour les Colmariens de 15 à 23 ans.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a small dot.

Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens de 15 à 23 ans  
CM du 29 novembre 2021 - Annexe 1

NGM	Prénom	Adresse	Date de naissance	Bénévolat réalisé et attesté par l'association colmarienne accueillante	Auto-école partenaire	Date de réussite à l'épreuve théorique du permis B	Coût global du permis de conduire	Montant de la bourse (50% du coût plafonné à 1300 €)
ABDOU	Alina	7 rue de Schongau	12/12/2002	Croix Rouge	LARGER	17/10/2020	1 113 €	557 €
ACHAK	Amine	8 rue d'Amsterdam	16/10/2004	MSADA - confection colis dimanche	EVASION	15/07/2021	1 465 €	650 €
ASSANI	Rachel	18A avenue de la Liberté	19/06/2000	Secours Populaire - participation aux activités	BARTH	28/08/2021	1 102 €	551 €
BARAISE	Anaëlle	17 route de Neuf Brisach	22/07/1997	Instant de Partage - Maraude	EGLO	01/10/2021	1 205 €	603 €
BLANC	Aliénor	9 rue de fleurs	09/01/2001	MAJEPT - surveillance	EGLO	11/07/2020	1 235 €	618 €
BODEIN	Barbara	20 rue de Sigolsheim	26/03/1997	ESPOIR - tri d'objets	LARGER	15/07/2021	1453	650 €
BRIECHE	Nassim	6 rue de Vienne	09/01/2003	Secours Populaire - participation aux activités	SAILLEY	29/10/2021	1 199 €	600 €
DAOUDI	Dounia	29 rue Dr Schweitzer	06/10/2003	Unis-vert Culture & sport	LA BASTILLE	25/03/2021	998 €	499 €
DEMIREL	Mervé	7 rue de Lugano	27/06/2002	SICA 68 - atelier multisports	LAMM	06/07/2021	1 914 €	650 €
GARERI	Fabio	9 rue du Galtz	27/10/2002	MAJEPT - surveillance	CECA	03/09/2021	1 453 €	650 €
HAXHIAJ	Bajram	10 rue du galtz	19/11/2002	ESPOIR - tri d'objets	LARGER	16/07/2021	1 483 €	650 €
HEIL	Antony	75 rue du logelbach	11/11/2003	Espoir - participation aux animations	REMY	23/10/2021	1 409 €	650 €
IBRAHIMI	Emina	15 rue de Zurich	05/10/2002	ATD Quart-Monde animation bibliothèque de rue	SAILLEY	13/10/2021	1 199 €	600 €

Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens de 15 à 23 ans  
CM du 29 novembre 2021 - Annexe 1

KAESTLE	Hugo	63 rue Charles Marie Widor	30/07/2003	MAJEPT - surveillance	CECA	15/07/2021	1 621 €	650 €
KOKU	Hawa-Azra	22 rue de Londres	17/01/2003	ESPOIR - tri d'objets	EVASION	29/03/2021	1 409 €	650 €
LOSI MAKENGO	Marmes	2 rue de Genève	08/11/2000	Secours Populaire	EVASION	15/07/2021	1 236 €	618 €
MEBOLD	Dylan	10 rue du Chanoine Boxler	29/04/1998	Espoir - participation aux animations	CECA	15/07/2021	1 494 €	650 €
MECHERGUI	Yasser	4 rue Sint-Niklaas	05/01/2003	CSC Europe aide aux animations	LAMM	25/03/2021	1 453 €	650 €
MESSIO	Hugo	4 rue des Lavandières	19/08/1998	SRC Colmar - participation aux animations	EGLO	05/01/2018	1 426 €	650 €
MESSIO	Laurine	4 rue des Lavandières	07/04/2021	SRC Colmar - participation aux animations	CECA	15/10/2021	1 453 €	650 €
NAGHMOUCHI	Jnane	93A route de Sélestat	09/04/2003	MSADA - confection colis dimanche	CECA	19/08/2019	1388	650 €
SINGHARAT	Lucy-Li	28 rue Charles-Marie Widor	01/05/20004	ASAD - participations aux animations	CECA	05/11/2019	1526	650 €
SOULI	Soulaima	141 rue d'Amsterdam	07/06/2003	SPA de Colmar	SAILLEY	17/08/2021	1 199 €	600 €
ZKITISCHWILI	Yohann	20 rue de Hunawähr	05//11/2003	ARSEA - CARAH -participation aux animations	LARGER	04/092021	1 483 €	650 €

Suite au Conseil Municipal du 29 novembre 2021, l'attribution d'un total de 14 996 € à ces 24 jeunes Colmariens se portera à 983 le nombre de bénéficiaires d'une bourse au permis de conduire B depuis la mise en place de la mesure, soit un coût global pour la Ville de 603 238,60 €.

Nombre de présents : 42  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 7

**Point 20 Fusion des dispositifs d'attribution de bourses au permis de conduire voiture.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE  
Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

**Point N° 20 FUSION DES DISPOSITIFS D'ATTRIBUTION DE BOURSES AU PERMIS DE  
CONDUIRE VOITURE**

RAPPORTEUR : Mme EMMANUELLA ROSSI, Adjointe

Considérant que la mobilité était une nécessité pour un jeune poursuivant des études ou en recherche d'un premier emploi et que celle-ci était conditionnée le plus souvent par l'obtention du permis de conduire, la Ville de Colmar avait instauré en septembre 2008 un dispositif d'aide financière en contrepartie de la réalisation d'un bénévolat auprès d'une association à but non lucratif de Colmar.

Cette aide est réservée aux habitants non imposables à l'impôt sur le revenu, contribuant en outre à la lutte contre l'insécurité routière qui constitue la première cause de mortalité chez les jeunes, nombreux étant ceux conduisant sans permis.

Son montant avait été actualisé au 1<sup>er</sup> janvier 2013 afin de tenir compte de l'inflation. Il est rappelé que depuis, l'aide apportée dans le cadre des bourses « Jeunes » a été portée à 50 % du coût global du permis de conduire, plafonné à 1 300 € en contrepartie d'un bénévolat associatif de 20 heures, porté à 30 heures, minimum, depuis juillet 2021.

En outre, initialement conçu pour les jeunes de 17 à 23 ans, le dispositif a été élargi en 2019 aux jeunes entre 15 et 17 ans optant pour la conduite accompagnée, afin de l'adapter à la réforme mise en place par l'arrêté ministériel du 16 juillet 2019.

De plus, par délibération du 16 avril 2014, la Ville de Colmar avait instauré un dispositif d'aide forfaitaire de 325 € pour tout colmarien en recherche d'emploi, non imposable à l'impôt sur le revenu et n'ayant pas fait l'objet d'un retrait de permis, afin de favoriser le retour à l'emploi des plus de 23 ans.

Depuis son instauration, il est constaté qu'en moyenne seulement une quinzaine de demandes de bourses étaient déposées chaque année au titre de ce dispositif.

Au regard du nouveau contexte économique, d'une part, et dans la perspective de la mise en œuvre ultérieure d'une aide en faveur du permis « 2 roues » d'autre part, il n'y a plus lieu de distinguer les deux dispositifs en fonction de l'âge ou de la situation liée à l'emploi.

G

Aussi il est proposé d'instaurer un dispositif unique « bourse au permis voiture » en fusionnant les deux dispositifs sur le modèle de celui destiné aux jeunes.

Les critères et le montant de l'aide apportée restent inchangés, à savoir une participation à hauteur de 50% du coût global du permis de conduire plafonné à 1 300 €, en contrepartie d'un bénévolat de 30 heures minimum.

Si toutefois, le demandeur d'emploi ne souhaitait ou ne pouvait pas pour convenance personnelle effectuer de bénévolat, la bourse serait réduite de moitié.

La Commission Plénière d'Eligibilité en a validé le principe lors de sa séance du 6 juillet dernier.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Ressources du 10 novembre 2021,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

- La fusion des dispositifs de bourses permis de conduire voiture, selon les modalités techniques et financières précisées dans le rapport
- La nouvelle charte des engagements réciproques à signer entre le bénéficiaire et la Ville de Colmar

DIT

- que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2022

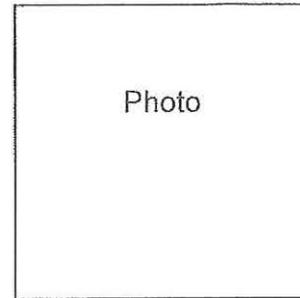
AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Le Maire







**DOSSIER DE CANDIDATURE A UNE BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE VOITURE**

Nom de naissance : ..... Nom marital : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Date et lieu de Naissance : .....

Célibataire       Marié-e       Autre, à préciser .....

Nom du responsable légal pour un-e mineur-e : .....

**1. Condition de logement :**

Autonome                       Chez les parents                       En foyer

Autres : .....

**2. Ressources :**

A charge des parents                       Personnelles                       Conjoint

A préciser : .....

**3. Situation scolaire :**

Lycéen-ne     Etudiant-e

Niveau d'études : .....

**4. Situation professionnelle :**



- Salarié-e en CDI depuis : .....  CDD ou interim  
 Apprentissage  Formation professionnelle  Demandeur d'emploi

A préciser : .....

**Motif de la demande et proposition de bénévolat**

Expliquez votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Documents à joindre obligatoirement pour la présentation en Commission d'éligibilité:**

- Avis de non imposition sur les revenus des deux années qui précèdent la date de la demande
- Carte nationale d'identité ou passeport du/de la candidat-e + livret de famille
- Justificatif de domicile récent (quittance de loyer ou facture...) et certificat d'hébergement des parents
- Certificat de scolarité, ou contrat de travail ou carte d'inscription à Pôle Emploi
- Devis de l'auto-école
- Photo d'identité récente

Signature du demandeur  
et du représentant légal pour les mineurs\*

\* Les signataires déclarent avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir une « Bourse au permis de conduire voiture » et s'engagent à informer de tout changement intervenant ultérieurement.





*POUR INFORMATION :  
CETTE CHARTE VOUS SERA REMISE  
PUIS COMPLETEE LORSQUE LA CANDIDATURE  
SERA DECLAREE ELIGIBLE.*

**Charte des engagements entre la Ville et le bénéficiaire de la  
« Bourse au permis de conduire voiture à des Colmarien-ne-s non imposables »**

**Entre**

Nom de naissance : ..... Nom marital : .....

né(e) le .....

Habitant à .....

**Et**

**La Ville de COLMAR, représentée par son Maire, Eric STRAUMANN, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du 29 novembre 2021.**

**Préambule**

*Considérant* que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation,

*Considérant* que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les habitants,

*Considérant* que l'obtention du permis de conduire contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière,

*Considérant* l'avis favorable de la commission d'éligibilité au dispositif de bourses au permis de conduire B,

*Considérant* qu'il convient en conséquence, par la présente charte, d'attribuer une bourse au permis de conduire automobile, au (à la) candidat(e) conformément aux délibérations du Conseil Municipal des 15 septembre 2008, 17 décembre 2012, 16 avril 2014, 16 décembre 2019 et 29 novembre 2021.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : objet**

Les signataires de la présente charte reconnaissent que la bourse attribuée constitue un enjeu sécuritaire, d'insertion sociale et professionnelle.

Ils considèrent que cette bourse repose sur une double démarche volontaire :

- Celle du (de la) candidat(e), qui s'engage à réaliser une activité à caractère bénévole et à suivre assidûment une formation au permis de conduire voiture, formalisée par la signature de la présente charte ;
- Celle de la Ville qui octroie la bourse et qui suivra les actions concrètes et spécifiques réalisées par le bénéficiaire.

Ils s'engagent dans le cadre de la présente charte à mettre en oeuvre tous les outils de réussite visant à l'obtention du permis de conduire voiture.

## Article 2 : les engagements des candidats

Le/la candidat-e devra s'inscrire dans **une auto-école colmarienne partenaire du dispositif**. Il/Elle devra y suivre sa formation dont un montant forfaitaire maximal de 1.300 € sera pris en compte pour le calcul du montant de la bourse. Le devis intègrera les prestations suivantes : frais de constitution de dossier, pochette pédagogique, cours théoriques, examens blancs, 1 présentation à l'épreuve théorique du permis de conduire, 20 heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ, 1 présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire voiture.

Toutes prestations supplémentaires seront à la charge du (de la) candidat(e).

Sous sa responsabilité exclusive, le/la candidat-e s'engage à :

- suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière et participer aux examens blancs ;
- à informer sans délai de tout changement intervenant ultérieurement ;
- & réaliser son activité à caractère humanitaire ou social de 30 heures minimum auprès d'une association colmarienne à but non lucratif dans les six mois suivant la signature de la présente charte.

## Article 3 : les engagements de la Ville

La Ville versera directement à l'auto-école la bourse d'un montant de.....€ accordée au (à la) candidat(e).

La Ville bénéficiera de tous les renseignements pertinents concernant le (la) candidat(e) de ladite bourse, afin de l'aider au mieux dans son parcours d'obtention du permis de conduire voiture.

## Article 4 : dispositions spécifiques

Dès que le (la) candidat(e) aura réussi l'épreuve théorique du permis de conduire, l'auto-école en informera par écrit la Ville qui versera à l'auto-école la somme correspondante à la bourse accordée.

En cas de non réussite à l'examen du code de la route dans les deux ans, à compter de l'enregistrement de la demande du (de la) candidat(e), il est convenu que la bourse et la présente charte seront annulées de plein droit. Aucune indemnité ni remboursement ne pourra être accordée.

Ce délai pourra être prorogé, à titre exceptionnel, sur demande écrite dûment motivée du/de la candidat-e.

## Article 5 : dispositions d'ordre général

Les signataires de la présente s'engagent à veiller au respect de la présente charte.

Fait à Colmar, le.....

Le (la) candidat(e),  
et le représentant légal pour les mineurs

L'Adjointe à la Sécurité,

Emmanuela ROSSI



Nombre de présents : 42  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 7

**Point 21 Aide financière nominative de la ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**Ont donné procuration**

Mme Sybille BERTHET donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Rémy ANGST donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Amandine BALIRY donne procuration à M. Yavuz YILDIZ, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, M. Richard SCHALCK donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, M. Olivier SCHERBERICH donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Déborah SELLGE  
Transmission à la Préfecture : 9 décembre 2021**

**Point N° 21 AIDE FINANCIÈRE NOMINATIVE DE LA VILLE DE COLMAR POUR L'ACHAT À UN VENDEUR PROFESSIONNEL D'UN VÉLO NEUF PAR FOYER**

RAPPORTEUR : M. FRÉDÉRIC HILBERT, Adjoint

La Ville de Colmar mène depuis de nombreuses années une politique en faveur des modes doux de déplacement en développant notamment le réseau cyclable de la commune.

Un des aspects de cette politique s'est traduit par la mise en place, par vote du Conseil Municipal lors de la séance du 03 avril 2008, d'une aide de 100 € par foyer colmarien pour l'achat d'un vélo neuf à un vendeur professionnel. Cette mesure a évolué plusieurs fois depuis sa mise en place pour en arriver aux modalités suivantes :

- Pour l'achat d'un vélo d'une valeur vénale inférieure à 120€ TTC, la participation financière de la Ville de Colmar se fait dans la limite du coût de l'achat.
- Pour l'achat d'un vélo d'un montant supérieur ou égal à 120€ TTC, la Ville attribue une aide forfaitaire de 120 €.
- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, lors de la 1<sup>ère</sup> demande de participation de la Ville de Colmar pour le foyer, l'aide attribuée est de 200 €.
- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville de Colmar pour l'acquisition d'un vélo traditionnel, l'aide attribuée est de 100 €.

Afin de lutter contre le vol, le recel ou la revente illicite de bicyclettes, les vélos vendus neufs par les commerçants doivent faire l'objet d'un marquage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de la loi d'orientation des mobilités. En conséquence, pour obtenir la subvention pour tout achat de vélo effectué après le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce dernier devra être gravé, par le vendeur ou par l'association COLMAR VELO/VELO DOCTEUR.

A l'exception du second vélo à propulsion électrique, l'aide est attribuée aux bénéficiaires n'ayant pas été nommés dans l'ensemble des précédents états de 2008 à juin 2021.



Récapitulatif des dépenses pour la Ville depuis le début du mandat actuel :

	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
De juillet 2020 à octobre 2021	1056 dont 297 vélos électriques	135 222,96
<b>Conseil municipal du 29/11/2021</b>	<b>35 dont 12 vélos électriques</b>	<b>4 660,00</b>
<b>Total</b>	<b>1091 dont 309 vélos électriques</b>	<b>139 882,96</b>

Cumul des dépenses pour la période de 2008 à 2021 :

	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la Ville en €
<b>TOTAL de 2008 à 2021</b>	<b>22 053 dont 846 vélos électriques</b>	<b>2 349 731</b>

En outre, il a été décidé par délibération du 4 février 2019, de faire bénéficier à un ayant droit de la gratuité de son achat dans le cadre du 20 000<sup>e</sup> vélo, qui s'est ainsi vu rembourser la totalité de son acquisition.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

DECIDE

D'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées ci-dessus,

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution

 -

MAIRIE DE COLMAR  
DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES  
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX

Séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2021

de la présente délibération.

Le Maire

*Ce*

# Etat des aides par foyer colmarien pour l'achat d'un vélo neuf

10/11/2021

Date du Conseil Municipal Lundi 29 Novembre 2021

Nom Demandeur	Prénom Demandeur	Adresse	Titulaire RIB	Date Facture	Participation Ville
BAHLAWI	JOUAN	27 AVENUE DE PARIS	M OU MME IDRIS BAHLAWI	12/10/2021	120,00
BLOT	Fanny	13 RUE STANISLAS	Mlle FANNY BLOT	01/10/2021	120,00
BODEIN	Michel	14 RUE GEORGES RISLER	MR BODEIN MICHEL	15/10/2021	120,00
BOHN	Roland	10 RUE DES VOSGES	MR BOHN ROLAND	08/10/2021	120,00
CORDEIRO	LEANDRO	35 RUE STE CATHERINE	M CORDEIRO LEANDRO OU MME CORDEIRO	19/10/2021	120,00
COURROUX	Sylvie	23 RUE DE BERGHEIM	MME COURROUX SYLVIE	08/10/2021	200,00
DE SOUSA	Teresa	29 ROUTE DE ROUFFACH	M. OU MME DE SOUSA CHAVES THEODORE	26/10/2021	120,00
ERARSLAN	BAHAR	27 RUE ST LEON	Mlle BAHAR ERARSLAN	16/08/2021	120,00
FELIX	SOPHIE	8 RUE CHARLES ZWICKERT	MME SOPHIE FELIX	09/09/2021	120,00
FESSLER	DOROTHEE	19 RUE DES VIGNES	MR FARINE PATRICE OU Mlle FESSLER DOR	25/09/2021	120,00
[2] FOECHTERLE	Louis	6 RUE JACQUES THIBAUD	M OU MME LOUIS FOECHTERLE	20/10/2021	100,00
FRETTO JACOBS	Martine	12 RUE DE MULHOUSE	MME MARTINE FRETTO	20/09/2021	120,00
GONÇALVES DE JESUS	Clara	1 RUE LOUIS-XAVIER WIDERKEHR	Mlle CLARA GONCALVES DE JESUS	01/10/2021	120,00
HONDA	SAMIKA	7 MITTLERER ERLIN-WEG	MADAMOISELLE SAMIKA HONDA	25/08/2021	120,00
[2] JACOB	Daniel	36 RUE DE LONDRES	M OU MME DANIEL JACOB	23/10/2021	100,00
KAJJOUH	Fatima	8 RUE DU KASTELBERG	M OU MME MOHAMED-KAJJOUH	27/04/2021	200,00
KHAMVONGSA	Thavone	29 RUE DU DAGSBOURG	M OU MME THAVONE KHAMVONGSA	07/09/2021	200,00
KOEHLER	PAMELA	8 RUE HUMBRET	Mlle PAMELA KOEHLER	19/08/2021	120,00
LAVENTIN	Steve	16 RUE DE L'ESPERANCE	M STEVE LAVENTIN	17/09/2021	120,00
LAVOREL	MATHILDE	37 RUE FISCHART	M OU MME FABIAN LAVOREL	31/07/2021	120,00
LEFEBVRE	ANTHONY	74 RUE DE LA CAVALERIE	MR LEFEBVRE ANTHONY	19/10/2021	120,00
MARTIGNON	VIVIANE	13 A RUE DE LA GARE	Mme MARTIGNON Viviane	13/10/2021	200,00
MEYER	DENIS, CHARLES	95 LAUCH-WERB	M OU MME MEYER DENIS	20/10/2021	200,00
NAGEL	Celine	9 RUE HENRI LEBERT	MME CELINE NAGEL	20/10/2021	120,00
ORTLIEB	THIERRY	43 RUE DE L'EST	MR THIERRY ORTLIEB	25/08/2021	120,00
[2] REBERT	Francis	3 CHEMIN DE LA SPECK	MME SYLVIE REBERT ET OU MR FRANCIS RE	25/09/2021	100,00
RIOCHE	CONSTANCE	3 AVENUE FOCH	Mlle RIOCHE CONSTANCE	23/08/2021	120,00
RITZENTHALER	PAULINE	17 RUE DU PIGEON	Mme RITZENTHALER Pauline	09/10/2021	120,00
ROHOU	François	5 RUE GOLBERY	M. ROHOU FRANCOIS	02/10/2021	120,00
RRUSTEMI	DORONTINA	50 RUE DE LA 1ERE ARMEE FRANCAISE	Mlle RRUSTEMI DORONTINA	21/09/2021	120,00
SARHI	MOHAMED	20 RUE ETROITE	M MOHAMED SARHI	13/10/2021	120,00
[2] STADELMANN	Suzanne	73 ROUTE DE SELESTAT	MME SUZANNE STADELMANN	10/08/2021	100,00
TERRIERE	ELISA	27 RUE DE TURCKHEIM	Mlle ELISA TERRIERE	06/04/2021	200,00
TERRIERE-COHU	DOROTHEE	9 RUE DU NOYER	TERRIERE COHU DOROTHEE	17/04/2021	200,00
[2] UHL	Régine	20 RUE ALCIDE DE GASPERI	MME REGINE UHL	21/10/2021	100,00